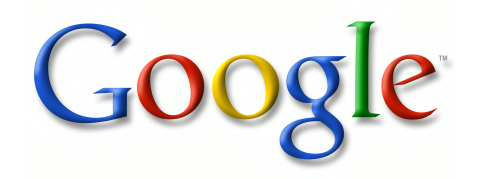
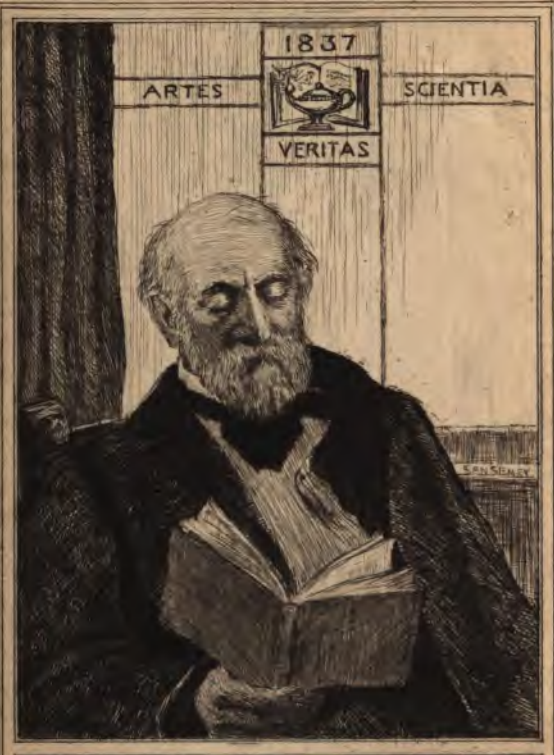


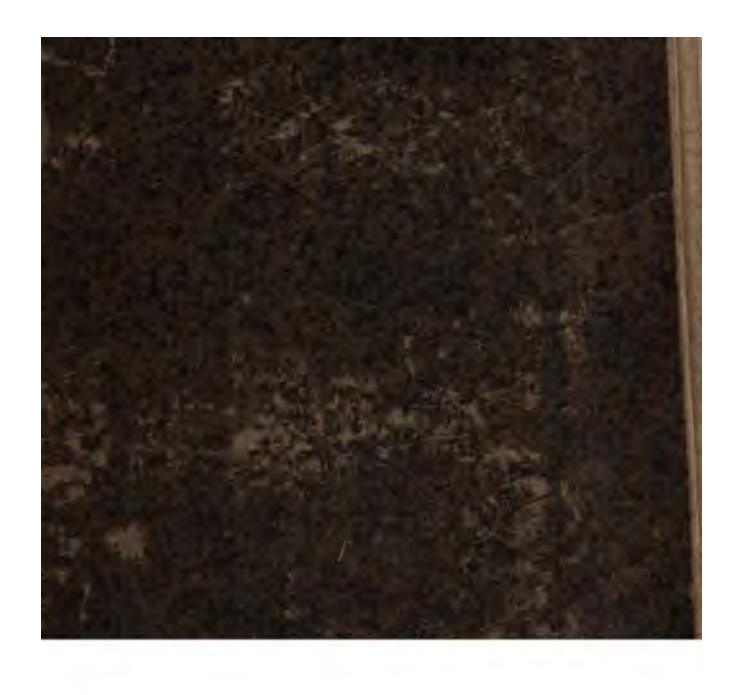



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS











VOYAGE
DU
CHEVALIER
DES MARCHAIS
EN GUINÉE,
ISLES VOISINES,
ET A CAYENNE,

Fait en 1725, 1726 & 1727.

Contenant une Description très exacte & très étendue de ces Païs, & du Commerce qui s'y fait.

Enrichi d'un grand nombre de Cartes & de Figures en Tailles douces.

Par le R. Pere LABAT, de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

TOME II.

A PARIS,

Chez SAUGRAIN, Quay de Gesvres, à la Croix Blanche.

M. DCC XXX.

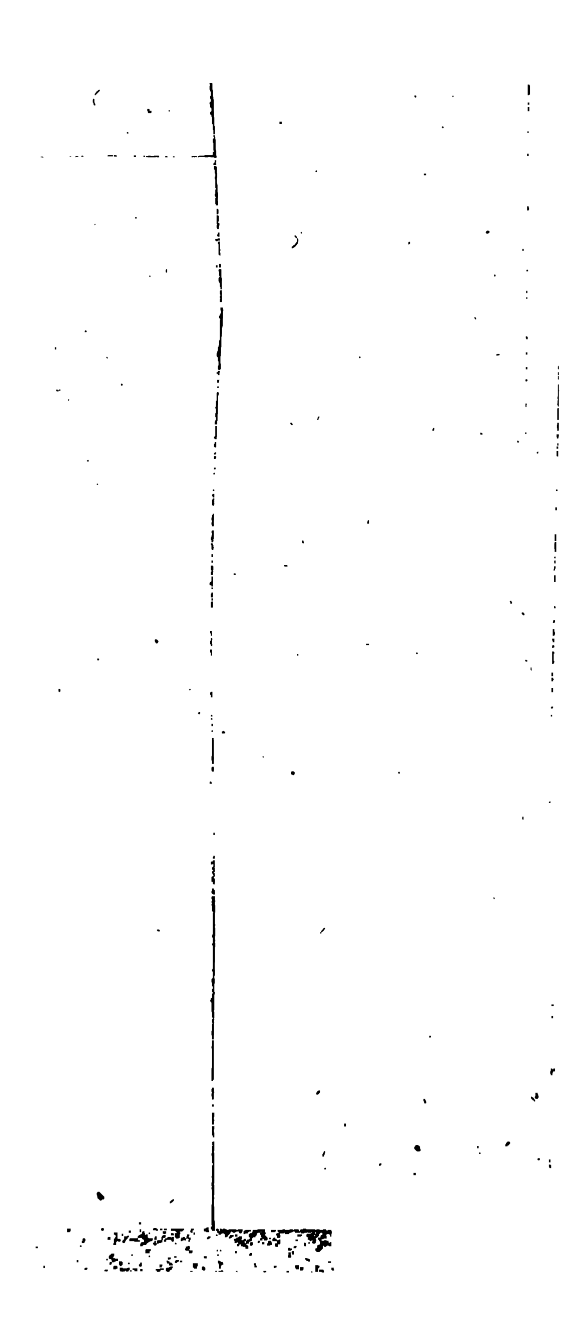
Avec Approbation, & Privilege du Roy.



TABLE DES CHAPITRES.

TOME SECOND.

Fin de la Table du Tome II.







ou Seigneurie d'Abrampour termine ce riche païs. La ville ou village de Pomi est le lieu le plus considerable de cet Etat; il est à treize lieues à l'Ouest de la Riviere de Volta.

Riviere de Volta.

L'on ne convient pas du nom que portoit cette Riviere avant que les Portugais lui eussent donné le nom de Volta qu'elle porte aujourd'hui, & sous lequel elle est connuë de tous les Européens qui trafiquent sur les côtes d'Afrique.

C'est la prodigieuse rapidité de son courant qui a obligé les Portugais à lui donner ce nom; elle est telle qu'on connoit aisément ses eaux à plus de deux lieues dans la mer, & qu'on les distingue de celles de la mer: elles sont blanches & douces, pendant que celles qui les environnent sont verdâtres & sallées.

Embouchure de la Volta.

Son embouchure qui est extrêmement large, est coupée dans son milieu par une petite Isle escarpée de tous côtés, deserte & couverte d'arbres. Elle est couverte d'un banc qui avance environ deux lieues en mer, contre lequel son courant se rompt avec impetuosité, & rejette ses eaux du côté de l'Est.

Elle vient de fort loin, mais on ignore la longueur de son cours, aussi bien que les païs par lesquelles elle passe; on

ſçait ſeulement que ſes débordemens cauſent bien du ravage. Cela paroît par les gros arbres que le courant entraîne à la mer, elle eſt alors impraticable; il n'y a point de Negres aſſez hardis pour oſer la traverſer en canot. La ſaiſon des pluyes étant paſſée, on la peut paſſer plus aiſément, parce qu'alors la rapidité de ſon courant étant diminuée, le choc que font ſes eaux avec celles de la mer étant bien moindre, le clapotage l'eſt auſſi. Je crois que ſi le païs étoit plus riche qu'il n'eſt, & que le commerce y attirât plus de Negotians, on trouveroit les moyens de ſe faire des paſſages, & de remonter cette Riviere.

Royaume de Coto ou de Lampi.

Le païs ou Royaume de Coto ou de Lampi, commence au bord Oriental de cette Riviere. On compte treize à quatorze lieues de la Volta au Village de Coto, c'eſt la reſidence du Roi; ce Prince étoit autrefois aſſez puiſſant, & le ſeroit encore, ſi la guerre continuelle que lui fait le Roi de Popo ne le reduiſoit ſouvent à de grandes extrêmités. Il auroit peut-être déja entierement exterminé ces peuples, ſi le Roi d'Abrampour ne les avoit ſoutenus en leur envoyant des troupes auxiliaires, mais plûtôt par politique que par amitié. En effet il craint également ceux de Popo & ceux

Politique des Rois Negres.

de Coto, & il eſt perſuadé que ſi un des deux ſe rendoit abſolument le maître de tout le païs qui compoſe les deux Royaumes, il ne paſſât la Volta, & ne vint l'attaquer & ſe rendre maître de ſon païs, que les mines d'or qui y ſont rendent infiniment plus riche que ceux de Coto & de Popo. Son interêt eſt donc de tenir l'équilibre entre ces deux Royaumes, d'y entretenir la guerre, afin qu'ils ſe conſomment peu à peu ſans ſouffrir qu'un parti detruiſe entierement l'autre, parce qu'alors il ſeroit à craindre qu'il ne portât la guerre chez lui, & qu'il ne le chaſſât de ſon païs. C'eſt pour cela que quand les troupes auxiliaires qu'il a envoyés au Roi de Coto lui ont fait remporter quelque avantage ſur celui de Popo, il ne manque pas de faire une querelle au vainqueur, de prendre le parti du vaincu, & de lui envoyer du ſecours par le moyen duquel il remet la balance en équilibre, & leur donne le moyen de ſe faire une guerre continuelle qui les ruinera à la fin, ou du moins qui les affoiblira de maniere qu'il n'aura rien à craindre d'eux.

Païs de Coto.

Les païs de Coto & de Popo ſont tous differens de ceux de la côte d'Or. Ceux-ci ſont pleins de montagnes, & les autres ſont des terres unies, ſablonneuſes,

feches, arides, infertiles. On n'y voit prefque d'autres arbres que des palmiers; à peine y trouve-t-on du bétail fuffifamment pour la nourriture des habitans; ils feroient fort à plaindre fi leurs rivieres étoient moins poiffonneufes; c'eft leur unique reffource, car la côte, quoique très poiffonneufe, leur eft inutile à caufe de la barre, qui eft plus difficile à paffer que dans tout le refte de la côte jufqu'au Royaume d'Ardre.

Tout leur commerce fe reduit à la vente des efclaves, c'eft-à-dire, des prifonniers de guerre qu'ils font les uns fur les autres, & qu'ils enlevent dans leurs courfes & brigandages continuels. Le nombre des captifs que l'on tire de chez eux eft quelquefois très confiderable, mais comme ce commerce n'eft pas reglé, & qu'il fe paffe fouvent des années entieres fans qu'on en trouve à traiter, les Européens n'ont fait aucun établiffement dans leur païs.

Les Européens qui ont commercé avec ces peuples fe loüent beaucoup de leurs bonnes manieres, ils difent qu'ils font civiles, ferviables, & qu'ils aiment les étrangers; mais ils conviennent qu'on peut les regarder, fans fe tromper, comme les normands de l'Afrique, c'eft-à-

dire, qu'ils ſont intereſſés, diſſimulés, fourbes, & traitres au ſouverain degré. Ils ſont menteurs & parjures, & quand un Européen a été aſſez ſimple pour ſe livrer entre leurs mains avec ſes marchandiſes, il eſt rare qu'il en ſorte ſans perdre au moins ſes marchandiſes; il lui en coute ſouvent la vie, après quoi ils ne manquent jamais de rejetter le vol & l'aſſaſſinat qu'ils ont commis ſur les partis ennemis qui courent dans le païs, dont ils n'ont pas été les maîtres d'arrêter la violence.

Religion des Negres de Coto.

Il n'y a qu'une choſe de laquelle les Negres de Coto & de Popo ſont très-bien pourvûs, c'eſt des Fetiches, du reſte ils ſont très pauvres. Ce ſont de tous les Negres de la côte, ceux qui ont le plus grand nombre de Dieux, il faut qu'un Negre ſoit bien pauvre quand il n'en a qu'une douzaine. Leurs maiſons, les grands chemins, les champs, tout en eſt plein, & ils n'en ſont pas plus riches, ni plus heureux, ni plus honnêtes gens.

Royaume de Popo.

On compte dix lieux ou environ de Coto à Popo, la force de ce village conſiſte dans ſa ſituation, il eſt bâti dans une Iſle au milieu d'une riviere conſiderable qui porte le même nom. C'eſt, de tout cet Etat, le ſeul endroit qui

merite le nom de Village, tout le reſte n'eſt compoſé que de petits hameaux de dix ou douze caſes, dont les habitans ſe retirent au village du Roi dès qu'ils ont avis que leurs ennemis ſont en campagne. Leur côte eſt preſque inacceſſible, la mer y briſe pendant la plus grande partie de l'année d'une maniere qui ne permet pas aux plus habiles canotiers d'en approcher. Leur commerce, par une ſuite neceſſaire eſt trés peu de choſe, & leur pauvreté les rend âpres au gain, fripons, fourbes & interreſſés au dernier point. Les courſes continueles qu'ils font ſur leurs voiſins, les mettent en état d'avoir aſſez ſouvent des captifs; c'eſt ce qui oblige la compagnie de France d'avoir une caſe ou petit comptoir à Popo, où elle entretient deux Commis & quelques Negres qui dépendent du Directeur General de Juda, de qui ils reçoivent les marchandiſes de traite, & à qui ils envoyent les captifs qu'ils traitent. Ce petit commerce ſe fait par terre, avec les précautions neceſſaires pour n'être pas dévaliſé en chemin, car la ſûreté de ces tranſports ne conſiſte que dans le pouvoir, où on ſe trouve de repouſſer la force par la force, quand on eſt attaqué par ces gens ſans foi & ſans hon-

neur. Il eſt vrai qu'on exige d'eux pour l'ordinaire, qu'ils eſcorteront les traitans & leurs marchandiſes juſqu'aux frontieres de Juda, & cela ſuffit parce que l'on eſt dans une ſûreté entiere dés qu'on eſt ſur les terres de ce Royaume.

Quelques Voyageurs on prétendu que l'Etat de Popo a été autrefois ſi puiſſant, que celui de Juda en relevoit. C'eſt un erréur, ces deux Royaumes, auſſi-bien que celui de Coto, ſont des démembremens de celui d'Ardra, contre lequel ils ſont ſouvent en guerre, & preſque toujours entre eux, avec des succés differens qui n'ont pas été aſſez avantageux à l'un d'eux pour aſſujettir entierement l'autre; mais qui ont extrêmement diminué leurs forces, & ſur tout celles de Popo, qui ſont à préſent ſi peu de choſe, qu'ils ne doivent leur conſervation & leur liberté, qu'à la ſituation avantageuſe de leur village principal.

Royaume du Roi de Coto.

Il y a vingt-cinq à trente ans que le Roi de Coto, nommé *Aſorri*, étoit un brave du premier ordre, & de plus, très entreprenant. Il portoit la guerre de tous côtés, & conduiſoit ſes entrepriſes avec tant de valeur & tant de ſageſſe, qu'il réüſſiſſoit toûjours; il étoit devenu la terreur de tous ſes voiſins. Le Roi

d'Ardra l'engagea de déclarer la guerre au Seigneur d'Offra & au Roi de Juda, qui s'étoient soustraits de son obéïssance, & qui avoient maltraité ses gens dans quelques occasions. Il vint assez facilement à bout de ceux d'Offra, il les défit à plate couture, prit leur chef qu'il envoya au Roi d'Ardra, ravagea le païs, & s'avança jusqu'aux frontieres du Royaume de Juda; mais comme il manquoit de poudre, il fut obligé de suspendre sa marche en attendant que le Roi d'Ardra lui en eût envoyé comme il le lui avoit promis. Ce Prince ni manqua pas, il lui en envoya un convoi trés considerable & bien escorté, mais le Roi de Juda en ayant eu avis, alla au-devant du convoi, l'enleva & défit l'escorte, & marcha sur le champ à Aforri, qui ayant été averti par quelques fuyards de la perte du convoi qu'il attendoit, décampa sur le champ fort à propos, & se retira. Il apprit en chemin que le Roi de Popo venoit au secours de celui de Juda. Il crut qu'il pourroit défaire ce Prince aussi aisément qu'il avoit fait dans plusieurs autres occasions, & sans considerer qu'il manquoit de poudre, il le chercha, le trouva, & l'attaqua. Par malheur pour lui, il se rencontra posté trés avantageusement, & dès le

premier choc il perdit beaucoup de monde. Cette perte le mit en fureur, il se jetta sur ses ennemis & fit des prodiges de valeur, il demeura enfin sur la place avec presque toute son armée. Son frere lui succeda, mais n'étant pas, à beaucoup prés, si brave ni si entreprenant, & se trouvant d'ailleurs fort affoibli par la perte des meilleures troupes de son Etat qui étoient péries dans cette bataille, il fit la paix avec les Rois de Popo & de Juda à la maniere des Negres, c'est-à-dire, sans cesser de faire des courses les uns sur les autres quand ils en trouvent l'occasion favorable.

CHAPITRE II.

DU ROYAUME DE JUDA.

Sa situation, son étenduë. Qualité du Païs.

LEs Hollandois appellent Fida, le Royaume que nous appellons Juda ou Juida. Il est difficile de décider qui a plus de raison d'eux ou de nous.

Il est certain que cet Etat faisoit partie du Royaume d'Ardra, dont il releve encore aujourd'hui, comme nous le ferons voir dans la suite.

Si nous voulions ſuivre l'Abbé Baudran, nous dirions comme lui que le Royaume d'Ardra ou d'Ardres, eſt ſitué entre celui de Benin à l'Orient, & la riviere de Benin à l'Occident, qui le ſépare de la côte d'Or. Ce que nous avons dit ci-devant, nous empêche de ſuivre ce ſentiment dans toute ſon étenduë. Nous convenons bien que le Royaume d'Ardra eſt borné à l'Orient par celui de Benin; mais le bon ſens & la raiſon nous empêchent de convenir que la riviere de Benin ſoit celle qui le ſépare de la côte d'Or. Celle qui lui ſert de borne de ce côté là, eſt la riviere de Volta. Celle de Benin eſt réellement celle ſur laquelle eſt ſituée la ville de Benin. C'eſt un erreur de près de cent lieues que le Public ne nous paſſeroit pas, quand même nous aurions aſſez de politeſſe pour la paſſer à ce Geographe.

Sentiment de l'Abbé Baudran ſur le Royaume de Benin.

Le Royaume de Fida ou de Juda, commence à cinq ou ſix lieues du village de Popo. On diſtingue communément deux villages de ce nom, le grand & le petit, peut-être y en avoit il deux de ce nom dans les temps paſſés. On en chercheroit en vain deux à préſent; il n'y en a plus qu'un ſeul, & c'eſt celui que nous avons dit être ſitué dans une Iſle de la riviere qui porte le nom du

village, ou qui lui donne le ſien.

ituation de Juda.

Le Royaume de Juda n'a que quatorze à quinze lieues d'étenduë le long du bord de la mer, il eſt par les ſix degrés vingt minutes de latitude ſeptentrionale, & par les ... degrés de longitude. Sa largeur ou ſon étenduë dans les terres n'eſt que de huit à neuf lieues.

Ses bornes.

Ses bornes au Nord-Oueſt ſont le Royaume de Popo, & au Sud-Eſt celui d'Ardres, dont on appelle le Prince le grand Roy, parce qu'en effet ſes Etats ſont très conſiderables, & l'étoient bien davantage lorſqu'ils s'étendoient juſqu'à la riviere de Volta, qui étoit ſa borne du côté de l'Oueſt, avant que les Provinces de Coto, de Popo & de Juda ſe fuſſent ſouſtraites de ſon obéïſſance, & ſe fuſſent érigées en Royaumes.

Rivieres.

Il n'y a que deux rivieres aſſez conſiderables dans tout cet Etat pour meriter ce nom. Les fontaines qui y ſont en aſſez grand nombre ne font que de très-petits ruiſſeaux qui ſe perdent dans ces deux rivieres ; elles viennent toutes deux du Royaume d'Ardre, ſoit qu'elles y ayent leurs ſources, ſoit qu'elles n'y faſſent que paſſer. Celle qui eſt la plus voiſine du bord de la mer dont elle n'eſt qu'à une demie-lieue ou environ, ſe nomme la riviere de Jaquin, parce qu'elle

passe par la ville de ce nom qui est dans le Royaume d'Ardres, & le lieu du plus grand commerce de cet Etat. L'eau en est jaunâtre; elle ne peut porter que des canots, parce qu'il y a plusieurs endroits où elle est gueable, n'ayant qu'environ trois pieds d'eau & souvent moins.

On a donné le nom d'Eufrate à la seconde; elle passe par la ville d'Ardres, & elle est éloignée d'environ une demie-lieue de la ville capitale du Royaume de Juda, appellée Xavier ou Sabié. Cette riviere est plus considerable que la premiere, elle a beaucoup plus de profondeur, son eau est excellente; elle porteroit d'assez gros bâtimens si elle n'avoit pas des hauts fonds qui la rendent gueable en quelques endroits.

Les Rois de Juda ont établi depuis bien longtems des Peages à ces gués. Tous ceux qui y passent sont obligés de payer deux bouges ou cauris. Personne n'est exempt de ce droit que les grands du païs & ceux de leur suite, & les Européens & leurs domestiques.

Péages.

Cet Etat tout petit qu'il est, est divisé en vingt-six Provinces qui sont autant de Gouvernemens, qui sont donnés aux grands du païs & héreditaires dans leurs familles. Le Roi est à la tête

de ces Gouverneurs, & a le Gouvernement de la Province Xavier, Ville capitale & premiere Province de ses Etats.

Voici les noms des autres Provinces dont le Village principal donne le nom à la Province & à celui qui en est Gouverneur.

Les 26. Gouvernemens.

1 Le Roi.
2 Xavier Goga. Le Gouverneur a la qualité de Prince & de Vice-Roi.
3 Beti, Sacrificateur.
4 Aploga, Prince.
5 Niapon, Prince.
6 Xavier Zonte, Prince.
7 Gregoire Zonte, simple Gouverneur.
8 Abinga, Gouverneur.
9 Gourga, Gouverneur.
10 Doboé, Gouverneur.
11 Abingato, Gouverneur.
12 Carté Gouverneur.
13 Agou, Interprête & Gouverneur.
14 Assou, Prince.
15 Oussaga, Gouverneur.
16 Pagne, premier Valet & Gouverneur.
17 Ovalonga, Gouverneur.
18 Danio, Gouverneur.
19 Zingua, Gouverneur.
20 Coulasouto, Gouverneur.

21 Zoga, Gouverneur.
22 Hamar, Capitaine & Gouverneur.
23 Couagouga, Commandant des Fuseliers du Roi.
24 Agricoquoüé, Tambour-Major.
25 Guiaga, Boureau & Couverneur.
26 Babo, Oncle du Roi.

Il ne faut pas croire que ces vingt-six Gouverneurs ne consistent que dans les vingt-six villages qui donnent les noms à ces Provinces & à leurs Gouverneurs. Chacun de ces villages en a plusieurs qui dependent du principal, & quoique l'étenduë du Royaume, & par consequent de chaque Province ne soit pas bien considerable ; le païs est tellement peuplé & rempli de tant de hameaux, que tout l'Etat ne paroît que comme une très-grande ville, divisée en plusieurs quartiers, separés les uns des autres par des terres cultivées avec soin, qui semble n'être que des jardins, dont le sol est d'une si prodigieuse fecondité, qu'à peine une recolte est elle faite, que la même terre est semée ou plantée sur le champ d'autre chose, de maniere qu'on y fait trois ou quatre recoltes par an. Les pois succedent au ris, le millet suit les pois, le mahis ou bled de Turquie prend la place du millet,

Bonté du terrain.

les patates & les ignames ſuivent le mahis, & le bord des hayes, les reves des foſſés, les pieds des murs de cloture ſont employés à planter les melons de differentes eſpeces & quantité d'autres legumes. Il ni a pas un pouce de terrain inutile ou negligé, & cela ſans diſcontinuer & ſans donner à la terre le moindre relache. Les Negres ſont tellement ménagers de leur terrain, que les grands chemins ne ſont preſque par tout que des ſentiers étroits. On ne connoît point en ce païs fertile la néceſſité de laiſſer repoſer la terre.

Culture de la terre.

Ils la cultivent très-proprement par ſillons ; ceux des terres du Roy ſont plus élevés que ceux des particuliers. Ces petites montagnes, ſi on peut ſe ſervir de ce terme, & les vallons qui ſont entre deux augmentent la ſuperficie du terrain preſque de la moitié. Les pluyes & les roſées qui tombent abondamment toutes les nuits, penetrent plus aiſément la terre, l'humectent & l'engraiſſent, & la chaleur du Soleil l'échaufant plus aiſément de tous côtés, fait germer, croître & meurir les fruits plûtôt & plus aiſément que dans une terre unie & toute platte.

Le terrain de toute la longueur du Royaume depuis le bord de la mer,

jusqu'à une lieue ou environ au-delà de l'Eufrate, est tout uni & sans la moindre coline ou élevation ; c'est une plaine de quinze lieues de longueur, sur trois lieues ou environ de largeur. Quand on est au-delà de cette borne, le terrain s'éleve insensiblement en pente douce, qui ne finit qu'à six ou sept lieues plus haut, où l'on se trouve au pied des hautes montagnes qui font une chaîne qui borne le Royaume au Nord-Est, qui l'enferme & qui le separe des autres Etats qui sont de ce côté-là, & en particulier du Royaume d'Ardres, qui s'étend au-dessus de ceux de Juda, de Popo & de Coto, jusqu'à la riviere de Volta. Cela lui donne une étenduë très-considerable de l'Est à l'Ouest.

Bornes du Royaume de Juda au Nord-Est.

On voit très-peu d'arbres depuis le bord de la mer, jusqu'au-delà de l'Eufrate, encore sont ils steriles, ils ne rapportent aucun fruit, & ils tombent d'eux-mêmes sans qu'il paroisse aucune raison de leur chûte imprevûë ; cependant tout inutiles qu'ils sont, ils ne laissent pas d'être respectés comme des divinités. Abbatre un arbre ou couper ses branches, est un crime irremissible, il ne peut s'expier que par la mort de celui qui l'a commis & de ceux qui y ont eu part. Cette loi est non seulement

Il y a très-peu d'arbres, on les regarde comme des divinités.

pour les naturels du païs, mais encore pour les étrangers. Quelques Hollandois s'étant un jour avisés d'abbatre un arbre, le peuple s'émut, il prit les armes, courut sur eux, les massacra & pilla tous les effets qu'ils avoient à terre apparemment par maniere d'interêts civils.

Je ne sçaurois me persuader que cette terre ait toûjours été destituée d'arbres, pendant que toutes les autres côtes de la Guinée en sont toutes chargées. Je sérois assez porté à croire qu'elle en avoit autant que les autres, mais qu'ayant étés abbatus sans discretion, ou par les naturels ou par les étrangers qui jugeoient peut-être qu'ils les empêchoient de joüir des vents & du frais qui vient de la mer, sur tout le soir & la nuit, le Roi jugea à propos de conserver ce qui en restoit, & pour le faire plus aisément on insinua au peuple que les arbres étoient des divinités qu'il falloit bien se donner de garde de maltraiter, de crainte d'attirer des malheurs extrêmes sur le païs & sur le peuple Les Marabous eurent soin d'appuyer cette fourbe, & ils n'eurent pas grande peine de l'inculquer dans les esprits tim des, ignorans & superstitieux. On mit donc les arbres au nombre des divinités tutelaires du païs; & on ordonna la peine de mort contre

les impies qui les insulteroient.

Cette loi est observée dans toute sa vigueur depuis un tems immémorial, personne n'en est exempt.

Serpens venimeux.

Mais ces divinités sont des plus malfaisantes, outre qu'ils tombent souvent sans qu'on ait pû prévoir leur chûte & s'en garantir, ils servent de repaires aux serpens venimeux qui y sont toujours en grand nombre, qui se laissent tomber sur ceux qu'ils voyent au pied, qui les piquent & répandent dans les playes qu'ils font, un venin qu'il est presque impossible d'empêcher de causer la mort.

Serpens sans venin.

Nous parlerons dans un autre endroit d'une autre espece de serpens, qui bien loin d'être mal faisans, sont honorés comme des divinités bien-faisantes, à qui on prétend que le païs a d'extrêmes obligations.

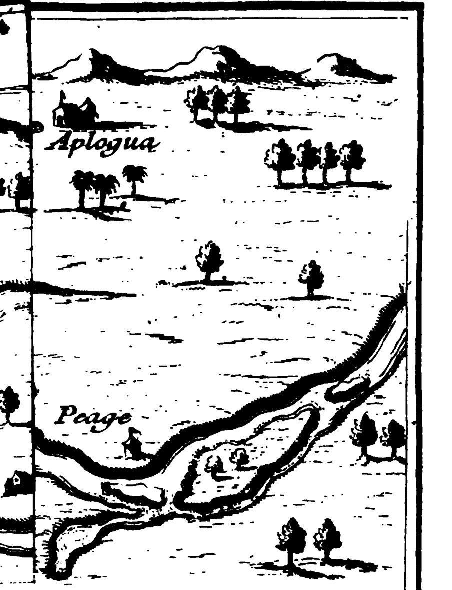
Rien n'est plus agréable que ce païs à ceux qui viennent de dehors, & qui ont eu le bonheur de passer la barre, c'est un païsage charmant; de petits bouquets d'arbres de haute futaye répandus d'espace en espace, des amas de bananiers & de figuiers, au travers desquels on voit les sommets d'une infinité de cases, qui, pour être la plûpart en cônes & couverts de paille ou de feuilles

de palmier, ne laiſſent pas de diverſifier agréablement cette vaſte plaine.

Le tout eſt d'aborder & de deſcendre à terre ſans autre inconvenient que d'être mouillé, ce contre-tems eſt ſi ordinaire, qu'on n'y prend ſeulement pas garde. On en eſt quitte en changeant ſeulement d'habits, mais tout le monde n'a pas ce bonheur, bien d'honnêtes gens y ont perdu la vie. Il eſt vrai, & il en faut convenir, qu'il y a eû ſouvent de leur faute, & que leur précipitation & leur témerité à vouloir aller à terre dans des tems trop rudes, contre la volonté & l'experience des canotiers, leur a attiré ce malheur.

Rade de Juda.

L'atterrage de Juda eſt très-difficile, ce n'eſt qu'une rade foraine qui n'a aucune marque pour être diſtinguée du reſte de la côte, à moins qu'on n'en ſoit aſſez proche pour voir quelques bouquets d'arbres aſſez hauts à la verité & éloignés les uns des autres, placés ſur un terrain bas & tout uni, au coin d'un deſquels, qui eſt le plus gros & le plus élevé, on apperçoit le pavillon qui eſt élevé ſur la pointe d'un des baſtions du Fort François; mais il faut pour cela avoir bonne vûë & que le tems ſoit bien clair. Ce qui indique plus ſûrement le mouillage, ce ſont les vaiſſeaux que l'on


Aplogua
Peage

le de

voit mouillés en rade ; il eſt rare que l'on n'y en trouve pas toujours. Le meilleur endroit pour mouiller eſt par le travers du gros bouquet de bois à une lieue ou environ de terre ſur douze braſſes d'eau fond de vaze. On affourche Eſt & Oueſt, & quand il y a des vaiſſeaux de ſa nation, l'ordinaire eſt de mouiller auprès d'eux, afin d'être plus en état de ſe ſecourir dans le beſoin.

Le Chevalier des M.*** mouilla à la rade de Juda le 11. Janvier 1725. Il y trouva un navire de la Compagnie, nommé l'*Avanturier*, qui le ſalua de cinq coup de canon, & qui amena la flamme qu'il avoit au grand mât, parce que le Chevalier étant plus ancien Capitaine, c'étoit à lui à la porter & à commander les vaiſſeaux de ſa nation dans la rade.

On donne ici une vûë de la côte vis-à-vis du mouillage des vaiſſeaux. Elle eſt d'une ſi grande exactitude, qu'il eſt preſque impoſſible de s'y méprendre.

On ne manqua pas de ſaluer le Fort François, & comme en ce païs on aime fort le bruit, & que l'on juge de la conſequence des gens par les coups de canon qu'ils tirent pour ſaluer, & qu'on leur rend exactement, le Chevalier des M.*** en fit tirer onze, que le Fort rendit auſſi-tôt coup pour coup.

Difference des saluts.

Il est bon de sçavoir que les vaisseaux qui saluent une forteresse, ne le font qu'après qu'ils sont mouillés, & que quand ils saluent un vaisseau qui est mouillé, ils le font étant sous voile. Il faut encore remarquer que les vaisseaux qui saluent, soit avec le canon, soit de la voix, le font toujours en nombre impair. Le salut de la voix se fait par un cri de vive le Roi, qu'on repete selon l'honneur que l'on veut rendre. Les Galeres saluent du canon ou de la voix en nombre pair, & leur cri est *Hou*, qu'on repete plus ou moins, selon que l'on veut honorer les personnes, & toujours en nombre pair.

La rade de Juda est fort poissonneuse.

Quoi que la mer soit très grosse à la côte, la rade ne laisse pas d'être très poissonneuse. Les Negres canotiers & pêcheurs, bravent cet obstacle, & pendant qu'ils font un mistere aux blancs de la maniere de surmonter cette difficulté, il ne paroît pas qu'il y en aye pour eux, quand il s'agit d'aller à la pêche ou de venir à bord des vaisseaux pour leur interêt; ce que nous dirons dans la suite, justifiera ce que j'avance ici.

Differentes manieres de pêcher.

La mer est trop grosse à la côte pour qu'on puisse employer la senne ou d'autres filets pour la pêche quand on est obligé de tirer le filet à terre. Il n'y a

point non plus de tartanes ou barques avec les inſtrumens neceſſaires à cet exercice. Elle ne ſe fait qu'à la ligne & ne laiſſe pas d'être bonne, & le ſeroit beaucoup davantage ſi les requiens & autres poiſſons carnaſſiers, qui ſont en grand nombre ſur la côte, ne venoient pas, ſans en être priés, partager la proye avec les pêcheurs.

Dès qu'un vaiſſeau eſt moüillé, les matelots n'oublient pas de jetter leurs lignes, les Officiers, en cas de beſoin, les en feroient ſouvenir. C'eſt un rafraichiſſement conſiderable pour les équipages, & une épargne encore plus grande pour la Compagnie.

Entre une infinité de poiſſons que les gens du Chevalier des M.*** prirent à la rade de Juda, je n'en rapporrerai que deux.

Poiſſon extraordinaire appellé Lune.

On a donné au premier le nom de Lune, parce qu'il a quelque rapport avec un poiſſon de ce nom que l'on trouve dans les mers de l'Amerique. Ceux qui voudront prendre la peine de lire le premier Tome de ce Voyage des Iſles, page 312. verront la figure & la deſcription & la figure de la Lune de l'Amerique, & la difference qu'il y a entre elle & le poiſſon de Guinée, à qui on a donné le même nom dont on donne ici la figure.

Cette derniere a 18. à 20. pouces de la tête à la queue, douze à treize pouces de large, près de deux pouces d'épaisseur; c'est un poisson plat qui feroit un ovale sans sa queue qui est assez large & échancrée; sa peau est blanche & argentée; sa face si on peut se servir de ce terme, est platte, sa gueulle est petite & armée de deux rangs de dents; une avance mediocre qui est au-dessus marque assez bien un nez avec deux narines, & tout ce qui est au-dessus qu'on pourroit regarder comme son front est partagé par plusieurs rides saillantes; ses yeux sont ronds, assez grands & fort rouges. Il n'a que deux nageoires assez grandes, elles sont à côté des oüies & une empannure qui commence environ à la moitié du dos, & qui finit à la naissance de la queue; il en a une plus petite sous le ventre.

La chair de ce poisson est blanche, ferme, grasse, delicate, d'un fort bon goût & très-nourrissante. Ce poisson ne mord point à l'hameçon à l'Amerique, il y mord à la côte de Guinée. S'il étoit moins gourmand, il ne seroit pas pris, car comme j'ai dit il n'y a point de filets en ce païs-là, & la mer est trop rude à la côte pour qu'on s'y puisse servir de la senne.

Description du poisson appellé Singe.

On a donné le nom de Singe au poisson dont je vais parler. Je ne ferai point de procès

assez forte pour l'enfoncer comme feroit un puissant requin, mais comme elle est longue & forte, il blesseroit d'une étrange maniere ceux qu'il en frapperoit.

Ce poisson n'a point d'écaille, il est couvert d'une peau chagrinée à petits grains, à peu près comme celle du requin; elle est toute noire & lustrée comme du geais pendant que le poisson est vivant, elle cesse d'être lustrée dès qu'il est mort. Sa chair est bonne, mais elle n'est pas délicate, parce que pour l'ordinaire elle n'est pas bien grasse. On peut la comparer à celle d'un bœuf qui n'est pas gras; les jeunes sont beaucoup meilleurs. Ce poisson vit de proye & des herbes qui sont au fond de la mer, car on trouve de tout cela dans son ventre. Je m'étonne que, se trouvant sur les côtes de la Guinée & étant noir comme les habitans, on ne lui ait pas donné le nom de Negre plûtôt que celui de Singe.

CHAPITRE III.

DE LA BARRE DE JUDA.

Du village de Gregoué & des Forts François & Anglois.

DES qu'un vaisseau est moüillé, les Negres se pressent d'y aller & d'y porter du poisson & des fruits quand ils en ont. Ils sont assurés d'en être bien payés & de boire de l'eau de vie, il n'en faut pas davantage pour les engager à tout risquer, plûtôt que de manquer une si bonne occasion. Les Capitaines des vaisseaux leur font amitié, les font boire sur toutes choses, & se servent d'eux pour écrire au Directeur du commerce de leur nation, & lui donner avis de leur arrivée.

Dans un païs d'un accès moins difficile, on ne manqueroit pas d'envoyer la chalouppe à terre, prendre langue & porter les paquets, cela n'est pas praticable à la côte de Juda. Le Chevalier des M.*** après avoir donné les ordres necessaires aux Officiers qu'il laissoit à bord, & être convenu des signaux, pour se faire entendre à ceux qui demeu-


Tome 2. Page 23.



roient dans les tentes qu'on fait ſur le bord de la mer, ſe mit dans ſa chalouppe le douze ſur les trois heures aprés midi, & vint moüiller à cent pas ou environ du lieu ou commencent les groſſes lames. Il y trouva un canot de Negres qui l'y attendoit & qui le porta à terre. Les gens ſages ſe mettent en camiſolle & en calleçon, il y auroit de l'imprudence à ſe charger d'habits. Le moins qu'il puiſſe arriver, c'eſt d'avoir le chagrin de les voir gâtés d'eau de mer, parce qu'il eſt très-rare qu'on ne ſoit pas bien mouillé quand on franchit ce dangereux paſſage. Il le fut en effet depuis la tête juſqu'aux pieds, & malgré l'adreſſe des canotiers & les précautions qu'ils prirent, ils ne purent empêcher que la troiſiéme lame ne ſe répandît ſur le canot, & ne le couvrît d'un bout à l'autre. Le bonheur qu'il eut, fut que le canot toucha le fond & ne tourna point, & que les canotiers s'étant jettés à l'eau & étant ſecondés des autres Negres qui les attendoient au bord de la mer, ils enleverent le canot & ceux qui étoient dedans, & le mirent à terre.

Riſques au paſſage de la barre.

Avant de paſſer outre, je crois qu'il eſt bon d'expliquer ici ce que c'eſt que la barre qui regne tout le long de la côte de Guinée, & qui eſt plus ou moins

grosse, & par conséquent plus ou moins dangereuse, selon l'exposition & le gissement des côtes & les vents qui soufflent.

Ce qu'on entend par le nom de barre.

On entend par barre l'effet que produisent trois lames qui viennent se rompre à terre l'une après l'autre, dont la derniere est la plus à craindre, parce qu'elle est cabanée, c'est-à-dire, qu'elle fait une espece de voute assez haute & d'un diamêtre assez grand pour couvrir un canot tout entier de l'arriere à l'avant, & pour le remplir d'eau, le submerger ou le tourner sans dessus dessous quand elle se rond & se brise dessus avant qu'il ait touché la terre.

Les deux premieres lames ne cabanent point, c'est-à-dire, qu'elles ne forment point de voute en s'approchant de terre; la premiere, parce qu'elle ne trouve point le retour des eaux d'une autre qui l'ait précedée, y ayant eu une espace de temps assez considerable pour que les eaux de celle qui l'a précedée se soient écoulées & mises de niveau, aprés avoir frappé la terre & s'y être rompuës; la seconde cabane un peu, parce qu'elle trouve les eaux de la premiere, qui, retournant au large, la frapent & l'oblige de s'élever, mais la troisiéme, rencontrant les eaux de la seconde, déja en-

flées de celles de la premiere, elle eſt contrainte de ſe replier ſur elle-même, ce qu'elle ne peut faire qu'en s'enflant conſiderablement & faiſant une voute ou arcade d'autant plus haute, qu'elle ſe trouve frappée à ſon pied par le retour des eaux de la ſeconde. Voilà ce qui fait cette barre ſi terrible ſur laquelle il s'eſt perdu tant de monde.

Ces lames commencent environ à une portée de fuſil de terre, parce que la mer trouve à cette diſtance un haut fond plat, lequel étant paſſé, on n'a plus à craindre que la houle qui porte le canot à terre d'une viteſſe extraordinaire. L'adreſſe des canotiers conſiſte à ſe jetter tous à la mer & tout d'un coup, & de ſoutenir le canot des deux côtés, de maniere qu'il arrive à terre & qu'il la touche ſans s'y briſer & ſans tourner. Dans un inſtant les perſonnes qui ſont dedans, & les marchandiſes dont il eſt chargé ſont débarquées & miſes en ſûreté, quelques peſans que ſoient les fardeaux.

Adreſſe des Canotiers.

Les Negres canotiers ſe ſont tellement familiariſés avec la barre, depuis que les Européens trafiquent à Juda, qu'il eſt à préſent auſſi rare que les canots qu'ils conduiſent periſſent dans cet endroit dangereux, qu'il étoit autrefois

commun de les y voir perir avec les blancs qui y étoient embarqués; car pour eux, ils ſçavent fort bien ſe tirer d'affaire, ce ſont d'excellens nageurs, qui ſçavent ſi bien ſe faire porter ſur le dos d'une lame, ou plonger ſous une autre, qu'ils gagnent toujours la terre, & comme ils ſont nuds, ils s'embaraſſent peu d'être mouillés.

C'eſt ce dangereux paſſage qui favoriſe le pillage qu'ils font des bouges & de l'eau de vie, qu'ils portent à terre quand il n'y a point de blanc dans le canot pour avoir l'œil ſur les marchandiſes. Dans ces occaſions, ils ceſſent de nager ou de pagayer quand ils ſe trouvent entre deux lames, ils ſe contentent de ſoutenir le canot avec leurs pagalles, pendant que quelqu'uns des plus adroits percent les barils d'eau de vie & empliſſent les bouteilles de toute la troupe, & aprés qu'ils ont fait leûrs affaires, ils ſe mettent à pagayer d'une grande force & viennent à terre, diſant aux Commis qui ſe plaignent de leur retardement, qu'il y avoit une voye d'eau dans le canot qu'il a fallu raccommoder, & que ce n'eſt pas ſans peine qu'ils en ſont venu à bout & qu'ils ont échappé le danger où cet accident les avoit expoſé.

Les canots de barre ſont tout d'une

piece. Ils ſont faits d'un arbre creuſé fort leger ; ils ont pour l'ordinaire quinze à dix-huit pieds de longueur, ſur trois pieds de large & autant de profondeur. Ils y ſont ordinairement au nombre de dix, chacun une pagalle à la main. Les pagalles ſont comme des pelles à four, longues de quatre à cinq pieds, la pelle a quinze pouces de longueur ſur huit de large ; elles ſont toutes d'une piece d'un bois bien liant. Les Negres ſont deux à deux dans le canot, le viſage tourné vers le lieu où ils vont, celui qui gouverne l'arriere répond à la voix de celui qui eſt à l'avant qui ſert de pilote, c'eſt le plus habile de la troupe qui occupe ce poſte. Ceux qui nagent ou qui pagallent n'ont point d'autres ſieges pour s'aſſeoir que des bambous ou gros roſeaux qui traverſent le canot, & qui ſont attachés par leurs extrêmités aux côtés oppoſés du canot. Ils nagent au bruit d'un certain ton que le pilote donne, qui marque s'il faut nager de force, ou plus lentement. C'eſt un plaiſir de voir comme ils employent toutes leurs forces lorſque le pilote le juge à propos. Ils ſe plient en deux, & donnent au canot un mouvement extraordinaire.

Figures de canots & de pagalles.

Lorſqu'ils conduiſent des blancs à terre, ils les font aſſeoir dans le fond du ca-

not les uns derriere les autres à l'avant du canot. Si au contraire ils les conduisent de terre aux Vaisseaux, ils les font mettre à l'arriere. Cette conduite est sage, on est moins exposé en allant à terre étant à l'avant, parce que la lame prend le canot par l'arriere, & qu'en cet endroit on est bien plûtôt debarqué; au contraire en allant aux Vaisseaux, la lame rencontre l'avant du canot, s'y brise & peut y faire plus de mal qu'à l'arriere. Ils donnent en ces occasions tous leurs soins pour sauver les blancs qu'ils portent, & pourvû qu'on s'en rapporte à eux, qu'on les laisse faire & qu'on ne les ait pas maltraité, il est rare qu'il arrive rien de facheux aux personnes.

Il n'en est pas de même des marchandises; quelque soin que les Capitaines se donnent pour empêcher leurs pillages, il est presque impossible d'y réussir entierement, les Negres en fait de vol feroient des leçons aux plus habiles Meuniers, Tailleurs & filoux qui soient en Europe, & quand on les observe si bien ou qu'on a pris des mesures si justes que leur adresse est à bout, ils font tourner le canot dans les endroits où les barils ou caisses de bouges qui ne flottent point vont à fond, & où ils les viennent repêcher pendant la nuit.

Dès que les marchandiſes ſont à terre, on les met dans les tentes que les Capitaines ont ſoin de faire dreſſer au bord de la mer. Ces tentes ont un ou pluſieurs batons de pavillon avec des pavillons, & des flammes qui ſervent à donner aux chalouppes mouillées hors des lames & de la barre les ſignaux de ce que l'on veut faire ſçavoir; car on eſt hors de la portée de la voix humaine, & quand on ſe ſerviroit des meilleurs portevoix, le bruit des lames & de la houle empêcheroit de pouvoir rien entendre.

Ce n'eſt pas ſeulement dans le paſſage de la barre que les Negres font leurs pillages, ils en font encore dans le tranſport des marchandiſes depuis les tentes juſqu'à la ville capitale où eſt la réſidence du Directeur general, & les magaſins de la Compagnie. On ne ſe ſert en ce païs ni de charettes ni de chevaux, ni d'autres ſortes de voitures, tout ſe porte ſur la tête des Negres. C'eſt pour cela que tous les porteurs ont de gros bonnets de jonc aſſez hauts pour contenir une bouteille platte de gros verre, ou une calebaſſe de la même figure contenant environ une pinte meſure de Paris, ou un ſac dans lequel ils mettent les bouges qu'ils ont pillés; car c'eſt principalement ces deux ſortes de marchandiſes

qui les tentent le plus, & ils n'ont que ce ſeul bonnet dont ils puiſſent couvrir leurs vols étant du reſte tous nuds, & n'ayant qu'un très-petit morceau de toile pour couvrir leur nudité.

Lors donc qu'on a mis à terre une quantité ſuffiſante de marchandiſes pour faire un convoy & les tranſporter au magaſin general, on fait venir les porteurs avec leur chef qui ne manque pas de promettre que ſes gens ſeront fideles. Malgré ces aſſurances auſquelles tout homme ſage ne doit jamais s'arrêter, on met cinq ou ſix blancs armés qui les conduiſent, qui empêchent que les porteurs ne s'écartent les uns des autres, & que chemin faiſant ils ne percent les barils d'eau de vie ou ceux qui renferment les bouges.

Le Chevalier des M.*** qu'une longue experience avoit inſtruit de l'adreſſe des Negres, & du penchant prodigieux qu'ils ont à voler, ayant un aſſez grand convoy à faire conduire à Xavier, ordonna à ſix de ſes gens de l'accompagner, de voltiger ſur les aîles, & de ne pas perdre un moment de vûë ſes porteurs. Il fut exactement obéï, le convoy avoit déja paſſé les trois rivieres, c'eſt ainſi qu'on appelle les trois bras que fait la riviere de Jaquin à l'endroit du gué

Stratageme des Negres pour voler.

où on la passe, sans que les porteurs eussent pû trouver une occasion un peu favorable de piller, parce qu'ils étoient éclairés de trop près par les gens qui les conduisoient, lorsqu'il s'éleva tout d'un coup une querelle entre deux porteurs qui mirent aussitôt leur charge à terre, & commencerent à se battre d'importance; les autres porteurs de concert avec les deux combattans quitterent aussi les leurs, quelqu'uns prirent parti dans la querelle, & les blancs qui les conduisoient ayant voulu faire cesser le desordre, se trouverent dans un instant environnés de tout le reste des porteurs qui les prioient d'empêcher qu'il n'arrivât quelque meurtre. Les François qui ne connoissoient pas encore ce piege, y donnerent entierement, ils firent des efforts extraordinaires pour arrêter les combattans, mais ils y employerent plus d'une heure sans en pouvoir venir à bout. La querelle ne fut appaisée que quand ceux des porteurs qui étoient demeurés auprès des barils de bouges, qui les avoient entrouvert adroitement, & en avoient tiré pour eux & pour leurs compagnons, rejoignirent la troupe. Leur presence appaisa laquerelle, chacun reprit sa charge, & on continua le voyage en paix comme s'il ne fut rien arrivé; les

porteurs diſparurent dès qu'ils eurent mis leurs charges au magaſin, & les conducteurs blancs ayant raconté au Directeur general & au Chevalier des M.*** ce qui étoit arrivé dans le chemin, ces Meſſieurs ſe douterent qu'il y avoit eu du deſſein dans cette querelle. On examina de plus près les barils de bouges, & on trouva que pluſieurs avoient été ouverts & qu'on y avoit beaucoup volé. On s'en plaignit au Capitaine Aſſou, mais il étoit trop tard, les porteurs étoient échapés & leur vol en ſûreté, parce qu'en arrivant chez eux ils avoient pris d'autres bonets; de ſorte que la perte tomba ſur le Chevalier des M.*** La Compagnie, toujours attentive à ſes interêts & peut-être dans la vûë de rendre ſes Officiers plus vigilans, rend les Capitaines reſponſables en leur propre & privé nom du coulage des eaux de vie, & de ce qui ſe trouve de manque dans les barils de bouges.

On croit pourtant qu'elle diminuëroit beaucoup de cette conduite ſevere, ſi elle conſultoit la deſſus ſes Directeurs, & qu'elle fût convaincuë comme elle le devroit être de l'impoſſibilité où ſont ſes Capitaines d'empêcher entierement les pillages des Negres.

On avoit cru y remedier en mettant

les bouges & l'eau de vie dans de double fusts, les Negres ont trouvé le secret de rendre cette précaution inutile.

Les Anglois font cercler leurs barils d'un bout à l'autre avec des cercles de fer qui se touchent & qui ne peuvent s'éloigner les uns des autres, parce que les premiers sont cloüés; cette précaution n'a servi qu'à leur causer de plus grandes pertes, les Negres faisant tourner les canots sur la barre, & allant repêcher pendant la nuit les marchandises qui sont demeurées au fond de la mer, car ils ont l'adresse de ne faire tourner que dans les endroits où ils sçavent fort bien qu'ils les pourront pêcher.

On avoit encore proposé de mettre les bouges dans des caisses qui en pussent contenir cent liv. qui fussent garnies de trois bandes de fer. Comme il y avoit moins de joints qu'à un baril, les Negres auroient moins de facilité à les entrouvir. Cela pourroit réüssir une fois ou deux, mais si les Negres se trouvoient courts de ce côté, ils ne manqueroient pas de les faire tomber à la mer, & la perte seroit encore plus considerable. Ce qu'on peut faire de mieux, est d'avoir toujours des blancs dans les canots qui portent les marchandises à terre, & de faire escorter les convois qui les por-

tent à la ville par des gens habiles, qui dans des occasions pareilles à celle dont je viens de parler, laissent battre les Negres tant qu'il leur plaira & qui se tiennent auprès des Marchandises tant que la querelle dure.

Bouges ou Cauris, monnoye du païs.

Je crois avoir dit dans un autre endroit, que les bouges sont des coquilles blanches qui se pêchent aux environs des Isles Maldives. C'est l'argent monnoyé du Royaume de Juda, & de beaucoup d'autres lieux de la côte; on les appelle aussi Cauris.

Quarante bouges font ce qu'ils appellent un toque de bouges, cinq toques ou 200. bouges font une galine, vingt galines ou quatre mille bouges font une cabeche.

Selon le prix du marché, un captif ou esclave vaut dix-huit à vingt cabeche, 70000. à 80000. bouges qui pesent environ 180. livres poids de Paris.

Village de Gregoué.

Le Village de Gregoué, qui donne le nom à une des 26. petites Provinces du Royaume de Juda, est environ à une lieuë & demie de la mer, après qu'on a passé la riviere de Jaquin. Il est assez considerable & ses habitans riches, tant parce qu'ils sont tous pêcheurs & canotiers, que parce qu'ils sont voisins des Forts François & Anglois qui en

sont

ſont à une très-petite diſtance. Les maiſons ſont de terre ou de branchages d'arbres entrelaſſés de roſeaux avec un enduit de terre graſſe de près d'un pied d'épaiſſeur. Chaque famille a pluſieurs caſes, jamais un mari ne met deux de ſes femmes enſemble ſous le même toit, elle ſont logées ſéparement. On croit que cela eſt neceſſaire pour conſerver la paix entre elles, car là, comme par tout ailleurs, les femmes ſont jalouſes, criardes, ſoupçonneuſes, impatientes & de fort mauvaiſe humeur, quand elles s'imaginent que leur mari partage inégalement ſont cœur entre elles. Il eſt vrai que la premiere qu'il a épouſé y a de droit une double portion, & quelquefois davantage, quand elle eſt feconde & qu'elle a des enfans mâles. Nous traiterons cette matiere plus amplement dans la ſuite. On voit qu'il faut beaucoup de caſes à un homme qui a bien des femmes, toutes ces caſes ſont renfermées dans une enceinte de murs de terre de ſept à huit pieds de hauteur, & de dix-huit à vingt pouces d'épaiſſeur, dont le chapperon eſt couvert de paille ou de feuilles de palmier, de crainte que l'eau de pluye ne s'inſinuë dans le mur, ne le détrempe & ne le faſſe tomber.

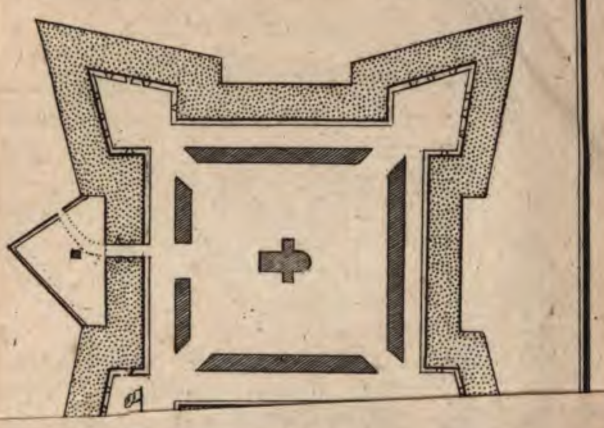
Maiſons des Negres,

Fort des François à Gregoué.

Les François & les Anglois ont chacun un Fort à l'Oueſt de ce village. Celui des François eſt le plus à l'Oueſt, il eſt composé de quatre baſtions, avec des foſſés larges & profonds, ſans chemin couvert, glacis ni paliſſades, excepté à un ouvrage en forme de demie lune qui couvre la porte, qui, outre les ventaux ſe ferme avec un pont levis. Il y a trente canons montés tant ſur les baſtions que ſur les courtines, & principalement ſur celle qui regarde le Fort des Anglois. Les quatre corps de logis, qui forment une grande place d'armes quarrée, ſervent de magaſins, de logement pour les Officiers & la garniſon, & de captiverie; c'eſt ainſi qu'on appelle le lieu ou l'on garde les captifs, en attendant le moment de les embarquer. Il y a au milieu de cette place une chapelle, où l'on dit la meſſe quand il y a un aumônier. Ce Fort eſt ſous le commandement du Lieutenant du Directeur general qui réſide à Xavier, ville capitale du Royaume. La garniſon n'eſt que de dix ſoldats blancs, deux ſergens, un tambour, deux canoniers, & trente eſclaves Bambaras qui appartiennent à la Compagnie.

Le Fort des Anglois eſt à l'Eſt de celui des François, à une grande portée

Tome 2. pag. 43.





de fusil; il est quarré; au lieu de bastions ses angles sont couverts de boulevards avec des Fossés secs, larges & profonds, sans palissades & sans chemin couvert. Il y a un pont levis & vingt-six canons, ils y ont une garnison à peu près comme celle du Fort François, commandée par le Lieutenant de leur Directeur general qui réside aussi à Xavier. Son logement, dans cette ville, est à côté de celui des François, il n'en est séparé que par un mur qui est mitoyen.

Fort des Anglois à Gregoué.

Les Portugais n'ont point de Forteresse à Gregoué. Le Roi de Juda leur a donné un terrain à quatre portées de fusil au Sud de celui des Anglois pour y en bâtir une, ils ont eu des raisons pour ne le pas faire jusqu'à présent. Leur Directeur demeure à Xavier, dans une assez grande maison, à côté de celle des François.

Terrain accordé aux Portugais à Gregoué.

Mais les Hollandois n'ont point de Forteresse dans cet Etat. Les Rois de Juda n'ont jamais voulu leur permettre d'y en avoir aucune, ils connoissent ces peuples, & sçavent trop bien comment ils traitent ceux qui ont eu la facilité de les laisser bâtir des Forts sur leurs terres, pour s'exposer eux & leurs peuples à un esclavage, dont ils ne se-

Les Hollandois n'ont point de Fort à Juda.

roient pas maîtres de ſe délivrer quand le joug leur en paroîtroit trop peſant. Ils ont une maiſon à Xavier attenant le Palais du Roi, où leur Directeur demeure avec ſes Commis.

Au reſte, les Forts de Gregoué ne ſervent qu'à mettre à couvert les Marchandiſes, & empêcher qu'elles ne ſoient pillées par les Negres qui vont ſouvent en maraude, & qui ne reconnoiſſent ni amis ni ennemis dés qu'ils trouvent l'occaſion de piller.

CHAPITRE IV.

De la Ville de Xavier.

Xavier, ville capitale de Juda.

XAvier, Xabier ou Sabié, ſont les noms que les Européens & les Negres donnent à la Ville capitale du Royaume de Juda ou Fida. Elle eſt à deux lieues au Sud-Eſt de Gregoué, & par conſéquent à trois lieuës & demie ou environ de la mer; elle eſt dans une plaine unie à une lieue ou environ au Sud-Eſt de l'Eufrate.

Ceux qui ont donné le nom de ville à cet amas de maiſons qui porte le nom de Xavier, lui ont fait le plus grand honneur qu'ils lui pouvoient faire, car aſſurément il ne merite pas ce titre. Je

ne laisserai pas cependant de le lui donner. C'est la résidence du Roi & des Directeurs des Compagnies des Européens qui trafiquent dans le païs. C'est quelque chose, mais aussi c'est tout, car on n'y voit aucun alignement de rues. Chaque famille est renfermée dans une enceinte de murailles qui est plus ou moins grande selon le nombre des cases dont elle a besoin, & toutes ces enceintes sont isolées. Ils laissent des espaces entre ces Isles que l'on pourroit regarder comme des rues, ou plûtôt comme des chemins dont les unes sont assez larges, & les autres si étroites que deux personnes n'y peuvent passer de front, on a même assez de peine à passer par les plus larges, à cause des trous dont elles sont remplies qui rendent le passage difficile, & même dangereux & sur tout la nuit. Comme les Negres ne bâtissent que de terre, ils la tirent le plus près qu'ils peuvent des lieux où ils veulent s'établir, & font des trous dont tous les dehors de leur enceintes sont environnés. Ils y jettent ensuite toutes sortes d'immondices qui causent une puanteur insupportable à ceux qui n'y sont pas accoûtumés comme eux ; à quoi il faut ajoûter qu'ils font leurs nécessités dans les rues, & que si on sort le matin avant

Incommodité des rues.

que les cochons ſoient lachées & qu'ils ayent fait leur curée de toutes ces ordures, l'odeur qu'elles rendent eſt capable de faire ſoulever le cœur à ceux même qu'une longue demeure dans le païs devroit en rendre moins ſuſceptibles.

Difference de la chair des cochons des Iſles de l'Amerique avec celle des cochons de Guinée.

J'ai remarqué dans mon voyage aux Iſles de l'Amerique que les cochons qu'on y éleve ſont infiniment plus propres & plus delicats; ils ne touchent jamais aux ordures, auſſi leur chair eſt elle plus propre & plus ſaine que celle des cochons de Guinée, qui quoique graſſe & bien entrelardée eſt indigeſte, & peut cauſer des maladies dangereuſes à ceux qui en feroient leur nourriture ordinaire; cela ſe doit entendre des blancs, car les Negres ſont d'un temperamment bien different. Ils ont l'eſtomach ſi chaud qu'ils digerent tout, même les viandes crues, & il eſt à croire qu'ils vivroient bien plus qu'ils ne font ſans les excès qu'ils font d'eau de vie & des femmes qui les énervent, & leur cauſent des maux qui deviennent à la fin tout à fait incurables.

Il a plû aux blancs établis dans le païs, de donner le nom de Serail aux bâtimens que le Roi occupe. L'enceinte eſt fort grande, elle eſt fermée par un mur

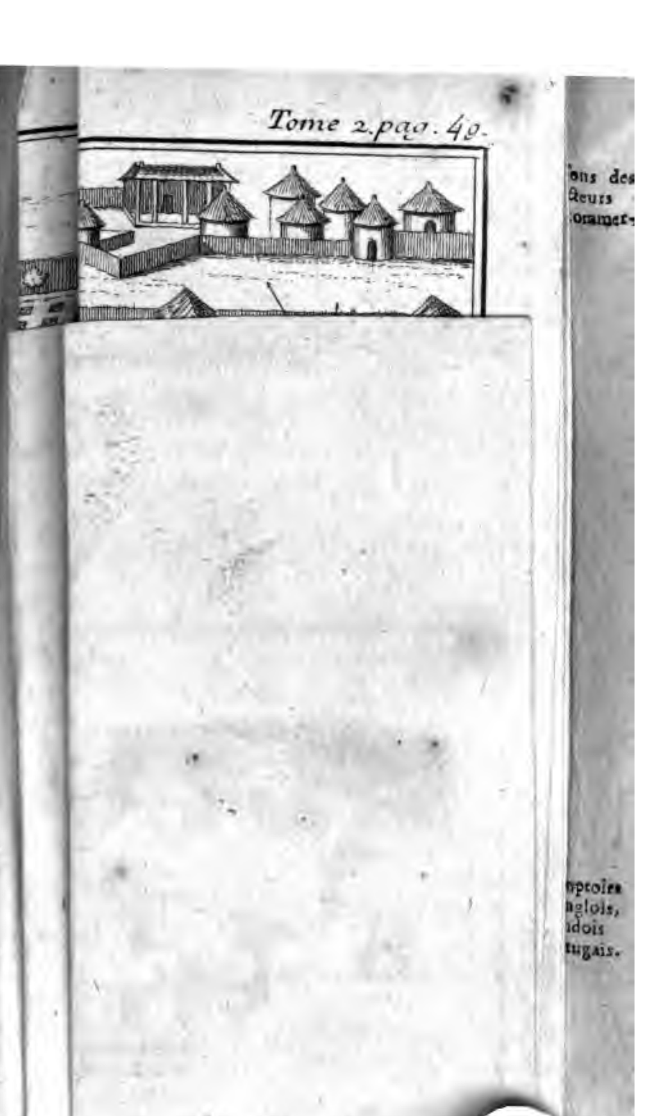
de terre de huit à dix pieds de hauteur, d'environ de deux pieds d'épaisseur, le chaperon de ces murs est couvert de paille, afin que les pluyes ne les détrempent pas, & ne les fasse pas ébouler. Les angles sont couverts de tours rondes de la même hauteur & de la même matiere que les murs; elles servent à mettre les sentinelles. Le plan que l'on en donne ici est juste, & marque exactement toutes les parties de ce Serail.

Serail ou Palais du Roi à Xavier.

On le distingue en grand & petit Serail; ce dernier sert d'entrée au grand. C'est une grande cour environnée de bâtimens de trois côtés; le quatriéme n'est fermé que par une muraille, au milieu de laquelle est la grande porte, à laquelle il y a toûjours deux sentinelles. Il y a au dehors douze pieces de canon sur des affuts de marine à platte terre sans embrasure. Vis-à-vis la tour du coin il y a une autre batterie de neuf canons semblable à la premiere. Le logement du premier valet de chambre du Roi, que l'on appelle communement le maître-valet, occupe l'aille droite de cette cour. On entre de cette cour dans celle des cuisines du Roi, & de celle-ci dans une troisiéme qu'on appelle la cour des coûtumes, parce que c'est dans celle-ci que l'on paye les droits du Roi,

Description du Palais du Roi de Juda.

tant ceux qu'il exige de ses sujets, que ceux que les Européens se sont obligés de lui payer pour avoir la liberté de commercer dans ses Etats, que pour joüir de sa protection. Le fond de cette cour est occupé par un grand salon, qui sert de Salle d'audience. Le Trône du Roi est un grand fauteuil posé sur une large estrade couverte d'un tapis de Turquie; il y a des nattes sur tout le reste du plancher, & des fauteuils pour les blancs qui vont à l'audience. La coûtume n'est pas qu'ils entrent dans l'interieur du Palais, mais cette regle n'est pas si generale qu'elle n'ait quelque exception, puisque le Chevalier des M.*** en a levé le plan que l'on voit ici. Les curieux y trouveront dequoi se contenter & s'instruire, en suivant les chifres & les lettres qui marquent la distribution & l'usage de toutes les pieces qui le composent. On doit seulement sçavoir, que tous ces bâtimens n'ont que l'étage du rez de chaussée, qu'ils sont tous bâtis de terre grasse & rouge qui fait de bons murs, & qu'ils sont tous couverts de paille ou de feuilles de palmier, nattées proprement & d'une épaisseur à ne pouvoir être penetrés de la pluye ni de la chaleur du soleil, qui est extrême en ce païs-là.


Tome 2. pag. 49.





Les comptoirs des Directeurs des Compagnies ſont à la gauche du Palais du Roi. On leur a donné le nom d'Hôtel ou de Palais.

Maiſons des Directeurs du commerce.

Celui des François eſt le plus grand & le mieux bâti, il conſiſte en une grande cour plus longue que large, fermée par des corps de bâtimens uniformes, au milieu de laquelle il y a un jardin potager avec quelques gros pieds d'orangers en pleine terre. Il y a un corps de logis au-deſſus de la grande porte, & un corps de garde avec le pavillon de la nation. Il y a encore un jardin dans la baſſe-cour, derriere le corps de logis du fond, une forge, des cuiſines, des offices, & les autres pieces neceſſaires à une grande maiſon. Le Directeur tient ordinairement une groſſe table pour les Capitaines de vaiſſeaux & pour les Officiers, où il invite ſouvent les grands du païs & les Officiers du Roi, dont le credit eſt neceſſaire aux affaires de la Compagnie.

Le comptoir des Anglois eſt à côté de celui des François; le mur qui les ſepare eſt mitoyen.

Comptoirs des Anglois, Hollandois & Portugais.

Celui des Hollandois eſt à côté du petit ſerail.

Et celui des Portugais eſt à côté de celui des François, dont il eſt ſéparé par une ruë.

On tient tous les jours un marché à côté de la porte de l'Hôtel de France.

Les maisons des particuliers qui composent la ville, sont répanduës autour de ces comptoirs & des serails du Roi.

On en voit assez dans le dessein que l'on en donne ici, pour faire juger de tout le reste.

CHAPITRE V.

DES ROIS DE JUDA.

Leur éducation, leur couronnement, leurs occupations, leurs revenus & leur mort.

LE Royaume de Juda est héreditaire; l'aîné succede à son pere, à moins que les grands n'ayent de très fortes raisons pour priver l'aîné de la Couronne, & de la mettre sur la tête d'un de ses freres, comme il est arrivé en 1725.

J'ai remarqué dans la Relation du Sénégal & des autres Royaumes de l'Afrique occidentale, que le Trône est toujours occupé par un Prince du Sang Royal, & que pour être assuré qu'il en est du moins du côté de sa mere, les enfans des Rois en sont exclus, & qu'on y éleve les enfans de sa sœur, à moins que

le Roi n'ait eu pour femme la Princesse dont les enfans auroient été Rois, quand même elle n'auroit pas été femme du Roi. Cette Loi est presque universellement reçûë dans toute la Guinée, jusqu'à la riviere de Volta, apparemment parce qu'on doute assez de la vertu des Reines, pour ne pas croire que les enfans qu'elles mettent au monde, appartiennent tout entiers au Roi.

On a meilleure opinion des femmes dans le Royaume de Juda, soit qu'on les croye plus sages, soit qu'on s'assure de leur vertu d'une maniere à ne pas leur permettre de faire prendre le change dans cette occasion.

C'est donc le fils aîné du Roi qui est heritier presomptif de la couronne, mais il faut que ce soit celui qui est né depuis que le Roi est couronné; car ceux qu'il a eu avant d'être monté sur le Trône n'ont rien à y prétendre. On les regarde comme de simples particuliers, à qui leur pere, devenu Roi, peut faire du bien & donner des emplois, mais qui sont regardés comme exclus par les loix de pouvoir prétendre à la couronne.

Mais voici une autre ceremonie bien plus extraordinaire, & qui ne laisse pas d'être comme une Loi dont il n'y a point d'exemple qu'on se soit encore écarté,

L'heritier présomptif est élevé loin de la Cour.

c'eſt que dès que l'enfant qui doit ſucceder à la couronne eſt né, les grands du Royaume le prennent & le font porter dans la Province de Zingué ſur la frontiere du Royaume, où ils le font élever comme un ſimple particulier, ſans lui donner aucune connoiſſance de ſa naiſſance, ſans lui faire connoître le rang auquel il doit être élevé, & ſans lui donner la moindre teinture des affaires de l'Etat. Aucun d'eux ne le viſite, ce ſeroit un crime d'Etat de l'aller voir ou de recevoir ſa viſite, s'il lui prenoit envie d'en aller voir quelqu'un. Il doit demeurer à Zingué, chez le particulier à qui on l'a donné à élever, qui, à la verité, a le ſecret de ſa naiſſance, mais qu'il n'oſe lui reveler ſous peine de la vie, & qui le traite, ſans diſtinction, comme un de ſes enfans. Celui qui eſt à préſent Roi de Juda, gardoit les cochons de ſon pere putatif, lorſque les Grands le vinrent chercher pour le faire aſſeoir ſur le Trône de ſon pere qui venoit de mourir.

On voit aſſez quel eſt le motif des Grands dans cette maniere d'élever l'heritier préſomptif de la couronne. Comme il le font monter ſur un Trône dont il ne connoît ni les interêts ni les maximes, il eſt obligé de s'en rapporter à

eux, & de leur abandonner le gouvernement de l'Etat & à leurs Succeſſeurs, dans les poſtes qu'ils rempliſſent ; car leurs gouvernemens & leurs dignités ſont hereditaires, & c'eſt toujours l'aîné de la famille qui ſuccede au titre & à la plus grande partie des biens de ſon pere.

Cet état d'ignorance & d'abaiſſement, dans lequel le Prince préſomptif heritier de la couronne eſt élevé, lui fait gouter à longs traits le plaiſir de la Royauté, quand il ſe voit aſſis ſur le Trône ; & aſſurément il a lieu d'être bien content, puiſque dès que cet heureux moment eſt arrivé, il n'eſt plus regardé comme un homme, il devient dans un inſtant une eſpece de divinité de laquelle on ne s'approche jamais qu'avec un ſi profond reſpect, qu'il tient du culte qu'on rend aux divinités du païs, encore faut-il être appellé ou en avoir fait demander la permiſſion, pour pouvoir être admis en la préſence du Roi. Dès qu'on eſt arrivé à la porte de la Salle d'audience, on ſe proſterne le ventre à terre, on s'avance en rampant, & quand on eſt arrivé à une certaine diſtance du Trône & qu'il a donné la permiſſion de parler, en frappant legerement ſes mains l'une dans l'autre, on lui parle d'un ton

Maniere de parler au Roi.

bas, en peu de paroles, & toujours la face contre terre. Perſonne n'eſt exempt de la loi incommode & humiliante de ce ceremonial, les plus grands Seigneurs du Royaume y ſont ſujets comme les autres. Il n'y a que le Capitaine du Serail & le grand Sacrificateur, qui puiſſent entrer au Palais ſans en demander permiſſion; mais s'ils veulent parler au Roi, ils ſont obligés, comme tous les autres, de le faire dans la poſture que je viens de marquer.

Audience d'un grand.

Lorſqu'un Grand veut parler au Roi & qu'il en a obtenu la permiſſion, il va au Palais accompagné, ou pour mieux dire, eſcorté de tous ſes gens armés, de ſes tambours, de ſes trompettes & de ſes flutes. Lorſqu'il arrive à la porte du petit Serail, ſes gens font une décharge de coups de fuſil, ſes tambours, flutes & trompettes ſe font entendre, & tous ſes gens pouſſent de grands cris. Il entre ainſi avec tout ſon monde dans la premiere cour, & là il ſe dépoüille de toutes ſes pagnes, & ne met ſur lui qu'une ſeule pagne d'herbes. Il n'eſt permis à qui que ce ſoit de paroître devant le Roi avec des pagnes de ſoye; il ôte auſſi ſes braſſelets, ſes colliers, ſes bagues, & generalement tous ſes bijoux. Dans cet état, il eſt conduit par les gens du Roi

jusqu'à la porte de la salle d'Audience. Il s'y prosterne, s'avance en rampant jusqu'au pied du Trône du Roi, lui parle le visage contre terre, & quand son audience est finie, il se retire à reculons sans changer la posture qu'il a prise en entrant.

Pendant l'audience, tous ses gens l'attendent dans la premiere cour, & sont prosternés pendant tout le tems qu'elle dure. Mais s'il leur semble qu'elle soit trop longue, & qu'ils craignent qu'il soit arrivé quelque chose de fâcheux à leur maître, ils forcent les Gardes & vont chercher leur maître. Ils perdroient tout le respect dû à la Majesté Royale si on ne le leur représentoit pas; & si le Roi s'étoit mis en devoir de le faire arrêter ou de le faire tuer, ils mettroient le feu au Palais, & feroient main basse sur tout ce qu'ils rencontreroient; la présence du Roi ne les arrêteroit pas, il pourroit même lui couter la vie; & s'il s'étoit sauvé, tout seroit mis au pillage.

Fidelité des serviteurs des Grands.

Ces Grands sont toujours très-bien accompagnés, il y en a qui ont six ou sept cens hommes armés à leur suite, au lieu que le Roi n'en a pas cent dans son Palais, & qu'il n'est servi & gardé dans son Serail interieur, que l'on appelle le grand Serail, que par des femmes, qui

ne ſeroient pas capables de s'oppoſer à la fureur des gens d'un Grand qui auroit été maltraité ou tué.

Les exemples qu'on ait fait violence à un Grand dans le Palais du Roi ſont ſi rares, qu'on ne ſe ſouvient point que cela ſoit arrivé. Les Grands ont interêt de ſe ſoutenir tous, & quand même ils auroient des differens entre eux, des querelles, & même qu'ils ſeroient en guerre ouverte, car ils ſe la font ſans demander congé à perſonne quand ils le jugent à propos, ils oublient tous leurs reſſentimens, pour courir à la défenſe de leurs privileges, auſquels ils ne ſouffrent jamais que le Roi donne la plus legere atteinte.

Lorſque le Grand, qui a été à l'audience, a rejoint ſes gens qui l'attendoient dans la cour du petit Serail, il reprend ſes habillemens & ſes bijoux, & donne avis au Roi de ſa ſortie, par quantité de coups de fuſil que ſes gens tirent, & par le bruit de ſes tambours & autres inſtrumens entremêlé de cris de joye des plus éclatans.

Ce ceremonial incommode eſt cauſe que les Grands ne vont que très-rarement au Palais, à moins qu'ils n'ayent des affaires bien preſſantes & qu'il faille néceſſairement communiquer au Roi,

ils ſe tiennent chez eux, & vacquent aux affaires de leurs Gouverneurs & de leur commerce.

Les Directeurs des Compagnies, les Capitaines des Vaiſſeaux, & generalement tous les blancs qui ont affaire au Roi, ou qui le viennent ſaluer en arrivant à Xavier, ou à leur depart, ne ſont point ſujets à ces ceremonies. Ils ont audience dès qu'ils la demandent, ils ſaluent le Roi comme on ſaluë les grands Seigneurs en Europe, il leur donne la main, les fait aſſeoir, boit des liqueurs avec eux, & quand c'eſt une premiere viſite qu'ils lui rendent, ſur tout ſi ce ſont des Directeurs ou des Capitaines de Vaiſſeaux, il les fait ſaluer de cinq ou ſept coups de canon quand ils ſortent du Palais.

Honnêteté du Roi de Juda pour les blancs.

Il en uſa ainſi avec le Chevalier des M.*** quand il l'alla ſaluer le 12. de Janvier 1725. il lui donna la main, le fit aſſeoir, but des liqueurs avec lui, & le fit ſaluer de ſept coups de canon quand il ſortit du Palais.

Habillement du Roi & des Grands.

L'habillement du Roi & des Grands, eſt à peu près le même. Il conſiſte en une piece de toile blanche d'environ trois aulnes de longueur, dont ils ſe ceignent les reins, & qui leurs tombe juſqu'aux pieds comme une juppe. Ils met-

tent ſur cette toile une piece de ſoye de même grandeur, qui fait le même effet que la premiere, & ſur celle-cy une autre piece d'étoffe de ſoye plus riche de ſix à ſept aulnes de longueur, ils la lient ſur leurs reins par les deux bouts, & font avec le reſte un gros rouleau ſur leur hanche droite, & laiſſent pendre le reſte à terre, ce qui fait une queue fort longue. Ils portent des braſſelets & des colliers de perles, d'or, de corail & d'autres bijoux avec des chaînes d'or. La plûpart vont la tête nuë, quelqu'uns ont des chapeaux à la Françoiſe avec des plumes, & une canne à la main; la figure que l'on donne icy, repreſente un grand en habit de ceremonie.

Le peuple eſt pour l'ordinaire tout nud, & n'a qu'un morceau de pagne d'herbes ou de cotton de la largeur & longeur d'une ſerviette, nouée ſur les reins pour couvrir ce que la pudeur défend de laiſſer voir.

Habillement des femmes du commun.

A l'égard des femmes de la même condition, elles ont ſur les reins cinq ou ſix pagnes les uns ſur les autres, dont la plus longue leur couvre la moitié des jambes, & les autres vont toûjours en diminuant, ce qui fait comme une juppe prétintaillée, comme les femmes en portoient ces années paſſées en France.

Peut-être que la mode des falbalas & des prétintailles étoient venuë de Juda en France.

Habillement des femmes du Roi & des grands.

Les femmes du Roi & des Grands, sont comme les autres, nuës de la ceinture en haut & de la ceinture en bas, elles ont deux ou trois pagnes de toile de cotton & de soye, dont la plus longue leur tombe jusqu'à la cheville des pieds, les autres sont un peu plus courtes; elles sont toutes fort amples, & font un bourelet autour des reins qui donnent à celle de dessous un air de pannier, que l'on ne mépriseroit pas, à présent que cet habillement ridicule est si fort à la mode. Elles ont des chaînes de pied comme au Senegal, plusieurs rangs de brasselets au col, & au-dessus des poignets & des coudes, & sur la tête un pannier de jonc très-proprement travaillé, peint & leger, qui est fait comme une ruche, ou si l'on veut une comparaison plus magnifique, comme la Thiare du Pape. Leur cheveux sont tressés proprement & avec art, & ornés de menilles d'or & de grains de corail ou de rassade.

Tems du couronnement du Roi.

Le Roi n'est pas couronné aussi-tôt qu'on l'a amené de Zingué & qu'on l'a mis en possession du Palais & du Trône, il se passe bien des mois & souvent des années avant qu'on fasse cette ceremo-

nie. Les Grands en reglent le tems ſelon leurs interêts particuliers, & le reculent tant qu'ils peuvent, quelquefois juſqu'à juſqu'à ſept ans, mais c'eſt le plus long terme qu'ils peuvent donner au délai de cette ceremonie. Pendant tout ce tems-là, le gouvernement eſt plus entre les mains des Grands, qu'en celles du Roi, il ne laiſſe pas d'être ſervi en Roi, d'être viſité & reſpecté comme s'il étoit Roi, excepté qu'il ne lui eſt pas permis de mettre le pied hors du Palais.

A la fin, quand les Grands ſont convenus entre eux du jour de cette ceremonie, ils en donnent avis au Roi, qui les aſſemble tous dans ſon Palais où l'on tient un grand Conſeil, où ce que les Grands ont réſolu entre eux eſt déterminé d'un conſentement univerſel, dont le Roi fait donner avis à ſes peuples par une décharge de dix-ſept coups de canon, qu'il fait tirer ſur les onze heures du ſoir à la ſortie du Conſeil.

Le peuple de Xavier en témoigne ſa joye par des cris qui s'entendent de village en village, parce qu'ils ſont fort proches les uns des autres, de maniere qu'en moins d'une heure tout l'état en eſt averti.

Le grand Sacrificateur que l'on nomme toûjours Beti, ne manque pas d'aller

le lendemain au Palais ſur les dix heures du matin, & d'ordonner au Roi de la part du grand Serpent, les offrandes qu'il doit faire en cette occaſion. Comme cette prétenduë divinité ne parle point, ſon Sacrificateur qui eſt l'interprête de ſes volontés ordonne ce qui lui plaît, & quand même il ordonneroit l'offrande des femmes que le Roi aime le plus, il faudroit en paſſer par là & les immoler. Je ne ſçais s'il s'eſt jamais porté à une telle extrêmité. Il fut aſſez raiſonnable au couronnement d'Amar Roi de Juda à preſent regnant, qui fut couronné au mois d'Avril de l'année 1725. en preſence du ſieur Derigouin, Directeur general de la Compagnie de France, du Chevalier des M.*** & de pluſieurs autres Officiers François, & des Directeurs Anglois, Hollandois & Portugais. Il n'en coûta la vie qu'à un bœuf, un cheval, un mouton & une poule. Ces quatre animaux furent égorgés dans le Palais, & enſuite portés en ceremonie au milieu de la place publique, & poſés proprement ſur des nattes. On mit à côté des victimes neuf petits pains de mil bien frotés d'huile de Palme, après quoi le grand Sacrificateur planta en terre une gaule de neuf à dix pieds de longueur, au haut de laquelle il avoit attaché un

Sacrifice pour le couronnement,

morceau de toille en guiſe de pavillon ou d'étendart.

Ces victimes demeurerent expoſées en cet endroit juſqu'à ce que les oiſeaux les euſſent devorées, ſans qu'il fût permis à perſonne de les changer de place, encore moins d'en emporter quelque morceau pour en manger, il y va de la vie. On ſe met peu en peine ſi la puanteur que ces corps morts rendent, incommode les voiſins ou les paſſans. Toute cette ceremonie ſe fait au bruit des tambours, des flutes, des trompettes & des cris de joye, que le peuple pouſſe tout de ſon mieux.

Les femmes du Roi portent une idole.

Auſſi-tôt que la ceremonie de l'expoſition eſt achevée, les femmes du Roi de la troiſiéme claſſe, c'eſt-à-dire celles qui par leur âge ou par quelque autre raiſon ne ſont plus propres aux plaiſirs du Roi, ſortent du Palais au nombre de dix-huit, elles marchent gravement deux à deux. Elle ont à leur tête les flutes du Roi avec quatre de ſes tambours, elles ſont eſcortées de vingt fuſiliers; la plus conſiderable d'entre elles marche la derniere, & porte une figure de terre cuite qui repréſente groſſiérement un enfant aſſis qu'elle poſe & qu'elle laiſſe auprès des victimes; elles chantent, tant en venant qu'en s'en retournant, une chanſon,

& s'accordent très-bien avec les inſtrumens.

Tous ceux qui ſe trouvent ſur le chemin de cette troupe ſe retirent pour lui faire place, ſe proſternent & pouſſent de grand cris de joye, ce qu'ils continuent juſqu'à ce que ces femmes ſoient rentrés dans le Serail. On fait alors une décharge de vingt boëtes, pour avertir le Roi & le peuple qu'elles ſont rentrées.

Hommages que les Grands rendent au Trône du Roi.

Après ces deux ceremonies, tous les Grands vont au Palais. Ils ſont alors vêtus de leurs bijoux les plus précieux, ils ſont accompagnés de leurs tambours, flutes & trompettes, & eſcortés de tous leurs gens armés. Ils entrent ſans ſe dépouiller, parce que le Roi n'eſt pas préſent, & vont ſe proſterner les uns après les autres devant le Trône qui eſt vuide, & ſortent dès qu'ils ont rendu les hommages.

La ceremonie de l'hommage au Trône dure quinze jours, pendant leſquels les femmes du Roi ne ceſſent de faire des cris de joye dans le Palais, qui ſont accompagnés de décharges de boëtes. Le peuple qui eſt hors du Palais repete ces cris, & les accompagne de coups de fuſil; & les Grands, qui ſont alors dans la ville, ne manquent pas de faire tirer bien

des boëtes ; & de trois jours en trois jours le Roi ordonne des décharges de canon dès que le Soleil est couché. On n'entend que des cris, & des coups de fusil, de boëtes & de canon jour & nuit pendant tout ce tems-là. Alors, dort qui peut, la chose n'est pas impossible, mais on a beaucoup de peine à s'y faire : & cependant tout ce bruit est de l'essence de la ceremonie, on augureroit mal du regne du Roi, si on manquoit à la moindre circonstance.

Grand du Royaume d'Ardres, qui a droit de couronner le Roi de Juda.

L'hommage des Grands étant achevé, ils députent un d'entre eux pour aller à Ardres avec un très-grand cortege, & en amener un des Grands de ce Royaume là, qui de tems immémorial a droit de couronner les Rois de Juda. Cette prérogative est affectée au chef d'une certaine famille. On l'amene donc avec toute sa suite, on le défraye par le chemin, & on lui fait tous les honneurs imaginables.

Lorsqu'il est arrivé à deux lieuës de Xavier, il trouve des logemens neufs qu'on lui a préparé, où on le prie de se reposer avec toute sa compagnie, & comme s'il avoit besoin d'un grand repos, après avoir fait un voyage de quinze à vingt lieuës, on l'y laisse pendant quarante jours, aprés qu'on lui a déclaré qu'il

qu'il ne doit point venir à Xavier ni pas un de sa suite, jusqu'à la fin de ce terme.

Pendant ce tems-là, il est visité & regalé par les Grands du Royaume, qui lui font des presens, & qui le divertissent de leur mieux. Le Roi lui envoye à manger deux fois le jour, avec une abondance & une magnificence toute Royale. Ce sont les femmes du troisiéme ordre qui portent les plats, elles sont précedées des tambours, flutes & trompettes du Roi, & escortées par dix de ses fusiliers.

Les quarante jours expirés, le Roi envoye un Grand pour le convier de venir à Xavier, & l'assure qu'il y sera reçû avec le respect qui lui est dû, & qu'on lui a préparé des logemens & à toute sa suite, à côté des murs du Palais.

Le Royaume de Juda releve de celui d'Ardres.

Le Grand d'Ardres reçoit en ceremonie l'Envoyé du Roi, & aprés qu'il a entendu le compliment qu'il lui fait, il répond qu'il est prêt à faire ce que le Roi de Juda demande de lui, mais qu'avant toutes choses, il faut qu'il soit assuré de la part du Roi d'Ardres son maître, que le Roi de Juda a fait reparer la porte principale de la ville d'Offra, capitale du Royaume d'Ardres, comme le Roi de Juda y est obligé selon les anciennes conventions des deux Royaumes.

& s'accordent très-bien avec les instrumens.

Tous ceux qui se trouvent sur le chemin de cette troupe se retirent pour lui faire place, se prosternent & poussent de grand cris de joye, ce qu'ils continuent jusqu'à ce que ces femmes soient rentrés dans le Serail. On fait alors une décharge de vingt boëtes, pour avertir le Roi & le peuple qu'elles sont entrées.

Après ces deux ceremonies, tous les Grands vont au Palais. Ils sont alors vetus de leurs bijoux les plus précieux, ils sont accompagnés de leurs tambours, flutes & trompettes, & escortés de tous leurs gens armés. Ils entrent sans se dépouiller, parce que le Roi n'est pas présent, & vont se prosterner les uns après les autres devant le Trône qui est vuide, & sortent dès qu'ils ont rendu leurs hommages.

La ceremonie de l'hommage au Trône dure quinze jours, pendant lesquels les femmes du Roi ne cessent de jetter des cris de joye dans le Palais, qui sont accompagnés de décharges de boëtes. Le peuple [illegible] Palais [illegible] cris [illegible] fil[illegible] ville[illegible]

Ce ſeroit en vain que les peuples du Royaume de Juda prétendroient ne point dépendre de celui d'Ardres, leur dépendance eſt trop marquée par ces deux Actes. C'eſt un hommage qu'ils lui rendent à chaque mutation de Roi, & dont on ne voit point qu'ils ayent jugé à propos de ſe diſpenſer juſqu'à preſent, quoi qu'ils ſoient fort en état de le faire, & que tout le monde convienne, que le Royaume de Juda, quoique bien plus petit que celui d'Ardres, lui eſt pourtant ſuperieur en valeur & en nombre de troupes. Mais ils tiennent religieuſement les traités qu'ils ont fait, & en cela ils ſont très loüables & peuvent être propoſés pour exemple à des peuples, qui, éclairés des lumieres de l'Evangile, devroient les ſurpaſſer en bonne foi & en bien d'autres choſes.

Le Roi de Juda ayant reçû cette réponſe, envoye des Experts à Offra pour faire les reparations neceſſaires à la porte de cette Ville. Ils les font en diligence, & reviennent avec un Officier du Roi d'Ardres, qui aſſure de la part de ſon maître, le Grand qui doit faire le couronnement, que la porte eſt réparée, & que rien ne l'empêche d'achever la fonction pour laquelle il a été appellé.

Dès que cette réponſe eſt arrivée, les

Grands de Juda, accompagnés de leur ſuite ordinaire, & d'un concours prodigieux de peuple, vont chercher en ceremonie le Grand d'Ardres, & le conduiſent à Xavier. Il y eſt reçû au bruit du canon & aux cris de joye des femmes du Serail, auſquels le peuple ne manque pas de répondre de ſon mieux.

On conduit le Grand d'Ardres aux logemens qu'on lui a préparé à côté du Serail. Il y eſt traité magnifiquement par le Roi, qui l'envoye complimenter dès qu'il eſt arrivé, & qui ne manque pas d'envoyer tous les matins ſçavoir de ſes nouvelles. Il peut alors ſortir de ſa maiſon, & aller voir ſes amis & les Grands dont il a reçû les viſites, mais il ne va voir le Roi que le troiſiéme jour. Il entre au Palais avec les principaux de ſa ſuite, ſans quitter ſes habits ni ſes joyaux, & il parle au Roi debout & ſans ſe proſterner. La coûtume eſt qu'il demeure cinq jours dans ce nouveau logement.

Préparation pour le couronnement.

Ces cinq jours ſont employés par les Grands & par le peuple, à faire des proceſſions à la maiſon du grand Serpent, pour lui demander que le Prince qu'on va couronner ſoit auſſi bon & auſſi équitable que ſon prédeceſſeur, qu'il faſſe fleurir le commerce, qu'il ſoit un religieux obſervateur des Loix, & qu'il les

maintienne dans leurs privileges & dans leurs libertés. Le jour entier, depuis le lever du Soleil juſqu'à ſon coucher, eſt employé à ces actes de religion, & la nuit à faire grand chere, à ſe faire des feſtins les uns aux autres, à danſer, à pouſſer des cris de joye, à faire des décharges de mouſqueterie, à remplir l'air du bruit des tambours, des flutes & des trompettes; & en un mot, à faire un tintamare ſi grand, qu'on auroit peine à entendre le tonnere.

Le Soleil n'eſt pas plûtôt couché le cinquiéme jour, que le Roi fait tirer neuf coups de canon, pour annoncer qu'il ſera couronné le lendemain, qu'il ſe fera voir à ſon peuple aſſis ſur ſon Trône dans la Cour du Palais deſtinée à cette ceremonie, & que les portes du Palais, ſeront ouvertes à tout le monde. Il fait avertir par un de ſes Officiers, les Directeurs François, Anglois, Hollandois & Portugais du tems & du lieu de la ceremonie, & les convie de s'y trouver.

Cette agréable nouvelle eſt reçûë du peuple avec des grands cris de joye, & un redoublement de coups de fuſil. Les Grands de Juda vont paſſer la nuit chez celui qui doit faire la ceremonie du couronnement; ils s'y entretiennent, ils

font des prieres en silence, ils boivent quand ils sont las de prier, ils fument pour s'empêcher de dormir: tout cela est de l'essence de la ceremonie.

Habits du Roi & de ses femmes.

Enfin le sixiéme jour sur les cinq heures du soir, le Roi sort de son Serail, accompagné de quarante de ses favorites, superbement couvertes des plns belles pagnes de soye qu'on ait pû trouver dans les magasins du Roi & des marchands Européens. Elles sont encore chargés plûtôt que parées de colliers d'or, de pendans d'oreilles, de brasselets & de chaînes de pied d'or, d'argent & de bijoux des plus riches.

On peut croire sans que je le dise, que le Roi est paré des étoffes les plus riches qu'il a pû trouver, qu'il a des chaînes, des colliers & des bagues des plus prétieuses. Il a sur la tête un casque doré couvert de plumes rouges & blanches.

En cet équipage & environné de ses Gardes, il traverse à pied les cours du Palais, & va s'asseoir sur son Trône, posé devant un grand bâtiment en forme de vestibule, qui est dans une cour qui fait un angle du côté de l'Est de l'enceinte du Palais, & qui ne sert qu'à cet usage. On l'appelle à cause de cela, la cour du couronnement. Son Trône est un grand fauteuil de bois doré, au derriere

duquel ſont les armes de France, marque aſſurée que c'eſt un preſent qui lui a été fait par les François. Il y eſt aſſis ſur un couſſin de velours galonné d'or, il a un ſemblable couſſin ſous ſes pieds.

Trône du Roi pour le couronnement.

L'eſtampe qu'on en donne icy, repreſente au juſte la diſpoſition du lieu, & des perſonnes qui aſſiſtent à cette ceremonie.

Les quarante femmes du Roi qui ſont venues avec lui du Serail, ſont aſſiſes par terre à ſa gauche. Les Européens ſont aſſis ſur des fauteuils à ſa droite. Le Directeur François, c'étoit en 1725. le ſieur Derigouin, occupoit la premiere place, & la plus proche du Roi. Le Chevalier des M. *** étoit aſſis auprès de lui, & tout de ſuite les principaux Officiers du Comptoir. Au deſſous d'eux étoit le Directeur Anglois, après lui le Directeur Hollandois. Tous ces Meſſieurs étoient aſſis & couverts. Le Directeur Portugais & ſes Officiers occupoient les dernieres places, & étoient debout & découverts. Comment accommoder cela avec le faſte & la hauteur qui n'abandonne jamais les Portugais ? Ne feroient-ils pas mieux de ne ſe point trouver à cette ceremonie, que d'y aſſiſter d'une maniere ſi humiliante ? Si j'avois un conſeil à leur donner, ce ſeroit

Rang des Européens à la ceremonie du couronnement du Roi.

Situation humiliante des Portugais dans cette ceremonie.

d'abandonner plûtôt le païs & le commerce qu'ils y font, que d'être ainsi exposés au mépris des Negres & des autres Européens. Il faut qu'ils ayent tout à fait changé de nature en ce païs là. Ce changement va si loin, que s'ils reçoivent quelque affront d'un Negre, ils n'osent pas le frapper, de crainte de recevoir sur le champ le double des coups, & peut être quelque chose de pis, pendant qu'ils voyent les François respectés à un point, que si un Negre qu'ils ont maltraité avoit le hardiesse de lever la main sur eux, il leur est permis de le tuer, sans qu'ils soient obligés à autre chose que d'en aller donner avis au Roi, & d'affirmer qu'il les a maltraités, ou qu'il s'est mis en devoir de le faire. Je ne sçais pas si les Anglois & les Hollandois joüissent d'un semblable privilege, & comme je ne trouve rien là-dessus dans mes memoires, je prie le public de m'excuser de ne pouvoir satisfaire sa curiosité. Ce que je sçais très-certainement, c'est que les François ont le pas sur tous les Européens, que le Roi les reçoit avec une distinction toute particuliere, & que dans toutes les ceremonies où les nations Européennes se trouvent, le pavillon de France a le rang d'honneur, & marche toûjours le premier. Les défe-

Respect qu'on porte aux François.

Privilege du Capitaine Aſſou Protecteur des François.

rences que l'on a pour la nation s'étendent juſqu'au Capitaine Aſſou, qui en eſt le protecteur, il eſt aſſis à terre ſelon le rang qu'il tient dans le Royaume, pendant que tous les autres Grands & Princes, ſans excepter même le grand Sacrificareur, & les Protecteurs des autres nations ſont proſternés tous de leur long le viſage contre terre.

Il y a à côté du Roi un Grand qui eſt de bout, & qui tient un paraſſol. On voit bien que ce n'eſt que par grandeur ou par parade, car la ceremonie ne ſe faiſant que de nuit, il n'y a pas danger que le Roi ſoit incommodé du Soleil.

Paraſſol du Roi.

Ce paraſſol a dix pieds de diametre; il eſt d'une étoffe d'or trés-riche, la doubleure eſt brodée d'or, la pente eſt garnie de franges & de glans d'or. Il eſt ſurmonté d'un coq de bois doré gros comme nature, & le baton qui le ſoutient a ſix pieds de haut & eſt doré. Celui qui le tient le fait tourner continuellement, afin de rafraichir le Prince qui eſt deſſous.

Officier qui évente le Roi.

Outre cet Officier il y a un Grand à genoux devant le Roi, qui l'évente avec une pagne de ſoye de la largeur d'une ſerviette ordinaire.

Deux nains du Roi ſont debout à quatre pieds du Trône; ils lui repreſentent

l'un

l'un après l'autre les bonnes qualités de son prédécesseur, sa justice, sa liberalité, les bontés qu'il avoit pour ses peuples, ils l'exhortent à l'imiter, & même à le surpasser. Ces deux petites créatures finissent leurs harangues par des vœux qu'ils font pour sa prosperité, & pour la longue durée de son Regne.

Nains du Roi & leur office.

Ces harangues étant achevées, on va querir le Grand d'Ardres qui doit couronner le Roi : on le conduit en céremonie, le canon & la mousqueterie le saluent, les cris de joye redoublent, & on n'entend de tous côtés que le bruit des Tambours, des Flutes & des Trompettes.

Il entre dans l'assemblée avec toute sa suite. Ses gens l'escortent à une certaine distance, lui seul s'avance jusqu'au Trône du Roi, le saluë avec une profonde inclination, mais sans se prosterner. Il fait un petit discours au Roi sur la céremonie qu'il va faire, & lui ôte le casque qu'il a sur la tête, & le tenant entre ses mains, il se tourne du côté du peuple. On fait alors un signal, & dans l'instant les instrumens & les cris de joye cessent, il se fait un profond silence. Alors le Grand dit à haute voix : voilà votre Roi, soyez lui fideles, & vos prieres seront écoutés du Roi d'Ardres mon maître. Il

Céremonie du couronnement.

repête trois fois ces paroles & remet le casque sur la tête du Roi, & lui fait une profonde reverence.

L'artillerie & la mousqueterie se font entendre aussitôt. Les instrumens & les cris de joye recommencent tout de plus belle, & pendant que quelques Grands reconduisent le Grand d'Ardres à son logement, le Roi accompagné de ses Femmes, de ses Gardes & des Européens qui ont assisté à la ceremonie, rentre dans son Serail. Les Européens lui firent leurs complimens à la porte. Il y répondit gracieusement & rentra chez lui. Tout le monde se retira, & on passa le reste de la nuit en festins & en danses, pendant lesquels la poudre ne fut pas épargnée; on n'entendoit que des coups de canon & de fusil, & des cris de joye.

Droits du Grand qui a fait le couronnement.

Tous les habillemens & tous les bijoux que le Roi avoit sur lui en cette occasion, appartiennent de droit à celui qui l'a couronné; mais comme cela tire à consequence, il se contente d'un present magnifique que le Roi lui envoye le lendemain avec quinze captifs, ou leur valeur en or ou marchandises, après quoi il faut qu'il s'en retourne chez lui, il ne lui est pas permis de demeurer plus de trois jours dans le Royaume.

Si les Negres sçavoient écrire les an-

nales de leur Etat, ce ſeroit une piece curieuſe, que le traité fait entre les Rois d'Ardres & de Juda, par lequel toutes ces ceremonies ſont preſcrittes ; mais au défaut d'écriture ils ont la memoire ſi heureuſe, que la moindre circonſtance des évenemens les plus reculés leur eſt auſſi preſente, que ſi les choſes venoient de ſe paſſer, & qu'elles leur fuſſent encore preſentes.

On voit par tous les actes de cette ceremonie que le Roi de Juda releve de celui d'Ardres, & on s'apperçoit en même tems que ces peuples ſont auſſi jaloux de leur liberté & de leurs privileges, qu'ils ſont fideles obſervateurs de leurs traités.

Le Roi ne manque pas d'envoyer des preſens à tous les Grands de ſon Etat le lendemain de ſon couronnement, & ces Grands ne manquent pas auſſi de l'en aller remercier les uns après les autres, & de lui en preſenter de bien plus riches & de plus magnifiques. On peut regarder ce que le Roi fait à ces Grands comme un acte de bonté, de generoſité & de reconnoiſſance, & ce que les Grands preſentent au Roi comme un hommage qu'ils font à leur Prince, & un tribut qu'ils lui payent.

Les fêtes qui ſuivent le couronnement

du Roi, durent encore quinze jours après que la ceremonie eſt faite. Elles finiſſent par une proceſſion ſolemnelle que l'on fait à la caſe, maiſon ou temple du grand Serpent, qui eſt la principale divinité du païs, quoiqu'elle ſoit la plus nouvelle. Je parlerai de cette proceſſion, & du Serpent à l'honneur duquel elle ſe fait dans un chapitre particulier où je traiterai de la religion du païs.

Occupations du Roi de Juda.

Les Rois de Juda ſont aſſez deſœuvrés dans leur Palais. Ce qu'il y a de commode, c'eſt qu'on eſt ſûr de les trouver toûjours, ils n'en ſortent qu'une ſeule fois qui eſt trois mois après leur couronnement; ils vont en ceremonie rendre leurs reſpects au grand Serpent. Comme c'eſt la même que j'ai promis d'écrire en traitant de la religion du païs, je ne fatiguerai pas mes Lecteurs par la repetition de la même choſe.

La plûpart des affaires ſe traitent au coucher du Soleil, à moins qu'elles ne ſoient d'une conſequence qui demande une prompte expedition, & qui ne puiſſe ſouffrir de retardement; il eſt rare qu'on aille importuner le Roi pendant le jour, c'eſt ordinairement le ſoir qu'il donne audience aux Directeurs Européens & à ſes principaux Officiers & aux Grands, quand ils ont quelque choſe

à lui communiquer ou à lui demander; hors les cas d'une néceſſité abſoluë, ils ne s'empreſſent guerres de lui aller faire la cour. Le céremonial tel que nous l'avons décrit cy-devant eſt trop humiliant, & comme perſonne ne s'en peut diſpenſer, ils tachent tous d'avoir peu à communiquer avec le Roi.

Monſieur Derigouin Directeur de la Compagnie de France.

Le ſieur Derigouin Directeur general de la Compagnie de France, faiſoit preſque toutes les affaires de l'Etat; il paſſoit ſouvent les nuits tête à tête avec le Roi à regler une infinité de choſes que les Grands lui recommandoient, & il vivoit avec le Roi, pere & prédeceſſeur de celui qui fut couronné en 1725. & avec celui qui regne à preſent, & qui lui eſt redevable de la Couronne, il vivoit, dis-je, avec ces Princes dans une ſi grande union, qu'il pouvoit paſſer non-ſeulement pour leur premier Miniſtre, mais pour leur ami intime, pour le dépoſitaire de tous les ſecrets de l'Etat, ſans l'avis duquel les Rois ne faiſoient pas la moindre choſe : auſſi ſon autorité étoit elle montée au point, que connoiſſant le mauvais naturel du fils aîné du Roi qui devoit lui ſucceder, il fit mettre ſur le Trône le cadet, & obligea tous les Grands à conſentir à ce changement, dont il n'y avoit jamais eu d'exemple de-

puis le commencement de la Monarchie.

Le Roi ne vient dans la ſalle d'audience que quand les Directeurs des Compagnies ou les Grands ont des affaires à lui communiquer, & ſur leſquelles il faut recevoir ſes ordres, ou quand il faut écouter les differens de ſes ſujets, & leur rendre juſtice. Il paſſe le reſte du tems dans l'interieur du Serail accompagné de ſes femmes, dont il y en a toûjours ſix du premier ordre habillées magnifiquement, & parées à l'envie les unes des autres, qui ſont à genoux à ſes côtés & la tête baiſſée preſque juſqu'à terre. En cette poſture elles l'entretiennent & tachent de le divertir, ce ſont elles qui l'habillent & qui le ſervent à table; elles n'oublient rien pour s'en faire aimer.

Lorſqu'il veut demeurer ſeul avec une de ſes femmes, il la touche legerement, & fait un peu de bruit en frappant ſes mains l'une dans l'autre, auſſi-tôt les cinq autres ſe retirent, & après avoir fermé les portes du lieu où le Roi eſt demeuré avec leur compagne, elles les gardent juſqu'à ce que cette heureuſe ſorte d'avec le Roi. Alors ſix autres prennent les places des premieres, & ſe relevent ainſi les unes les autres quand le Roi en fait le ſignal.

Il a trois classes ou trois ordres des femmes du Roi. Celle qui lui a donné le premier enfant mâle est à la tête de la premiere classe. C'est la Reine, ou comme ils disent, la grande femme du Roi. Toutes les autres la respectent, elle commande dans le Serail, & n'a au-dessus d'elle que la mere du Roi, dont le credit est plus ou moins grand selon que le Roi l'aime, ou qu'elle a de talens pour manier l'esprit de son fils. On peut dire qu'elle n'est d'aucune classe, elle a un appartement séparé dans le Palais, des esclaves de son sexe pour la servir, des revenus pour son entretien ; & quand elle a beaucoup de credit, elle reçoit beaucoup de présens de ceux qui ont besoin de sa protection, mais il faut qu'elle garde le célibat. Quoique veuve, il ne lui est pas permis de se marier, il est vrai qu'elles sont alors hors d'état d'y penser.

Femmes du Roi distribuées en trois classes.

La mere du Roi.

Le premier ordre des femmes du Roi est composé des plus jeunes personnes & des plus belles qui soient dans le Serail. Le nombre n'est pas fixe.

Le second ne l'est pas davantage, il n'est rempli que de celles qui ont déja eu des enfans du Roi, ou que l'âge ou quelque maladie a mis hors d'état de pouvoir servir aux plaisirs du Prince.

Le troisiéme enfin n'est que de celles

qui ne ſont entrées dans le Serail que pour le ſervice du Roi & de ſes femmes. Elle ne laiſſent pas d'être regardées comme femmes du Roi, & en cette qualité il ne leur eſt pas permis d'en ſortir ni d'avoir commerce avec aucun homme, ſous peine de la vie pour elles & pour l'homme avec lequel elles auroient eu quelque galanterie.

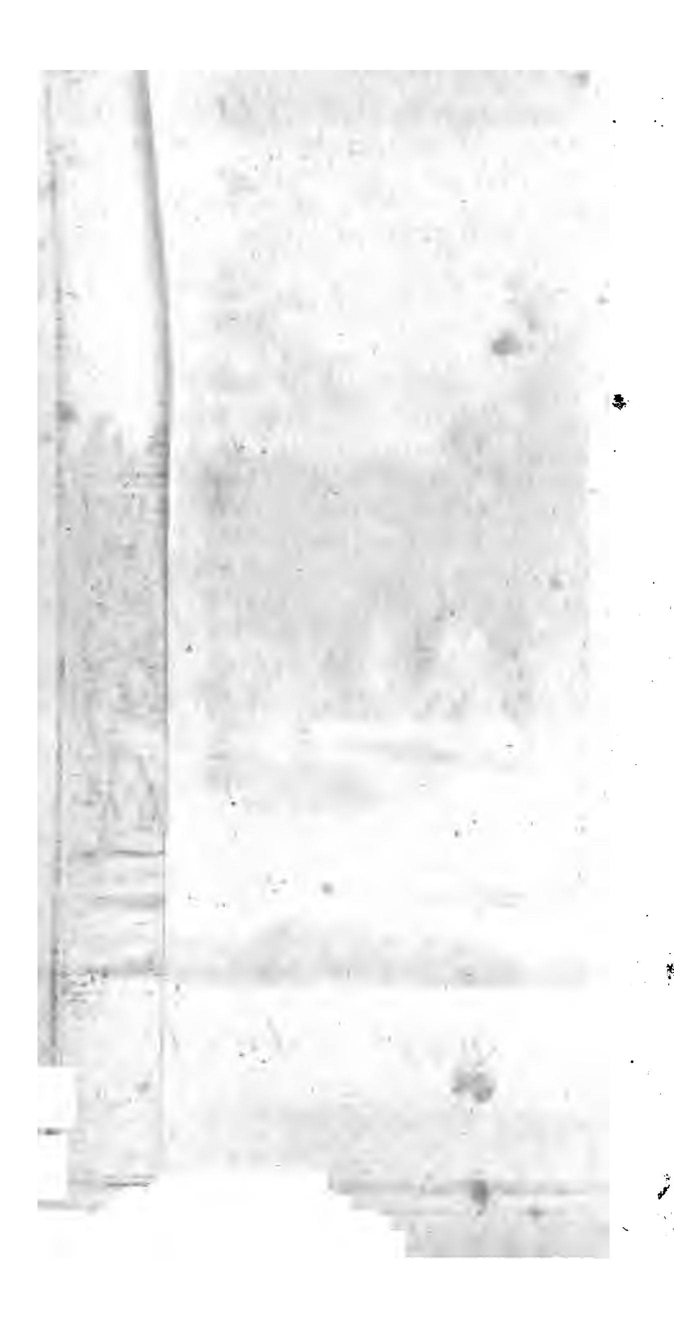
Condition des Femmes du Roi.

Elles ſont auſſi recluſes que nos Religieuſes en Europe, & dès qu'elles ſont une fois entré au Serail, il faut qu'elles gardent le célibat auſſi ſéverement que ſi elles avoient fait un vœu ſolemnel, auſſi n'y-a-t-il pas preſſe à joüir de l'honneur d'être femme du Roi. Le temperamment des filles de ce païs, y eſt directement opposé & le climat qu'elles habitent ne l'eſt pas moins. On n'en voit guerres qui ne fuyent cet honneur.

Il eſt arrivé plus d'une fois que les Officiers qui ont ſoin de fournir des filles pour le ſervice ou pour les plaiſirs du Roi en ayant enlevées quelqu'unes, celles qui ont pû s'échaper de leurs maiſons ont mieux aimé ſe précipiter dans des puits & ſe tuer, que d'entrer dans ce lieu qu'elles regardent comme un enfer, quoi qu'elles y ſoient bien vêtuës & bien nourries, mais où il leur manque abſolument ce qu'elles regardent comme



dulteres a Juda.



l'unique felicité dont elles puiſſent joüir en ce monde, car pour l'autre, elles s'en mettent peu en peine & n'ont là-deſſus que des idées confuſes & très peu intereſſantes.

Les Rois, les Grands, & même le commun peuple n'entendent point raillerie ſur cet article, ils ſont jaloux à l'excès. Si un homme eſt ſurpris avec une femme du Roi, il en coûte la vie à tous les deux, rien ne peut les en délivrer. Il eſt vrai qu'il arrive rarement qu'elles ſoient ſurpriſes, car comme elles ſont toutes dans le même beſoin, elles s'aident les unes les autres, elles ſe ſecourent, & comme elles ont la garde de l'interieur du Seraïl, elles prennent ſi bien leurs meſures, que les hommes qu'elles y font entrer déguiſés en femmes ne ſeroient jamais ſurpris, ſi la jalouſie, dont le ſexe n'eſt pas plus exempt en ce païs là que dans tous les autres, ne leur faiſoit pas découvrir ces myſteres d'iniquité.

Supplice d'un homme & d'une femme adulteres.

Si l'homme & la femme ſont pris, le Roi prononce ſur le champ la Sentence de mort contre l'un & l'autre. Les Officiers du Serail font auſſi-tôt creuſer deux foſſes de ſix à ſept pieds de longeur, quatre de largeur & cinq de profondeur, aſſez près l'une de l'autre pour

que les patiens se puissent voir & se parler. On plante un poteau au milieu d'une de ces fosses, auquel on attache la femme les bras liés derriere le poteau, elle est assise toute nuë au fond de la fosse, elle est encore liée au-dessus des genoux & des chevilles des pieds.

On plante deux fourches de bois aux deux extremités de l'autre fosse, & l'homme, dépoüillé tout nud, est attaché sur une grosse barre de fer comme sur une broche avec des chaînes de fer, de maniere qu'il ne se peut remuer. En cet état, & avant qu'on le pose sur les deux fourches qui sont plantées dans la fosse, les femmes du troisiéme ordre apporte des paquets de menu bois qu'elles étendent dans le fond de la fosse. Avant d'y mettre le feu, l'homme attaché à la broche est posé sur les deux fourches comme sur deux landiers, & on met le feu au bois, de maniere qu'il n'y a que la pointe des flammes qui arrive jusqu'à son corps. On le fait ainsi brûler à petit feu, supplice cruel & qui seroit très-long si on n'avoit pas la charité de le tourner, de sorte qu'il a le visage en bas, & dans cette situation la fumée l'étouffe avant qu'il soit entierement grillé. Quand il ne donne plus aucun signe de vie, on détache les chaînes, le corps

tombe dans la fosse & on le couvre de terre, le bois est trop rare en ce païs pour reduire le corps en cendre.

On dit qu'un homme deguisé en femme ayant été surpris dans l'interieur du Serail, sans qu'on eût découvert à laquelle des femmes il avoit rendu service, fut condamné à ce supplice, & ne voulut jamais découvrir celle ou celles dont il avoit eu la compagnie. Comme on le pressoit de les découvrir lorsqu'il étoit attaché à la fatale broche, & que pour l'y exciter on lui faisoit remarquer l'empressement que ces femmes témoignoient à apporter le bois qui le devoit brûler, on ne put jamais rien tirer de sa bouche, il se contenta de dire en souriant, elles ont raison de faire les empressées, on les soupçonnera moins d'avoir eu besoin de mes services, mais je leur suis inutile à present.

Histoire d'un homme condamné au feu.

Lorsque l'homme est mort les femmes du Roi de la troisiéme classe sortent du Palais au nombre de cinquante ou soixante parées comme en un jour de fête, elles sont escortées des Fusiliers du Roi, & accompagnées de ses Tambours & de ses Flutes; elles ont toutes sur la tête un grand pot de terre plein d'eau bouillante qu'elles versent l'une après l'autre sur la tête de celle qui est attachée dans la fosse,

& quand elles ont versé l'eau, elles lui jettent leur pot sur la tête de toute leur force. Morte ou non, il faut que toute l'eau & tous les pots qui sont sortis du Serail tombent sur la tête & sur le corps de cette miserable, après quoi, morte ou non, on coupe les cordes qui l'attachoient au poteau, on arrache le poteau & on comble la fosse de terre & de pierres.

Punition de l'adultere pour les Grands.

Lorsque la femme d'un Grand est surprise en adultere, il est permis au mari outragé de la vendre aux Européens ou de la faire mourir, s'il prend ce dernier parti, il lui fait couper la tête, ou la fait étrangler par le boureau du païs. Il en est quitte en dénonçant le fait au Roi, & en payant le salaire de cet officier: mais comme il n'a point de pouvoir sur l'homme qui l'a deshonoré, à moins qu'il ne l'ait pris en flagrant delit, auquel cas il peut le tuer avec sa femme sans autre forme de procès, il faut, quand il ne l'a pû prendre, qu'il demande justice au Roi, qui ne manque jamais de condamner le coupable à la mort.

Le Chevalier des M.*** fut témoin d'une execution de cette espece en 1725. peu de tems après le couronnement du Roi à present regnant. Un Grand se plaignit au Roi, qu'un particulier avoit abu-

Execution d'un adultere.

sé d'une de ses femmes & prouva ce qu'il avançoit; le Roi ordonna que le coupable fût assommé à coups de baton en quelque endroit qu'on le pût trouver, & qu'on le laissât sur la place pour servir de pâture aux bêtes & aux oiseaux; les satellites du Gouverneur de Xavier se mirent aussitôt à le chercher, ils le trouverent prêt à rentrer dans sa maison; il ne fut pas plus loin, ils l'assommerent à coups de baton, & laisserent le cadavre au même lieu selon l'ordre du Roi. Les voisins allerent representer au Capitaine du Serail que ce corps mort infecteroit tout le quartier avant que les animaux l'eussent devoré, & le prierent d'obtenir du Roi qu'ils le pussent enlever delà, & le jetter à la voirie dans quelque lieu où il n'incommoderoit personne. Cet officier préalablement bien payé de ses peines présenta leurs raisons au Roi, & le Prince lui répondit: si je ne punissoit, pas l'adultere avec toute la severité que je fais, il n'y auroit personne en sûreté dans mon Royaume. Le cadavre restera où il est jusqu'à ce que les bêtes l'ayent devoré; le peuple le verra & se fera sage aux depens de ce miserable, & il apprendra à ne pas regarder les femmes d'autrui: si la puanteur incommode les passans & les voisins, ils n'ont qu'à passer

par un autre chemin ou changer de quartier. Tout ce que je puis faire à votre recommandation, c'eſt de permettre qu'on mette pendant le jour une natte ſur le corps, mais de telle ſorte que le viſage ſoit découvert, afin qu'on le connoiſſe tant qu'il ſera connoiſſable.

Le Roi n'en demeura pas là; il donna au Grand qui avoit été offenſé tous les biens du mort avec ſes femmes & ſes enfans, pour les retenir comme eſclaves ou les vendre aux Européens, en un mot en diſpoſer comme il lui plairoit.

Malgré ces châtimens rigoureux les femmes enfermées dans le Serail du Roi, & celles dont les maris en ont un ſi grand nombre qu'ils ne peuvent pas les contenter toutes, aiment mieux courir les riſques d'êrre ſurpriſes & châtiées, que de ſe paſſer d'hommes. On feroit de gros volumes de leurs hiſtoires galantes & de leurs intrigues.

Privileges des Filles.

Cette loi dure & raiſonnable n'eſt que pour les femmes mariées. Les filles n'y ſont point ſujettes, on ne court aucun riſque quand on eſt ſurpris avec une fille; ſon pere, ſa mere, ſa famille entiere n'ont rien à lui dire, parce qu'elle eſt maîtreſſe de ſon cœur & de ſon corps. Bien loin que ce ſoit une infamie pour elle d'avoir eu des enfans avant d'être

mariée, elle est assurée d'être plûtôt recherchée en mariage, parce que ces marques de fécondité font esperer à ceux qui la rechercheront qu'elle leur donnera des enfans; chose très-estimable dans ce païs où les peres regardent les enfans, & sur tout les mâles comme les plus grandes richesses qu'ils puissent avoir, & le soutien de leurs familles. Les femmes ne sont pas fort fécondes, à peine en trouve-t-on qui ayent plus de deux ou trois enfans. On ne sçauroit croire à quel point on estimeroit une femme qui en auroit cinq ou six. C'est aux Phisiciens à nous dire la raison pourquoi ces femmes qui recherchent avec tant d'empressement la compagnie des hommes, mettent si peu d'enfans au monde & soient sitôt hors d'état d'en avoir. En effet dès l'âge de 24. à 26. ans elles ne deviennent plus meres.

On souhaite un grand nombre d'enfans dans les familles.

La necessité d'avoir beaucoup d'enfans est une raison pour les Negres d'avoir le plus grand nombre de femmes qu'il leur est possible, & cette raison sera toûjours un obstacle invincible à la conversion de ces peuples au Christianisme.

Le Roi est meublé à peu près comme on l'est en Europe. Les Grands & les Marchands riches tâchent de l'imiter,

Meubles du Roi & des grands.

ils ont en cela bien mieux profité que les autres Negres du commerce des Européens. Le Palais du Roi eſt bien diſtribué, on y voit des lits magnifiques, des fauteuils, des canapés, des miroirs ; en un mot, tout ce qui peut orner une maiſon ſelon le climat du païs.

Ils ont des cuiſiniers qu'ils ont fait inſtruire par ceux des Européens, & qui réüſſiſſent à merveille, de ſorte que les Européens, à qui ils donnent à manger, ne trouvent aucune difference des tables de ces Seigneurs Negres à celles des gens les plus délicats d'Europe.

Maniere de vivre du Roi & des Grands.

Il n'y a que les habits dont ils n'ont pû s'accommoder juſqu'à preſent, peut-être que cela viendra dans la ſuite, & que nos modes paſſeront chez eux comme nos meubles & nos manieres d'accommoder les viandes.

On leur porte des vins d'Eſpagne, de Canarie, de Madere, & même des vins François ; ils aiment les liqueurs & l'eau de vie, & il leur faut de la meilleure, des confitures, du thé, du caffé & du chocolat ; leurs tables, du moins quand ils donnent à manger, n'ont plus rien qui reſſente la barbarie ancienne du païs. Le linge eſt beau, ils ont de la vaiſſelle d'argent & des ſervices de porcelaine. Ce ſont à preſent des hommes, & même des

des hommes polis. Je parle des Seigneurs & des gens riches, car le peuple est toujours le même, & n'a pas encore fait de grands efforts pour se décrasser.

Le Roi n'est servi que par des femmes, elles sont chargées de tout ce qui regarde sa personne ; il est pour l'ordinaire seul dans l'interieur de son Serail. Quand les Directeurs des Compagnies ou les Capitaines des vaisseaux le vont voir, il les reçoit dans sa Salle d'Audience, leur fait donner des fauteuils, les fait couvrir, leur fait présenter des liqueurs, boit aussi & fume avec eux; & quand c'est une premiere audience, il les fait saluer en sortant de quelques coups de canon.

Les Negres sont pour l'ordinaire d'un temperamment extrêmement fort & robuste & sans les excès ausquels ils s'abandonnent, ils arriveroient à une extrême vieillesse. On en voit quelqu'uns qui y parviennent, mais cela est rare, & l'est beaucoup depuis que le commerce des Européens y a introduit les eaux de vie & autres liqueurs fortes. Il est vrai qu'avant ce tems-là ils ne laissoient pas de faire des excès de vin de palme, mais ces excès leur étoient moins funestes que ceux d'eau de vie. Ils en conviennent sans s'en corriger, & leur passion pour

les liqueurs fortes eſt au-delà de tout ce qu'on ſe peut imaginer.

du Roi ...da.

Lorſque le Roi de Juda eſt mort, c'eſt à la Reine ou à la grande femme du Roi défunt à le faire ſçavoir aux Grands. Ils ſont obligés à garder le ſecret de cette mort pendant trois mois. Ils s'aſſemblent pendant ce tems & conviennent de celui des enfans du Roi qu'ils mettront ſur le Trône, quand l'aîné, à qui la couronne appartient de droit, n'eſt pas jugé digne de la porter, comme il eſt arrivé à l'aîné de celui qui eſt aſſis aujourd'hui ſur le Trône.

Les trois mois étant paſſés, on rend la mort du Roi publique par tout le Royaume.

...eſordre ...s la mort ...Roi.

Cette déclaration eſt comme un ſignal & une permiſſion generale à tout le peuple de faire tout ce que bon lui ſemble. Les loix, la police, la juſtice ſemblent être mortes avec le Roi. Ceux qui ont des ennemis prennent ce tems-là pour ſe venger & pour commettre toutes ſortes d'excès. Les gens ſages s'enferment & ſe baricadent dans leurs maiſons; ceux qui ne prennent pas ces précautions ſont expoſés à être volés, maltraités, ſouvent même à être tués s'ils ont des ennemis qui en veulent à leur vie. Il n'y a que les Européens & les

Grands qui puiſſent ſortir de chez eux en ſûreté, encore ne l'oſent-ils faire qu'avec des gardes & des gens armés en aſſez grand nombre pour n'avoir rien à craindre de la licence effrenée d'un peuple tumultueux, & qui ne cherche qu'à mal faire. Les femmes ſe tiennent renfermées dans les maiſons, elles s'expoſeroient à être outragées ſi elles paroiſſoient en public. Tout eſt dans un deſordre affreux, mais ce tems de trouble ne dure que cinq jours depuis celui qu'on a declaré la mort du Roi. Il faut ces cinq jours pour aller chercher le Prince qui doit remplir le Trône & le mettre en poſſeſſion du Palais. On tire un nombre de coups de canon pour avertir le peuple qu'il a un Roi, & auſſi-tôt tout le deſordre ceſſe, la tranquillité & le bon ordre paroiſſent de nouveau; le commerce recommence, les marchés s'ouvrent, & tout le monde vacque à ſes affaires avec la même paix & la même ſûreté qu'auparavant.

Les Blancs & les Grands ne ſortent point ſans gardes.

La coutume du païs étant de renverſer de fond en comble le Palais où le Roi eſt decedé, on employe les trois mois qui ont ſuivi ſa mort à en édifier un autre où le nouveau Roi doit faire ſa réſidence, & on y tranſporte toutes les femmes du Roi défunt; le nouveau Roi

On abbat le Palais du Roi défunt.

en herite, elles deviennent les siennes. Il n'y a que la mere du défunt & celle du Roi regnant qui soient exemptes de cette loi.

On annonce les funerailles du Roi.

Le nouveau Roi étant en possession du Palais, ordonne les funerailles du défunt. Il les fait annoncer au peuple par cinq coups de canon qu'on tire au point du jour, cinq à midi, & cinq au coucher du soleil.

Le bruit de ces derniers est suivi de cris & de hurlemens effroyables qui retentissent dans tout le Palais, d'où il n'est plus permis à aucune femme de sortir.

Le grand Sacrificateur, qui a l'intendance des funerailles, fait faire une fosse de quinze pieds en quarré, & de cinq de profondeur, au milieu de laquelle on creuse un caveau ou fosse beaucoup plus profonde de huit pieds en quarré. On met en ceremonie le corps du Roi dans le milieu de ce caveau. Le grand Sacrificateur choisit huit des favorites du défunt pour l'aller servir en l'autre monde. On les fait parer de leurs plus beaux habillemens, & on les charge de viandes & de boissons pour porter au Roi défunt. Sous ce prétexte on les conduit au caveau, dans lequel on les enferme toutes vivantes, & on les y laisse mourir ; ce qui est bien-tôt fait, parce

Caveau où l'on met le corps du Roi avec huit femmes vivantes.

qu'on les accable de terre. Quelque amour qu'elles ayent témoigné pour le Prince quand il étoit vivant, il s'en trouve peu qui aillent de bon cœur le ſervir en l'autre monde. Il s'en voit pourtant qui ont aſſez de generoſité pour s'offrir d'elle-mêmes ; c'eſt un honneur pour elles & pour leur famille.

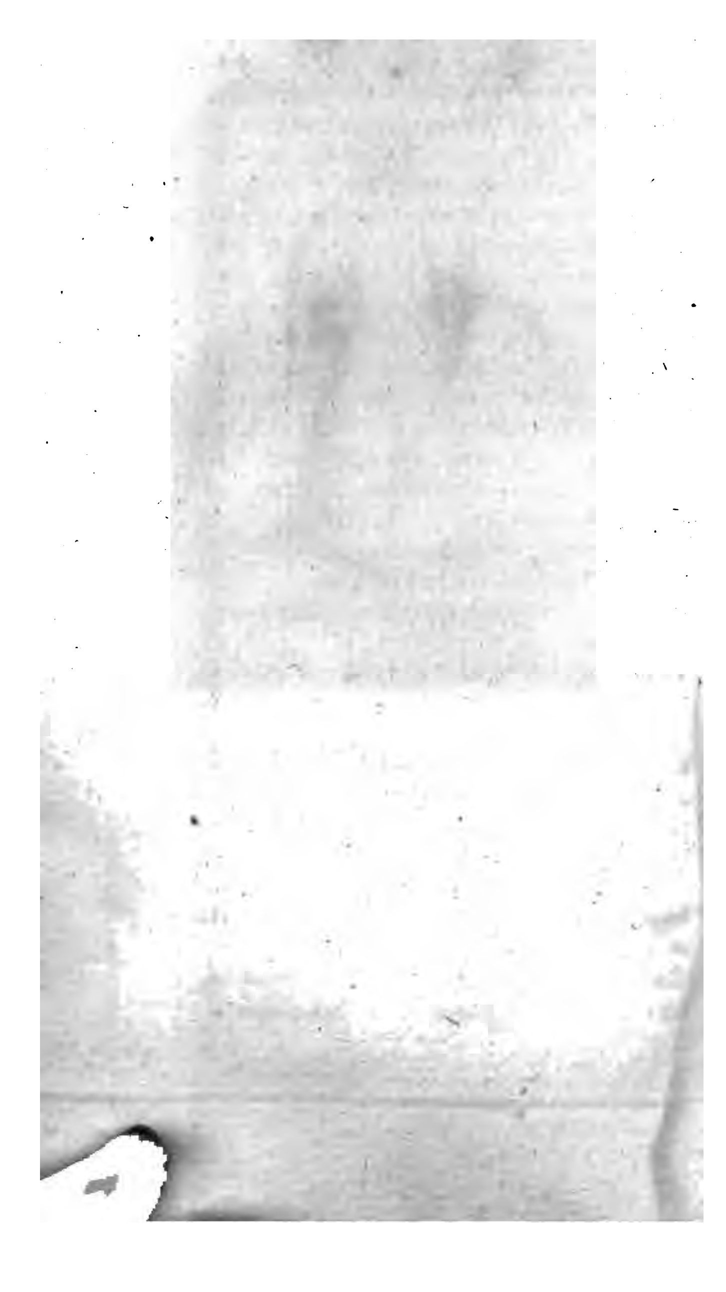
Aprés la mort de ces femmes, on amene les hommes qui doivent auſſi aller ſervir le Roi défunt ; le nombre n'en eſt pas fixe, il dépend de la volonté du Roi vivant & du grand Sacrificateur. Comme on ne ſçait pas ſur qui le ſort tombera, les domeſtiques du Roi défunt, tant hommes que femmes, tâchent de s'enfuir ou de ſe cacher, & ne paroiſſent que quatre ou cinq jours aprés que la ceremonie eſt achevée ; ils en ſont quittes pour eſſuyer les reproches qu'on leur fait d'avoir mangé le pain du Roi pendant qu'il étoit vivant, d'en avoir reçû une infinité de graces, & de n'avoir pas eu le courage de l'accompagner en l'autre monde. Ils répondent que l'idée de la mort les a effrayés, & qu'étant dans un âge à joüir encore des plaiſirs de la vie, ils n'ont pû ſe reſoudre à la quitter ſitôt. On ſe paye de ces excuſes, on leur fait grace, ils rentrent au ſervice du Roi vivant, & promettent que s'il vient à

mourir, ils le ſuivront avec plus de fidelité qu'ils n'ont ſuivi ſon prédeceſſeur; bien entendu que ſi le cas arrive & qu'ils ſoient du nombre des victimes deſtinées à la mort, on les obſervera de ſi près, qu'elles ne trouveront pas le moyen de s'échapper, & comme on a veillé les femmes qui ont été immolées, on ne s'en tiendra point du tout à leurs paroles.

Celui de tous les Officiers ou domeſtique du Roi qui doit infailliblement le ſuivre en l'autre monde, eſt ſon favori. Celui que le Roi honore de ce titre n'a aucune fonction particuliere dans ſa maiſon, il ne lui eſt pas même permis d'y entrer lorſqu'il a même quelque choſe à lui demander; il doit s'adreſſer au grand Sacrificateur, qui expoſe ſes demandes au Prince, & qui ne lui refuſe jamais rien, quelque choſe qu'il lui demande. Il a droit de prendre dans les marchés tout ce que bon lui ſemble, il n'eſt permis à qui ce ſoit qu'aux Européens de l'en empêcher. Il eſt vêtu d'une robbe longue avec de grandes manches, & un capuchon, à peu près comme celles que portent les Benedictins; il la peut faire de toille blanche ou d'indienne à fleurs, ou d'étoffe de ſoye, & quand il paroît en public, il a une canne à

Favori du Roi.


Favory du Roy
Sepulcre du Roy



la main. On le respecte, il est exempt de toutes sortes de contributions, de corvées, de peages, d'impositions, sa vie est des plus heureuses; mais elle finit avec celle du Roi, rien ne le peut dispenser d'accompagner son maître en l'autre monde. Il est gardé à vûë dès que le Roi est mort, & il est le premier à qui on coupe la tête aprés que les favorites du Roi sont étouffées dans le caveau. Tous ceux qui sont destinés à servir le Roi défunt, ont aussi la tête coupée & suivant l'ordre du grand Sacrificateur, leurs corps sont couchés ou assis avec leurs têtes à côté d'eux, & sont enterés autour du caveau du Roi.

Lorsque tous ces corps sont couverts de terre on éleve dessus une grosse motte de terre terminée en piramide, au sommet de laquelle on plante les armes dont le Roi avoit coûtume de se servir, & on les environne de quantité de fetiches ou petites figures de terre qui en sont comme les divinités tutelaires & qui les gardent.

Cela fait, on cullebute tout le Palais du Roi défunt; il ne reste que l'enceinte, au dedans de laquelle on a bâti un Palais neuf pour le logement du Roi regnant. On brûle tout ce qui se trouve combustible, sauf à reparer dans la suite ces

mêmes logemens, ou comme ils étoient, ou d'une autre maniere selon le goût du Roi.

Couleur du Roi.

La couleur rouge est tellement affectée au Roi, qu'il n'y a que lui, ses femmes & ceux de sa famille qui la puissent porter, soit en soye, en cotton, en laine & en fil; les femmes du Roi portent toûjours une écharpe de cette coul ur large de six doigts, & de deux aulnes de longueur, elles portent cette écharpe autour des reins dessus leurs pagnes, la lient par devant & laissent tomber les bouts.

Echarpes des femmes du Roi.

Ce sont celles du troisiéme ordre dont le Roi se sert pour executer ses jugemens dans la ville de Xavier. Lorsqu'il veut châtier quelqu'un, il les envoye avec chacune une gaule, elles ne manquent pas d'être suivies du peuple qui les respecte infiniment, & qui trouve toûjours quelque chose à gagner dans ces occasions; lorsqu'elles sont arrivées à la maison de celui qu'elles doivent châtier, elles lui declarent la volonté du Roi, & aussi-tôt elles se mettent à piller, briser ou brûler tout ce qu'elles y rencontrent. Il ne faut pas songer à s'y opposer; outre que ce seroit un crime d'Etat d'empêcher l'execution des ordres du Roi, c'est un crime irremissible de toucher à une

une femme du Prince. Les Negres ont poussé si loin la délicatesse sur ce point, que si en passant dans une ruë une homme touche par un pur hazard une femme du Roi, elle ne peut plus rentrer au Serail, l'un & l'autre sont vendus dans l'instant; que si on avoit lieu de croire qu'ils se fussent touchés à dessein, ce qu'on ne manqueroit pas de regarder comme un commencement ou une suite d'une intrigue criminelle, la femme est venduë sur le champ, & l'homme est executé à mort, & tous ses biens confiqués au profit du Roi.

Delicatesse des Negres sur leurs femmes.

Aussi les hommes qui veulent entrer dans les cours du Palais, où l'on rencontre des femmes du Roi plus souvent que dans les autres lieux de la ville, ne manquent pas de crier plusieurs fois *Ago*, c'est-à-dire, gare, retirez-vous, prenez garde, afin d'avertir les femmes de se retirer; ce qu'elles ne manquent pas de faire aussi-tôt.

On voit par là, que le Roi ne peut choisir de meilleurs exécuteurs de ses ordres, que ses femmes; tout leur cede, rien ne leur resiste, un particulier chez qui elles entrent est ruiné en peu de momens.

Les Rois de Juda se sont servi quelquefois de ce moyen pour châtier les

Grands qui avoient eu le malheur de leur déplaire, mais cela eſt arrivé très-rarement; les Rois, quoique très abſolus, craignent les Grands, il faut, quand ils en viennent là, qu'ils prennent bien leurs meſures & qu'ils ſoient bien aſſurés auparavant, que les autres Grands ne le trouveront pas mauvais, qu'ils approuveront leur conduite, & qu'ils ne prendront pas le parti du Grand qui aura été maltraité; car s'ils le prennent & s'ils s'uniſſent pour en tirer vengeance, le Roi eſt détrôné, & ſa vie eſt en grand danger.

Les Rois de Juda craignent les Grands.

Coutumes obſervées quand on entre chez les Grands.

On obſerve en entrant chez les Grands de crier *Ago*, pour faire retirer les femmes, comme on fait en entrant chez le Roi; il eſt vrai que la peine n'eſt pas la même, mais le Grand eſt en droit de faire donner des coups de bâton à un imprudent qui entreroit chez lui ſans prendre cette précaution; & ſi malheureuſement & ſans deſſein il avoit rencontré quelqu'une de ſes femmes, & qu'il l'eût touché en paſſant, qu'il l'eût vûë ou regardée avec un peu d'attention, il ne peut éviter au moins d'être ruiné & bien maltraité, ſi le Grand en porte ſes plaintes au Roi.

J'ai marqué ci-devant que les terres du Roi ſe cultivent ſans qu'il lui en cou-

te rien, & par corvées tellement gratuites, qu'il ne leur donne pas ſeulement de l'eau à boire. Il faut ajoûter ici que ſes terres ſont labourées & enſemencées avant qu'aucun de ſes ſujets ait la permiſſion de labourer & de ſemer un pouce des ſiennes. Ces travaux ſe font trois fois l'année ; les Grands conduiſent leurs gens devant le Palais du Roi au point du jour, ils y danſent & chantent pendant un bon quart d'heure ; la moitié de ces gens eſt armée comme dans un jour de bataille, l'autre moitié n'a que ſes inſtrumens de labourage. Il vont tous enſemble chantant & danſant ſur le lieu du travail, & là, au ſon des inſtrumens, ils labourent en cadence avec une vîteſſe & une propreté qui fait plaiſir. La journée achevée, ils reviennent danſer devant le Palais du Roi. Cet exercice les délaſſe & leur fait plus de bien que tout le repos qu'ils pourroient prendre.

Cultures des terres du Roi.

Les terres du Roi ne ſont pas toutes aux environs de Xavier, il en a en differentes Provinces. Les Gouverneurs ont ſoin de les faire cultiver, de faire faire la moiſſon, & de faire porter les fruits dans les magaſins du Roy, & tout cela gratis & avant que qui que ce ſoit puiſſe faire travailler pour ſoi. C'eſt auſſi par de ſemblables corvées que l'on bâtit &

que l'on entretient les logemens du Roi & ceux du grand ſerpent.

Le produit de ces terres eſt un des meilleurs revenus de la couronne. Comme le Roi ne peut pas conſommer dans ſa maiſon, quoique très nombreuſe, tout ce qu'il recuëille, il en vend pour de groſſes ſommes qui entrent dans ſes coffres.

Autres revenus du Roi

Le Roi retire cinq galines de bouges de chaque tête de captif qui ſe vendent dans ſes Etats, ce qui fait une ſomme conſiderable.

Il retire encore dix pour cent ou le dixiéme de tout ce qui ſe vend dans les marchés, & de tout ce qui entre dans le Royaume, de quelque nature que ce ſoit.

Les ſix peages qu'il a ſur les paſſages des rivieres & aux avenuës de l'Etat, lui rendent de très groſſes ſommes, quoiqu'on ne paye que deux bouges par tête à chaque paſſage des rivieres. Ceux que l'on paye aux frontieres de l'Etat ne ſont pas fixes, les Commis à la recette de ces droits les font monter le plus haut qu'ils peuvent. C'eſt une incommodité très-grande pour les voyageurs & les negocians, perſonne n'eſt exempt de payer ces droits que les Européens, les Grands, & leurs domeſtiques.

On peut regarder les amandes & les confiſcations, comme les parties caſuelles du Roi; elles produiſent de très-grandes ſommes, ſelon que le Prince eſt plus ou moins ſevere dans l'adminiſtration de la juſtice & des ordres qu'il donne. La faute d'un particulier s'étend quelquefois ſur toute ſa famille, & comme ces familles ſont pour l'ordinaire fort nombreuſes, à cauſe du grand nombre de femmes & d'enfans dont elles ſont compoſées, le Roi ſe trouve tout d'un coup avoir un grand nombre d'eſclaves à vendre, & n'eſt jamais embaraſſé de trouver des marchands, parce que les Directeurs des Compagnies d'Europe ſont toujours en état de les acheter, quelque nombre qu'il y en ait à vendre.

Le Roi vend ſes propres femmes.

Ajoûtez à cela que quand les priſons du Roi manquent de captifs à vendre, il prend ſans façon tel nombre qu'il juge à propos de ſes propres femmes, & les envoye aux comptoirs des Européens, où elles ſont ſur le champ marquées de la marque de la Compagnie qui les achette, & envoyées dans les colonies de l'Amerique.

Tel nombre qu'il en vende, il ne craint point que ſon Serail diminuë. Les Grands ſont obligés de lui fournir de-

quoi remplacer celles qui ſont ſorties, il ne fait aucune dépenſe pour cela. Ils enlevent les filles qu'ils trouvent dehors, dès qu'ils les jugent propres aux plaiſirs du Prince, les parens n'oſent s'y oppoſer.

Les coutumes ou préſens ordinaires que les Européens font au Roi, pour être aſſurés de ſa protection & avoir la liberté du commerce, lui produiſent encore un revenu conſiderable ; de ſorte qu'on peut dire, qu'un Etat des plus petits de la côte de Guinée, ſans mines d'or ou d'autre métail, ſans trafic de cuirs, d'ivoire, de maniguette, de bois, de plumes d'autruches, de gomme, ou des autres marchandiſes que l'on trouve dans le reſte de l'Afrique, ne laiſſe pas de faire un Royaume très-riche, & un Roi des plus puiſſans, ſeulement par le commerce des eſclaves, qui eſt le plus conſiderable de toute la côte.

CHAPITRE VI.

Du Commerce du Royaume de Juda.

ON s'étonnera avec raiſon qu'un auſſi petit Royaume que celui de Juda, fourniſſe tous les ans ſeize à dix-huit mille eſclaves, cela eſt pourtant exactement vrai.

Il ne paroît pas que nos premiers navigateurs Normands, qui ont découvert les côtes de l'Afrique, & qui ont frayé aux autres nations Européennes le chemin des Indes Orientales par le cap de Bonne-Eſperance, ayent établi aucun commerce dans les Royaumes d'Ardres & de Juda. Nous n'avions point alors de colonies à l'Amerique, où nous euſſions beſoin d'eſclaves pour les faire valoir. Les Compagnies de Dieppe & de Roüen ne s'attachoient qu'au commerce de la maniguette, de l'ivoire, de la poudre d'or & de la gomme, que l'on ne trouve plus dès qu'on a paſſé la riviere de Volta. Ils negligerent par ces raiſons ces deux Royaumes, & n'établirent leur commerce que dans les Royaumes qui ſont à l'Oueſt de la Volta, & enſuite dans ceux de Benin & de Congo,

où ils trouverent de l'or & de l'ivoire.

Les Portugais qui profiterent de la deroute de nos Compagnies & de notre commerce, ayant aussi profité de nos établissemens dans le Bresil, comprirent qu'ils avoient besoin d'esclaves pour les faire valoir d'autant que les Indiens, ne se trouvoient pas propres à ces sortes de travaux. Il en firent venir des endroits de l'Afrique où il avoient des établissemens. Les François, les Anglois & les autres Européens firent la même chose, & c'est ainsi que le commerce des esclaves s'est établi en Afrique, & que ces peuples se sont formé la mauvaise habitude de se voler les uns les autres, de se faire des guerres qui n'ont pour but que d'enlever des captifs, & que la passion des boissons fortes, & des autres marchandises d'Europe les a porté à faire un trafic indigne de leurs semblables.

Etablissement du commerce des Esclaves.

Les François & les Anglois s'étant établis dans l'Isle de saint Christole en 1626. & n'ayant dans ces commencemens que de leurs compatriotes engagés à leur service pour un nombre d'années, se virent bientôt obligés d'aller chercher des esclaves aux côtes d'Afrique. Sans ces secours les colonies seroient tombées, ou si elles s'étoient augmentées en nombre d'hommes blancs, elles n'au-

roient pas pû entreprendre les manufactures de Sucre, qui ſont les richeſſes du païs, mais qui demandent un grand nombre d'hommes, & d'hommes capables de reſiſter à ces travaux.

Les Anglois devancerent les François dans le trafic des eſclaves aux côtes d'Afrique, les François les ſuivirent; il ſe forma des compagnies pour cette traite. Les premiers eſclaves Afriquains vinrent du Senegal, du Cap Verd, de la riviere de Gambie, de celle de Serrelionne, & enfin de la côte de Guinée. On reconnut bientôt à quoi ces differens eſclaves étoient propres, & ce que les uns valoient plus que les autres, & on pouſſa la traite de ceux qui réuſſiſſoient d'avantage au travail de la terre que des autres. Nous donnerons dans cette relation les marques qui font connoître les païs differens dont on les tire, & nous aurons ſoin de marquer leurs bonnes & leurs mauvaiſes qualitées.

Le commerce des eſclaves à l'Eſt de la riviere de Volta, n'étoit ouvert que dans le Royaume d'Arda ou d'Ardres, vers l'année 1660. Les François ne s'étoient point établis à Juda avant ce tems là. Les peuples de ce Royaume les reconnoiſſent comme ceux à qui ils doivent tout ce qu'ils ſont par rapport au

trafic : & par un retour de reconnoiſſance qu'on ne croioit pas trouver parmi des gens qu'on regarde comme des barbares, on voit des ſentimens auſſi vifs & auſſi marquées d'une parfaite gratitude, qu'on en pourroit exiger de la nation du monde la plus polie. Ils donnent le pas & la preference à la nation Françoiſe, ils la diſtinguent en toutes les occaſions, ils lui donnent, autant qu'il eſt en leur pouvoir, tous les avantages du commerce ; & ſi nos Compagnies n'y ont pas mieux fait leurs affaires juſqu'à preſent, c'eſt aſſurement leur propre faute.

Il y a quatre Nations Européennes établies dans le Royaume de Juda.

Les François.
Les Anglois.
Les Portugais.
Et les Hollandois.

Les François & les Anglois ont des Fortereſſes dans la Province de Gregoué à une lieuë & demie de diſtance du bord de la mer.

Les Portugais ont un emplaſſement pour en bâtir une à quatre portées de fuſil au Sud-Eſt du Fort Anglois, ils ont eu des raiſons pour ne la pas bâtir juſqu'à preſent.

Le Roi de Juda a eu les ſiennes & très-

bonnes pour ne pas ſouffrir que les Hollandois en euſſent ſur ſes terres. Ce qui eſt arrivé à ſes voiſins lui a fait craindre un pareil ſort.

Mais ces quatre Nations ont des Comptoirs à Xavier auprès du Palais du Roi ; j'en ai donné la deſcription au commencement de ce volume.

La guerre qui s'éleva entre ces Nations au commencement de ce ſiecle ayant fait craindre au Roi de Juda que ſon païs n'en devint à la fin le théatre, & que ſon commerce ne fût détruit, ou qu'il ne ſouffrit beaucoup ; ce Prince fit aſſembler dans ſon Palais au mois de Septembre 1714. les chefs & les principaux de ces quatre Nations, & leur dit qu'il ne vouloit point entendre parler de leurs differens chez lui ; qu'il prétendoit que le commerce fût libre à tous ceux à qui il l'avoit ouvert, non ſeulement à terre, mais encore en rade & même à la vûë de la rade ; qu'il falloit s'ils vouloient continuer leur commerce, qu'ils convinſſent d'une parfaite neutralité dans les lieux que je viens de marquer, & qu'ils s'engageaſſent ſolidairement pour les armateurs de leurs nations.

Cette propoſition deplût infiniment aux Portugais, aux Anglois & aux Hollandois ; comme ils étoient tous trois li-

gués contre la France, ils ſe croyoient aſſez forts pour ruiner abſolument le commerce qu'elle faiſoit dans le païs. Ils voulurent d'abord faire croire au Roi, qu'ils aimoient mieux abandonner le commerce de ſon païs, que de ne pas pourſuivre les François leurs ennemis par tout où ils les trouveroient. Le Roi leur donna le choix ou de quitter le païs, ou d'accepter la neutralité qu'il propoſoit, & voyant qu'ils ne ſe rendoient pas, il leur dit d'un ton fort haut que s'ils n'acceptoient pas ſa propoſition dans une heure, il ne leur ſeroit plus libre d'y revenir, & qu'il ſe ſaiſiroit de tous leurs effets, & peut-être de leurs perſonnes, juſqu'à ce qu'ils ſatisfiſſent aux autres Rois Negres ſes alliés.

Ces menaces qui auroient étées ſuivies des effets, intimiderent ces trois nations. Ils ſe retrancherent à dire que n'ayant pas de pouvoirs de leurs Princes pour une affaire de cette conſequence, ils demandoient du tems pour recevoir leurs ordres. Le Roi repondit qu'il n'empêchoit point qu'ils n'écriviſſent à leurs maîtres, mais qu'en attendant leurs reponſes, & telles qu'elles puſſent être, il vouloit que le traité de neutralité fût conclu ſur le champ, & qu'il fût inviolablement obſervé.

La fermeté de ce Prince les obligea d'y donner les mains : on en dressa les articles qui furent signés, & qui ont étés depuis ratifiés par tous les nouveaux Directeurs & autres principaux Officiers qui viennent dans le païs. Les voicy.

Traité de Paix ou de neutralité entre les quatre Nations d'Europe qui trafiquent à Juda, tant à terre qu'en rade, & même à la vûë de la rade.

LE Roi de Juda ayant fait assembler dans son Palaïs les Chefs des Nations d'Europe qui ont des Forts ou des Comptoirs dans l'étenduë de son Royaume & tous les Grands de son Païs.

Leur a declaré qu'il veut qu'independamment des guerres qu'ils ont à present en Europe, ou qu'ils pourront avoir les uns contre les autres, ils conviennent ensemble en sa presence d'une paix ferme & durable dans toute l'étenduë de son Royaume, à sa rade & même à la vûë de sa rade, & que chaque Chef de Nation d'Europe signera le present Traité, & que si aucun refuse de le signer & de l'executer dans tous les points, il declare qu'il le fera sortir de ses Etats avec tous ses gens, sans esperance d'y re-

Traité de neutralité.

venir jamais, & il en jure par le grand Serpent.

ARTICLE I.

Il ne ſera permis de prendre aucun Navire en rade de Juda, ni même à la vûë de Juda, ni de s'inquieter ou inſulter dans ladite rade, à peine de payer par le Directeur de la Nation contrevenante huit captifs mâles à l'offenſé, & à ſon choix.

Ceci ſe doit entendre, ſi deux Navires venant de la mer, & que l'un prît l'autre à la vûë de la rade.

Comme auſſi s'il arrivoit quelque diſpute en rade entre deux Navires de differente nation qui y ſeroient mouillés.

ARTICLE II.

Si un Navire étant en rade apperçoit un Navire à la vûë qui viendroit pour mouiller, appareilloit pour courir deſſus & le prendre, & qu'il le prît & l'amenâ en rade : le Directeur de la Nation de l'agreſſeur ſera obligé de payer huit captifs mâles au choix de l'offenſé pour chaque pied de quille du Vaiſſeau de la Nation de l'offenſé pour dommage, ſuivant la viſite qui en ſera faite par gens connoiſſeurs, en préſence d'un valet du Roi, qui rapportera la meſure au Roi.

ARTICLE III.

Que tous les Capitaines de vaiſſeaux qui viendront en rade, ſeront obligés de ſigner le préſent Traité avant que d'y faire aucun commerce, ou le Directeur de leur Nation pour eux, à peine de payer un captif mâle au Roi.

ARTICLE IV.

Si un Capitaine fait quelque pillage en rade, ſoit en tems de guerre ou de paix en Europe, lorſqu'il ſera prêt de partir pour l'Amerique après avoir fait ſa traite, le Directeur de l'agreſſeur payera le dommage à l'offenſé, ſur le rapport qu'il fera avec ſon équipage.

ARTICLE V.

Voulons que toutes les Nations d'Europe vivent en paix & en bonne intelligence en terre & en rade, ſans retenir aucun domeſtique, eſclave ou gens des équipages des vaiſſeaux, à peine de payer par les contrevenans, au profit des plaignans, quatre écus d'or par jour par homme, pendant tout le tems de la détention.

Et ſi aucuns de nos Sujets inſultent ou volent aucuns des Européens, permettons à ceux qui les prendront ſur le

fait, de les tuer ou les prendre pour captifs, à condition qu'ils nous informeront des cas.

ARTICLE VI.

En temps de guerre en Europe, aucun navire ne partira de la rade en même tems qu'un autre, mais vingt-quatre heures après; en cas que l'on contrevienne à cet article, le Directeur de la Nation contrevenante payera dix captifs mâles au Roi.

Tous les Articles ci-dessus, au nombre de six, ont été arrêtés chez le Roi, en sa présence, celle des Grands de son païs, & des Directeurs des Nations, Capitaines & Officiers qui ont été appellés, & ce pour le tems de vingt-quatre mois, à commencer de ce jour, afin que chaque Directeur ait le tems d'en informer son Roi, & afin de faire sçavoir au Roi de Juda si les puissances d'Europe agréent ce Traité. Le Roi de Juda se faisant fort cependant de maintenir tout en paix pendant ce terme. La minute du présent Traité restera entre les mains du Roi. Fait à Xavier, Royaume de Juda, dans la grande Salle d'Audience, le sixiéme Septembre 1704. *Signé* AMAR, Roi de Juda. Gomel Wembrock, Dufiele, Perrere, Doublet, Ferondat, Adrien, Demont,

Demont, le Chevalier des M.*** le Chevalier du Tot.

Et plus bas, ce Traité a été renouvellé par les ſieurs Duſert, Bourgolle, Noircourt & Derigouin, Directeurs François, avec Jean Bodin, le Prince, Abraham Ingol Grafe, & Brugement.

Ce Traité a été exécuté ſi exactement par toutes les Nations établies à Juda, que depuis ce tems-là elles ont vécu enſemble dans une grande union, ſans qu'il ſe ſoit paſſé entre elles la moindre choſe qui ait troublé leur commerce.

Or, comme tout le commerce ne regarde que l'achat des captifs que l'on tranſporte aux Iſles & terre ferme de l'Amerique, pour faire valoir les manufactures qu'on y a établies, il eſt à propos de faire connoître les marchandiſes & la quantité que l'on en donne par tête de captifs.

Prix des Captifs.

Bouges ou Cauris, le poids de cent quatre-vingt livres pour un homme.
Eau de vie en ancre, quatre jusqu'à cinq pour un homme.
Toilles platilles, quarante à cinquante pieces pour un homme.
Poudre de guerre, 300. liv. Idem.

Fusils ordinaires, vingt-cinq à trente pour un homme.
Barre de fer longues, quarante à quarante-cinq pour un homme.
Chittes de Ponticheri, dix à douze pour un homme.
Guinées bleues, douze pour un homme, & dix pour une femme.
Guinées blanches, Idem.
Salampouris blancs, Idem.
Salampouris bleues, Idem.
Pipes à fumer d'Hollande longues, vingt grosses pour un homme.
Tapsols, seize pieces pour un homme, & dix pour une femme.
Nicanés, Idem.
Baftas, Idem.
Limineas, Idem.
Mouchoirs de Ponticheri, Idem.

Les Bouges ou Cauris, qui sont des coquilles que l'on pêche aux Isles Maldines, sont la monnoye courante du païs : Voici comme on les compte.

On appelle une toque de Bouges le nombre de quarante Bouges enfilés.

Une galline de Bouges vaut cinq toques ou deux cens Bouges.

Une cabeche de Bouges, vaut vingt gallines ou quatre mille Bouges.

Il faut, suivant le cours du marché,

dix-huit à vingt cabeches de Bouges, pour faire le prix d'un captif, c'eſt-à-dire, 70000. ou 80000. mille Bouges, qu'on eſtime peſer 180. liv. poids de Paris.

Avant de commencer la traite des captifs pour en charger un vaiſſeau, il faut payer certains droits ſous le nom de coutumes, tant au Roi qu'aux Grands du païs, & prendre d'eux un certain nombre de captifs, dont même on n'a pas le choix. Ces droits ou coutumes ne changent jamais & perſonne n'en eſt exempt.

Droits du Roi & des Grands.

Au Roi, 24. meſures de Bouges, qui peſent enſemble, 1080. l.
Aux Capitaines ou Grands, 225. l.
Au Tonnelier du Roi, deux poignées, 5. l.

en tout 1310. l.

Plus à celui qui annonce la permiſſion de traiter, un pot d'eau de vie.

Après quoi on eſt obligé de prendre & de marquer au Roi, 3. captifs.
Au Capitaine Carte, 2.
Au Capitaine Agou, 2.
Au Capitaine Aſſou, 2.

9. captifs.

Pour l'ordinaire, ces neuf captifs n'en valent pas un bon étant tous vieillards ou vieilles femmes; mais c'eſt une neceſſité de les prendre & de les payer comme bons.

Après avoir marqué ces neuf captifs, on eſt encore obligé de donner un pot d'eau de vie à celui qui a annoncé que la traite eſt tout-à-fait ouverte. C'eſt ce qu'on appelle le Droit de Gongon.

Marque des captifs.

On ſe ſert, pour marquer les captifs qu'on achete, d'une lame d'argent mince, contournée de maniere qu'elle repréſente les lettres ou les armes de la Compagnie, ou des particuliers qui traitent les captifs; elle a un manche d'argent ou de fer, enchaſſé dans une poignée de bois; on la fait chauffer, on frotte avec du ſuif l'endroit où on la veut appliquer, & on met deſſus un papier graiſſé ou huillé, & on applique deſſus legerement l'eſtampe. La chair s'enfle auſſi-tôt & cauſe de la douleur comme une brulure, qui eſt bientôt guerie, & alors les lettres ou les armes paroiſſent en relief & ne s'effacent jamais. On choiſit pour cette application, ou le gras du bras ou le côté de l'eſtomac. Chaque Nation ou chaque particulier acheteur à ſa marque & le lieu pour l'appliquer.

Autres droits qu'il faut payer après que la traite est achevée.

Au Roi, pour ses prisons où il fait garder les captifs qu'on a marqués & dont il répond, pour ce droit, un captif.

Aux trois Capitaines marqués ci-dessus, chacun une piece de soye, contenant six à sept aulnes, on appelle ce présent la Pagne.

Au Capitaine Agou, interprete, un captif.

Au Conducteur des Marchandises, un captif.

Au Conducteur des captifs, un captif.

A la blanchisseuse, un demi captif.

Ces quatre captifs & demi se payent en marchandises de moindre prix, aussi-bien que les pagnes de soye, lorsqu'on n'en a point pour les donner en especes.

Plus au Capitaine de l'eau, un captif.

Aux rouleurs d'eau, quarante Bouges par barrique.

Aux porteurs de marchandises, cent & vingt Bouges par homme.

Et par hamar deux gallines & deux toques, ou quatre cens quatre-vingt Bouges.

Ces droits étant payés on peut partir.

Traite à Jaquin.

Coutumes du Roi d'Ardres à Jaquin.

Lorſqu'on fait la traite des captifs à Jaquin, lieu dependant du Royaume d'Ardres à ſept lieues au Sud-Eſt de la rade de Xavier, voici les coûtumes que l'on paye au Roi d'Ardres.

Au Roi,	6. captifs.
Au Capitaine Grand,	1.
Au Capitaine Blanc,	1.
Au Fidalque ou Viceroi de Jaquin,	4.
Au Capitaine de terre,	1.
Aux autres Capitaines du païs,	1.
Aux Conducteurs des marchandiſes	1.
Au Capitaine de l'eau,	1.

Prix de ces coûtumes en marchandiſes.

En Bouges ſix meſures ou	120. l.
En Platilles,	25. pieces.
En Fuſils,	15.
En poudre de guerre,	120. l.
En eau de vie,	3. ancres.
En Salampouris bleu & blanc,	6. piec.
En barres de fer,	30.
En Indiennes,	6. pieces.
En Liminéas,	Idem.
En Baſtas,	6. pieces.
En Calogis Anglois,	10. pieces.
En Serviettes,	20. pieces.

Sur quoi il faut remarquer que le Roi,

le Fidalque, ni les Grands du païs ne peuvent exiger qu'on paye leurs coûtumes en une ſeule eſpece de marchandiſe; ni obliger qu'on leur en prête à credit, ni qu'on marque des captifs pour leur compte comme on eſt obligé de faire à Juda.

Avis aux Navires de permiſſion.

Les Vaiſſeaux de permiſſion, c'eſt-à-dire ceux qui n'appartiennent pas à la Compagnie, mais qui vont avec ſa permiſſion faire la traite, doivent avant de payer les coûtumes cy-deſſus, convenir du prix du loyer d'une maiſon à Jaquin ou Xavier, avec quelque Grand du païs pour y mettre en ſûreté leurs marchandiſes, en ſuite de quoi il faut qu'ils choiſiſſent les courtiers & les domeſtiques pour le ſervice du magaſin.

On n'eſt obligé de payer autre choſe aux domeſtiques qu'une ou au plus deux tocques de Bouges par jour pour leurs ſalaires & leur nourriture.

A l'égard des courtiers on ne les paye que quand la traite eſt achevée.

Sur toutes choſes il ne faut pas oublier que les Negres ſont tous voleurs par nature, & des plus adroits qu'il y ait au monde, c'eſt pourquoi on ne peut prendre trop de précautions contre leur ſubtilité, ſoit pour la décharge des chalouppes dans les pirogues au paſſage de

la Barre, ſoit pour la décharge à terre, ſoit pour le tranſport à Xavier, ſoit pour leur conſervation dans les tentes & dans les magaſins. C'eſt principalement à l'eau de vie & aux bouges que les Negres en veulent. Ils ne trompent que rarement aux autres marchandiſes qui ſont en balots ou dans des caiſſes ou dans des coffres, & cela n'arrive que quand les caiſſes ou les coffres ſont mal fermés ou entr'ouverts pour avoir été déchargés rudement à terre.

Le Chevalier des M.*** propoſe une maniere de décharger les ancres d'eau de vie d'une maniere plus ſûre que celle dont on ſe ſert ordinairement, en les chargeant dans les pirogues ou canots des Negres, & dont il aſſûre s'être ſervi très-utilement. C'eſt de les amarer enſemble & d'en faire un ras qu'on laiſſe flotter après en avoir attaché le bout à l'arriere de la pirogue. Ils paſſent ainſi ſans danger les trois groſſes lames, & la pirogue ayant touchée terre & étant tirée à ſec, il eſt aiſé d'y tirer enſuite les ancres d'eau de vie qui ſe tiennent tous les uns aux autres.

Je me ſuis ſervi indifferemment des noms de canot & de pirogue en parlant des petits bâtimens dont les Negres ſe ſervent. Il y a pourtant de la difference

entre

entre ces deux especes de bâtimens ; le canot n'est pointu que par un bout, l'autre est coupé quarément afin d'y pouvoir appliquer un gouvernail, quoiqu'on le puisse aussi gouverner avec un pagalle.

La pirogue est pointuë par les deux bouts ; elle ne peut porter de gouvernail, il faut de nécessité la gouverner avec une pagalle. C'est une incommodité, car il est plus aisé de tenir la barre d'un gouvernail qu'une pagalle. Mais la pirogue a cet avantage sur le canot, que ses deux bouts sont également, son avant & son arriere, sa prouë & sa poupe : qu'il n'est pas besoin de virer pour changer de route, & que celui qui est à l'arriere pour gouverner peut renouveller autant qu'il le juge à propos, le mouvement qu'il imprime au bâtiment sans crainte de diminuer ou de rompre le mouvement qu'il lui a imprimé, de maniere que dans un besoin on peut faire tourner une pirogue autour d'un point, comme on feroit tourner un cheval autour d'un piquet.

Avantage de la pirogue sur le canot.

Les Negres ne se servent que de pirogues, elles sont faites d'un seul arbre creusé, dans le fond duquel ils mettent quelquefois des courbes pour renforcer le fond & les côtés. On les achepte tou-

tes faites à la côte d'or à l'Oueſt de la riviere de Volta; car comme j'ai remarqué cy-devant, les arbres ſont rares à l'Eſt de la riviere de Volta, & dans les Royaumes de Coto & de Juda, ou pour conſerver le peu qu'il y en a, on en a fait des divinitées.

Les barils de bouges ne peuvent point être mis en ras; c'eſt une marchandiſe peſante qui ne flotte pas. Il faut donc néceſſairement la confier aux Negres, & la mettre dans leur pirogue, mais il faut mettre un Blanc dans chaque pirogue, & au lieu qu'ils font mettre les Blancs à l'avant de la pirogue quand ils vont à terre, afin qu'ils ſoient moins expoſés à être mouillés par les lames, & plus aiſément ſauvés, en cas d'accident, il faut les placer à l'arriere, afin qu'ils ayent les yeux ſur les barils des bouges, & qu'ils empêchent ainſi les Negres canottiers de les entr'ouvrir, & d'en faire ſortir la marchandiſe.

Il faut encore faire eſcorter les porteurs qui vont à Xavier par un nombre ſuffiſant de Blancs, pour obliger les Negres à marcher tous enſemble, & s'il arrive des differens entre eux, les laiſſer ſe battre & faire bonne garde autour des Bouges. L'hiſtoire que j'ai rapporté cy-devant doit être une leçon pour les

Européens qu'ils ne doivent jamais oublier.

Après que les coûtumes ſont payées & qu'on a marqué les captifs qu'on eſt obligé de prendre du Roi & des Grands, le Prince fait tirer trois coups de canon ſur les ſept heures du ſoir. C'eſt le ſignal que la traite eſt ouverte, & que tous les marchands de captifs peuvent expoſer leur marchandiſe en vente. Avant cette permiſſion ceux qui en vendroient s'expoſeroient à être vendus eux-mêmes. Le Roi n'entend point de raiſon là-deſſus ; il faut même que la permiſſion ait été annoncée par le Gongon après les trois coups de canon.

Deſcription du Gongon.

Le Gongon eſt une eſpece de cloche de fer à peu près ſemblable à ces groſſes ſonnailles qu'on met au col des mulets, excepté qu'elle a un manche auſſi de fer ; elle eſt longue de dix-huit pouces, & elle a ſix pouces de large dans ſon plus grand diametre, la baguette dont on ſe ſert pour frapper deſſus eſt de fer, elle eſt d'un pied de longueur & de ſix lignes de diametre. Le crieur tient le Gongon de la main gauche & la baguette de la droite. Il y a differentes manieres de la frapper. Le peuple s'aſſemble autour du crieur, dès qu'il entend le ſon & écoute le commandement qu'il

fait au nom du Roi. Il ne faut pas craindre que qui que ce soit y contrevienne, le châtiment suit de près la desobéissance, dont le moindre est d'être vendu pour esclave, avec la confiscation de tous ses biens au profit du Roi. On ne sçait en ce païs ce que c'est que d'accorder des graces ; aussi n'y a-t'il point de Princes au monde plus absolus que les Rois des Negres.

Tous les Negres de quelque païs qu'ils soient, sont marqués au visage & souvent en d'autres parties de leurs corps. C'est la premiere chose qu'on fait aux enfans dès qu'ils ont 12. ou 15. jours. Ces marques se font avec la pointe d'un couteau, & ne s'effacent jamais si entierement qu'il n'en reste assez de vestiges pour les distinguer, & pour faire connoître de quel païs ils sont.

Il ne faut pas s'imaginer que tous les captifs qu'on traite à Juda & à Ardres, soient originaires de ces deux Royaumes. Ces deux Rois ne vendent leurs sujets que dans les cas que nous avons marqués cy-devant, & que nous pourrons marquer dans la suite. Ils auroient bientôt depeuplé leurs Etats s'ils en tiroient tous les ans seize à dix huit mille esclaves. Ils y sont emmenés des environs, & souvent de quatre & cinq cent lieues dans les terres.

Tous ces esclaves ne sont pas également bons pour le travail, il s'en faut bien ; les colonies de l'Amerique ont appris à les connoître par une longue experience. Il est à propos d'en instruire ceux qui n'ont pas acheté cette connoissance aussi cherement que nos Ameriquains Européens.

Negres Aradas.

Les Aradas sont les meilleurs esclaves que l'on traite au Royaume de Juda & d'Ardres ; ils ne faut pas les confondre avec les naturels du Royaume d'Ardres, ils n'en viennent point. Ils sont amenés dans celui de Juda d'un païs qui en est au Nord-Est, environ à cent ou cinquante lieues. Ils sont bonnes gens, dociles, fideles, adonnés au labourage, affectionnés à leurs maîtres ; l'esclavage ne leur fait que très peu de peine, parce qu'ils y sont nés, & pour peu qu'on ait de douceur & de bonnes manieres pour eux, on peut s'attendre d'en être très-bien servi. Les hommes, les femmes & les enfans à la mamelle sont marqués de petites incisions aux joües. Ceux qui sont esclaves des Grands de leurs païs, ont des découpures autour du front.

Negres Nago.

On reconnoît les Negres de cette Nation à de longues rayes qu'ils ont au front, dont l'assemblage forme grossiérement les figures de quelques animaux.

Ces Negres ſont bons pour le travail, il y a peu de difference entre eux & les Aradas.

Negres Foin.

Les eſclaves de cette Nation ſont mauvais, ils ſont ſujets à s'étouffer, à manger de la terre pour ſe faire mourir; ils ſe chagrinent aiſément, ce que les Levantains appellent prendre fantaiſie. Ils n'aiment point le travail, & y ſont lâches quand ils y ſont obligés. Ce ſont des gourmands, des pareſſeux & des voleurs en titre d'office. On les reconnoît à pluſieurs ſcarifications qu'ils ont aux temples.

Negres Tebou.

Ceux de cette Nation ſont encore plus mauvais que les précedens, ils ne valent abſolument rien, à moins qu'on ne les prenne quand ils n'ont que dix ou douze ans; pour lors on les éleve comme on le juge à propos, & on les rend propres au ſervice de la maiſon, & à quelque métier. On les reconnoît à pluſieurs grandes ſcarifications qu'ils ont ſur les joües, ils en ont auſſi de travers ſur la poitrine & ſur le ventre.

Negres Guiamba.

Ceux-ci approchent ſi près des deux Nations dont nous venons de parler, qu'on peut les regarder comme n'en faiſant qu'une, par leurs mœurs & par leurs inclinations; c'eſt pourquoi il ne faut s'en charger que le moins qu'il eſt

poſſible. Ils ont les mêmes marques que les Tebou ; ce ſont de mauvais eſprits qui mettent le chagrin dans la tête des autres, il n'en faut pas davantage pour porter toute une cargaiſon d'eſclaves à ſe deſeſperer & à ſe laiſſer mourir de faim. Dès que le chagrin s'empare de l'eſprit des Negres, ils s'aſſoient par terre les coudes ſur les genoux & la tête entre leurs mains, & en trois ou quatre jours ils meurent ; ſuppoſé même qu'ils ne prennent pas le parti de ſe renverſer l'extremité de la langue dans la trachée artere, & de s'étouffer.

Negres Mallais.

On a donné le nom de Mallais aux eſclaves que les Mallais amenent vendre à Juda. Nous parlerons des Mallais en un autre endroit. Ce que nous pouvons dire ici des eſclaves qu'ils amenent à Juda, Ardres & Jaquin, c'eſt qu'ils ne ſont pas de la Nation des Mallais, car ces peuples ne ſe vendent point les uns les autres. Ils achetent ceux qu'ils amenent des Royaumes où ils vont trafiquer, & quelques marques qu'ils ayent, pourvû que ce ne ſoient point celles des Tebou & des Güiamba, on peut les prendre en aſſurance. Ils viennent de fort loin, il y en a qui ont été trois mois entiers en chemin avant de ſe rendre au bord de la mer. Ces Negres ſont forts,

accoûtumés au travail & aux plus grandes fatigues. Il faut les traiter humainement, & on est assuré d'en tirer tout ce qu'on veut. Les Marchands de Juda & d'Ardres les sçavent bien distinguer des autres, & les tiennent toûjours à plus haut prix.

Negres Ayois.

Les Negres de cette Nation sont tous guerriers, hardis, braves, entreprenans; ils sont robustes, ils aiment le travail & le suportent plus qu'aucune autre nation. On les reconnoit à des rayes qui commencent aux yeux & qui finissent aux oreilles, qui les rendent effroyables. Tous les Negres les craignent; quand on en a dans un vaisseau, il faut se défier d'eux, un seul est capable de faire soulever tous les autres & d'exciter une revolte, d'autant plus à craindre qu'elle est difficile à appaiser, parce que ces gens méprisent les plus grands perils, ne se soucient point de leur vie, & poussent les choses aux dernieres extrémitées sans s'embarasser des consequences. Il y a des vaisseaux de toutes les Nations qui en ont fait la triste experience, dont les Capitaines & les Equipages ont été massacrés, après quoi les vaisseaux sont venus s'échoüer en pleine côte avec la perte des Negres qui étoient dessus.

On appelle Minois, les Negres qui

ſont du Royaume de Saint George de la Mine; pour l'ordinaire ils ne ſont pas propres au travail de la terre, parce qu'ils n'y ſont pas élevés dans leurs païs, mais ils ſont excellens pour domeſtiques & pour des metiers. Ils ont de l'honneur, de la raiſon, du bon ſens, ils ſont fidels à leurs maîtres, braves & intrepides dans les plus grands dangers; s'il faut ſe battre, ils ne ſçavent ce que c'eſt que reculer. Ceux qui ſont aſſez vieux pour avoir de la barbe, ſe font un honneur de la porter longue. Ils n'ont que le défaut de fantaiſie, & quand cela leur arrive, ils ſe pendent ou ſe poignardent auſſi tranquillement qu'ils boiroient un verre d'eau de vie; il faut les traiter avec douceur & par raiſon, ils ſouffrent patiemment le châtiment quand ils ont manqué, mais ils ſe portent aux dernieres extremitées quand ils ont affaire à des Maîtres brutaux & capricieux. On a vû des exemples terribles de ce que je dis aux Iſles de l'Amerique.

Negres Minois.

Les Negres de cette Nation ſont de très bons ſujets, & capable de tous ce à quoi on les veut employer; ils ſont fort affectionnés à leurs maîtres. On les connoît à des découpures qu'ils ont ſur le dos & ſur la poitrine en forme de lezards & de ſerpens.

Negres Aqueras.

Voilà à peu près les differentes Nations des Negres qu'on traite à Juda & à Jaquin; ceux de ces deux Païs ont les joües pointillées, qui paroissent à la fin comme des marques de petite verolle. Ils sont laboureurs de profession, d'un grand travail; ils ont de la politesse, mais ce sont de grands voleurs, du reste fort adroits pour les métiers & fort affectionnés aux Maîtres qui les traitent avec humanité.

Examen des esclaves avant de les acheter.

Ce n'est pas assez d'avoir connu de quel païs sont les Negres qu'on présente à vendre, il faut les visiter ou les faire visiter; c'est l'office des Chirurgiens. Il doivent examiner leurs yeux, leurs dents, leurs parties nobles; il faut les faire marcher, courir, remuer & étendre les bras & les jambes, les faire tousser violemment, en tenant la main sur l'aîne, & quand on est content de la marchandise, il faut se débattre du prix avec les vendeurs; surtout, il faut bien se garder de donner toute l'espece de la marchandise qu'ils demandent, on gâteroit ses assortimens, & quand ils s'apperçevroient qu'on n'auroit plus d'une sorte de marchandise, ce seroit uniquement de celle-là qu'ils voudroient avoir, afin de vendre plus cher leurs captifs. Il est de la prudence d'un acheteur de

pousser toujours d'abord sa plus mauvaise marchandise, & de ne témoigner que très-peu d'empressement pour acheter, surtout quand on lui présente des femmes & des petits enfans.

Il faut observer dans une cargaison de captifs, de ne prendre au plus que le tiers des femmes, elles sont moins recherchées aux Isles que les hommes, dont le travail est bien plus necessaire & plus recherché que celui des femmes.

Attention des Portugais sur le choix des captifs.

Les enfans de dix à quinze ans sont les meilleurs captifs que l'on puisse conduire à l'Amerique. Les Portugais n'en prennent que de cet âge; quand ils n'en peuvent pas trouver & qu'ils sont forcés de prendre de plus vieux, ils examinent avec une attention, dont eux-seuls sont capable, quel âge ils peuvent avoir, car les vendeurs mettent tout en usage pour les tromper sur cet article. On sçait par exemple que la barbe ne commence à pousser aux Negres qu'à vingt-quatre ans ou environ, ils rasent de très-près ceux à qui elle a poussé, & quand le rasoir ne peut plus en rien tirer, ils passent dessus la peau une pierre ponce, qui rend le cuir uni & doux comme s'il n'y avoit jamais eu de poil, la vûë ni le toucher ni peuvent rien con-

noître, les plus habiles Barbiers y seroient trompés. Que font les Portugais? ils passent leur langue sur les endroits où le poil a pû croître, & ils distinguent par cet attouchement, ce qui auroit échappé aux yeux, à la main, & peut-être au microscope.

Avantages qu'il y a d'avoir de jeunes esclaves.

Or il est certain que quoique des enfans de dix à quinze ans ne soient pas capables d'un grand travail en arrivant à l'Amerique, on a au moins l'avantage de les élever comme on veut, on leur fait prendre tel pli & telles alleures qui conviennent à leurs maîtres, ils apprennent plus aisément la langue du païs & les coûtumes, ils sont plus susceptibles des principes de la Religion, ils oublient plus aisément leur païs natal & les vices qui y regnent, ils s'affectionnent à leurs maîtres, sont moins sujets à aller marons, c'est-à-dire, à s'enfuir que les Negres plus âgés, ils apprennent aisément le service des maisons & des métiers, & ne prennent pas fantaisie; ce qui porte souvent les grands à se desesperer.

Il est vrai que pour se charger de ces sortes de Negres, il faut être déja en état de faire rouler son habitation par d'autres qui soient plus capables de travailler, ils ne conviennent donc pas à des personnes qui ont un pressant besoin

de gens. Cependant un colon qui connoît bien ses interêts & qui est en état de se passer du gros travail, qu'il ne peut esperer de quelques années de ces jeunes Negres, ne peut mieux faire que d'en achepter, & de les dresser tout doucement au travail auquel il les destine, étant très-sûr qu'il en sera infiniment mieux servi que de ceux qui seront plus âgés. Outre que dans une habitation il y a une infinité de travaux, où un enfant de quinze ans en fait autant qu'un homme de trente. Ceux qui voudront se convaincre de cette verité, n'ont qu'à lire ce que j'ai écrit des manufactures de l'Amerique dans mon voyoge des Isles.

Les Capitaines & les Commis qui sont chargés de conduire à l'Amerique des cargaisons de Negres, ne sçauroient assez s'étudier à les traiter humainement pendant la traverse, c'est ainsi qu'on appelle le trajet de l'Afrique en Amerique, & de leur faire oublier au moins en partie leur païs & leurs parens qu'ils quittent, ce qui les accable souvent d'un chagrin si noir, qu'ils en tombent malades & qu'ils meurent. Ils doivent avoir des tambours & d'autres instrumens, les faire monter sur le pont les uns après les autres, afin qu'ils dansent & qu'ils se divertissent; mais sans oublier qu'il faut

ſe defier d'eux, & ne leur donner de la liberté qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour leur ſanté, ſans courir les riſques d'une revolte qu'il ſeroit difficile de reprimer, & dont les ſuites ſeroient funeſtes à eux-mêmes, & enſuite aux Negres mêmes.

Outre le deſeſpoir auquel les captifs s'abandonnent ſouvent, & ſur tout quand ils ſont longtems en rade & fermés entre les ponts d'un Vaiſſeau : ils ſont encore ſujets à pluſieurs maladies. Les plus ordinaires ſont la verette ou petite verolle & les vers cutanés, c'eſt-à-dire qui viennent entre cuir & chair.

Maladies des Negres.

La petite verolle ou verette.

La verette ſe manifeſte par un dégoût de tout aliment accompagné de fievre violente, grand mal de tête avec envie de vomir. Comme ces pauvres gens ſont enchaînés deux à deux par un pied & ſi preſſés dans les entreponts, qu'ils ſont les uns ſur les autres, ſi on ne ſepare pas promptement les malades d'avec les ſains, le mal ſe répend bientôt par tout le Vaiſſeau, & la mort en emporte la plus grande partie. Les Negocians en cette ſorte de marchandiſe qui entendent leurs interêt doivent avoir un endroit ſeparé pour ſervir d'infirmerie, où ils faſſent conduire ceux qu'ils voyent attaqués de ce mal, & ſur le

champ leur faſſent prendre un gros & demi de bonne Theriaque dans du bon vin, ou même dans de l'eau de vie; ce qu'on doit continuer tous les jours juſqu'à ce que la verolle ſoit tout à fait ſortie. Ils doivent auſſi les nourrir beaucoup mieux qu'à l'ordinaire, leur donner de la ſoupe, & leur faire boire leur ptiſane chaude. Dès que la verolle commence à ſecher, il faut les purger avec un gros & demi de poudre Cornachine, pour éviter les dépots que la maladie pourroit faire ſur quelque nombre, ce qui eſtropiroit les malades. Quelques jours après cette purgation violente, on les purge plus doucement, & on leur donne de l'huile de Palme, dont il ſe frottent eux-mêmes.

Sur tout il ne faut pas oublier que ces pauvres gens étant tous nuds & couchés ſur les planches du Vaiſſeau, les galles de la verolle s'y attachent par la chaleur, & ils s'écorchent depuis la tête juſqu'aux pieds pour peu qu'ils ſe remuent, d'où il leur vient des ulceres ſi malins, qu'ils ſont preſque incurables, ou toûjours trés-difficile à guerir. Pour éviter cet inconvenient, on doit avoir fait une bonne proviſion de morceaux de groſſe toille vieille, & leur en donner de quoi s'envelopper, car enfin ce

ſont des créatures humaines, cette raiſon ſeule doit porter les Capitaines & leurs Officiers, à les traiter comme ils voudroient être traités eux-mêmes; mais ſi cette raiſon ne fait pas aſſez d'impreſſion ſur leurs eſprits & ſur leurs cœurs, qu'ils ſe ſouviennent au moins que ce ſont des marchandiſes précieuſes que leurs commettans leur confient, dont ils ſont obligés d'avoir un ſoin encore plus particulier, que des bales de marchandiſes ſeches, des ancres d'eau de vie & des quartes de bouges dont leurs vaiſſeaux ont été chargés, dont ils doivent répondre, & dont la perte eſt ſur leur compte quand elle arrive par leur faute.

Vers cutanés.

Les vers cutanés eſt la ſeconde maladie dangereuſe, à laquelle les blancs & les noirs ſont ſujets quand ils ont fait quelque ſejour en Guinée.

On en attribuë la cauſe aux eaux croupiſſantes & de mauvaiſe qualité qu'on y boit. Peut-être a-t'elle d'autres cauſes que l'habileté des eſculapes qu'on envoye en ce Païs-là n'a pû encore découvrir.

Cette maladie des plus douloureuſes & qui peut avoir de plus fâcheuſes ſuites, ſe manifeſte par une tumeur pour l'ordinaire de la groſſeur d'une noiſette,

qui

qui vient aux endroits charnus, comme aux cuisses, au gras des jambes & des bras, à l'estomach, aux fesses.

La tumeur est accompagnée d'une douleur très-vive, avec une grosse fiévre, un grand mal de tête, & une insomnie très fâcheuse.

Traitement de cette maladie.

Dès qu'on s'apperçoit de ces simptomes, il faut mettre sur la tumeur une emplâtre émolliante pour la faire meurir & pour déterminer le ver à percer le cuir en cet endroit. On leve l'emplâtre au bout de 24. heures; si en levant l'emplâtre on apperçoit quelque chose de blanc de la grosseur d'un gros fil ou d'une corde de violon, c'est la tête du ver; on la doit prendre doucement, l'attacher autour d'un bourdonnet de charpie & la tirer en la roulant jusqu'à ce qu'on sente de la résistance; dès qu'on s'en apperçoit, il faut cesser de rouler, appliquer le bourdonnet sur le trou, & le couvrir de la même emplâtre ou d'une semblable, & n'y point toucher de 24. heures. On recommence alors la même operation & on la continuë tous les jours jusqu'à ce qu'on ait tiré le ver tout entier.

Cette cure est longue, car on a tiré de ces vers qui avoient jusqu'à six aulnes de longueur, & toûjours d'une éga-

le grosseur, c'est-à-dire, comme une corde de violon. Si on est assez habile ou assez heureux pour le tirer ainsi peu à peu & tout entier, il est aisé d'achever la guerison, il n'y a qu'à laver la playe avec de l'eau de vie, & mettre dessus une emplâtre de diapalme ou d'onguent brun, avec du precipité.

Mais si par malheur, par précipitation ou par maladresse on vient à rompre le ver avant qu'il soit tout à fait sorti, la partie qui en est restée entre la peau & la chair s'y corrompt, & on ne peut empêcher la gangrêne qu'elle ne manque pas d'y causer qu'en suivant le ver par des ouvertures douloureuses, souvent dangereuses & trés-difficiles à guerir. Bien des gens des deux couleurs en sont morts avec d'étranges douleurs, aprés avoir souffert les operations les plus douloureuses de la chirurgie.

Necessité d'avoir de bons remedes & d'habiles Chirurgiens.

On en a vû en qui ces vers ne se sont manifestés qu'un an aprés avoir quitté la Guinée, on prétend qu'ils sont alors plus difficiles à guerir; c'est sur quoi on me dispensera de porter mon jugement, mais on me permettra d'inferer de cette maladie & des autres, ausquelles les Negres sont sujets comme tous les autres hommes, qu'on ne peut avoir trop d'attention pour pourvoir les vaisseaux Ne-

griens de bons & d'habiles Chirurgiens & des meilleurs remedes.

Ceux qui ont ſoin des armemens ſont en cela trés-blamables, quand, par une œconomie mal entenduë, ils ne mettent ſur un vaiſſeau, qui, avec un équipage de plus de cinquante homme, ſe trouve chargé de cinq ou ſix cens Negres, qu'un Chirurgien ſi peu habile pour l'ordinaire qu'il ne ſeroit qu'un médiocre garçon barbier dans une boutique de Ville ; mais il a une bonne recommandation, il ſe donne à bon marché, en voilà plus qu'il n'en faut pour le faire mettre ſur le rolle de l'équipage en qualité de Chirurgien major. Deux Chirurgiens des meilleurs & des plus experimentés trouveroient encore plus d'ouvrage qu'ils n'en pourroient faire, quand même nous ſuppoſerions qu'ils joüiroient d'une parfaite ſantée pendant toute la campagne.

Un autre défaut qui eſt auſſi ordinaire dans les armemens des Compagnies qu'il eſt préjudiciable à leurs interêts, c'eſt le peu de remedes qu'elles mettent dans leurs vaiſſeaux & leur mauvaiſe qualité. Je ſçais qu'elles ne laiſſent pas de faire des dépenſes conſiderables pour cela, mais je ſuis perſuadé que ceux qu'elles employent pour en

faire le choix, manquent de connoissan-ou de bonne volonté; & de-là vient, que les coffres de leurs Chirurgiens sont mal pourvûs, & n'ont que des médicamens suranés & des restes de boutiques, plus propres à faire du mal qu'à guerir ceux pour lesquels on les employe.

Deux causes de la mortalité des captifs.

Cependant, la vie des équipages & des captifs est entre les mains de ces ignorans & exposée à ces remedes, qui méritent plûtôt le nom de poisons. Voilà une des causes des mortalitées qui arrivent dans le transport des captifs.

La seconde est la mauvaise qualité des vivres qu'on embarque en Europe pour eux.

On se persuade que les grosses feves sont une nourriture suffisante & excellente pour les Negres, & on se trompe. Les grosses feves sont bonnes, je l'avouë, pour ceux qui y sont accoûtumés, mais les Negres n'y sont pas faits. Ils s'en rebutent bien-tôt, & comment ne s'en rebuteroient-ils pas ? n'ayant pour tout aliment qu'une petite quantité de ces feves cuites à l'eau & au sel, qu'on leur donne deux fois par jour. On sçait ou l'on doit sçavoir que cette nourriture est trés-pesante par elle-même, & qu'étant cuite comme on vient de le dire,

elle eſt extrêmement indigeſte & dégoutante. Ne vaudroit-il pas bien mieux diverſifier un peu ces vils alimens?

Le ſentiment du Chevalier des M.*** à qui une expérience de pluſieurs voyages avec des cargaiſons de Negres, a appris les dommages que la Compagnie reçoit de cette œconomie; ſon ſentiment, dis-je, ſeroit de ne prendre de ces feves que le tiers de ce qu'il faut pour le tiers de la nourriture des Negres, de prendre un autre tiers en ris, & le troiſiéme en pois du païs. On pourroit prendre le ris & les pois au cap Meſurado, où ces legumes ſont à trés bon marché; on pourroit même, au lieu de pois, prendre du mahis, que l'on feroit accommoder dans le vaiſſeau par les Negreſſes, & diverſifier ainſi la nourriture des captifs. Si la Compagnie vouloit faire la dépenſe ſeulement de ſix barils de lard, & de deux ou trois cent livres d'huile de palme pour joindre au ſel dont on aſſaiſonne ces legumes, on peut l'aſſurer que ſes cargaiſons d'eſclaves arriveroient bien plus entieres qu'elles ne ſont aux Iſles de l'Amerique, & que ce ſurcroit de dépenſe, ſi peu conſiderable en lui-même, ſeroit abondamment récompenſé par le bon état où ſes eſclaves ſe trouveroient quand on les exposeroit en vente.

Suites fâcheuses de la mauvaise nourriture.

La mauvaise nourriture produit le chagrin dans les esclaves qui sont embarqués & les revoltent ou la mort, & souvent ces deux choses. Il faut pour les éviter bien nourrir les captifs, & les traiter le plus humainement qu'il est possible, sans cependant cesser d'être toûjours sur ses gardes de jour & de nuit; la nuit surtout, parce que c'est ordinairement ce tems là qu'ils prennent pour se soulever quand ils en ont formé le dessein.

Il faut en gagner quelqu'uns de ceux qu'on remarque les plus indifferens pour leur liberté, observant que les autres n'ayent aucune connoissance du bien qu'on leur fait, de crainte d'exciter leur jalousie, & que se défiant d'eux ils ne cachent leurs projets, & qu'on en puisse être averti.

Il faut tous les soirs fermer les caillebotis avec des barres de fer, & ne laisser qu'un écoutillon ouvert, pour que les Negres qui sont enchaînés deux à deux puissent y passer & monter sur le pont quand ils en ont besoin pour quelque necessité, & n'en laisser monter que deux ou trois couples à la fois, & quand ceux-là sont descendus en laisser monter d'autres.

Pendant le jour, on les peut laisser

monter ſur le pont, il faut même les y obliger afin de leur faire prendre l'air, les faire laver & les divertir, obſervant pourtant qu'ils ne doivent jamais paſſer du grand mats à l'arriere, à moins que ce ne ſoient des convaleſcens dont on n'ait rien à craindre.

Avis aux Capitaines des vaiſſeaux Negriers.

Si pendant la nuit on entend du bruit entre les ponts, il ne faut pas s'allarmer ou du moins donner lieu aux Negres de croire qu'on craint leur revolte. Souvent ces bruits n'ont d'autre cauſe que la mauvaiſe humeur de quelqu'uns, qui ſe trouvant trop preſſés à leur gré battent leurs camarades pour ſe faire faire place. Dans ces occaſions, il faut ſe contenter d'envoyer les Negres qu'on a choiſi pour commander les autres, s'informer du fait & mettre le calme & la paix. L'Officier de garde doit leur parler avec douceur, & ſurtout ſe bien garder de leur faire voir des armes, ce feroit augmenter le tumulte au lieu de l'appaiſer. Dans ces occaſions, ils ſe renverſent les uns ſur les autres, ſe bleſſent, & ſouvent il y en a d'étouffés, ce qui eſt fort facile, vû la ſituation où ils ſont preſſés les uns contre les autres à ne pouvoir preſque pas ſe remuer. Il eſt pourtant de la prudence que ceux de l'équipage qui ſont de quart ayent leurs

armes toutes prêtes, afin que s'ils veulent forcer les caillebotis & faire du desordre, on soit en état de les reprimer: car dans ces occasions, il ne faut pas les marchander, & il vaut mieux en écharper quelqu'uns que de se laisser égorger, comme il arriveroit infailliblement s'ils se rendoient maîtres du vaisseau.

Les Negres nous prennent pour des antropophages.

C'est principalement à la vûë de la terre, soit que l'on soit encore aux côtes de Guinée, soit que l'on soit en vûë des Isles, qu'on doit craindre les revoltes, parce que les Negres ont l'idée frappée qu'on ne les conduit aux Isles que pour les manger. Ils le croyent d'autant plus aisément, qu'il y en a parmi eux beaucoup d'antropophages, & des païs entiers où l'on tient boucherie ouverte de chaire humaine; surquoi il faut observer de ne permettre jamais aux Chirurgiens d'ouvrir & dissequer aucun de ceux qui viennent à mourir. Ces sortes d'operations bonnes en elles-mêmes & souvent très-necessaires, ne peuvent être si secretes qu'elles ne viennent à la connoissance des Negres, & il n'en faut pas davantage pour fortifier leurs préjugés, & pour les obliger à tout risquer pour se délivrer de la prétenduë cruauté qu'ils croyent qu'on doit exercer sur eux.

On

On prétend que ce ſont des Européens, jaloux de notre commerce, qui ont répandu ces faux bruits, dont il eſt bien difficile de faire revenir les Negres. Il eſt donc d'une conſequence infinie de ne rien faire qui puiſſe fortifier la mauvaiſe opinion qu'ils ont de nous ; il faut dans les occaſions les aſſurer qu'on ne les mene aux Iſles que pour nous aider à faire valoir les terres; qu'ils y ſeront plus heureux que dans leur païs, qu'on leur enſeignera à connoître le vrai Dieu, & qu'étant faits Chrétiens par le Baptême, ils joüiront des mêmes avantages que leurs maîtres. Quand ces diſcours ſont accompagnés de traitemens humains, ſurtout quand ils ſont malades, on ne peut croire les bons effets qu'ils produiſent, & combien ils contribuent à conſerver la ſanté des captifs.

Dès qu'on eſt à la vûë des terres de l'Amerique, il faut avoir ſoin de leur faire raſer la tête & la barbe, leur faire donner de l'huile de palme pour ſe froter, augmenter leur nourriture & leur boiſſon, les faire danſer & chanter, les careſſer & mettre tout en œuvre pour les tenir dans la joye, & leur promettre qu'on ne les mettra qu'entre les mains de gens qui les traiteront bien.

Comme il n'eſt pas poſſible quand on

a été quelque tems à la rade de Juda de faire la traversée de l'Amerique, sans être obligé de relâcher en quelque endroit pour faire de l'eau, du bois, & prendre des vivres & des rafraichissemens, parce que ceux qu'on doit avoir fait au cap Mesurade, sont pour l'ordinaire consommés, & qu'il ne faut pas compter sur ceux de Juda pour les raisons que nous avons dites ci-dessus; l'endroit le plus propre pour relâcher & pour trouver tout ce dont on a besoin, est l'Isle du Prince: Elle appartient à la Couronne de Portugal; l'eau y est excellente & se fait aisément, le bois y est commun, le ris, les pois, les poules, les moutons & les cabrittes sont à bon marché; les vaisseaux y sont dans une sûreté entiere, & dans quelque situation que soient les affaires en Europe, on y est bien venu, parce que c'est l'unique commerce que les Insulaires puissent faire, & le seul débouchement qu'ils ayent pour leurs denrées. Les Capitaines doivent avoir soin de faire écouler toute l'eau qu'ils ont prise à Juda, parce qu'elle est saumatre, & qu'elle engendre des vers & le scorbut, au lieu que celle de l'Isle du Prince est très-saine & se conserve très-bien & très-long tems. Nous donnerons dans la suite la route de Juda à

cette Isle, dont nous ferons aussi la description.

Le commerce des esclaves est l'unique ou presque l'unique qu'on fasse à Juda. Le païs ne produit point d'or comme cette côte riche dont on a donné la description ci-devant ; il y en a pourtant, mais il vient du Bresil, c'est la seule marchandise que les Portugais du Bresil y apportent pour la traite des esclaves. Ils n'ont point de marchandises d'Europe comme nous, si ce n'est quelques Indiennes & des Epiceries ; on peut pourtant se persuader que le commerce que les Negres de Juda font au Nord & au Nord-Est de leur païs y apporte de l'or, vû la quantité que l'on y en voit qui est assez considerable pour que les Européens en enlevent assez souvent d'assez grosses parties.

Je crois qu'on peut regarder ce commerce de l'or, comme les parties casuelles des Directeurs & des principaux Officiers, dont ils ne font part à la Compagnie qu'autant qu'ils le jugent à propos, pour lui persuader qu'ils ne profitent pas tous seuls.

Le Chevalier des M.*** avoit sur cela des lumieres dont il n'a pas jugé à propos d'instruire le public jusqu'à présent. Ce que j'en puis dire, c'est qu'il

m'a assuré plus d'une fois que ce commerce étoit si considerable & si lucratif, que ceux qui voudroient l'entreprendre avec lui y trouveroient cent francs de profit pour un sol de déboursé. C'est beaucoup, s'il ne se trompe point dans son calcul, voilà la pierre Philosophale trouvée, il est inutile de tant souffler & de l'aller chercher autre part.

Pour ce qui est de l'ivoire, on en trouve peu & trés-rarement à Juda, le païs est trop découvert pour y attirer les Elephans; quoiqu'ils aiment les terres cultivées, parce qu'ils trouvent aisément & abondamment dequoi paître, il leur faut des Forêts pour se mettre à l'ombre & à couvert des poursuites des hommes. Cela leur manque absolument dans le Royaume de Juda, qui est dépeuplé d'arbres & où on ne trouve des Forêts que sur les frontieres du côté du Nord & du Nord Est. Les Negres qui vont traiter dans les terres apportent quelques dents que l'on employe presque toutes dans le païs à faire des trompettes, des flutes & d'autres instrumens.

Dents de cheval marin, & leur usage.

On y trouve quelques petites dents de chevaux marins blanches & saines à la verité, mais petites, encore est-il incertain si on trouve de ces animaux dans les rivieres de Jaquin & d'Eufrate, qui

ne se jettent pas directement dans la mer, mais dans la riviere de Volta. C'est au cap Mesurade qu'on trouve les belles dents de cheval marin, les plus blanches & les plus nettes.

Les Operateurs pour les dents les préferent aux plus belles dents d'Elephant, non seulement pour la blancheur, mais aussi pour la dureté, & parce qu'elles jaunissent bien moins que l'ivoire : deux qualités absolument necessaire pour les dents postiches.

Maladies qui attaquent les blancs à la côte de Juda.

Après avoir parlé des maladies des Negres, il me semble qu'il est juste de dire un mot de celles ausquelles les blancs sont sujets, soit que les emplois qu'ils ont au service de la Compagnie les attachent au païs, soit qu'ils n'y fassent que passer comme Officiers ou Employés dans les vaisseaux qui y font la traite des esclaves. On pourra me dire que cette disgression ne convient guerres au titre de ce Chapitre, j'en conviens, mais j'aime mieux faire une faute en la mettant ici, que de l'obmettre tout-à-fait.

Les vers cutanés attaquent les blancs comme les Negres, on prétend même que la cure est plus difficile, plus douloureuse & plus longue. Il y a des blancs en qui ces vers ne se sont manifestés qu'un an ou quinze mois après leur re-

tour en Europe ; on doit les traiter comme nous avons marqué ci-dessus, il n'y a point de maniere plus expeditive & plus sûre, toutes celles que les Esculapes d'Europe voudroient mettre en usage sont sujettes à de grands inconveniens. Que ceux qui sont attaqués de cette maladie ne se livrent pas indiscrétement à des gens, dont l'experience qu'ils feroient sur eux leur couteroit cher & peut-être la vie.

Ces vers ne sont pas les seuls maux qui attaquent les blancs dans ce païs mal sain, & à bord des vaisseaux qui y font la traite.

Corruption de l'air à la côte de Juda.

Pourra-t on douter que l'air n'y soit très mauvais ? On peut dire même pestiferé, quand on sçaura que très souvent un peu avant que le Soleil soit levé, on voit le serain ou la rosée, dont les ponts du vaisseau sont couverts, se changer en insectes très delicats comme des lezards, des crapaux & des serpens. Il est vrai que la chaleur du Soleil les dissipe en peu de momens, & que la vûë ne les apperçoit plus dès que les ponts sont secs : mais ces insectes n'auront-ils pas fait des impressions infiniment dangereuses sur les corps de ceux qui ont passé la nuit endormis sur les ponts pour joüir de la fraicheur mortelle qu'ils y auront gou-

tée. Voilà une des causes des maladies que l'on contracte dans ce mauvais païs, en faut-il davantage? Quel remede à cela? Comment s'en préserver? Ne jamais dormir au serain, se renfermer entre les ponts où sont les gaillards, se bien couvrir la tête & la poitrine, s'abstenir de quelque débauche que ce puisse être, de femmes, de vin, d'eau de vie, ne point se charger l'estomac des fruits du Païs ni d'une trop grande quantité de legumes, éviter autant qu'il est possible le travail rude étant exposé au Soleil. Les Negres y sont faits, ils en supportent toute l'ardeur la tête nuë; mais les blancs ont bien-tôt la tête en feu, il semble que leur cervelle est dans une fusion boüillante, d'où il survient des fiévres ardentes avec des transports furieux: les hommes les plus forts ont peine à y résister trois jours.

C'est aux Capitaines à veiller de bien prés sur leurs équipages, s'il veulent les conserver.

Autres maladies de la côte de Juda.

Outre les fiévres chaudes qui sont toujours malignes, & les fiévres intermitantes qui sont difficiles à guerir, & qui mettent en peu de tems aux abois ceux qui en sont attaqués; on est fort sujet aux dissenteries, on en attribuë la cause aux fruits & aux eaux. Je crois

que l'eau de vie y a plus de part que le reste.

Ces sortes de fiévres se font sentir vivement dans les mois de Juin, Juillet & Août, elles se manifestent par de grandes douleurs de tête & de reins, envie de vomir, émoragie par le nez, soif ardente & insupportable, & une secheresse de langue qui la rend toute noire.

Je ne fais pas profession de medecine, on s'en doit être apperçû dans ce que j'ai écrit jusqu'à présent; on dit même que je n'aime ni les remedes ni ceux qui les ordonnent; le Chevalier des M.*** n'est pas plus Medecin que moi, & pense encore moins favorablement que moi des Medecins ignorans & téméraires; cependant la longue pratique qu'il a eu des maladies du païs que je décris aprés lui, lui a donné des connoissances assez sûres des remedes dont on s'est servi avec succés pour en guerir ceux dont la derniere heure n'étoit point encore frappée. Voici donc de quelle maniere il les a vû traiter.

Remedes ordinaires pour ces maladies.

On commence d'abord par vuider les premieres voyes avec une infusion de sené & la collature de six grains de tartre stibié & une once de sirop de rose.

Aprés l'operation du remede, on doit user de fréquens lavemens rafraichissans

qu'il faut réïterer jusqu'à ce que le feu soit un peu calmé.

Dans l'intervale, il faut saigner du pied pour éviter le transport & le délire, qui ne manquent guerres d'arriver dans le troisiéme jour, on est même obligé quelquefois d'appliquer les vesicatoires ou des ventouses.

La boisson ordinaire doit être une décoction d'orge & de reglisse, dans laquelle on doit ajoûter le nitre purifié, & quand tous les accidens sont passés ou qu'il n'y a plus lieu de les craindre, on doit purger le malade avec la manne & le sirop de rose en deux verres, que l'on doit prendre d'une heure à l'autre..

On traite les fiévres intermitantes comme en Europe.

Mais la plus fâcheuse de toutes les maladies, est la dissenterie; elle attaque les Européens dans toutes les saisons de l'année, d'ordinaire elle est une suite des fiévres intermitantes, c'est encore l'usage immoderé des fruits du païs qui la cause, quelquefois l'eau de riviere & de fontaine que l'on boit, par excés & sans discretion, mais c'est encore plus souvent la débauche d'eau de vie & de liqueurs fortes qui la produit.

La premiere chose à quoi il faut penser, c'est d'évacuer l'humeur peccante

qui cause la dissenterie, & le faire sans perdre de tems, de crainte qu'elle ne prenne tellement le dessus, qu'elle ne devienne tout à-fait pernicieuse.

Pour cet effet, il faut purger le malade de trois jours en trois jours avec la rhubarbe prise en substance, en bol ou dans du boüillon, & rëiterer la purgation jusqu'à ce qu'on s'aperçoive que l'humeur peccante est beaucoup diminuée : alors on doit ajoûter à la teinture de rhubarbe six gros de catholicon fin, & ne pas oublier de donner tous les jours deux lavemens aglunatifs & astringens.

Histoire & proprieté du Simarouba.

On se sert avec un succès étonnant de la racine de simarouba. C'est ainsi que les Sauvages, & à leur imitation les François habitans à Cayenne, appellent le bois que nous connoissons aux Isles du vent, sous celui de bois amer. On ne connoissoit d'autre proprieté de ce bois quand j'étois dans ces Isles, que celle de n'être pas du goût des poux de bois ou formis blanches, son amertume les empêchoit de s'y attacher comme ils s'attachent à tous ceux qui sont doux; c'étoit pour cela & pour sa legereté, qu'on l'employoit à faire des lattes ou les planches à cloüer l'ardoise. Les Sauvages de Cayenne ont trouvé qu'il étoit

bon à guerir les cours de ventre, les dissenteries & même les flux de sang. Un frere Jesuite en avoit envoyé de Cayenne au frere du Soleil, Apoticaire de leur College à Paris, & ce Religieux avoit fait un mistere de cette drogue, dont il se servoit avec un succès étonnant pour la guerison de ces sortes de maux. Le mistere s'est à la fin dévoilé, on a connu la source des guerisons qui étonnoient tout le monde, & comme ce bois n'est ni si rare ni si cher que l'Ipecacuana, qu'on en peut avoir de recent plusieurs fois l'année, qu'il n'est point à beaucoup près si dégoutant, il est à croire qu'il fera tomber l'ipecacuana, & qu'on s'en servira avec succès, jusqu'à ce que les Medecins, suivant leur pratique invariable, l'ayent tout-à-fait gâté par les differentes saulces ausquelles ils le mettront. On dit qu'ils ont déja assez bien réussi, & qu'au lieu de le donner de la maniere simple & naturelle dont les sauvages s'en servent, ils en ont fait des extraits qui sont infiniment moins bons, & dont la réüssite est bien plus sujette à caution. Il n'en faut pas d'avantage pour mettre ce remede aisé, infaillible, prompt & à bon marché, au billon, & en revenir à la rhubarbe, au catholicon, au sené, à la manne, &

autres remedes dégoutans, chers, longs dans leur operation & trés-peu sûrs, mais approuvés dans la Faculté & propres pour contenter l'avarice de ceux qui les vendent & de ceux qui les ordonnent.

Description du Simarouba.

Le Simarouba ou bois amer est un assez grand arbre, j'en ai trouvé de plus de deux pieds de diamêtre; son écorce est brune, hachée & fort épaisse; sa feüille est longue & pointuë, d'un verd pâle, assez douce & peu épaisse; le bois est d'un jaune claire qui se décharge en séchant & devient presque blanc, il est filasseux & leger, son écorce est couverte d'une peau grise & fort mince. Il faut observer quand on scie ce bois de se tenir toujours au vent, c'est à dire, qu'il faut se mettre dans une situation que le vent ne puisse vous jetter la poussiere au visage. Sans cette précaution, la poussiere qui entre dans le nez & dans la bouche, y fait le même effet que si on avoit pris ou maché de la rhubarbe en guise de tabac.

Ce bois ne vaut rien à brûler, non plus que le cedre que les Sauvages appellent Acajou, non qu'il ne produise pas un feu vif, mais parce qu'il communique son amertume aux viandes qu'on y fait cuir, soit qu'elles soient dans une marmite, à la broche ou sur le gril.

C'eſt la racine & la peau qui la couvre, qu'on employe pour la gueriſon de la diſſenterie, on les rape l'une & l'autre & on les reduit en poudre preſque impalpable, & on en met le poids de vingt grains en infuſion ſur des cendres chaudes pendant dix à douze heures dans un petit verre d'eau.

Uſage & préparation du Simarouba.

Le malade ayant été ſaigné & purgé à l'ordinaire, on lui fait prendre le lendemain matin l'infuſion dont nous venons de parler toute entiere, c'eſt-à-dire, avec la poudre, & on le fait demeurer au lit le plus chaudement qu'il eſt poſſible. Il arrive quelquefois qu'elle le fait vomir comme l'ipecacuana, & pour lors on peut compter ſur une trés prompte & entiere gueriſon. On met la même quantité de poudre en infuſion comme la premiere, qu'on lui fait prendre douze heures aprés, & dans l'intervalle des deux priſes, on lui donne deux fois à manger du potage & des viandes roties & legeres, & dans une quantité mediocre, obſervant de ne lui rien donner d'acide ou de haut goût; on peut lui donner de bon vin rouge bien trempé, il faut qu'il s'abſtienne de fruit, de ſalade & de choſes indigeſtes; il faut que la diſſenterie ſoit bien opiniâtre & bien invéterée quand elle tient contre ſix priſes

de ce remede ; il n'eſt point dégoutant, ſon amertume ne cauſe point de nauſées ni de ſoulevement de cœur, & pourvû qu'on le prenne comme on vient de le marquer, & qu'on s'abſtienne de changer ſes bonnes qualités, on peut répondre qu'il produira toujours les mêmes bons effets.

CHAPITRE VII.

De la Religion du Royaume de Juda.

ON feroit aſſurement un trés grand tort aux Negres de Juda, ſi on les accuſoit de n'avoir point de Religion ; ils en ont, non pas une, mais pluſieurs, & quoiqu'elle ne ſoient que des ſuperſtitions ridicules & ſans fondement, ils y ſont attachés & s'acquittent des devoirs de leurs cultes avec une exactitude, qui devroit faire rougir ceux qui, étant éclairés des lumieres de l'Evangile & connoiſſant le ſeul & vrai Dieu, vivent comme s'il n'y en avoit point ou qu'il ne meritât aucun culte.

Ils pratiquent la Circonciſion ſans être Juifs ni Mahometans, il eſt vrai qu'ils n'y font pas grande façon ; ils s'en faut bien qu'ils la faſſent avec les ceremo-

nies que les Negres Mahometans du Senegal, & de quelques autres endroits de l'Afrique la pratiquent. Les plus habiles & les plus ſpirituels ne ſçavent point qui en a établi l'uſage chez eux, encore moins le tems & les raiſons de cet établiſſement. Quand on les preſſe ſur cet article, ils répondent que leurs peres & leurs grands peres l'ont vû pratiquer à leurs ancêtres, & que puiſqu'ils l'ont pratiqué, ils la doivent auſſi pratiquer, & inſtruire leurs enfans à la pratiquer aprés eux. Rien n'eſt plus ſimple que leur maniere de circoncir leurs enfans. Quand ils les jugent aſſez forts pour ſouffrir l'operation, ils les conduiſent chez le Chirurgien Negre le plus en réputation pour cela, ou bien ils le font venir chez eux. Le pere prend l'enfant ſur ſes genoux, l'operateur lui prend le prépuce & l'ayant bien dégagé du gland, il le lui coupe & le laiſſe ſeigner pendant quelques momens, aprés quoi il le lave d'eau fraiche, juſqu'à ce que le ſang ceſſe de couler. Voilà toute la ceremonie & tout le remede qu'on applique ſur la playe : en deux ou trois jours elle eſt guerie.

La circonciſion eſt en uſage à Juda.

De quelle maniere ils la pratiquent.

La Circonciſion qu'ils pratiquent pourroit faire ſoupçonner qu'ils ont eu quelque connoiſſance de la Religion des

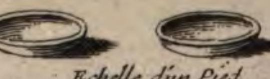
Juifs. J'en donnerai encore quelques conjectures dans la ſuite, mais il paroît que le Mahometiſme ne s'eſt point étendu de ces côtés-là : il y ſeroit encore à préſent, s'il y avoit été autrefois, peut-être y ſeroit-il auſſi défiguré qu'il l'eſt au Senegal, mais on en verroit encore des traces, au lieu qu'on ne trouve rien qui puiſſe nous faire ſoupçonner qu'il y ait jamais été.

Les Grands de Juda les plus ſpirituels ont quelque idée confuſe de l'exiſtence & de l'unité d'un Dieu, ils le placent dans le ciel, ils diſent qu'il recompenſe les bons & punit les méchans, que c'eſt lui qui fait gronder le tonnere, que les blancs qui le connoiſſent & qui le ſervent, ſont plus heureux qu'eux qui ſervent le diable, qui eſt naturellement mauvais & qui ne fait que du mal, & cependant ils ne peuvent ſe reſourdre de ſe faire inſtruire, craignant, diſent-ils, que s'ils s'écartoient de la Religion du païs, le peuple ne les aſſommât & ne brûlât leurs maiſons. On voit par là combien il y a d'eſperance pour les Miſſionnaires d'y faire jamais aucun fruits.

Les quatre principales Divinités du Pais, ſont :

Agoye dieu des Conseils





Echelle d'un Pied



Le ſerpent qui tient le premier rang.
Les arbres qui occupent le ſecond.
La mer qui n'a que le troiſiéme.
Et Agoye qui eſt au quatriéme.

Les quatre Divinités de Juda.

Cette derniere Divinité eſt le Dieu des conſeils, on la conſulte avant de rien entreprendre ; rien ne ſe fait qu'après qu'elle a donné ſon avis & qu'on a payé le Marabou qui eſt ſon interprete.

Agoye. Dieu des Conſeils.

Cette Divinité eſt un vilain petit magot de terre noire, qui reſſemble plûtôt à une grenoüille ou à un monſtre informe, qu'à toute autre choſe ; il eſt aſſis ou accroupi ſur une eſpece de pied d'eſtal de terre rouge, ſur lequel il y a un morceau de drap rouge brodé de Bouges ; il a autour du col une bande d'écarlatte d'un doigt de largeur d'où pendent quatre pouges ; ſa tête eſt couronnée de lezards & de ſerpens avec des plumes rouges, du milieu deſquelles ſort un fer de ſaguaye qui enfile un plus grand lezard, qui a ſous lui un croiſſant d'argent. Voilà ſa figure au naturel.

Ce magot eſt ſur une table dans la caſe du grand Sacrificateur. On met devant lui trois moitiés de calebaſſes ou des gamelles de bois, dans une deſquelles il y a quinze ou vingt petites boules de terre.

Ceux qui le vont conſulter s'adreſſent

Maniere de consulter Agoye.

au Marabou, lui disent le sujet qui les amene, lui présente ce qu'ils veulent donner à Agoye, & le prix de sa consultation. Si le Marabou est content, il prend les gamelles, & après quelques singeries, que le consultant regarde avec respect, il jette les boulettes au hazard d'une gamelle dans l'autre, jusqu'à ce que le nombre impair se trouve dans toutes les trois. On recommence le manege un certain nombre de fois, & si le nombre impair arrive, il n'en faut pas davantage, l'oracle a prononcé : on entreprend hardiment l'affaire pour laquelle on a consulté, on est sûr du succès, & quoi qu'il arrive très-souvent le contraire, les Negres sont si entêtés de cette folle confiance, qu'ils se persuadent toujours qu'il n'y a point de faute du côté de leur Dieu, mais toujours du leur; ils croyent qu'ils se sont mal expliqués, ou qu'ils ont laissé passer le moment heureux, & sont toujours disposés à se laisser tromper une autre fois & à faire de nouvelles offrandes.

Les femmes sont les meilleurs pratiques de ce Dieu, leur esprit foible & superstitieux y est encore plus porté que celui des hommes; de sorte que le Marabou de ce Dieu a toujours beaucoup d'occupation, & fait un profit conside-

table avec son magot, dont le corps n'a que dix-huit pouces de hauteur, la couronne un pied, & le pied d'estal environ autant.

Sacrifice pour appaiser la mer.

Nous avons dit que la mer est la Divinité du troisiéme ordre; lorsqu'elle est agitée extraordinairement & qu'elle empêche le débarquement ou l'embarquement des marchandises, on consulte le grand Sacrificateur, & selon l'oracle qu'il prononce, on égorge sur ce bord de la mer un bœuf ou un mouton, dont on fait couler le sang dans l'eau, & on jette un anneau d'or dans les flots le plus avant qu'il est possible de le faire avec la main. L'anneau & le sang sont perdus, les corps des bêtes immolées appartiennent au Sacrificateur, qui les porte chez lui & en fait son profit.

Sacrifice aux arbres.

Il n'en coûte pas tant pour se rendre favorables les arbres qui sont les Divinités de la seconde espece. Ce sont d'ordinaire les malades qui ont recours à eux; leur pouvoir, comme tout homme de bons sens voit sans peine, est bien petit, ou plûtôt n'est rien du tout, mais on se guerit l'imagination en leur faisant un sacrifice, & comme elle est souvent le siége de la maladie, dès qu'elle est guerie, il est immanquable que le malade se porte mieux. On ne sacrifie aux

taille à ceux d'Ardres, un gros Serpent ſortit de l'armée ennemie, & vint ſe rendre à celle de Juda. Mais il parut ſi doux que bien loin de mordre comme les autres animaux de ſon eſpece, il flattoit & careſſoit tout le monde; le grand Sacrificateur ſe hazarda de le prendre & de l'élever en l'air pour le faire voir à toute l'armée, qui, étonnée de ce prodige, ſe proſterna devant cet animal débonnaire, & donna ſur les ennemis avec tant de courage, qu'ils les défirent à plate couture. Ils n'eurent garde de manquer d'attribuer leur victoire à ce Serpent, ils l'emporterent avec reſpect, lui bâtirent une maiſon, lui porterent de quoi vivre, & en peu de tems ce nouveau Dieu éclipſa tous les autres, même les Fetiches qui étoient les premiers & les plus anciens Dieux du païs. Son culte augmenta à meſure qu'on s'imagina qu'on en recevoit des graces & des faveurs. Les trois autres Divinités avoient leurs diſtricts reglés; on n'avoit pas recours à la mer, par exemple, pour guerir les maladies, ni aux arbres pour obtenir une bonne pêche, ni pour ſçavoir les évenemens bons ou mauvais des affaires que l'on projettoit; mais le Serpent préſide à tout, à la guerre, au commerce, à l'agriculture, aux maladies, à

la ſtérilité des femmes, aux recoltes de ris, de mil & des autres fruits de la terre. Auſſi ne le laiſſa-t-on pas long tems dans la premiere maiſon qu'on lui avoit bâtie, on lui en édifia une trés ſpacieuſe avec pluſieurs cours, de grands logemens bien entretenus. Ceux du Roi manqueroient plûtôt de couverture & d'entretien que ceux du Serpent. On y mit des meubles de conſequence, on lui donna un grand Sacrificateur & un ordre entier de Marabous pour le ſervir; on fit plus, on crut qu'il falloit que des femmes lui fuſſent dédiées, & en effet, on choiſit les plus belles filles pour les lui conſacrer, & on en choiſit encore tous les ans, afin qu'il ne manque pas de ſervantes.

Ce qu'il y a de particulier, c'eſt que les Negres les plus raiſonnables diſent fort ſérieuſement, que le Serpent qu'ils reverent aujourd'hui eſt réellement le même qui vint trouver leurs ancêtres, & qui leur fit remporter cette victoire célebre qui les délivra de l'oppreſſion du Roi d'Ardres.

Caractere du Serpent debonnaire.

La poſterité de ce Serpent bien-faiſant & débonnaire s'eſt extrêmement multipliée, & n'a point dégeneré des bonnes qualités de ſon pere. Ils ne font de mal à perſonne, ils ſont careſſans, ſe

laissent prendre, on les met dans son sein, autour de son col, dans son lit, ils n'ont de la colere & des dents que contre ces mauvais Serpens venimeux qui repairent sur les arbres, qui cherchent toûjours à mal faire, & dont les morsures sont toujours trés dangereuses. Dès qu'ils les rencontrent, ils les attaquent, les étouffent ou les avalent, & semblent se faire un devoir d'en délivrer les hommes.

Ce n'est pas seulement aux Negres qu'ils sont doux & débonnaires, ils le sont aussi aux blancs, qui les prennent, les mettent à leur col, leur ouvrent la gueule, en font tout ce qu'ils veulent, sans qu'il en soit jamais arrivé le moindre accident.

Distinction des deux especes de Serpens.

Au reste, il n'y a pas à craindre de s'y méprendre, les Serpens venimeux sont tous noirs, longs de deux brasses ou environ, & d'un pouce & demi de diamêtre; ils sont méchans, vont toujours la tête levée & la gueule ouverte, se jettent avec fureur sur ce qu'ils rencontrent; ils ont la tête plate & deux grands crocs recourbés vers le palais. Je ne doute point que ce ne soient de veritables viperes, de la même espece que celles que l'on trouve à la Martinique, à Sainte Alousie & Begnia.

Le Serpent reveré n'eſt pas ſi long pour l'ordinaire, il n'a au plus qu'une braſſe & demie, ou ſept pieds & demi de longueur, mais il eſt de la groſſeur de la jambe. Je ne parle pas ici du pere de ces Divinitez. S'il eſt encore en vie, & qu'il ait toujours cru depuis qu'il s'eſt donné à ces peuples, il doit être d'une prodigieuſe longueur & groſſeur; mais il faut s'en rapporter à ce que ces peuples en diſent, & en croire ce que l'on juge à propos; car il n'y a que le grand Sacrificateur qui ait le privilege d'entrer dans ſes appartemens ſecrets, le Roi même ne le voit qu'une ſeule fois, lorſqu'il lui va préſenter ſes offrandes, trois mois aprés ſon couronnement.

Figure du Serpent reveré.

Ces ſerpens ont la tête preſque ronde & fort groſſe, les yeux bien ouverts & fort doux, ils n'ont point de crocs, leur langue eſt aſſez courte, pointuë comme un dard, & à moins qu'il ne s'agiſſe d'attaquer un Serpent venimeux, elle n'a pas un mouvement fort vif, leur queuë eſt menuë & pointuë; la peau eſt très-belle, le fond eſt un blanc ſale, ſur lequel on voit des marques ondées, où le jaune, le bleu & le brun ſont mêlés fort agréablement.

Ces Serpens ſont fort patiens, ſi par hazard on marche ſur eux, ils ſe retirent

doucement & ne se jettent jamais sur les personnes; aussi personne ne leur fait mal. Si un Negre ou un blanc en avoit maltraité ou tué un, il n'en faudroit pas davantage pour exciter un soulevement general; si c'étoit un Negre, il seroit assommé sur le champ, ou brûlé; ses femmes, ses enfans & tous ses biens seroient confisqués; & si c'étoit un blanc & qu'on pût le sauver de la premiere fureur de la populace, il en couteroit beaucoup à la Nation.

Histoire d'un Portugais.

L'histoire d'un Portugais sur ce sujet est toute recente. Un curieux voulut faire voir ce Serpent au Bresil, son bâtiment étoit prêt à mettre à la voile, il prit un de ces serpens, le mit doucement & secretement dans une caisse, & s'embarqua avec sa caisse dans un canot de barre qui le devoit conduire à sa chalouppe qui l'attendoit au-delà des brisans, & le porter à son bord. La mer étoit telle qu'on la pouvoit souhaiter, cependant le canot fit gribou, c'est-à-dire, qu'il tourna, & le Portugais fut noyé. Les Canottiers ayant remis leur canot & repris la caisse revinrent à terre, & ne manquerent pas de la rompre pour voler les effets qu'ils y croyoient trouver. Mais quel fut leur étonnement, quand au lieu de marchandises ils y trouverent

leur Dieu ! Les cris ou plûtôt les hurlemens qu'ils poussérent eurent bien-tôt appris à tout le monde le Sacrilege que le Portugais avoit commis, mais comme on ne pouvoit pas s'en vanger sur lui, parce qu'il ne paroissoit plus & que les requins l'avoient peut être déja devoré, les Marabous & le peuple se jetterent sur les autres Portugais, pillerent leurs magasins, massacrerent ceux qui ne purent se sauver & se cacher chez les autres Européens, & on eut toutes les peines du monde à appaiser ces devots irrités; encore fallut-il du tems & des présens considerables avant qu'on pût se resoudre à les souffrir dans le païs.

Il semble qu'après une pareille avanture les Portugais ne devoient plus songer à revenir à Juda, où le commerce qu'ils font leur doit être à charge, puisqu'ils ne changent aucune marchandise d'Europe, mais seulement l'or qu'ils tirent de leurs mines. Ils ont d'ailleurs des établissemens puissans dans les Royaumes de Benin, de Congo & autres lieux de cette côte, d'où ils peuvent tirer des esclaves tant qu'il leur plaît en échange des marchandises d'Europe & des Indes.

Pourquoi donc s'obstiner à un commerce aussi desavantageux que celui

qu'ils font à Juda, où ils sont exposés aux avanies qu'ils reçoivent tous les jours des naturels du païs, & aux visites que les Hollandois prétendent être en droit de faire de leurs bâtimens, & à des confiscations quand ils y trouvent d'autres effets que de l'or, ou quand ils ont manqué à payer les droits qu'ils leur ont imposés? Il y a long-tems que les Portugais reclament contre ces voleurs; les memoires que j'attendois sur cette affaire ne m'étant pas venus assez tôt, ne peuvent être inserés dans cet endroit qui est leur lieu naturel. Je les placerai à la fin du troisiéme volume, afin que le Public n'en soit pas privé. Quelle est donc la raison qui les oblige à venir acheter des esclaves à Juda? Les voici : C'est que les Negres des Royaumes de Benin, de Congo & autres des environs ne vallent absolument rien pour le travail. Ils sont lâches, & aiment mieux se laisser mourir de faim ou de chagrin, ou perir sous les coups, dont les Portugais ne leur sont point avares, que de travailler; au lieu que les esclaves que l'on tire de Juda sont très laborieux, durs au travail, plus dociles & moins sujets à se desesperer.

Pourquoi les Portugais achetent les esclaves à Juda.

L'autre fait que je vais rapporter est tout-à-fait surprenant. Un Anglois nou-

vellement débarqué, ayant trouvé un de ces Serpens sur son lit, & n'en connoissant point le bon naturel ni la consequence qu'il y avoit de le maltraiter, le tua & le jetta dans un coin auprès de la chambre qu'il occupoit. C'étoit la nuit & personne ne l'avoit vû, cependant il n'y avoit point un demi quart d'heure que cela étoit arrivé, qu'on entendit des cris effroyables autour du comptoir. Le peuple attrouppé se mettoit en état d'enfoncer la porte, en criant qu'un malheureux impie avoit tué leur Dieu. Le Directeur s'étant levé se douta aussi-tôt de ce que se pouvoit être. Le jeune homme déclara ce qu'il avoit fait, ne croyant pas que cela tirât à consequence. Le Directeur le fit promptement sauver dans le comptoir des François, & alla parler à ce peuple mutiné pendant que l'on fit une fosse où l'on enterra ce Dieu mort. Il offrit de faire justice du blanc que l'on accusoit, si on pouvoit justifier qu'il eût tué le Serpent, & consentit qu'il entrât trois ou quatre Marabous pour en faire la recherche ; le peuple étant toujours demeuré dehors, les Marabous entrerent, & comme si eux-même eussent creusé la fosse où l'on avoit mis le Serpent, ils y allerent tout droit, le déterrerent, & auroient fait un vacarme

Autre histoire d'un Anglois.

épouventable ſi on ne les avoit gagnés à force de preſens. On tira la négociation en longueur, afin d'avoir le tems d'avertir le Capitaine Protecteur de la Nation & le Roi. Le Prince, perſuadé par les raiſons & par les préſens des Anglois, fit battre le Gongon, & publier qu'il ſe reſervoit la connoiſſance & la punition du crime, & en conſequence, que le peuple eût à ſe retirer dans ſes caſes. Il obéit, & quand tout fut tranquille, les Marabous emporterent avec reſpect le Serpent, & l'allerent enterrer avec les ceremonies uſitées en pareil cas.

Si on les en veut croire, le Serpent qui vint les trouver dans le moment de la bataille qu'ils livrerent aux Ardrenois vit encore, & c'eſt celui qu'ils reverent dans le Palais qu'ils lui ont bâti. Il eſt de la prudence des Européens, à qui ils debitent ce conte, de ne les pas contrarier. On peut croire que celui d'apreſent eſt de la race de ce premier, auſſi-bien que tous ceux qui courent dans le Païs auſquels on ne rend pas tant d'honneur qu'à leur chef, mais que l'on ne laiſſe pas de reverer, de careſſer, de loger & de nourrir. On s'eſtime même heureux quand quelqu'un de ces animaux veut honorer une maiſon de ſa préſence & y prendre gîte. On lui donne du lait, & ſi c'eſt

une femelle qui veuille faire ses petits, on s'empresse de lui faire une petite case où elle se retire pour faire ses couches, & où on a soin de la nourrir elle & ses enfans, jusqu'à ce qu'ils soient assez grands pour pourvoir eux-mêmes à leur subsistance; alors on détruit la case qu'on leur avoit faite.

Soin qu'on a des bons Serpens.

En quelque endroit qu'on trouve une femelle dans ce besoin, on lui bâtit une case & on la nourrit; & ceux qui sont assez heureux pour trouver occasion de leur rendre ce service ne doutent point qu'ils en seront magnifiquement recompensés, & que toutes leurs affaires ne manqueront pas de réüssir à leur gré.

Tout le monde sçait que les serpens peuplent beaucoup & qu'ils vivent longtems, la terre par consequent en devroit être couverte, car ils ne se mangent point les uns les autres comme les viperes de l'Amerique, & les habitans ne les détruisent pas. D'où vient donc qu'ils ne sont point en aussi grand nombre qu'ils le devroient être? Les serpens noirs ne leur donnent point de quartier, & sans respect pour leur divinité, ils les tuent & les mangent; les cochons en font autant, & voilà ce qui en diminuë le nombre, mais aussi il en coute la vie à ces animaux quand ils sont pris sur le

Les cochons qui tuent les bons Serpens sont punis de mort & confisqués.

fait ; rien ne peut les mettre à couvert de la mort, on n'a aucun respect pour ceux à qui ils appartiennent, fussent ils au Roi ou aux Princes, ils sont tués sur le champ & leur chair appartient à ceux qui les ont tués, tout comme si leurs maîtres étoient les derniers du peuple.

Outre ces exécutions qui se font sans distinction de tems pendant toute l'année quand le cas y échet, il y a un tems où ceux qui ont des cochons sont obligés de les tenir enfermés s'ils se veulent épargner le chagrin de se les voir tuer sans profiter de leur chair, c'est celui où les mils sont environ à un pied hors de terre. Ces animaux entrent dans les champs, les foüillent, brisent les tuyaux & détruisent toute la recolte. C'est encore dans ce même tems que les Serpens reverés font ordinairement leurs petits, & c'est dans les terres cultivées qu'ils ont accoûtumé de se retirer. Les cochons font deux grands maux dans ces occasions, ils brisent le mil, foulent aux pieds & devorent les Serpens, il n'en faut pas davantage pour meriter la mort; aussi le Roi ne manque pas d'envoyer ses valets de tous côtés, qui exterminent sans misericorde tous les cochons qu'ils trouvent dehors, & en vendent les corps à leur profit. On peut croire qu'un Prin-

ce auſſi abſolu que le Roi de Juda, ne manque pas d'être bien obéï dans une occaſion comme celle-là, où les exécuteurs de ſes ordres trouvent ſur le champ la récompenſe de leurs peines.

On dit que pendant le regne du dernier Roi, le grand Marabou vit un cochon qui mangeoit une de leurs Divinitez; ſon zele s'enflamma d'une étrange maniere à ce ſpectacle, il courut en faire ſes plaintes au Roi, & lui remontra ſi pathetiquement l'énormité de ce crime & les conſequences qui s'en pourroient ſuivre, que ce Prince prononça un Arrêt de mort contre tous les cochons de ſes Etats.

L'exécution ſuivit auſſi-tôt; on fit un maſſacre effroyable de tous les cochons, non-ſeulement de ceux qui ſe trouverent dans les ruës & à la campagne, mais de ceux qui étoient renfermés dans les parcs & dans les maiſons. La race en alloit être éteinte, lorſque les peuples allerent repréſenter au Roi que pour un criminel il n'étoit pas de ſa juſtice de punir une infinité d'innocens. On appaiſa auſſi le grand Marabou, il calma le zele du Roi qu'il avoit enflammé. Le Prince fit ceſſer le maſſacre, & les cochons qui reſterent eurent ordre d'être plus ſages & plus reſpectueux à l'en-

droit des Divinitez du païs.

J'ai déja remarqué que les Arbres, la Mer & Agoye, aussi-bien que les Fetiches, étoient des Divinitez dont le pouvoir étoit renfermé dans des bornes assez étroites; aussi les offrandes qu'on leur fait sont elles assez peu considerables. A tous Seigneurs tous honneurs, c'est un proverbe qui a lieu en Guinée comme dans le reste du monde, parce qu'on en reconnoît la justice également par tout.

Le Serpent est à Juda une Divinité d'un ordre excellent & superieur à toutes les autres, il se mêle de tout, on a recours à lui pour les conseils, pour les maladies, pour les pluyes, pour le beau tems, pour la guerre, pour le commerce, pour les recoltes, pour les mariages. Aussi les offrandes qu'on lui fait aussi-bien que les sacrifices ne sont pas bornés à des bœufs & à des beliers, ni à des pains de mil, des fruits ou quelque anneau d'or. Le grand Sacrificateur prescrit souvent une quantité considerable de marchandises précieuses, des barils de bouges, de poudre, d'eau de vie, des hecatombes de bœufs, de moutons, de volailles; quelquefois même des Sacrifices d'hommes & de filles qu'on égorge à son honneur. Cela dépend de la fantaisie de ce Sacrificateur, des be-

ſoins où il ſe trouve, de ſon avarice, car tout cela tourne à profit, le Serpent ſe contente de quelques volailles ou de quelques moutons, il n'a que faire des créatures humaines ni des marchandiſes, celles que l'on étale dans ſes appartement n'y demeurent qu'autant de tems qu'il en faut au grand Sacrificateur pour les faire enlever, ſans que les inſenſés qui les ont offertes s'en apperçoivent : ce qui lui eſt d'autant plus aiſé qu'il n'eſt permis à perſonne de s'approcher de ce repaire qu'en compagnie des Marabous, & après en avoir obtenu & acheté la permiſſion,

Tel eſt l'aveuglement de ce pauvre peuple d'autant plus à plaindre qu'il n'en veut pas ſortir, & qu'il ſemble plus aimer la dure ſervitude où le démon & ſes miniſtres le retiennent, que la liberté des enfans de Dieu, que les Miniſtres de l'Evangile lui ont offert tant de fois, ſans avoir jamais pû faire ouvrir les yeux à pas un d'eux.

Le culte du grand Serpent eſt confié à une famille, dont le grand Sacrificateur, qui eſt un des grands de l'Etat, eſt le chef. Tous les autres Marabous dépendent de lui, reçoivent ſes ordres, lui obéïſſent.

Outre les hommes & les femmes de

cette famille, on enleve tous les ans un certain nombre de jeunes filles pour les consacrer au Serpent, c'est pour l'ordinaire quand le mil commence à sortir de terre, que les anciennes prêtresses font leurs reçruës. Elles sortent des maisons qu'elles occupent à quelque distance de Xavier sur les huit heures du soir armées de bons bâtons, elles viennent dans la ville comme des furies, elles se separent en bandes de vingt ou trente, courans dans tous les quartiers, crians comme des possedées, *Nigo Bodiname*, c'est-à-dire, *prend, attrape*, & elles enlevent toutes les petites filles qu'elles trouvent hors des maisons depuis l'âge de huit ans jusqu'à douze. Il ne faut pas craindre qu'on les en empêche, on se mettroit en danger d'être assommé par ces furies qui dans ces occasions sont soutenuës par des troupes de Marabous qui les suivent. Il est vrai qu'elles n'entrent point dans les maisons ni dans les cours; elles ne forcent ni les portes ni les murailles, mais elles prennent tout ce qui se trouve dehors, & aussi-tôt elles conduisent ces enfans hors de la ville dans les maisons où elles demeurent, & où il y a des endroits pour renfermer, instruire & marquer ces petites créatures. Elles ont pourtant la politesse d'avertir les parens

Comment on enleve les filles qu'on veut consacrer au Serpent.

afin qu'ils ne ſoient point en peine de leurs enfans ; & comme les parens ſe font ſouvent une honneur d'avoir de leurs enfans conſacrés au Serpent, ils les mettent à la porte de leurs maiſons, afin qu'elles ſoient enlevées & conſacrées à ce prétendu Dieu.

Elles courent ainſi par tout le Royaume, leurs courſes durent pour l'ordinaire 15. nuits, à moins qu'elles n'ayent plûtôt rempli le nombre de celles qu'on veut conſacrer au Serpent cette année là. Quand elles ne ſont pas aſſez heureuſes pour le remplir dans ce terme, elles continuent leurs courſes juſqu'à ce qu'il le ſoit.

Lorſque ces enfans ſont renfermés dans ces maiſons, elles les traitent avec douceur pendant quelques jours, leur enſeignent les danſes & les chanſons qu'elles doivent ſçavoir pour honorer le Serpent, & puis elles les marquent. Cela ſe fait en leur déchiquetant tout le corps avec de petites pointes de fer, qui leurs font des inciſions qui repréſentent des fleurs, des animaux, & ſurtout des ſerpens. On peut croire que cela ne ſe fait pas ſans douleur & ſans que ces enfans répandent beaucoup de larmes & de ſang, & qu'ils n'ayent la fiévre, mais ces cruelles mégeres n'ont aucune com-

Comment on marque les enfans.

passion de leurs cris & de leurs douleurs; elles y ont passé, il faut que les autres y passent, & comme personne n'ose approcher de ce lieu, il n'y a point de secours à esperer ni à attendre.

Il est vrai qu'elles ont des remedes infaillibles pour guerir promptement ces playes sans que les cicatrices s'éfacent jamais; ces enfans paroissent alors vêtus d'un satin noir moucheté qui fait un assez bel effet, & qui est une parure qui marque qu'ils sont consacrés au Serpent, ce qui leur attire le respect de tout le monde & leur donne de grands privileges, surtout de faire enrager leurs maris quand il s'en trouve d'assez fols pour se charger de ces sortes de femmes, car elles sont fieres au dernier point; elles sont insolentes, paresseuses, elles n'obéïssent que quand il leur plaît, ne font que ce qu'elles veulent & regardent leurs maris plûtôt comme leurs esclaves que comme leurs maîtres, qui n'osent leur commander quoique ce soit, les reprendre ni les menacer, encore moins les corriger; s'il l'avoient fait, ils pourroient s'attendre de voir fondre sur eux une nuée de ces mégeres, qui, le bâton à la main, leur apprendroient à n'y plus retourner, & ils seroient heureux s'ils ne leur en coutoit pas la vie.

Histoire d'un Negre qui avoit épousé une femme consacrée au Serpent.

On n'a dans tous les tems qu'un seul exemple d'un homme qui ait eu assez de résolution & de bonheur pour corriger sa femme sans en avoir été puni. Cet homme avoit une femme de ce caractere, il en avoit souffert une infinité d'incartades, & avoit été près d'être assommé plusieurs fois par les compagnes de sa mégere; il s'avisa un jour de la conduire, sous un prétexte specieux, dans un comptoir d'Européens. Dès qu'elle y fut entrée, il fit fermer la porte & proposa de la leur vendre; le marché fut bien-tôt conclu, parce qu'il convint de la donner pour le premier prix qu'on lui en offroit. Elle avoit d'abord témoigné de la fermeté, croyant que ce n'étoit qu'un jeu pour lui faire peur, mais quand elle vit que les Commis l'empoignerent & que le marqueur s'approcha avec la marque toute rouge & le papier huilé pour l'estemper, son courage l'abandonna, la peur la prit, elle s'échappa des mains de ceux qui la tenoient, se jetta aux pieds de son mari, les embrassa, les arrosa de ses larmes, & lui promit de lui être à l'avenir si obéïssante & si respectueuse, qu'il n'auroit jamais le moindre sujet de se plaindre. Le mari fut long-tems inexorable, la femme s'adressoit aux Commis, & les prioit d'in-

terceder pour elle; elle prenoit le Serpent à témoin de la ſincerité de ſes promeſſes, elle jura à la fin de ne jamais parler à perſonne de ce qui ſe paſſoit, & fit les plus grands ſermens qu'on peut exiger dans le païs. A la fin le Directeur qui étoit ami du mari, & qui étoit convenu de cette ſcene avec lui, parla en ſa faveur, & s'offrit d'être caution pour cette pauvre femme. Le mari ſe laiſſa enfin toucher, pardonna le paſſé, & reçût le Directeur pour la caution de ſa femme. Il la ramena donc bien contrite à ſa maiſon, & eut lieu dans la ſuite d'être content de ſa conduite; mais cet exemple eſt unique. Je reviens à ces jeunes filles que l'on a conſacrées au grand Serpent.

Après qu'elles ſont parfaitement gueries & qu'on leur a enſeigné les danſes & les chanſons, qui font une partie du culte qu'elles doivent rendre au Serpent, on leur dit que c'eſt cette Divinité elle-même qui les a touchées & marquées; & quoi qu'elles ſoient perſuadées du contraire, il faut qu'elles le croyent ou faſſent ſemblant de le croire. On leur dit encore que ſi elles diſent jamais ce qui s'eſt paſſé pendant qu'elles ont été dans cette maiſon, le Serpent les ira enlever, & les fera brûler toutes vi-
ves.

ves. Comme tous les Negres aiment la vie, & que ceux de Juda plus que tous les autres ne craignent rien tant que la mort, on est sûr que la crainte de la mort, & d'une mort aussi cruelle que celle dont on les a menacé, leur fermera entierement la bouche, malgré la démangeaison naturelle que ce sexe a de parler.

On les ramene alors à la maison de leurs parens, on prend pour cela une nuit obscure, on les met sur le seuil de la porte, & on leur dit d'appeller leurs parens. Ceux-ci ne manquent pas de les venir recevoir, de les introduire dans la maison, de les caresser, & quoi qu'ils sçachent parfaitement comme les choses se sont passées, ils font semblant de croire ce que leurs enfans leur disent, & d'aller remercier le Serpent d'avoir fait l'honneur à leurs filles de les avoir admises à son service & de les avoir marquées à son coin.

Quelques jours après les vieilles Prêtresses viennent demander aux parens la dépense que leurs enfans ont fait dans la maison où elles ont été pendant leur absence. Elles la taxent comme il leur plaît & toujours fort haut; il ne faut pas penser à vouloir en rien rabattre. Les hôtes de Suisse & d'Allemagne ne sont pas si inexorables, on double la somme ou on la

triple, & il la faut payer. Le plus ſûr & le plus court eſt de payer promptement & de bonne grace.

Quand ces Prétreſſes ont amaſſé tout ce qu'elles ont jugé à propos d'exiger pour la nourriture & inſtruction de ces jeunes filles, elles en font une part pour le grand Sacrificateur, une autre pour les Marabous, & partagent le reſte entr'elles avec la fidelité & l'égalité que l'on admiroit autrefois dans les flibuſtiers de l'Amerique.

Ces filles demeurent chez leurs parens, elles ſe rendent de tems en tems à la maiſon où elles ont été conſacrées, & y repetent les danſes & les chanſons qu'elles y ont appriſes, & quand elles ſont en âge d'être mariées, ce qui eſt pour l'ordinaire à quatorze ou quinze ans, on fait la ceremonie de leur mariage avec le Serpent. Les parens qui ſe tiennent infiniment honorés de cette alliance, donnent à leurs filles les pagnes les plus belles & tous les ajuſtemens qu'ils peuvent ſelon leurs moyens. On les conduit en ceremonie à la maiſon du grand Serpent, & quand la nuit eſt venuë, on les deſcend deux ou trois à la fois dans une foſſe qui a des ſouterains à droite & à gauche, où l'on dit qu'il ſe trouve deux ou trois Serpens comme

Mariage du Serpent avec les filles conſacrées.

Procureurs du grand Serpent; pendant qu'elles y ſont, les vieilles Prétreſſes & celles qui doivent auſſi être mariées, danſent & chantent au ſon des inſtrumens autour de cette foſſe, mais à une diſtance à ne pouvoir ni voir ni entendre ce qui ſe paſſe. Quand elles y ont paſſé une heure, on les en retire, & pour lors elles ſont regardées comme femmes du grand Serpent. On dit qu'outre les Serpens, il y a d'autres animaux plus capables du mariage que ces reptiles; & en effet, il y a bien de ces filles qui ne ſortent pas de ce trou auſſi vierges qu'elles y étoient entrées, & qui mettent au jour au bout du terme marqué par la nature, autre choſe que des ſerpens. Le jour étant venu, on reconduit ces filles mariées en ceremonie chez leurs parens, & pour lors elles ſont tout-à-fait aggrégées au corps des Prétreſſes, elles joüiſſent de leurs privileges, participent aux offrandes qu'on fait à leur mari Serpent, & ſi elles en trouvent un autre de leur eſpece, elles ne ſe font pas beaucoup preſſer pour le prendre, & pour l'ordinaire elles le font enrager, car ce pauvre mari eſt obligé de les reſpecter, de les ſervir, de leur parler à genoux, de les laiſſer vivre à leur fantaiſie, & de leur abandonner tout ce qui eſt dans la

maiſon ; on appelle ces femmes des *Beta*. Malgré cela, il eſt rare qu'elles n'en trouvent pas, ſurtout quand elles ſont belles, car les belles perſonnes ſont eſtimées partout, & ſans être des *Beta*, elle n'uſent que trop ſouvent du pouvoir de ces Prêtreſſes. Combien y a-t'il de maris en Europe qui gémiſſent ſous la tirannie des *Beta* qu'ils ont fait la folie d'épouſer? Quand elles ne ſont pas aſſez heureuſes pour cela, elles vendent leurs faveurs à qui les veut acheter.

Le grand Sacrificateur eſt le Chef d'une nombreuſe famille diviſée en pluſieurs branches, dont tous les mâles ont le privilege d'être du corps des Marabous. Il eſt aiſé de les connoître par les cicatrices dont ils ont le corps tout couvert ; on les leur fait avec la pointe d'un couteau quand ils ſont jeunes, ou avec de petits ferremens comme ceux dont on ſe ſert pour marquer les petites filles. Ils ne ſont point diſtingués des autres Negres par leurs habillemens : ce qu'ils ont de plus, c'eſt de pouvoir s'habiller comme les Grands quand ils en ont le moyen.

Revenus des Marabous.

Le grand Sacrificateur & les Marabous n'ont point de bien affectés à leurs emplois, ils trafiquent comme les autres, ils ſont riches quand ils ont du bonheur

& de l'adresse dans leur negoce, quand le nombre de leurs femmes, de leurs enfans & de leurs esclaves les mettent en état de faire valoir beaucoup de terres, d'élever grand nombre de bestiaux, de porter beaucoup de marchandises dans les marchés qui se tiennent dans & dehors le Royaume, & d'en amener beaucoup de captifs, sur la vente desquels ils font un profit considerable. Mais leur revenu le plus clair & le plus grand, consiste dans l'industrie qu'ils ont d'abuser de la credulité & de la simplicité du peuple auquel ils font croire tout ce qu'ils veulent & dont ils extorquent, par une infinité de fourberies, des présens, des offrandes, des Sacrifices pour le grand Serpent & pour les autres Divinitez qui n'en peuvent faire aucun usage, & qui tournent ainsi au profit de ces fourbes. Les choses vont quelquefois si loin, que les familles sont quelquefois entierement ruinées pour assouvir l'avarice de ces malheureux.

Les gens sages & les Grands, qui se piquent plus que les gens du commun d'être des esprits forts, ou pour parler plus juste, d'avoir peu ou point de religion, sont persuadés que leurs Marabous sont des trompeurs & des fripons, ils l'avoüent même aux blancs qui sont de

leurs amis, mais ils ſont obligés d'agir comme s'ils étoient véritablement dans les ſentimens du vulgaire, de crainte de paſſer pour des impies, & que les Marabous n'excitent quelque tumulte contre eux, dans lequel ils coureroient riſque d'être aſſommés ou brûlés.

Dieux du bas étages appellés Fetiches.

Il n'y a gueres de peuple plus ſuperſtitieux que celui de Juda, c'eſt une ſuite naturelle de ſon ignorance. Quelque pauvre que ſoit un pere de famille, il eſt rare qu'il laiſſe paſſer un jour ſans faire des ſacrifices ou des offrandes à ces Dieux que nous avons marqués ci-devant, qui ſont les Dieux de toute la Nation, & à ceux qui ſont particuliers à chaque famille & à chaque individu qui la compoſe. Ces Divinités du bas étage ſont les Fetiches, ils en ont de toutes les eſpeces & de toutes les figures; les plus extravagantes ſont les plus reſpectables. Ce ſont pour l'ordinaire des petits marmouſets de terre rouge ou noire de cinq ou ſix pouces de hauteur, ils les mettent à la tête & à la queuë de leurs champs, aux portes de leurs maiſons, dans leurs chambres, dans leurs cours, dans leurs parcs à cochons, dans leurs pouliers; le diable à ce qu'ils croyent, feroit des dégats éfroyables par tout, s'il n'étoit arrêté par ces Divini-

tez ; ce ſont pour eux des gardiens, des ſauve-gardes, à qui ils ſe croyent redevables du bien qu'ils ont, & d'être à couvert des malheurs qu'ils craignent. Les Marabous les entretiennent ſoigneuſement dans ces folles idées, parce qu'ils profitent ſeuls des offrandes & des ſacrifices qu'ils leur font faire à ces marmouſets.

On peut dire que ſi les Marabous de la côte du Senegal ſont adroits à voler le bien des Negres Mahometans par le moyen de leurs *Grigris*, ceux de Guinée, & ſurtout de Juda, ne leur cedent en rien pour dépoüiller ceux-ci par le culte des Fetiches & des autres Divinités du païs.

Procesſion à l'honneur du grand Serpent.

La plus grande cérémonie qui ſe fait à l'honneur du Serpent, eſt la proceſſion ſolemnelle après le Couronnement du Roi. C'eſt la mere du Roi qui y préſide. Trois mois après il s'en fait une autre où le Roi aſſiſte en perſonne. Outre ces deux proceſſions, qui ne ſe font qu'une fois pendant chaque regne, il s'en fait une chaque année, où le Grand'Maître de la Maiſon du Roi préſide par ſon ordre, à moins qu'il n'arrive quelque calamité publique, comme des ſéchereſſes ou des pluyes extraordinaires, des peſtes ou autres maladies qui emportent beau-

coup de monde, il faut que le grand Serpent se contente du culte journalier que les Marabous & les Beta lui rendent, qui consiste en des chansons & des danses que l'on fait en son honneur en lui portant sa nourriture avec les présens & les offrandes du peuple.

Ce bon animal, qui n'a que la plus petite partie des vivres & des offrandes qu'on lui porte, vit en repos dans sa maison, & laisse vivre les autres dans les leurs. Comme le Doge de Gennes, il est toujours chez lui, on est toujours sûr de l'y trouver, avec cette difference toutefois que ce Prince sort quelquefois de son Palais en vertu d'un decret du Senat & accompagné de la Seigneurie, au lieu que le pauvre Dieu serpent est entierement privé de ce privilege. Aussi dit-on qu'il est fort gros, & on n'en doit point douter puisqu'il est si sédentaire. Je m'étonne que parmi ses Officiers il n'y ait point de Medecin qui l'oblige à faire un peu plus d'exercice.

Le Chevalier des M.*** s'étant trouvé à la procession que l'on fait à l'honneur du Serpent après le couronnement du Roi, je la vais rapporter telle qu'il la laissé dans ses memoires & en donner l'estampe telle qu'il la dessinée avec beaucoup de soin. Elle se fit le 16. Avril 1725.

La Case, la Maison, le Palais, le Temple du grand Serpent, car tous ces noms sont sinonimes pour les bâtimens où loge ce Dieu bête, sont à une demie lieuë ou environ à l'Oüest de la ville de Xavier. Le chemin qui y conduit est sans contredit le plus grand du Royaume, quoi qu'il s'en faille beaucoup qu'il soit aussi large que nos grands chemins de France. S'il étoit pavé de grandes pierres à jointis incertains, je croirois qu'il a été copié sur les restes de ces anciens chemins Romains qu'on voit encore en Italie, qui sont droits, tirés à la ligne & fort étroits; ce qui marque que les voitures dont on se servoit autrefois étoient fort étroites. Tel est le chemin qui conduit de Xavier à la maison du Serpent. Il seroit inutile qu'il fut plus large, il suffit qu'il y puisse passer cinq ou six hommes de front; & à l'égard des voitures, elles demandent encore moins de largeur. On ne se sert ni de chariots, ni de carosses, les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas aller à pied, se font porter dans un hamac sur la tête de deux Negres. Ces voitures n'embarassent gueres les chemins; nous en parlerons dans la suite.

Marche de la Procession.

On a soin de faire sçavoir dans tout le Royaume le jour que ces processions se doivent faire, les peuples s'y rendent

en foule, & rempliroient tellement les chemins qu'il ſeroit impoſſible d'y paſſer ſi on n'avoit pas ſoin de les faire ranger.

Chaſſe-coquins. Pour cet effet, un nombre de chaſſe-coquins avec de grandes baguettes à la main marchent à la tête, ils frappent auſſi impitoyablement que des Suiſſes ou des Archers de ville ſur ceux qui ne ſe rangent pas aſſez vîte, pour les contenir dans le reſpect & empêcher qu'ils ne troublent la ceremonie. On oblige les curieux & les ſpectateurs à s'aſſeoir ſur leurs talons, & à demeurer dans le ſilence & le recueïllement.

Mouſquetaires. Quarante Mouſquetaires le fuſil ſur l'épaule, ayant leur Capitaine à la tête, marchent enſuite quatre à quatre.

Trompettes. A une diſtance raiſonnable marche le Trompette major, ſuivi de vingt Trompettes ſonnans de leur mieux.

Tambours. Après les Trompettes viennent vingt Tambours précedés du Tambour major, ils battent de toutes leurs forces; ils faut être fait à ce bruit pour n'en être pas étourdi.

Flutes. Les Flutes ſuivent les Tambours, ils ſont auſſi au nombre de vingt, & ſont précedés de leur Chef. Tous ces inſtrumens ſont de la muſique de la Chambre du Roi, & ſe font entendre tantôt les uns après les autres, & tantôt tous enſemble.

On vend du vin de palme dans d'autres, & de l'eau de vie dans d'autres.

Ceux qui veulent faire un repas, commencent par payer d'avance la viande, le pain, & la liqueur qu'ils veulent avoir; on ne connoît pas le credit en ce païs là, le quart d'heure de Rabelais n'y fait jamais de querelle; on paye avant d'avoir la marchandise, & quand on l'a, on va la manger on l'on juge à propos.

Richesses des marchés.

Ces marchés sont très bien fournis, on y trouve des hommes à acheter, des femmes, des enfans, des bœufs, des moutons, des cabrites, des chiens, des poules de plusieurs especes, des singes & autres animaux; des Toilles d'Europe de toutes façons, des Indiennes, des soiries, des épiceries, des porcelaines, de l'or en poudre & en lingots, des menilles ou bijoux d'or, d'argent, de cuivre, de fer & d'ivoire, en un mot, de toutes sortes de marchandises d'Europe, d'Afrique & d'Asie; du fer en barre & travaillé, & le tout à très bon compte; ce qui est surprenant, vû que les Marchands achetent ces marchandises de la deuxiéme & troisiéme main, & qu'ils les vont troquer souvent à trois & quatre cens lieues de chez eux. Les bouges ou l'or au poids, sont les monnoyes

courantes ; comme il ne s'y fait aucun crédit, les Marchands n'ont point de livres.

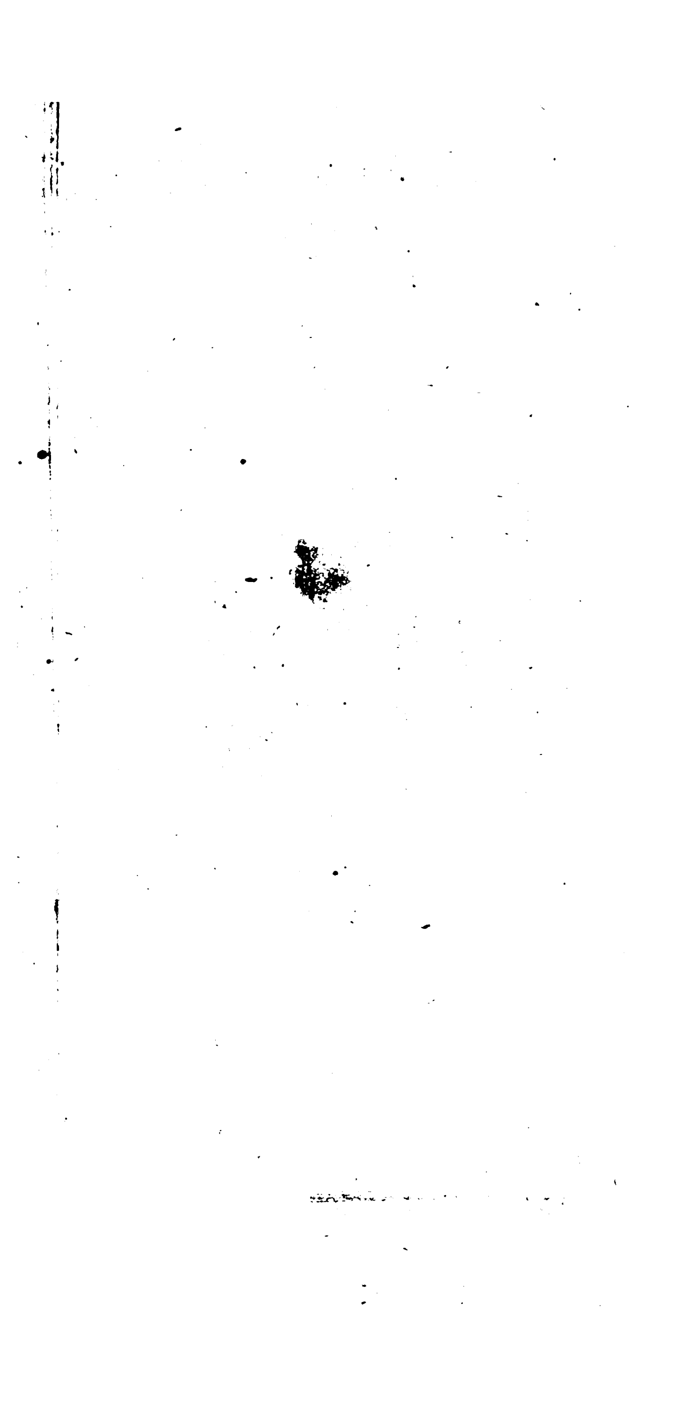
Ce ſont les hommes qui vendent les eſclaves ; tout le reſte eſt entre les mains des femmes, ſoit pour vendre, ſoit pour acheter. Nos Marchandes du Palais pourroient encore aller à l'école de ces Marchandes Noires, il n'y en a point au monde qui ſçachent, comme elles, ſurfaire & vanter leurs marchandiſes ; elles ſont d'une attention merveilleuſe ſur les payemens, auſſi les hommes s'en rapportent-ils entierement à leur habileté, à leur ſçavoir faire, & ils ont raiſon.

Maniere de lever les droits du Roi.

Les droits que le Roi perçoit ſur ce qui ſe vend & s'achete, ſont une partie très conſiderable de ſon revenu. Je ne trouve pas qu'il les donne à forfait à des Fermiers, il eſt perſuadé que ces gens tyranniſeroient ſon peuple pour faire bons les deniers de leur Ferme & pour s'enrichir par ſon moyen, & que cela nuiroit infiniment au commerce de ſes ſujets, & le pourroit peut-être ruiner tout-à fait, comme nous ne le remarquons que trop dans bien des endroits. Il a des Officiers qui reçoivent ſes droits & qui les portent dans ſes coffres ſans autres frais que leurs appointe-

mens.

en



On voit ensuite douze femmes du Roi de la troisiéme classe; elles marchent gravement deux à deux, & sont chargées des présens que le Roi envoye au Serpent. Ce sont des Bouges, de l'eau de-vie, des piéces de toille, d'Indiennes & de soye.

Femmes du Roi portant les présens.

Le premier Valet de chambre du Roi suit ces femmes, il est vêtu comme les Grands, ses pagnes traînes à terre, il marche seul la canne à la main & la tête nuë.

Valet de Chambre du Roi.

Après lui viennent vingt Trompettes marchant trois de front & sonnant.

Trompettes.

Quarante Mousquetaires le fusil sur l'épaule, marchant à quatre de front, suivent les Trompettes.

Mousquetaires.

Après les Mousquetaires viennent vingt Tambours, & après eux vingt Flutes; les uns & les autres vont trois à trois.

Tambours & Flutes.

Douze femmes du Roi suivent ces deux troupes, elles sont aussi de la troisiéme classe, & portent sur leurs têtes de grandes corbeilles de jonc rempli de vivres que le Roi envoye au Serpent.

Femmes du Roi portant les vivres.

Après ces femmes viennent trois nains du Roi, ces petites créatures sont vêtuës comme les Grands, on affecte même que leurs pagnes traînent beaucoup, ce qui les fait paroître encore plus petits.

Nains du Roi.

Maître des cérémonies.

Le grand Maître des cérémonies paroît après les Nains, il est vêtu comme les Grands, il a des pagnes magnifiques traînantes à terre, il a la tête nuë & une canne à la main.

Autres Mousquetaires, Trompettes, Tambours & Flutes.

Il est suivi de quarante Mousquetaires, de vingt Tambours, vingt Trompettes & vingt Flutes; ces trois troupes marchent comme les précedentes & font grand bruit.

Présens de la mere du Roi.

Douze femmes du troisiéme rang les suivent & portent les présens que la mere du Roi fait au Serpent.

Son fauteuil.

On voit ensuite trois valets de la mer du Roi qui portent son fauteuil; celui qui marche le premier a le dossier du fauteuil attaché à ses épaules, & les deux qui suivent soutiennent les pieds.

La Princesse en personne.

Trois autres Nains du Roi, habillés comme les premiers, suivent le fauteuil & précedent de quelques pas la Princesse mere du Roi, qui marche seule, une canne à la main; elle est magnifiquement habillée, ses pagnes traînent à terre, elle a la tête couverte d'un chapeau de jonc très-bien travaillé.

Sa suite.

Elle est suivie de trois des premieres Dames du Palais superbement vêtuës, mais nuë tête.

Musiciennes.

Après ces Dames, les femmes Musiciennes du Palais viennent en trois corps

comme la musique des hommes, c'est-à-dire, des Tambours, des Trompettes & des Flutes.

Le grand Sacrificateur les suit après quelque distance, il est nuë tête, une canne à la main, habillé comme les Grands & très-magnifiquement, c'est lui qui ferme la marche; n'y ayant derriere lui qu'une compagnie de quarante Mousquetaires & quelques Chasse-coquins pour empêcher la foule du peuple qui pourroit troubler l'ordre de la marche de la procession.

Le grand Sacrificateur.

Le Chevalier des M.*** qui se donna la peine de compter ceux & celles qui assisterent à cette cérémonie comme acteurs, y trouva deux cens soixante & six hommes, & cent soixante & seize femmes, ce qui fait en tout quatre cens quarante-deux personnes, qui, marchant assez éloignés les uns des autres, occupoient un grand espace, ce qui faisoit qu'il étoit facile de les compter.

A mesure que differentes troupes arrivoient au Palais du Serpent sans entrer dans la cour, elles se prosternoient le visage contre terre devant la porte, battoient des mains, se jettoient de la poussiere sur la tête, & poussoient des cris de joie que l'on auroit pû prendre pour des hurlemens affreux.

Les Muſiciens & Muſiennes rangés des deux côtés faiſoient un bruit effroyable, & les Mouſquetaires faiſoient des décharches continuelles, pendant que les femmes, chargées des préſens du Roi & de ſa mere, rangées en haye dans la premiere cour, attendoient que la Princeſſe y fût entrée & qu'elle eût mis entre les mains du grand Sacrificateur les préſens du Roi & les ſiens. Elle étoit aidée dans cette fonction par le premier Valet de chambre, le Maître des cérémonies & les trois Dames du Palais, qui furent les ſeules perſonnes qui eurent l'honneur d'entrer dans l'enclos du Palais du Serpent.

Je ne trouve point dans mes Memoires que cette Princeſſe vit le Serpent. J'ai de bonnes raiſons pour croire qu'elle ne fut point admiſe à ſon audience, elle ſalua avec reſpect le pas de la porte de ſon appartement, & en demeura là ; & comment auroit-elle pû prétendre d'avoir plus de privilege que ſon fils, lui qui n'entre pas même dans la premiere Salle, & qui fait ſes complimens au Serpent par le canal du grand Sacrificateur, qui lui ſert d'interprete, & qui lui rapporte en ſecret les réponſes vrayes ou fauſſes que le Serpent daigne faire aux demandes que le Prince lui fait faire?

Après la reception des préſens, la proceſſion reprit le chemin de la Ville dans le même ordre, avec la même gravité & le même ſilence qu'on étoit venu. Choſe étonnante que dans une cérémonie où il y avoit cent ſoixante & ſeize femmes, qui ne ſont pas plus muettes dans ce païs là que dans le reſte du monde, on n'entendit d'elles que le bruit qu'elles faiſoient avec leurs inſtrumens. Je compte que ce que je viens de dire à l'honneur du ſexe babillard, fera ma paix avec celles qui ſe ſont plaint de ce que j'avois parlé d'elles avec trop de ſincerité.

Dans la proceſſion où le Roi ſe trouve trois mois après ſon couronnement, il occupe le poſte que ſa mere a occupé dans celle ci. Il n'y a aucune difference, excepté qu'il eſt ſuivi par les cinq premiers Princes de ſon Etat, & que tous les préſens ſont à lui; ils lui appartiennent auſſi tous dans toutes les autres proceſſions. Le Grand qui y préſide en ſon nom n'eſt ſuivi que de deux Capitaines. A tous Seigneurs tous honneurs. Tout le reſte ſe paſſe comme nous l'avons marqué ci-devant.

Proceſſion à la Riviere.

Il ſe fait encore tous les ans une proceſſion à l'Eufrate. C'eſt la principale riviere du païs qu'on regarde comme

une Divinité. Mais comme elle eſt moindre que le grand Serpent, qui eſt ſans contredit la premiere & la plus conſiderable ; auſſi le culte qu'on rend à cette riviere eſt bien moindre. Quarante Mouſquetaires ſont à la tête, & ſont ſuivis de dix-huit femmes du troiſiéme ordre du Palais qui portent les préſens du Roi. Le grand Maître des cérémonies qui y préſide de la part du Roi vient ſeul après les femmes, il eſt accompagné de ſa muſique diviſée en trois corps, & composée de vingt Tambours, vingt Trompettes & vingt Flutes. Le grand Sacrificateur, accompagné des Marabous, ſe trouve ſur le bord de la riviere, il reçoit les préſens que le Roi fait au Fleuve, il jette dedans, avec les cérémonies ſuperſtitieuſes uſitées en pareil cas, la part qui convient à cette Divinité, c'eſt-à-dire, quelques poignées de ris, de mahis & de mil, & garde le reſte & ce qui ne peut convenir qu'aux Miniſtres de ce Dieu, dont en qualité de Chef il a la meilleure part.

La proceſſion qu'on fait à la mer, eſt à peu près la même choſe que celle de la riviere ; l'anneau d'or qu'on y jette eſt des plus minces.

Pour ce qui eſt des Arbres & d'Agoye, on ne fait point de proceſſions à leur

honneur. Ceux qui en ont besoin les honorent en leur particulier, ou mettent leurs offrandes entre les mains des Marabous, qui sçavent trop bien leur métier pour surcharger de biens ces Divinitez, qui deviendroient d'un abord trop difficile si elles devenoient trop riches.

CHAPITRE VIII.

Mœurs & Coutumes du Royaume de Juda.

ON a vû, par ce que j'ai dit dans les Chapitres précedens, bien des choses qui marquent une bonne partie des mœurs & des coutumes des peuples de ce Royaume. Je vais rapporter tout de suite ce qui m'a échappé ou qui n'a pû être placé commodément dans le fil du discours.

Ignorance des Negres de Juda.

J'ai dit en passant que les Negres de Juda étoient ignorans, je le repete ici, & dois ajoûter qu'ils le sont plus qu'on ne peut se l'imaginer : en voici une preuve évidente. Ils ignorent absolument la maniere de compter les années, les mois, les semaines ; les plus habiles parmi eux, ne sçavent pas quel âge ils ont. Quand on leur demande quel âge ont leurs en-

fans, ils répondent, il eſt né quand un tel Directeur eſt arrivé de France, ou quand il eſt parti pour y retourner. Si on veut ſçavoir dans quel tems de l'année, ils diſent, c'eſt dans le tems qu'on ſeme ou qu'on recueille le ris ou le mahis. Après une réponſe ſi inſtructive, c'eſt aux Curieux à chercher dans quelle année le Directeur eſt arrivé ou s'en eſt retourné, & dans quel mois on ſeme ou recueille le ris ou le mahis. Voilà les époques ſur leſquelles roule toute leur cronologie, il ne leur en faut pas demander davantage. Ils connoiſſent pourtant parfaitement bien le cours des lunaiſons, dans quel tems ils doivent faire leurs labours & leurs ſemailles. Ils ſçavent encore que de quatre jours l'un, c'eſt un jour de marché.

Marchés de Juda.

Ce marché ſe tient dans differentes places de la ville de Xavier. Il s'en tient encore un de ſept en ſept jours dans la Province d'Aploga. Ce marché eſt célebre, on y voit pour l'ordinaire cinq ou ſix mille marchands.

On auroit de la peine à trouver en Europe des marchés mieux reglés & mieux policés, il ne s'y paſſe aucun deſordre; les Marchands differens & les differentes marchandiſes ſont ſéparés les uns des autres, chacun a ſon quartier

marqué & sous peine de confiscation il n'est pas permis aux Marchands de s'établir dans un autre quartier que celui qui lui est marqué; les acheteurs marchandent tant qu'il leur plaît, mais il faut que ce soit sans bruit, sans fraude, sans supercherie. Pour contenir tout dans le devoir, le Roi entretient un Juge de police, qui accompagné de quatre valets armés, rode sans cesse dans tous les quartiers du marché, entend les plaintes des vendeurs & des acheteurs, prononce sommairement & souverainement sur leurs differens, & fait arrêter & vendre sur le champ pour esclaves, ceux qui sont surpris en volant ou en troublant la paix & la tranquilité des Marchands.

Juge de police.

Outre cet Officier, il y a un Grand du Royaume nommé *Conagongla*, qui est, comme je l'ai dit ci devant, visiteur des Monnoyes ou des Bouges. Elles doivent être enfilées jusqu'au nombre de quarante pour faire une Tocque. Il visite exactement toutes les cordes, & s'il s'en trouve auxquelles il manque seulement une Bouge, il la confisque sur le champ au profit du Roi & au sien.

Les femmes du Roi de la troisiéme classe ont un quartier séparé, elles y vendent plusieurs sortes de marchandises,

Marchandes de panniers de jonc.

& ſur tout des panniers de jonc très fins & tout-à-fait bien travaillés. On peut toucher les marchandiſes, mais ſous peine de la vie ou de la liberté, il eſt défendu de toucher les Marchandes.

Gargotiers.

Les environs des marchés ſont bordés de petites baraques occupées par des Gargotiers, qui donnent à manger pour de l'argent à ceux qui s'adreſſent à eux, mais ils ne peuvent vendre autre choſe que de la viande, ſoit bœuf, cabrites, cochons ou chiens.

On mange des chiens en Afrique, en Aſie & en Amerique.

Que la chair de chien ne faſſe mal au cœur à perſonne, elle n'eſt pas ſeulement en uſage chez les Negres; elle l'eſt chez nos Sauvages de l'Amerique Septentrionale. Un chien gras roti ou bouilli, eſt la meilleure piece d'un repas. Auſſi quand les Sauvages veulent avertir ceux qu'ils ont invité qu'il eſt tems de ſe mettre à table, ils diſent ſimplement le chien eſt cuit. C'eſt pour cela que l'on voit dans les marchés de la côte de Guinée un grand nombre de chien gras attachés deux à deux, que ceux qui s'appliquent à ce negoce y amenent pour les tables des gens délicats. Mais ſi l'exemple des Sauvages & des Negres ne ſuffit pas pour perſuader à nos Européens délicats que la chair de chien eſt délicate, ſucculente & de

bon goût, peut être que l'exemple des Chinois fera ce que l'exemple des Negres & des Ameriquains n'aura pû faire. Or nous voyons dans les meilleurs relations que nous avons de ce vaste Empire, que ces peuples si polis, si délicats, si sensuels, regardent la chair de chien comme un des meilleurs mets qu'on puisse servir sur une table délicate. Et pourquoi ne pas manger du chien, puisqu'on mange avec plaisir du cochon domestique, animal le plus sale qu'il y ait au monde, qui à cause de sa saleté & des ordures de toute espece dont il se nourrit, étoit interdit aux Juifs par la Loi de Dieu? On regarde comme des morceaux dignes de la bouche des Rois & des Princes, le sanglier, le dedans des beccasses, & mille autres choses de cette nature, contre lesquelles l'usage seul empêche le cœur de se soulever. Les plus grands Seigneurs Tartares ne font-il pas tuer des chevaux, des poulains, des ânons pour regaler leurs amis? Un peu d'exercice formeroit l'habitude de manger des chiens & des chats. Et si les Medecins ordonnent des bouillons de chair de vipere, & des viperes même en guise d'anguille, ne peut-on pas esperer qu'on trouvera dans la suite quelques secours pour la santé dans la

chair des chiens. Qui en introduira l'usage? Un homme qui se laisseroit mourir de faim pendant qu'il pourroit se nourrir de chiens, ne meriteroit pas de vivre.

J'ai vû plusieurs fois étant à l'Amerique, nos Negres Aradas & autres, acheter des chiens quand ils vouloient régaler leurs amis. J'ai vû des chiens entiers rotis, j'en ai vû qui étoient bouillis dont l'odeur étoit très bonne. J'ai eu envie d'en gouter, & je ne serois pas demeuré sur mon appetit, si je n'avois apprehendé qu'on ne m'eût appellé mangeur de chien, comme les Negres qui n'en mangent point ne manquent pas d'appeller ceux qui en mangent.

Quoi qu'il en soit, car mon dessein n'est pas d'introduire l'usage de manger des chiens, ce sont des animaux fideles, dociles, dont on tire de grands services. Ces chaircuitiers Negres ne peuvent vendre que de la viande, & comme la viande seule ne suffit pas pour faire un repas, il y a d'autres baraques à côté de celles-ci où des femmes vendent du pain; elles en ont de ris, de mil, de mahis, de couscous, & d'autres où l'on vend du pito. J'ai dit ci-devant que c'étoit une espece de bierre d'assez bon goût, rafraichissante, qui n'enyvre point.

mens. Je ne prétens pourtant pas aſſurer que leur fidelité ſoit à toute épreuve. Ils ſont hommes, ils aiment le bien paſſionnément, ils ſont fripons par nature. La peine ſuit le crime ſans remiſſion dès qu'il eſt connu, la moindre eſt la confiſcation du corps du coupable, de toute ſa famille & de tous ſes biens; on vend le Receveur, ſes femmes, ſes enfans & ſes effets, le tout au profit du Prince, qui par ce châtiment politique remplit ſes coffres, ſe dédommage avantageuſement du tort qu'on lui a fait, & contient ſes Officiers dans leur devoir. Cette maxime n'eſt point du tout barbare, elle marque au contraire une conduite ſage, éclairée & digne d'être miſe en pratique.

Loi de Juda touchant les ſucceſſions.

Lorſqu'un pere de famille, qui a pluſieurs enfans mâles, vient à mourir, c'eſt l'aîné qui hérite des qualités & des dignités dont le pere a joui; il hérite encore des femmes de ſon pere, & s'en ſert comme de celles qu'il peut avoir épouſées; il n'y a que ſa propre mere & la mere de ſon pere qui ſoient exemptes de cette loi. N'en déplaiſe à ceux qui l'ont introduite, elle me paroît des plus barbares, mais elle eſt reçûë & pratiquée dans le païs, il n'y a que le Chriſtianiſme qui la puiſſe abroger. Elle ſe

pratique parmi les Grands comme parmi le peuple, il n'y a qu'une chose à quoi il ne sont pas obligés, c'est de ne point abattre ni brûler la maison où le pere de famille est mort, & qu'il ne leur est pas permis de faire mourir ni de sacrifier aucun de leurs esclaves & des femmes du défunt, comme on le fait à la mort du Roi. Il faudroit pour le faire, avoir une permission du Roi, qui a des raisons pour ne l'accorder jamais, ou tout au plus très rarement.

En quoi consiste le deuil.

Ce qu'ils observent inviolablement à la mort de leurs peres, c'est d'être douze Lunes entieres sans habiter la maison du défunt, & de s'abstenir pendant le même tems de joüir de ses femmes. Pendant ce tems ils vont loger autre part, ils quittent les habillemens qu'ils ont accoûtumé de porter, & ne se couvrent que de pagnes d'herbes sans aucuns bijoux, c'est à-dire, qu'ils ne portent ni bagues, ni colliers, ni bracelets. C'est là leur deuil, il n'est permis à qui que ce soit de donner atteinte à cette Loi, ou en diminuant le tems du deuil, ou en le distinguant en grand & petit dueil, comme on fait en bien des endroits de l'Europe, où il semble qu'on s'ennuye bien plus vîte qu'on ne faisoit autrefois de pleurer la mort de ses pro-

ches parens, ou d'en donner des marques à l'exterieur, à moins qu'on ne veuille croire qu'il y a dans notre conduite moderne plus de bonne foi, & qu'on a jugé qu'il ne falloit plus tromper le monde par ces apparences, & qu'il étoit à propos de faire connoître qu'on est bien plûtôt consolé qu'on ne l'étoit dans ces tems où le grand deuil duroit une année entiere & le petit autant.

Les grands Seigneurs font enterrer leurs peres dans une galerie que l'on bâtit exprès, le corps mort est au milieu ; on met sur la fosse le bouclier, l'arc & les flêches, & le sabre du défunt, & on les environne de ses Fetiches & de quantité d'autres de la famille. Plus le nombre est gr[illegible]d, plus le mausolé est digne de respect. Quoi qu'ils se servent tous de fusils & de pistolets, on ne voit point qu'ils en mettent sur les sepultures, peut-être qu'ils regardent ces armes comme étrangeres & nouvelles à la Nation, au lieu que les autres étant très anciennes dans le païs, leur font plus d'honneur, & marque davantage la bravoure des défunts.

Mausolés des Grands.

Quoi qu'il soit très vrai que le commerce du païs se fasse ordinairement san[illegible] crédit, il y a cependant des occasions où il s'en fait. Il y a dans ce

Privileges des créanciers.

païs d'auſſi mauvais payeurs qu'ailleurs.

Les Princes ont tâché d'apporter remede à ce mal, en permettant au créancier de prendre ſon débiteur & de le vendre, & même ſes femmes & ſes enfans, ſi ſes femmes & ſa perſonne ne ſuffiſent pour faire la ſomme dont il eſt redevable. Cette Loi, toute dure qu'elle paroiſſe, eſt très ancienne; elle étoit en uſage chez les Juifs & chez bien d'autres Nations, & ſi on s'aviſoit de la mettre en vigueur en Europe, elle tiendroit dans le devoir bien des gens qui empruntent, quoi qu'ils ſçachent fort bien qu'ils n'auront jamais le moyen de payer.

Loi en faveur des créanciers.

Mais en voici une autre ſur la même matiere qui me paroît plus favorable pour les créanciers, perſonne n'en eſt exempt, pas même le Roi ni les Grands. Si après avoir demandé juſqu'à trois fois en préſence de témoins ſa dette à une perſonne que l'on ne peut arrêter ni vendre, ſoit à cauſe de ſa qualité, de ſes charges ou de ſa puiſſance, elle néglige ou refuſe de payer, le creancier eſt en droit d'arrêter le premier eſclave qu'il trouve ſous ſa main, ſans s'embaraſſer à qui il appartient, fut-il au Roi, & à plus forte raiſon à quelque autre que ce puiſſe être, excepté s'il appartient aux blancs qui ne

ſont point ſujets à cette Loi. Il ſuffit qu'il ait aſſez de force pour l'arrêter & le conduire chez lui, après avoir dit tout haut & en préſence de témoins, j'arrête cet eſclave à la cabeſche, c'eſt-à-dire, à la tête, ou ſur le compte d'un tel qui me doit telle ſomme. Alors celui à qui l'eſclave appartient eſt obligé de payer la ſomme s'il veut retirer ſon eſclave, & cela, dans les vingt-quatre heures, à faute dequoi celui qui l'a arrêté le peut vendre en payement de ſa dette, ſi le prix de l'eſclave eſt ſuffiſant. Alors le maître de l'eſclave devient creancier de celui à la cabeſche duquel l'eſclave a été ſaiſi. Pour l'ordinaire les créanciers bien appris ne ſaiſiſſent des eſclaves que de perſonnes puiſſantes, étant bien ſûrs qu'ils auront bien-tôt leurs recours & ſe feront aiſément payer de celui pour lequel ils ont été obligés de payer. Si le prix d'un eſclave ne ſuffit pas, il eſt permis au créancier d'en ſaiſir autant qu'il lui en faut pour remplir ſa dette entiere.

Cette coutume paſſée en Loi dans le Royaume de Juda, a du bon & du mauvais, & expoſe ſouvent les perſonnes riches & puiſſantes à payer les dettes d'autruy.

La peine du Talion eſt fort en uſage

dans ce païs ; œil pour œil, dent pour dent ; il ſemble qu'ils ayent emprunté cette Loi des Juifs. Les meurtriers ſont punis de mort ; il arrive très rarement que le Roi, à force de ſollicitations, commuë leur peine en celle du baniſſement perpetuel hors de l'état, c'eſt-à-dire, à être vendus aux Blancs, qui les tranſportent en Amerique, d'où il n'eſt pas encore arrivé qu'il ſoit revenu perſonne. La peine des criminels s'étend ſur tous leurs biens, qui de droit ſont confiſqués au profit du Roi, & comme leurs femmes & leurs enfans en font partie, & ſouvent la plus conſiderable, ces pauvres gens ſe trouvent punis pour un crime auquel ils n'ont point de part.

Punition des voleurs.

Si on faiſoit mourir les voleurs, il y a long-tems que le païs n'auroit plus d'habitans, car tout le monde s'en mêle, & on eſt fort expert dans l'art de voler, de cacher le vol, & de ſe ſauver. Ce que j'ai dit dans les Chapitres précedens, doit avoir convaincu de ces verités. On ne laiſſe pas cependant de châtier les voleurs quand ils ſont aſſez bêtes pour ſe laiſſer prendre. La peine ordinaire qu'on leur inflige eſt l'eſclavage.

Peines des Incendiaires.

A l'égard des incendiaires, ils ſont brulés vifs, comme ceux qui ont attenté à l'honneur du Roi en abuſant de ſes

femmes. Heureux quand on leur tourne le viſage en bas afin que la fumée les étouffe plûtôt.

Il ne faut pas s'imaginer que les Negres de Juda ayent une application ſi forte pour leur commerce ou pour la culture de leurs terres, qu'ils ne donnent aucun moment à leur plaiſir ; un des plus grands qu'ils puiſſent prendre eſt le jeu. On ſçait & convient que ſi on donnoit au jeu ſeulement le tems qui eſt neceſſaire pour délaſſer l'eſprit, il n'y auroit rien de criminel ni de répréhenſible dans le jeu ; mais c'eſt ſouvent l'avarice qui engage les joüeurs à perdre leur tems à cet exercice. Les Chinois, qui ſont ſans contredit les plus avares de tous les hommes, ſont auſſi, à ce qu'on dit, les plus grands joüeurs, leur paſſion ſe tourne en fureur quand la fortune ne leur eſt pas favorable. Après qu'ils ont perdu tous leurs biens, ils joüent leurs femmes & leurs enfans, & ſi le malheur continuë de les pourſuivre, ils ſe pendent. Il ſemble que des gens qu'on s'éforce de nous donner pour des modeles de prudence, devroient ſe pendre avant d'engager dans le dernier des malheurs, les perſonnes qui leur doivent être les plus chers.

Paſſion des Negres pour le jeu.

Les Negres de Juda aiment le jeu à la

fureur, c'eſt-à dire, autant que des Chinois, mais ils n'en viennent jamais à l'extrême fureur de ſe pendre. Ils joüent leurs biens, leurs femmes & leurs enfans, & quand cela eſt perdu, ils ſe joüent eux-mêmes & deviennent la proye de leurs compatriotes, qui ont ſoin de les vendre ſur le champ aux Européens.

Loi du Roi défunt contre les joueurs.

Ces deſordres avoient obligé le dernier Roi de Juda à défendre les jeux de hazard, ſous peine, à ceux qui étoient ſurpris en joüant, d'être vendus ſur le champ aux Européens. Comme il étoit fort abſolu & aſſez puiſſant pour ne rien craindre des Grands de ſon Etat, il faiſoit executer à toute rigueur ſes Ordonnances, & entre autres celle-ci.

Son fils & ſon ſucceſſeur qui eſt un jeune Prince peu affermi ſur un Trone où on l'a placé au préjudice de ſon aîné, veut bien ignorer par politique que ſes ſujets joüent aux jeux de hazard, que ſon pere avoit défendus. Mais ſon bon naturel & les marques qu'il donne d'être un jour un grand Prince, font eſperer qu'il renouvellera cette Loi ſi ſage, & ſi propre à empêcher la ruine de ſes ſujets, dès qu'il n'aura plus rien à craindre de ſes Grands & de ſon frere.

Il y a parmi eux des jeux purement de

de hazard, & d'autres qui ſont d'exercice. Il n'y a point d'eſprit dans les premiers, ils ſont au nombre de trois.

Jeux de hazard.

Le premier ſe nomme *Attropoé*, c'eſt-à-dire, à ſix bouges.

Attropoé, maniere de joüer.

Ils s'aſſemblent douze ou quinze autour d'une natte étenduë ſur la terre ; ils ſont aſſis ſur leurs derriere, chacun tenant dans ſa main trois bouges, qu'ils ont ſoin de marquer d'une marque particuliere qui faſſe reconnoître à qui elles appartiennent. Ils conviennent enſuite du prix du jeu qui n'eſt jamais au-deſſous de cinq gallines de bouges, ce qui revient à quatre francs monnoye de France.

Le prix du jeu étant convenu & poſé ſur la natte, un des joüeurs prend les trois bouges de ſon voiſin & les remuë dans ſa main avec les ſiennes, comme on fait en Europe quand on jouë aux dez ſans cornet. Il les jette toutes ſix ſur la natte, s'il ſe trouve une ou trois des ſiennes renverſées ſur le côté oppoſé à celles de ſon adverſaire, il gagne le coup, s'il n'y en a qu'une, il perd. S'il n'y en a que deux, le coup eſt nul, il faut recommencer & doubler la miſe. Si le ſecond coup eſt encore nul, il faut recommencer & doubler ce qui eſt au jeu, juſqu'à ce qu'un des deux joueurs

ait gagné. Le gagnant prend le dez ou plûtôt les bouges, & jouë contre tous les joüeurs l'un après l'autre, s'il a toujours le bonheur de gagner. Mais s'il perd il faut qu'il le quitte & qu'il attende que la ronde soit faite pour le reprendre.

Il est permis aux spectateurs de parier tant qu'il leur plaît; les pertes & les gains qui se font dans ces paris, sont souvent bien plus considerables que les mises des joüeurs, & on s'y ruine également.

Second jeu de hazard.

Le second jeu, dont je ne trouve point le nom dans mes Memoires, se jouë seulement à quatre bouges; on observe les mêmes regles que dans le précedent. La difference qu'il y a, est qu'il faut qu'il y ait deux bouges tournées d'un côté & deux de l'autre pour gagner; quand cela ne se trouve pas, la partie est remise, on recommence après avoir doublé la mise. Celui qui tient le dez gagne dès qu'il s'en trouve deux d'un côté, & deux d'un côté opposé, sans qu'il soit necessaire que ce soient les siens ou ceux de son adversaire. On parie à ce jeu, il est plus facile & moins embarassant que le premier. Je m'étonne que les Directeurs des Compagnies n'ayent pas introduit chez ces peuples l'u-

ſage des cornets, ce ſeroit une nouvelle eſpece de marchandiſe qu'on debiteroit à ces joüeurs, qui feroit qu'il y auroit moins de ſupercheries à craindre dans ces jeux.

Troiſiéme jeu de hazard.

Le troiſiéme, dont j'ignore auſſi le nom, ſe jouë avec des pierres ou cailloux ronds, ou avec des graines de palmier de la groſſeur & de la figure d'un œuf de pigeon que chaque joüeur reconnoît à une marque qu'il y fait. Ils s'aſſemblent autour d'une natte ronde au nombre de trois, de ſix, de neuf ou de douze, ils conviennent du prix du jeu que chaque joüeur met devant lui. Trois joüeurs entrent en lice en même tems, & font piroüetter leurs balles ſur la natte à peu près comme les enfans en Europe quand ils joüent au Toton. Si une des balles en piroüettant jette les deux autres hors de la natte, celui à qui elle appartient gagne ce que les deux autres joüeurs ont mis au jeu, ſi elle n'en jette qu'une, il ne gagne que l'enjeu de celui à qui elle appartenoit; ſi aucune n'eſt jettée dehors, on recommence en doublant la miſe. Celui qui jette deux balles dehors conſerve le dez, & jouë contre deux autres juſqu'à ce qu'il ait perdu. Il y a de l'adreſſe & du hazard dans ce jeu; il n'y a pas davantage de ſilence dans les Ridotti de Veniſe,

c'eſt tout dire, & on ſe ruine également dans tous ces lieux.

Jeu d'exercice.

Il y a un autre jeu qui n'eſt point défendu, il eſt purement d'adreſſe & très propre pour exercer ceux qui ſe ſervent de l'arc & des flêches, auſſi ne s'y ſert-on que de ces choſes.

On plante un piquet à 40. ou 50. pas de la borne où les tireurs ſont arrêtés; on met au haut du piquet une boule de bois mol, d'un pouce ou un pouce & demi de diamêtre, & on fait des paris à qui touchera ou emportera la balle, en deux, trois, cinq ou ſept coups, & pas plus. Celui qui manque à toucher dans le nombre de coups dont eſt convenu, perd ce qu'il a mis au jeu, qui n'eſt jamais moins que quatre ou cinq écus d'or en bouges.

Les ſpectateurs parient ſouvent beaucoup plus que les joüeurs, & les uns & les autres y perdent auſſi ſouvent tous leurs biens & enſuite leur liberté. C'eſt pour cela que le Roi dernier mort les avoit défendu ſi rigoureuſement. Voilà tous les jeux. Au défaut d'autre occupation, ils s'aſſemblent ſous des arbres ou dans un caldé, & y paſſent les journées entieres à cauſer, à fumer & à boire, tantôt du vin de palme & tantôt de l'eau de vie.

J'ai remarqué au commencement de

ce Chapitre que les Negres de Juda ſont ſi ignorans qu'ils ne ſçavent pas ſeulement leur âge ni celui de leurs enfans. Il faut dire à préſent à leurs loüange qu'il y a peu de gens qui ſçachent auſſi bien qu'eux leur negoce, qui le faſſent avec plus d'habileté & de fineſſe, qui y voyent plus clair, qui ſçachent mieux ſe prévaloir du tems & des occaſions. Sans ſçavoir les regles de l'arithmetique, ils ſçavent ſupputer dans leur tête le prix de leurs marchandiſes, & ils le font pour le moins auſſi vîte qu'un habile arithmeticien le pourroit faire avec la plume ou les jettons, & il ne faut pas craindre qu'ils ſe trompent ni qu'ils oublient la moindre choſe, non plus que dans les commiſſions dont on les charge.

Mariages des Negres de Juda.

Je ne connois point de païs où les mariages ſe faſſent à ſi peu de frais & avec ſi peu de ceremonie qu'à Juda. On n'y connoît ni contrat, ni dot, ni preſens de part ni d'autre. Les Negres de la côte occidentale ſont riches quand ils ont bien des filles à marier, ſur-tout quand elles ſont belles & qu'on eſt moralement aſſuré qu'elles ont été ſages. Les peres les vendent cherement & pour une fille qui ſort de leur maiſon, ils y voyent entrer des troupeaux de bœufs, de chameaux,

de moutons, des chevaux, ſouvent des eſclaves, & toûjours une bonne quantité de marchandiſes. Il eſt vrai que ſi la fille ne ſe trouve pas vierge, celui qui l'á achetée eſt en droit de la renvoyer, & le pere de la fille obligé de rendre le prix qu'il en avoit reçû. Cette coûtume oblige les parens de veiller ſur leurs filles.

Rien de ſemblable ne ſe pratique à Juda. Comme les femmes n'y ſont pas pour l'ordinaire fort fecondes, une fille qui a donné des marques de fecondité avant d'avoir été recherchée en mariage, eſt plus eſtimée qu'une autre qu'on prend au hazard, mais auſſi ſes parens ne retirent rien de celui qui s'en veut bien charger. Voici de quelle maniere ſe font ces mariages.

Quand un homme ſe ſent de l'inclination pour une fille, ou parce qu'elle eſt belle, ou parce qu'il eſt aſſuré qu'elle lui donnera des enfans, il va ſans ceremonie la demander au pere de la fille. Il eſt très rare que les peres faſſent la moindre difficulté de conſentir à la demande qu'on leur fait, c'eſt autant de debaraſſé. Si la fille eſt en état d'être mariée, ſon pere & ſes parens la conduiſent chez l'époux qui lui donne dès qu'elle entre, une pagne neuve, qui eſt ſouvent la premiere qu'elle ait portée de ſa vie, car

elle n'apporte rien que ſon corps; & ſi elle a gagné quelque choſe, elle le laiſſe à la maiſon de ſes parens. L'Epoux fait tuer un mouton qu'il mange avec les parens de ſa femme & en envoye un morceau à ſa femme; la coûtume ne permet pas aux femmes de manger avec leurs maris. Une couple de pots d'eau de vie ſe boit dans ce repas, aprés quoi les parens de la fille ſe retirent, & l'époux demeure avec ſa nouvelle épouſe.

Lorſque la fille accordée n'eſt pas en âge d'être mariée, le futur époux la laiſſe dans la maiſon de ſes parens ſans lui rien donner, & ſans que cela empêche les parens de la donner à un autre, s'il ſe preſente quelqu'un qui ſoit plus de leur goût que celui à qui ils l'avoient promiſe.

Si dans la ſuite la femme abandonne ſon mari, car elle eſt toûjours maîtreſſe de le faire, ſon pere & ſes parens ſont obligés de rendre au mari les frais qu'il a fait pour le repas modique, dont je viens de parler. Mais ſi le mari repudie ſa femme, ce qui ſe fait ſans autre ceremonie que de la mettre hors de ſa maiſon, il faut qu'il paye aux parens de ſa femme le double de ce qu'il a dépenſé pour le feſtin des nôces. Cette loi eſt commode pour les maris qui ſont las de

Peine pour ceux qui repudient leurs femmes.

leurs femmes. Si elle étoit reçûë dans d'autres païs, on ne verroit pas tant de mariages discordans.

Il y a parmi ces Negres de la prudence à ne pas faire plus de frais qu'ils en font pour leurs mariages, autrement ils n'y pourroient pas suffire, ou bien il faudroit qu'ils se retranchassent beaucoup, & qu'au lieu de trois ou quatre cent femmes que les Grands ont pour l'ordinaire, ils n'en eussent qu'une ou deux douzaines, ce qui ne laisseroit pas de leur être à charge, & peut être même de les ruiner.

Le Roi en a jusqu'à deux mille & plus, ou pour parler plus juste, autant qu'il en veut. J'ai remarqué qu'il n'y a pas presse à joüir de cet honneur. Outre que les filles de ce païs n'aiment pas à vivre comme des Religieuses, elles sçavent que pour la moindre faute ou souvent par caprice, le Roi en envoye deux ou trois douzaines au marché, & les y fait vendre à son profit sans que leur nombre diminuë, parce que les Grands sont obligés de lui en fournir tant qu'il en veut. Cela seroit à charge aux Grands s'il leur en coutoit quelque chose, mais ils ont le pouvoir d'enlever les filles qu'ils jugent propres aux plaisirs du Roi, & souvent ils tirent des parens de ces fil-

Traitement que le Roi fait à ses femmes.

les des presens pour les relâcher avant qu'elles ayent été conduites au Serail.

Mariage des esclaves.

Si un esclave a envie d'épouser une fille esclave d'un autre particulier que son maître, il la demande au maître sans être obligé d'en parler au pere de la fille, on la lui accorde sur le champ : mais les enfans mâles qui proviennent de ce mariage appartiennent au maître de la fille, & les filles au maître de l'époux.

Loi de rigueur contre les femmes.

Les Negres de Juda semblent avoir emprunté des Juifs la loi qui sépare de tout commerce les femmes qui ont leurs infirmités ordinaires. On est sur cela d'une rigueur extraordinaire. Elles sont obligées sous peine de la vie de se retirer de la maison de leurs maris ou de leurs parens, dès qu'elles s'aperçoivent de cette infirmité, elles ne peuvent avoir aucun commerce avec personne pendant que cela dure. Selon le nombre des femmes ou filles qui sont dans une famille, il y a une ou plusieurs cases au bout de l'enceinte où elles demeurent sous la conduite de quelques vieilles femmes qui ont soin d'elles, qui les servent, qui ont soin de les bien laver avant qu'elles rentrent dans la maison & dans le commerce du monde.

On peut dire à la loüange des femmes, que leur grand nombre n'incommode jamais ou presque jamais les maris, pour-

vû que ce ne ſoient pas des *Beta* ; car ce ſont elles qui font valoir les terres, c'eſt-à-dire qui les labourent, qui les ſement, qui font les recoltes, qui vont aux marchés vendre & achepter ; en un mot qui ont ſoin de nourrir leurs maris & de fournir à toute leur depenſe de bouche qui n'eſt pas petite, car les hommes aiment la bonne chere, le plaiſir & le repos. Tout ce qu'ils gagnent par leur commerce d'eſclaves ou par leur induſtrie, s'employe uniquement à leurs habits & à ceux de leur famille, ils ne ſongent tout au plus qu'à cela ; il faut que les femmes pourvoyent à tout le reſte. Auſſi ſont elles ſans ceſſe occupées, & il eſt difficile de concevoir comment elles peuvent ſupporter tant de travaux ſans y ſuccomber.

Occupation des femmes.

C'eſt cette vie laborieuſe des femmes mariées qui engage bien des filles dans la debauche & dans le libertinage. Comme elles ſont maîtreſſes d'elles mêmes, elles ſe retirent des maiſons de leurs parens, vivent en leur particulier, trafiquent pour leur compte & s'abandonnent à qui fait leur condition meilleure, étant ſûres que leur honneur n'en reçoit pas la moindre flétriſſure, & qu'elles trouveront toûjours des maris quand elles jugeront à propos de ſe ſoumettre aux

dures loix du mariage, sur-tout quand elles sont belles & qu'elles ont eu des enfans.

Ce que j'ai dit jusqu'à present des Negres de Juda n'est pas fort propre à les faire passer pour des gens bien polis. Ce que je vais rapporter prouvera clair comme le jour, que les Chinois ne portent pas plus loin la longueur & la severité de leur ceremonial. Les Negres dont j'écris l'histoire, l'auroient-ils été chercher si loin aussi bien que les coûtumes dont nous avons parlé qu'ils semblent avoir tiré de la loi des Hebreux? Venons aux preuves.

Respect qu'on a à Juda pour les François.

En premier lieu toute la nation a un respect profond pour la nation Françoise, & la traite avec une politesse infinie qu'elle n'a pas à beaucoup prés pour les autres nations Européenes qui sont établies dans le païs. Le dernier Roi de Juda étoit là-dessus d'une severité inexorable : un de ses principaux Officiers ayant insulté un François, & levé la main sur lui, sans cependant l'avoir frappé, le Roi lui fit couper le col sur le champ, sans s'être jamais voulu rendre aux prieres & aux instances les plus vives que le Directeur François lui fit pour sauver la vie à ce malheureux.

Histoire sur ce sujet.

Notre nation est donc sûre d'être trai-

tée avec une diſtinction particuliere dans ce païs.

En ſecond lieu je dois rendre aux Negres de Juda la juſtice, qu'ils ſont entre eux d'une politeſſe qu'on ne remarque point dans les nations qui ſe piquent le plus de politeſſe. En voicy des exemples.

Audience des Grands à un particulier.

Lorſqu'un Negre en va viſiter un autre qui eſt d'une condition ſuperieure à la ſienne, il ne manque jamais de l'envoyer avertir auparavant, & de lui faire demander audience, & le moment qu'il la lui voudra accorder. L'ayant obtenuë, il ſort de chez lui acompagné de tous ſes domeſtiques & de ſes inſtrumens s'il eſt d'un rang à en pouvoir avoir. Toute la troupe marche gravement & en bon ordre ; le maître vient le dernier, porté dans un hamac ſur la tête de deux ſerviteurs. Il met pied à terre à quelques pas de la maiſon de celui à qui il va rendre viſite, & s'avance ainſi juſqu'à la premiere porte, il y trouve les domeſtiques du maître de la maiſon. Il fait auſſi-tôt ceſſer le ſon de ſes inſtrumens, & ſe proſterne par terre avec tous ſes gens. Les domeſtiques qui viennent le recevoir en font autant, & aprés quelques ceremonies à qui ſe levera le premier, il entre dans la premiere cour où il laiſſe ſes gens, & ne prend avec lui qu'un petit nombre

des principaux de ſa ſuite. Etant conduit & accompagné des domeſtiques de la maiſon, il entre dans la ſalle d'audience, où le maître de la maiſon aſſis dans un fauteuil ou ſur une natte l'attend ſans ſe remuer, ni lui faire le moindre ſigne de tête. Là celui qui fait la viſite ſe met à genoux, baiſe la terre, frappe des mains & ſouhaite au maître de la maiſon une longue vie, accompagnée de toutes ſortes de proſperités. Il recommence cette ceremonie juſqu'à trois fois, après quoi le maître de la maiſon ſans changer de ſituation lui dit de ſe lever, & le fait aſſeoir vis-à-vis de lui ſur un fauteuil ou ſur une natte, comme lui-même eſt aſſis. Le maître de la maiſon commence la converſation, & quand il juge à propos de la finir, il fait ſigne à ſes gens d'apporter des liqueurs & d'en preſenter à celui qui lui rend viſite. C'eſt le ſignal de la retraite comme le parfum l'eſt chez les Turcs. Alors celui qui a rendu la viſite ſe met à genoux, baiſe la terre trois fois, bat des mains, fait de nouveaux ſouhaits & ſe retire. Les domeſtiques de la maiſon l'accompagnent juſqu'où ils l'ont été recevoir, & le prient de ſe mettre dans ſon hamac ; mais il n'a garde de le faire, il faut que les deux troupes ſe proſternent encore une

fois, aprés quoi celui qui a fait la visite se met dans son hamac, ses instrumens se font entendre, & il s'en retourne dans le même ordre qu'il étoit venu.

Dira-t-on aprés cela que les Negres de Juda sont impolis? Les Chinois sont ils plus civilisés? Font ils plus de ceremonies?

Ceremonial entre les personnes d'egale qualité.

Si ce même particulier rencontre dans le chemin une personne plus distinguée que lui, son train s'arrête d'abord, il descend de son hamac, se met à genoux, baise la terre, bat des mains & ne se releve point que celui qui passe ne lui dise de continuer sa route.

Si les personnes qui se rencontrent sont de condition égale, ils s'arrêtent en même tems, descendent de leurs hamacs s'ils en ont, se mettent à genoux, se complimentent, & aprés s'être fait des civilités de part & d'autre, ils partent en même tems & continuent leur chemin.

Ces ceremonies se réiterent à chaque fois que les mêmes personnes se rencontrent, & quand cela arriveroit vingt fois dans la même journée, la coûtume ne permet pas qu'on en obmette la moindre partie.

Cela paroît incommode à des gens qui comme nous sont toûjours pressés & qui n'aiment pas la contrainte; mais ces peu-

ples y sont faits & s'exposeroient à des peines s'ils vouloient s'en dispenser.

On voit bien sans que je l edise, que les inferieurs sont encore plus obligés à ce ceremonial que les égaux, aussi sont ils contraints de s'arrêter, de se prosterner & de demeurer dans cette posture humiliante tant qu'il plaît au superieur, & jusqu'à ce qu'il dise d'un ton grave: c'est assez, pour suivez votre chemin, encore ne se levent ils que quand le superieur est passé. S'ils en agissoient d'une autre maniere, le superieur est en droit de les châtier par une amende qu'il regle à sa volonté, & qu'il faut payer sans bruit & sans retardement, crainte de pis.

Respects des inferieurs pour leurs superieurs.

Les enfans ne parlent à leurs peres qu'à genoux & les femmes à leurs maris, à moins qu'elles ne soient *Beta*, auquel cas & en vertu de leur consecration, elles exigent de leurs maris ce qu'elles sont obligées de lui rendre par les sages loix du païs.

Des enfans pour leurs peres.

Les aînés exigent les mêmes déferences de leurs cadets, le tout sous peine d'amende qu'ils reglent à leur volonté.

Des cadets pour leurs aînés.

Ce qui me deplaît dans la conduite des enfans, c'est que je ne trouve point qu'ils ayent pour leurs meres les mêmes respects à proportion qu'ils ont pour leurs peres. Quand même ils les regarde-

roient comme des eſclaves que leurs peres peuvent vendre quand il leur plaît, cela les devroit-il diſpenſer de ce que le droit naturel exige d'eux dans tous les païs du monde ?

Politeſſe des femmes.

Les femmes pratiquent entre elles les mêmes civilités que nous venons de voir que les hommes ont les uns pour les autres, & comme ce ſexe eſt naturellement très-poli, on peut dire ſans craindre de ſe tromper qu'elles ſurpaſſent les hommes dans le ceremonial. Je voudrois bien pouvoir dire que les hommes ſont du moins auſſi polis à l'égard des femmes qu'ils le ſont en Europe ; mais il faut dire les choſes comme elles ſont & avoüer à la honte de mon ſexe qu'ils n'ont aucune bonne maniere pour les femmes en Juda.

J'ai parlé aſſez amplement des maiſons de la ville de Xavier ; j'ai dit qu'elles n'ont qu'un étage, qu'elles ne ſont que de terre battuë, & ſont toutes couvertes de pailles. Il faut en exempter celle du Capitaine Aſſou, ami & protecteur de la nation Françoiſe ; lui ſeul après le Roi a une maiſon à deux étages, & du canon devant ſa porte. Cette prérogative lui a été accordée en reconnoiſſance des ſervices importans qu'il a rendu à l'Etat, & par le credit que les Directeurs François

Maiſon du Capitaine Aſſou.

çois ont de tems immemorial auprés des Rois de Juda.

La plûpart des Européens qui ne connoiſſent les Royaumes d'Afrique que par des relations peu veritables & encore moins cenſées, croyent que les Negres vendent leurs enfans. Ceſt une fable, c'eſt une fauſſeté; il n'y a point de peuple au monde qui les aime plus tendrement, qui les chériſſe & témoigne plus de reconnoiſſance à ceux qui les careſſent, qui leur donnent des marques de bonté & leur font quelque preſent.

Les Negres ne vendent point leurs enfans.

Il eſt vrai qu'ils vendent leurs femmes, mais ils mettent une difference infinie entre elles & leurs enfans.

Ils regardent les premieres comme leurs eſclaves, ou peu moins, & comme ils en peuvent avoir autant que bon leur ſemble, ils les retiennent dans leur devoir par la crainte de ce châtiment politique, qui pour le prix d'une femme inquiete, turbulante, pareſſeuſe, ſterile, de mauvaiſe humeur ou qu'une maladie a rendu laide, leur en fait trouver plus d'une douzaine de jeunes, belles, obéiſſantes, laborieuſes & trés-propres à augmenter leur bien & leur famille.

Ils vendent auſſi les enfans de leurs eſclaves, ils font partie de leurs biens, ils en peuvent donc diſpoſer; mais pour

leurs propres enfans, quand même ils les auroient eu de leurs esclaves, ils les regardent comme libres, & ne mettent aucune difference entre eux & ceux qu'ils ont eu de leurs femmes legitimes, si tant est qu'on puisse donner ce nom aux femmes des Negres de Juda. Voici encore un article qui augmente la conformité des loix de Juda avec celles des Hebreux.

Ces regles sont generales pour tout le monde depuis le Roi, jusqu'au dernier de ses sujets.

Richesses du Roi de Juda.

Les revenus du Roi sont d'autant plus considerables que ses dépenses le sont peu. Tous les vivres qui se consomment dans sa maison viennent de ses terres, dont la culture ne lui coute rien. Il lui est libre de prendre les droits qu'il leve en grand nombre dans les marchés, ou en argent ou en espece. Il n'y a point de Vaisseau Européen dont il ne tire au moins la valeur de vingt esclaves, sans compter les presens & les emprunts qu'il fait le plus souvent qu'il lui est possible, & sont toûjours perdus pour ceux qui ont la simplicité de lui en faire.

Les confiscations de corps & de bien qui sont ses parties casuelles, produisent encore des sommes trés-considerables.

Le droit qu'il leve sur toutes les mar

chandises qui entrent & qui sortent de ses Etats, est d'un revenu assuré, & celui qui se leve tous les jours sur le poisson suffiroit & au-delà, pour rendre un Roi Negre trés-riche, s'il en recevoit seulement la quatriéme partie, mais les Officiers qui le levent & le Grand qui est à leur tête, sont de maîtres fripons qui le volent tant qu'ils veulent ou qu'ils peuvent. Le produit de ce droit est pour l'ordinaire employé à l'entretien des femmes du Serail, dont celles qui ont l'honneur d'approcher de sa personne, sont toûjours magnifiquement habillées.

Leurs forces.

Le Roi de Juda peut aisément & sans bource délier, mettre deux cent mille hommes sur pied. Ce sont les Grands de son Etat qui sont obligés d'en assembler & armer chacun un nombre, & ces mêmes soldats sont obligés de pourvoir eux-mêmes à leur nourriture. Je crois pourtant qu'il y a des occasions dans lesquelles le Roi fournit à ses troupes de la poudre & des balles.

Ces troupes si nombreuses & entretenues à si bon marché, rendroient le Roi de Juda formidable, si ses gens étoient braves & ne craignoient pas tant la mort. Mais ils la craignent plusqu'on ne peut s'imaginer. Ils craignent encore l'escla-

vage, qui eſt ſouvent le but qu'ont les RoisNegres dans les guerres qu'ils entreprennent contre leurs voiſins. Ils aiment mieux dix eſclaves, que cent de leurs ennemis couchés ſur le carreau. Ceux qui ſçavent un peu la guerre, ont pitié quand ils voyent la diſpoſition de leurs troupes dans le moment d'une bataille; ils n'y gardent aucun ordre, de ſorte que deux mille Européens viendroient aiſément à bout de deux cent mille Negres. Ils ne conduiſent point d'artillerie dans leurs expeditions, outre qu'ils n'ont ni chevaux ni chameaux pour la traîner, Ils n'entreprennent jamais de ſieges, ils s'exposeroient à la perdre s'ils en menoient en campagne. Je ne ſçais pourquoi ces Negres craignent ſi fort la mort dans leurs païs, après les avoir vû ſi braves & ſi déterminés en Amerique, où ils affrontoient les plus grands perils d'une maniere qui auroit fait honneur à des Ceſars. On peut dire pour excuſer leur lacheté chez-eux, qu'ils craignent d'être pris & vendus comme eſclaves ſans diſtinction de rang & de qualité, car on ne ſçait dans ce païs-là, ce que c'eſt que de faire des échanges, ou de payer des rançons, on n'y penſe ſeulement pas; je ne trouve pas même dans leur langue des termes qui ſignifient ces choſes; or l'eſ-

clavage leur paroît plus insuportable que la mort, quoique la mort soit le plus grand de tous les maux. Ils aiment la vie, le plaisir & le repos; quelque gloire que les autres hommes s'imaginent dans la victoire, ils ne veulent point l'acheter à un prix si haut. Ils font pourtant la guerre, ils la font méme si souvent & pour des raisons si frivoles, qu'on peut dire qu'ils ne sont presque jamais en paix; accorde qui voudra deux choses si opposées.

Voici leur maniere de combattre. Chaque Grand conduit tous ses sujets avec lui; ils en font de gros pelottons sans rang & sans ordre; quand ils se trouvent plus nombreux que leurs ennemis, ils tachent de les envelopper. Quand ils se trouvent à peu près égaux, la guerre est bientôt finie, chacun craint pour sa peau, & quand ils peuvent se retirer chacun de son côté, sans crainte d'être poursuivis & défaits dans leur retraite, on voit les deux armées se retirer comme de concert chacune de son côté, & la partie est remise à une autre fois. Quand cela ne se peut & que le hazard les a tellement postés que la retraite seroit suivie d'une defaite entiere, alors le desespoir leur tient lieu de bravoure, il faut vaincre, ou mourir, ou être esclaves,

il faut combattre. Ils s'excitent d'abord par des cris, par des injures & des menaces, les coups de fusil suivent, les tambours & les trompettes font un bruit épouvantable, dans un moment le Ciel est obscurçi par les flêches, ils s'échauffent ainsi & s'avancent les uns contre les autres, & dès qu'ils sont à portée, ils lancent leurs javelots & leurs dardilles en se couvrant de leurs grands boucliers, de maniere qu'à peine apperçoit-on le haut de leurs têtes, l'affaire s'engage ainsi insensiblement, les cris augmentent & enfin ils en viennent aux sabres & aux couteaux, & c'est alors que la ferocité & la fureur paroissent dans toute leur étenduë, personne ne pense à demander quartier, qu'en se livrant, pour ainsi dire, pieds & mains liés entre les mains de son vainqueur. Cette loi est trop dure, ils sont échauffés, ils ne songent qu'au massacre, & il s'en fait quelquefois de terribles. A la fin le parti le plus foible prend la fuite, jette ses armes pour se sauver plus aisément. Il est poursuivi vivement par les vainqueurs qui lient & garottent avec les cordes qu'ils ont apportées ceux dont ils peuvent se rendre maîtres; ils font des esclaves tant qu'ils peuvent. Voilà le but de leurs guerres.

Les vainqueurs ne trouvant plus de

captifs à faire, reviennent ſur le champ de bataille, ils depouillent les morts, ce qui eſt bientôt fait, car dans ces occaſions ils ſont tous nuds, excepté une petite pagne qui couvre leur nudité, ils s'en chargent pourtant, ainſi que des armes des morts, après leur avoir coupé la tête qu'ils emportent chez eux comme des trophées & des marques de leur valeur.

Le Roi qui eſt demeuré dans ſon Serail avec ſes femmes, attend ſes Officiers & ſes troupes victorieuſes ſur ſon Trône, il les reçoit avec bonté, leur donne des éloges, leur diſtribuë des recompenſes & prend le dixiéme des eſclaves qui ont été faits. Aprés quoi chacun s'en retourne chez ſoi & attache à la porte les têtes qu'il a apportées, & va vendre promptement aux Européens les eſclaves qu'il a amenés.

Il eſt arrivé quelquefois que les parens des eſclaves ont fait propoſer de les acheter, mais ceux qui étoient les maîtres les mettoient à un prix ſi exorbitant, que tous les biens de la famille d'un eſclave ne ſuffiſant pas pour les racheter, ils ont été contraints de les abandonner à leur mauvaiſe fortune, & de les laiſſer vendre.

Au reſte la fuite n'eſt pas chez ces

La fuite n'eſt pas un deshonneur chez les Negres.

peuples un deshonneur ; ce ſont pour l'ordinaire les Grands & les Chefs qui en donnent l'exemple aux autres, qui ne manquent pas de les imiter. Leur conduite eſt ſuffiſamment juſtifiée, pourvû qu'ils échappent à la pourſuite de leurs ennemis, & qu'ils regagnent leurs maiſons. On s'embaraſſe peu qu'ils ayent perdu leurs boucliers, & qu'ils ayent jetté leurs armes pour fuir plus aiſément & avec moins d'embaras, le point principal eſt d'avoir ſauvé leur vie & leur liberté, cet avantage leur ſuffit, car ils ne font point conſiſter leur gloire à ſe faire tuer ou eſtropier.

Les Negres de Juda ont un trés-grand avantage ſur leurs voiſins ; c'eſt d'avoir des armes à feu bien plus qu'eux. Ils ſçavent fort bien s'en ſervir, & s'ils étoient mieux diſciplinés & mieux conduits, il eſt certain qu'ils ſeroient bientôt maîtres de tous les païs qui environnent le leur.

Les fuſils dont ils ſe ſervent leur viennent des Européens, qui trafiquent chez eux, auſſi bien que la poudre & les balles. On ne ſçauroit aſſez blamer l'imprudence des Européens qui leur vendent ces armes, qu'ils ont ſouvent tournées contre eux, & dont ils ſe ſerviront quelque jour pour les détruire entierement. On

peut

ut dire qu'il y auroit longtems que
la seroit arrivé si la politique des Ne-
es ne leur avoit fait voir qu'ils tirent
us d'avantage de la demeure des blancs
ns leur païs, qu'ils n'en tireroient du
lage de leurs Comptoirs & du massa-
e qu'ils en pouroient faire. Car de dire
e les Europeens doivent leur sûreté
x Forts qu'ils ont qui les mettent à
uvert des insultes & de la mauvaise
lonté des Negres, c'est se tromper à
aisir. Ces Forts ne sont bons que pour
rêter un coup de main, une émeute
opulaire, ils deviendront inutiles quand
s Negres se seront déterminés à les
hasser ou à les exterminer. Ils ne peu-
ent recevoir du secours que par mer,
les Negres étant maîtres de la Barre,
s secours qui leur viendroient par c t-
voye leur deviendroient inutiles.
'eau & le bois, les vivres & les rafrai-
hissemens dont ils ont sans cesse besoin,
ont entre les mains des Negres qui peu-
ent les leur couper, & les obliger de
mettre à leur discretion dès que le be-
oin les pressera; & quelle confiance peut-
n prendre dans des barbares qui n'ont
honneur ni foi, & qui dans une oc-
asion semblable ne se feroient pas la
oindre peine d'y manquer? Je sçais que
s Européens sont braves, qu'ils sça-

vent faire la guerre. Je veux même que ce soient autant de Cesars, mais leur nombre est si petit, que quand tout ce qu'il y a de François, d'Anglois, de Portugais & de Hollandois se joindroient ensemble, je ne sçais s'ils feroient cent hommes; & que feront cent hommes contre une multitude qui prendra la fuite dès qu'elle se verra un peu pressée, & qui est sûre de les vaincre par la famine & par des embuscades qu'elle leur dressera, & où ils ne manqueront pas de tomber dès qu'ils s'éloigneront un peu de leurs Forts?

Il n'en est pas de même des Européens établis à la Mine, à Acra, à Cap Corse & autres lieux de la côte. Outre que leurs Forteresses sont infiniment meilleures, ils sont maîtres de la rade, & ils ne dependent point des Negres pour debarquer & embarquer ce qui leur vient du dehors. Voilà de quoi faire penser les Directeurs des Compagnies. Il reste à voir quelles mesures ils prendront pour y apporter du remede.

Armes des Negres.

Les fusils qu'on leur porte d'Europe ne sont pas des meilleurs, en cela les Negocians marquent quelque étincelle de prudence. Les ouvriers Negres sçavent fort bien les racommoder, tremper les batteries & brazer les canons, cel

Tome 2. Pag. 243.

Sagaye

1

Sabre de Fer

Sabre de Bois

Flute de Fer

Trompette dyvoire

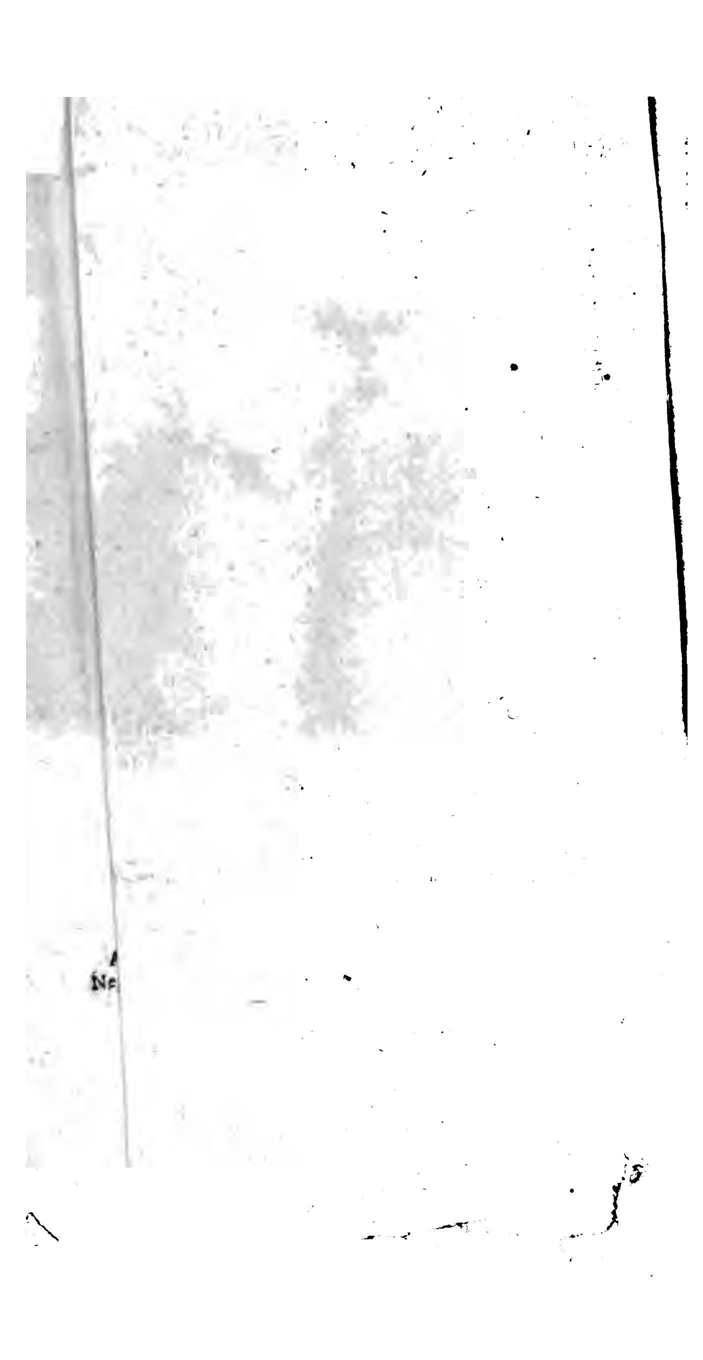
2

Mailloche des Negres

oue
bourer

1 In
du
2 C
F
3 P
di nier d'Ozier

3



fait qu'ils n'en consomment pas tant qu'il seroit à desirer. Il s'en servent trés-bien, ils tirent juste. Je le repête, il ne leur manque que du courage & d'être bien conduits.

Leurs Fusils.

Outre les fusils qui sont une partie de leurs armes offensives; ils portent tous des boucliers de quatre pieds au moins de hauteur, & de prés de deux pieds de large. Quelqu'uns en ont de peau de Bœuf ou de cuir de d'Elephant; mais ils les trouvent trop pesans, il y en a peu à Juda qui s'en servent; ils en ont de même grandeur qui sont faits de jonc, si bien travaillés & si serrés que les flêches ni les dardilles ne les peuvent percer.

Leurs boucliers.

Leurs arcs sont grands & forts; ils ont communément cinq pieds de hauteur. Il les font d'un bois roide & dur; il n'en manque pas dans les Forêts qui sont au bord de l'Eufrate. L'on n'a pas pour les arbres de ces Forêts le même respect que pour ceux qui sont entre cette riviere & le bord de la mer. Leur grand nombre a empêché qu'on ne les prît pour des divinités.

Arcs & Fleches.

Les flêches sont de roseaux, la pointe qui y est entée & fortement attachée, est est de fer qu'ils forgent eux-mêmes, ou de bois dur dont on augmente la dureté en les mettant dans les cendres rouges aprés que les ardillons sont faits.

Sabres de fer ou d'acier.

Les Européens leurs portent des sabres, les uns droits, les autres courbes & plus larges vers le bout qu'à la poignée qui pour l'ordinaire n'a point de garde ; ils sont grands & pesans, ce qui marque que ceux qui s'en servent sont trés-forts, ils ont au moins trois pieds de lames, leur taillandiers en font aussi qui sont tranchans & plus pesans que ceux qui leur viennent d'Europe.

Sabres de bois.

Les Negres qui n'ont pas le moyen d'avoir des sabres de fer ou d'acier en ont de bois dur, de la forme à peu prés de ceux de fer, mais plus épais & plus pesans ; ils ne coupent point, mais ils donnent des coups qui cassent la tête & rompent les bras.

Mailloches de bois.

Outre les sabres de bois souvent en leur place ils ont des mailloches de bois dur & pesant, dont l'extrêmité est garnie d'une boule prise dans le même bois de trois à quatre pouces de diametre qui porte de furieux coups. Quelqu'uns garnissent la boule de cioux à têtes rondes ou pointues ; c'est une espece de massue ou de casse-tête, à peu prés comme ceux dont se servent les Sauvages du Canadas & de la Loüisiane.

Dardilles.

Leurs dardilles ont quatre pieds ou environ de longueur ; la hampe est plus grosse dans son milieu qu'à ses extrémi-

tés. Cela augmente la force du coup & rend la conduite plus juſte ; la pointe eſt quelquefois de fer avec des ardillons qui rendent la bleſſure plus difficile à guerir à cauſe de la peine que l'on a à la retirer de la playe qu'elle a faite. Celles dont la pointe n'eſt que de bois, ſont à peu près de même figure. Je ne trouve pas que les Negres de Juda ayent la coûtume de les empoiſonner comme les Sauvages de l'Amerique ont coûtume d'empoiſonner leurs flêches auſſi bien que quelques Negres de la côte Occidentale, de la côte d'Or & de quelques autres païs.

Leur ſaguayes ne different des dardilles que par leur longueur & par la pointe qui eſt comme nos fers d'eſpontons, ſoit que la pointe ſoit de fer ou de bois durci. Ils ſe ſervent de ces deux ſortes d'armes avec beaucoup d'adreſſe. De trente pas ils donnent dans un écu, il eſt rare qu'ils manquent leur coup, ſur tout quand ils n'ont rien à craindre de ce contre quoi ils tirent. Chaque ſoldat qui n'a point de fuſil eſt chargé d'un bouclier, d'un ſabre ou d'une mailloche, d'une ſaguaye & de trois ou quatre dardilles.

Saguayes.

Les tambours dont ils ſe ſervent dans les armées, ſont les mêmes qu'ils em-

Instrumens de guerre & de musique.

ployent dans leur musique; si tant est qu'on puisse donner le nom de musique ou de simphonie au charivari qu'ils font avec leurs instrumens.

Ces tambours ne sont qu'un arbre creusé, ouvert par un bout & formé du même bois par l'autre en portion de cercle comme nos tambours. On choisit pour cela du bois leger; on ne leur donne que douze à treize pouces de diametre, & environ vingt-deux pouces de longueur. On couvre l'extrêmité ouverte avec une peau de chevre ou de mouton bien ratissée & on la serre sur la caisse avec des cordes de jonc que l'on bande avec des chevilles de bois. La caisse est environnée d'un tablier court à peu près comme nos timbales avec une bande de toile de cotton qui l'attache au col du tambour. Ils ne se servent que d'une baguette de bois dur avec une petite tête en guise de boule. Celui qui bat tient la baguette de la main droite & bat encore avec la gauche, tantôt avec les doigts & tantôt avec la paulme de la main. Le son de ces instrumens est lourd & pesant. Ils aiment beaucoup nos caisses d'Europe, mais ils ne peuvent s'assujettir à se servir de deux baguettes comme nous faisons.

Tambours.

Timbales de bois.

Le Roi de Juda a dans la musique de sa chambre des timbales; elles ne diffe-

rent des tambours dont nous venons de donner la deſcription que par leur groſſeur. Elles ſont de même matiere, de même forme, mais elles ſont une fois plus groſſes & plus longues. On les bat de même; chaque Timbalier n'en a qu'une qu'il ne porte point au col comme les tambours, mais qui eſt ſuſpenduë au plancher avec des cordes.

Trompettes d'Ivoire.

Les Trompettes dont on ſert à la guerre & dans les concerts, ſont de dents d'Elephant; il y en a de pluſieurs longueurs & de differens diametres; ce ſont plûtôt des cornets. Les cornes de bœuf dont ſe ſervent nos vachers & nos gardeurs de cochons, rendent un ſon qui doit être auſſi agréable à peu de choſe près que ces ſortes de Trompettes.

Il y a pourtant bien du travail dans ces ſortes d'inſtrumens, car il faut diminuer à force de raper, l'épaiſſeur de la dent pour la reduire à celle qu'on lui veut laiſſer, ce qui eſt un travail long, & il faut que ceux qui les embouchent ayent la poitrine forte. Les differentes longueurs & épaiſſeurs de ces Trompettes produiſent differens ſons, qui me paroiſſent plus propres à faire un charivari qu'une harmonie un peu tolerable. Auſſi faut il être accoûtumé à ces ſortes de bruits pour n'en être pas étourdi.

Flutes de fer.

Leurs Flutes, autres inſtrumens qui entrent dans leur muſique ſont de fer. Ce ſont des cones de differentes longueurs & largeurs faits de lames de fer minces & brazées, n'ayant qu'un ſeul trou dans toute leur longueur, ſur lequel ils appuyent un doigt ; elles ne doivent les differens tons qu'elles produiſent qu'à leurs differens calibres. Elles ſont limées proprement & rendent un ſon éclatant qui n'eſt ſuportable que quand on l'entend de loin, car de près il écorche les oreilles les moins delicates. Il n'y a que les Negres qui le puiſſent ſupporter.

Panier d'ozier.

Voici un autre inſtrument ſervant à la muſique du Roi & des Grands, dont mes memoires ne m'apprennent pas le nom. C'eſt un panier d'ozier fait comme une groſſe bouteille ronde de ſix à huit pouces de diametre, d'environ dix pouces de hauteur ſans compter le goulet qui en a cinq & qui ſert à le tenir. Ce panier eſt rempli de coquilles, je crois que ce ſont des bouges. Celui ou celle qui en joüe tient le goulet de la main gauche & agite les coquilles qu'il renferme avec cadence & meſure, & frappe deſſus de tems en tems avec la main droite. On donne à nos petits enfans en France de petits Tambours à manche, dans

lesquelles il y a des pierretes qu'ils remuent & dont le bruit doit être plus agréable, parce qu'ils sont couverts de parchemin, que celui que produisent ces paniers de jonc.

En voici un second dont je ne sçais pas nonp lus le nom; il est de fer. C'est un cilindre creux d'un pouce ou environ de diametre roulé en spirale autour d'un bâton; les deux extrêmités sont ouvertes; un des bouts du bâton a pour ornement un Coq de cuivre; l'autre extrêmité sert de manche pour le tenir. Le musicien ou la musicienne embouche l'autre ouverture, & produit des tons & des sons qui s'accordent à ceux des autres instrumens.

Voici le troisiéme. C'est un Tambour ou espece de Tambour, dont la caisse est un pot de terre fait comme une boule d'un pied ou environ de diametre, avec une ouverture d'environ six pouces bordée d'un ourlet d'un pouce de hauteur.

Tambour de terre.

On couvre cette hauteur avec un parchemin ou une peau bien ratissée, & on la bande avec un cercle d'osier que l'on fait entrer de force autour du bourlet.

Il n'y a que les femmes qui se servent de cet instrument. Etant accroupies à terre ou sur une natte, elles mettent l'instrument devant elles, & frappent des-

ſus avec une baguette de bois dur à tête ronde qu'elles tiennent de la main droite; elles frappent de la main gauche, ou plûtôt des doigts de cette main ſur la peau, & tirent de cet inſtrument un ſon qui ne doit pas être plus agréable que ceux des autres inſtrumens que nous venons de décrire.

Il eſt ſurprenant que les Européens établis à Juda, & particulierement les François qui y ont introduit le luxe de leurs meubles & l'abondance & la délicateſſe de la table, n'ayent pas encore fait paſſer chez ces peuples leur muſique & leur ſimphonie. Rien n'eſt plus aiſé: car ces peuples ont du goût, & il ne faudroit pas beaucoup de tems pour les perſuader d'abandonner leurs concerts barbares qui dechirent les oreilles les plus dures, & leur faire aimer nos inſtrumens & notre muſique.

Je ne connois pas de païs au monde où les Grands ſoient plus maîtres que dans cet Etat. Ce que j'ai dit ci-devant marque aſſez, qu'excepté le cérémonial, les Seigneurs ſont autant que le Roi. Une des choſes qui le prouvent plus clairement, c'eſt la liberté qu'ils ont de venger leurs injures particulieres, non par les duels, comme cela s'eſt pratiqué en bien des païs, mais par des guerres ou

Liberté des Grands.

vertes où l'on voit des batailles, des pillages, des incendies & des enlevemens de captifs. Le Roi tout maître qu'il paroît être, n'a d'autre remede à y apporter que de les exhorter à la paix, par l'entremiſe des Directeurs des nations Européennes.

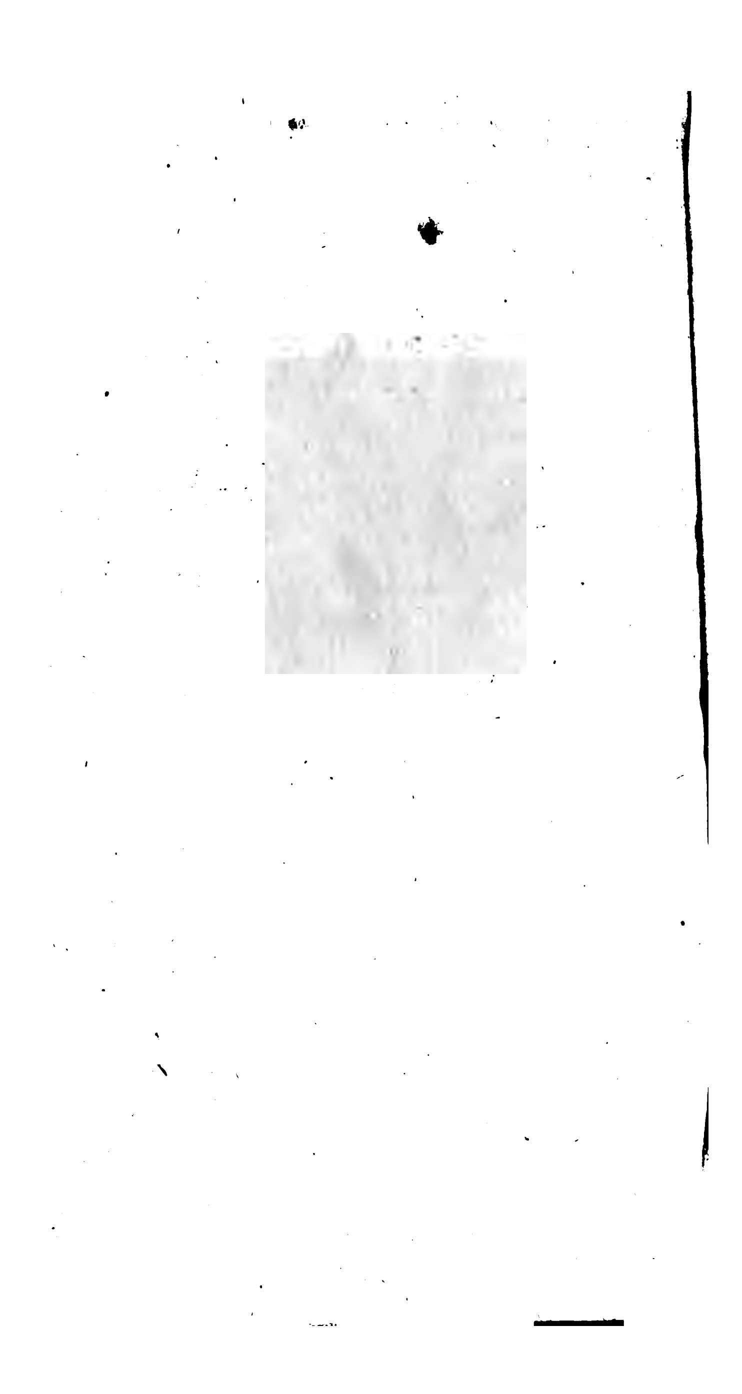
Il y a quelquefois employé ſes femmes du troiſiéme ordre, qui au nombre de deux ou trois mille ont été ravager les terres de celui qui ne vouloit pas accepter les conditions raiſonnables que le Roi propoſoit aux parties oppoſées. Le reſpect qu'on avoit pour ces femmes qu'on n'oſe toucher ſeulement du bout du doigt, obligeoit les mutins à faire la paix, & ils aimoient mieux conſentir à un accommodement, que de ſe voir ruinés par ces furies ou de s'expoſer à la vengeance que toute la nation ſe feroit trouvé obligée de tirer d'eux, s'ils avoient donné atteinte à une loi qui paſſe pour fondamentale dans l'Etat, qui eſt de ne jamais toucher aux femmes du Roi pour quelque raiſon que ce puiſſe être. Cette liberté des Grands a penſé ruiner plus d'une fois cet Etat. Ses forces le rendent reſpectable à tous ſes voiſins, mais il eſt fort à craindre que ces mêmes forces agiſſant ſur elles-mêmes dans ces guerres inteſtines, ne le renver-

ge des Isles auquel le Lecteur pourra avoir recours. Mais voici une espece de pois doit je n'ai eu connoissance que par le Journal du Chevalier des M. *** il en avoit apporté de quoi faire part à tous les curieux, mais le different qu'il a eu à son retour de Cayenne avec la Compagnie, lui a ôté le moyen de pouvoir disposer à tems de ces semences.

Ces pois forment de petits arbrisseaux semblables à ceux qui portent le Piment ou Poivre rouge. Ils ne passent pas dix-huit à vingt pouces de hauteur, leur bois, leur écorce, leurs branches, leurs feuilles sont si semblables aux Pimentiers, qu'il n'y a personne qui ne s'y trompe. Ils ne fleurissent point & l'on voit en cela la sagesse de la nature qui ne fait rien d'inutile, & qui en feroit si elle faisoit produire à une plante des fleurs qui ne seroient suivis d'aucuns fruits. Ces arbrisseaux en portent pourtant & en assez grande quantité, mais ces fruits ou plûtôt ces pois sont renfermés dans une bource ou membrane presque aussi forte qu'un parchemin, qui est placée sous la tige & entre les racines qui soutiennent & qui fournissent la nourriture à l'arbrisseau. On trouve dans cette poche cent vingt & jusqu'à cent cinquante pois verds, tendres, faciles à

Pois merveilleux.


Pois de Juda.



cuire & à digerer, d'un très-bon goût, qui ne different en rien de nos pois d'Europe, & dont on fait des purées excellentes.

Quand les feuilles commencent à jaunir, on arrache l'arbrisseau avec la poche qui y est jointe & on l'ouvre pour en tirer ces pois. Lorsqu'on les veut manger très-tendres, & comme les premiers pois verds que les gens delicats achetent si cher en France, on les tire de terre avant que les feuilles jaunissent. Quand on les veut plus formés & plus meurs, il n'y a qu'à attendre que l'arbrisseau soit tout à fait sec.

On seme ces pois à la fin des pluyes, & on les peut cueillir au bout de six semaines. Je crois qu'on en pourroit faire plusieurs recoltes dans les païs chauds si on avoit soin de les arroser pendant quelques jours après qu'on les a mis en terre.

Je trouve dans le Journal du Chevalier des M.*** un petit fruit rouge, dont il ne donne ni le nom ni la figure, & qu'il croît pouvoir croître en France. Il avoit apporté des pepins de ce fruit qui sont assez semblables aux pepins de nos poires. Ce fruit étant maché sans être avalé, a la proprieté d'adoucir ce qu'on peut mettre après lui dans la bouche de plus aigre & de plus amer. J'ai peine à

pardonner à Monsieur des M.*** la negligence qu'il a eu de ne nous pas mieux instruire sur ce fruit, dont l'usage seroit admirable & extrêmement recherché par ceux qui ont tant de peine à prendre les remedes amers & desagréables que les Medecins ordonnent, contre lesquels la nature se revolte, sans que la raison puisse y apporter du remede. Les pepins ont été perdus avec quantité d'autres choses qu'il avoit amassées, dont la perte n'est pas aisée à reparer.

Qualité du terrain & maniere de le travailler.

La terre de tout ce Royaume est rouge & tres fertile. Il n'en faut point d'autres preuves que les trois recoltes que l'on fait dans le même champ. Les terres du Roi se labourent & se sement par corvées, & avant que qui que ce soit ose travailler les siennes. Il donne le signal de ce travail par trois coups de canon qu'il fait tirer au coucher du Soleil. Il n'en faut pas davantage pour avertir les Grands d'assembler les peuples de leur Jurisdiction, & d'être le lendemain au point du jour devant la porte du Palais du Roi. La moitié de ces gens est en armes comme dans un jour de bataille avec leurs Tambours, leurs Trompettes & leurs Flutes. L'autre moitié a des hoües, seul instrument qu'ils employent à la culture de la terre. Le fer de ces

hoües

hoües est large comme la main ; ce sont eux mêmes qui le forgent des barres qu'on leur apporte d'Europe. Il est mince, & il a une douille, dans laquelle on fait entrer le manche qui n'est pas droit comme par tout ailleurs, mais courbé à l'équerre. Cet instrument tout bizarre qu'il paroît est commode, parce que celui qui s'en sert, n'est point obligé de se courber en travaillant.

Après que les gens armés & les travailleurs ont chanté & dansé quelque tems devant le Palais pendant que leurs Chefs reçoivent les ordres du Roi par la bouche de son premier Valet de chambre, ils partent & courent comme des cerfs aux lieux qui leurs sont marqués, & pendant que ceux qui sont armés chantent & dansent au bruit de leurs instrumens qui sont toûjours avec leur Chef à la tête de l'ouvrage, les travailleurs font merveille. Ils imitent par leurs mouvemens & leurs chants ceux qui dansent, & suivent la cadence des instrumens. On diroit que tous ces gens ne sont que des chanteurs & des danseurs, & cependant ils travaillent avec une vitesse, une force & une propreté qu'on ne trouve point ailleurs. Ils coupent toutes les terres en sillons relevés, ceux des terres du Roi ont leurs sillons bien plus élevés que cel-

les des particuliers. On ſeme ou l'on plante deux jours après que le labourage eſt achevé.

Lorſque la nuit approche on quitte le travail, & on vient en chantant & en danſant devant le Palais, où l'on ſe delaſſe en danſant pendant que les Grands qui ont preſidé au travail rendent compte de l'Etat des terres au premier Valet de chambre du Roi; après quoi chacun s'en retourne ſouper & coucher chez ſoi.

Il ne faut pas s'imaginer que ceux qui ſont éloignés de ſix ou ſept lieues de la ville où le Roi fait ſa réſidence viennent tous à Xavier; il n'y a que ceux qui en ſont à deux ou trois lieues. Le Roi a des terres dans les Provinces éloignées auſſi bien qu'aux environs de ſa Capitale. La culture de ces terres là eſt *commiſe* aux ſoins des Gouverneurs de ces Provinces, & les peuples de leur Juriſdiction les cultivent avec les mêmes cérémonies que celles que nous venons de rapporter.

Il faut avoüer que ces peuples aiment bien paſſionnément le chant & la danſe, puiſqu'elles leur ſervent à ſe delaſſer après des journées entieres de travail. J'ai remarqué cela en Amerique où nos Negres après ſix jours entiers des rudes

travaux des ſucreries qu'ils ne finiſſent que le Samedi à minuit, paſſent le reſte de la nuit à danſer, & quand leurs maîtres ne veulent pas ſouffrir qu'on danſe chez eux, ils font guayement deux ou trois lieues pour trouver une habitation où l'on permette leurs danſes.

On ne peut aſſez admirer leur diligence dans le travail, il eſt vrai qu'ils s'y mettent le moins qu'ils peuvent, mais auſſi quand ils y ſont une fois, c'eſt tout de bon & on eſt étonné de trouver dix mille arpens de terres labourées & dreſſées en ſillons que l'on avoit vû le jour précedent en friche.

Les deux rivieres de Juda sont poiſſonneuſes.

Les deux rivieres qui traverſent le Royaume de Juda ſont extrêmement poiſſonneuſes, & le poiſſon excellent; c'eſt ce qui fait que les naturels du païs negligent la pêche de la mer plus que leurs voiſins qui n'ont pas cet avantage, car le paſſage de la Barre eſt pour eux un leger obſtacle; ils donnent leur poiſſon à bon marché.

Diverſes eſpeces de poiſſons.

On trouve dans leur Eufrate des Crocodilles qui detruiſent beaucoup de poiſſons, des Vaches marines, autrement des Lamentins & des Chevaux marins. Les Negres n'aiment point ces derniers, parce qu'ils font de grands degats dans leur champs. Comme ils ont des armes à feu

dont ils sçavent fort bien se servir, ils en en diminuent le nombre, leur chair est un regale pour eux, & ils tirent de l'argent de leurs dents. Ces trois raisons suffisent pour les engager à leur faire une guerre rude & continuelle.

On trouve encore dans ces deux rivieres une très grande quantité de Chevrettes, d'Ecrevisses, de Homars, de Poupars & d'autres poissons à l'écaille. On y pêche des Anguilles très-grosses & très-grasses, des Muges, des Surmulets, des poissons blancs qui approchent de nos Brochets & mêmes des Soles, des Rayes & des Anges. On voit assez que ces poissons y viennent de la mer; c'est aussi à leurs embouchures qu'on les trouve, & dans les fosses qui en sont peu éloignées, ou l'eau est salée ou du moins saumatre. On prétend que ces poissons de mer *pris* en ces endroits sont meilleurs que quand on les prend dans la mer; c'est peut être le mélange de l'eau douce avec celle de la mer qui leur donne cette delicatesse.

Oiseaux sauvages & domestiques.

Les oiseaux de toute espece n'y sont pas moins abondans que les poissons. Je ne parle point ici des volailles domestiques, je crois en avoir parlé autre part. Je parle des sauvages, comme sont les Perdrix rouges, les Faisans, les Grives, les Tourterelles, les Poules pintades,

les Canards, les Cercelles, les Becasses, les Ortolans & les Ramiers. Tous ces oiseaux sont excellens. Si on mangeoit des Chauve Souris comme en quelques endroits des Indes Orientales, il n'y auroit pas danger de mourir de faim dans ce païs là; car elles y sont en si grand nombre que le Ciel en est couvert dès que le Soleil est couché. Lorsque le jour approche, elles s'attachent à la cime & aux grosses branches des arbres; elles s'acrochent les unes aux autres & forment des amas qui ressemblent de loin à des esseins d'abeilles ou à des regimes de cocos. C'est un plaisir de tirer dessus pendant le jour afin de faire tomber le paquet, & voir l'embaras où elles sont quand la lumiere leur frappe les yeux. Elles sont pour l'ordinaire de la grosseur des Poules communes. Les Negres quoique gens de grand appetit n'en mangent point, c'est ce qui en augmente la quantité; ils les ont même en horreur. Elles entrent fort souvent dans les maisons, c'est où les Negres les prennent plus aisément & les tuent.

Chauves-Souris.

L'oiseau le plus singulier qu'il y ait dens le païs, c'est celui dont j'ai donné la description dans ma relation de l'Afrique Occidentale sous le nom d'Oiseau rouge, ou bleu, ou jaune, ou noir.

Remarque sur les Oiseaux bleus ou rouges.

Monsieur Brué en a fait voir à Paris au retour de son dernier voyage, mais une circonstance qui lui a échapée, peut-être parce qu'elle ne se rencontre pas dans ceux du Senegal comme on la voit constamment dans ceux de Juda, c'est qu'ils changent de couleur à chaque muë ; de sorte que ceux qui étoient noirs cette année, deviennent bleus ou rouges l'année suivante, ils seront jaunes l'année d'après & ensuite verds, mais ils ne sortent point de ces cinq couleurs qui sont toûjours très-vives, & ils ne sont jamais panachés. Après cet exemple qui vient de la sage nature, on ne peut pas taxer d'inconstance les personnes qui aiment le changement dans les couleurs de leurs habits. Quand même elles ne portoient pas les mêmes couleurs autant de tems que ces oiseaux, elles ont le pouvoir de changer plus souvent leur plumage, & par une suite qui me paroît raisonnable, la couleur de leur plumage est d'être panachée, ce que la nature n'a pas accordé à ces oiseaux. Le païs en est tout plein, ce qui ne les rend pas plus faciles à élever & transporter.

On y voit aussi un très grand nombre de Peroquets; ils sont tous gris avec quelques plumes rouges à la tête, au bout des aîles & à la queue, ils s'aprivoisent

aisément & apprennent facilement à parler. Le sexe babillard est très propre à les instruire.

C'est aussi le païs des Singes. On en voit de plusieurs especes & aussi méchans les uns que les autres. Il y en a aux environs de Jaquin qui sont très-jolis, ils sont dociles, ils retiennent les leçons qu'on leur donne & apprennent une infinité de choses, bien entendu pourtant qu'il faut que le fouet soit toûjours present, & qu'on le leur fasse sentir à la moindre faute qu'ils commettent, car leur naturel leger les porte sans cesse à mal faire, & ne peut être reprimé que par le châtiment.

Singes de Juda & de Jaquin.

Les Bœufs sont petits, il est difficile d'en rendre une raison qui satisfasse entierement, car ils ne travaillent point du tout & leur paturage est excellent, ceux du Niger au contraire sont grands, on s'en sert pour porter des hommes & de très-pesans fardeaux, & des marchandises, sans que cela les empêche de devenir très-grands & très-forts. Les uns & les autres ont la chair tendre, grasse, succulante. Les Veaux & les Cabrits sont très-bons, & les moutons n'y valent rien, ils sentent la laine grasse & le suif. En un mot, c'est un païs ou les Negres font bonne chere depuis que les Blancs

Bestiaux domestiques.

leur ont appris l'art de la cuisine, & où les Blancs peuvent tenir des tables delicates & bien garnies à bon marché. Il ne leur peut manquer que du vin & de la farine de froment. Il est vrai cependant que les Lievres, Lapins & Perdrix n'ont pas le fumet qu'on y trouve en Europe. On ne voit dans le Royaume ni Chevaux, ni Chameaux, ni Anes, ni Mulets, ni aucune autre bête de selle ou de charge. Tout le monde va à pied, & tous les fardeaux se portent sur la tête quand ils n'excedent pas ce qui peut faire la charge d'un homme, ou attachés à un ou deux leviers portés sur la tête ou sur les épaules, de deux ou plusieurs hommes selon la grandeur & sa pesanteur. Generalement parlant tous ceux qui n'ont point d'esclaves vont à pied, & portent ou font porter en payant, les fardeaux qu'ils veulent transporter.

Hamacs dont on se sert à Juda.

Les Européens, les Grands & les gens riches se font porter dans des hamacs sur la tête de leurs esclaves. Les plus beaux hamacs viennent du Bresil, ils sont de cotton, les uns sont travaillés à plein comme une forte piece de toille, les autres sont à jour comme un reseau; la longueur ordinaire des uns & des autres est de sept pieds sur dix, douze ou quatorze

torze de largeur. Chaque bout eſt partagé en 50. ou 60. parties enfilées dans de petites cordes de ſoye, ou de pitte, ou de cotton qu'on appelle rubans qui ont chacune environ trois pieds de longueur. Tous les rubans d'un bout de la piece s'uniſſent enſemble pour faire une boucle, ou l'on paſſe une corde qui s'attache à un roſeau ou bambouc long de quinze à ſeize pieds; on attache de même l'autre extrêmité, de maniere que la longueur du hamac & de ſes rubans faſſe un arc de cercle. Les deux porteurs mettent les bouts du bambouc ſur leur tête, la perſonne s'aſſied ou ſe couche de ſon long dans le hamac, non pas en droite ligne & ſuivant la longueur du hamac, parce que dans cette ſituation elle auroit le corps plié en deux, & les pieds auſſi hauts que la tête, ce qui ſeroit une poſture incommode, mais ſur la diagonale du hamac, c'eſt-à dire la tête à un des coins & les pieds au coin opposé; ce qui fait que le corps eſt poſé preſque auſſi de niveau que ſi on étoit couché ſur un matelas. Les gens delicats mettent un oreiller ſous leur tête pour la tenir plus élevée. J'ai parlé des hamacs dans mon Voyage des Iſles, tome ſecond page 39. où le Lecteur trouvera tout ce qu'il pourra deſirer ſur cette matiere.

Deſcription du hamac,

Les hamacs qui viennent du Bresil sont de diverses couleurs, fort bien travaillés avec des crepines & des franges de même matiere qui pendent aux côtés & qui font un ornement qui n'est pas à mépriser.

On se sert communément d'un parasol pour se garantir des ardeurs du Soleil, que celui qui est dans le hamac tient à la main & qu'il oppose au soleil.

Quand on voyage la nuit & qu'on veut éviter la pluye ou le serain qui est fort dangereux en ce païs là, on étend une toile ordinaire ou une toile cirée sur le bambouc, & tout en dormant on ne laisse pas de faire du chemin d'une maniere infiniment plus douce que dans une Litiere.

Les Directeurs Européens & quelques Grands ont des hamacs sur le modele des serpentins dont on se sert au Bresil, & dont M. Frezier Ingenieur ordinaire du Roi nous a donné la figure dans son excellente Relation de son voyage à la mer du Sud, imprimée à Paris en 1716, où le Lecteur trouvera abondamment de quoi se satisfaire ; rien au monde n'étant ni mieux écrit ni plus détaillé, ni plus fidele, ni plus propre à contenter les curieux, même les plus difficiles & les plus critiques. Je dois dire ici à la louan-

ge de cet Auteur qu'ayant été attaqué très-mal à propos par le Pere Fueillée Minime, dans une Preface critique qu'il a mise à la tête du Journal de ses observations Phisiques & Botaniques sur les côtes de l'Amerique Meridionale, dans laquelle ce bon Religieux ne garde aucun ménagement, ce sçavant Ingenieur y a répondu avec tant de netteté, de précision & de modestie, qu'en se défendant de ce dont on l'accuse, il donne à ce Pere des leçons d'une moderation dont il seroit à souhaiter qu'on trouvât quelque vestige dans la Preface de ce Pere. L'Ouvrage de M. Frezier est imprimé à Paris chez Ravenel en 1727.

Je reviens au Hamac ou Serpentin.

Description du Serpentin.

Le Serpentin dont on se sert au Bresil & à Juda qu'il ne faut pas confondre avec le Palanquin qui est en usage dans les Indes Orientales, comme a fait le sieur Duret, ne differe du Hamac ordinaire qu'en ce qu'il est couvert d'un dais en Imperiale ovale qui a toute la longueur du Hamac & environ quatre pieds de largeur. On le fait de carton ou de planches très minces d'un bois des plus legers, & on le couvre d'une étoffe de soye ou d'une fine toile cirée avec des rideaux de Taffetas que l'on tire du côté que le Soleil donne. C'est dans cette

voiture que les Directeurs Européens font leurs voyages.

Marche des Directeurs Européens.

Lors qu'ils sortent de la ville ou pour aller à la promenade ou en quelques lieux plus éloignés, ils sont toûjours accompagnés & escortés par le Capitaine Negre protecteur de leur nation, qui est porté dans un Hamac après celui où est le Directeur. Le Pavillon de la nation est porté tout deployé à la tête de toute la troupe qui est toûjours composée des troupes du Capitaine Negre au nombre de cent, cent cinquante ou deux cent, avec des Tambours & des Trompettes. Ceux qui sont armés ne cesse de faire des décharges de leurs fusils. Les autres battent la caisse & sonnent leurs Trompettes, & tous dansent ou chantent pendant tout le chemin.

Prérogative du Directeur François.

Sur quoi il faut remarquer que *le Pavillon de France précéde tous les autres*, & que si les Directeurs des autres nations rencontrent celui de France, ils lui cedent le pas & la main. C'est une prérogative dont nos Directeurs sont en possession de tout tems, & dont les Negres qui nous sont attachés sont pour le moins aussi jaloux que nous mêmes. Quand on leur en demande la raison & qu'on l'a voulu sçavoir des Rois mêmes, ils ont tous repondu uniformement que

les Rois de Juda étoient les enfans des François, qu'ils leur devoient tout le commerce & toute la richesse de leur Etat, & qu'ils ne pouvoient leur faire assez d'honneur, ni leur marquer assez leur reconnoissance.

Réponse du Roi de Juda sur la prérogative des François.

Le Chevalier des M.*** a remarqué dans les differens voyages qu'il a fait en Juda, que les Negres étoient assez disposés à recevoir la foi malgré l'ignorance où ils vivent, leur insensibilité pour les choses qui ne tombent pas sous les sens, & le libertinage au sujet des femmes.

Il assure que malgré la veneration si marquée qu'ils ont pour le grand Serpent & pour sa très-nombreuse Famille; ils reconnoissent un être supreme, Créateur de toutes choses, infiniment plus grand & plus puissant que le Serpent. Ils disent qu'il habite dans le Ciel, d'où il gouverne tout l'univers, qu'il est tout-puissant & infiniment bon & juste. Ils ont recours à lui dans les grandes calamitez publiques, ou pour obtenir la santé de quelque personne considerable; il est vrai pourtant que ce n'est qu'après qu'ils ont inutilement invoqué le Serpent, & ont tout mis en œuvre pour en obtenir ce dont ils ont besoin. Ils s'adressent alors au grand Dieu; ils le prient, ils passent

Sentimens des Negres touchant Dieu.

les jours entiers & les nuits à chanter & à danser à son honneur, & après luy avoir sacrifié toutes sortes d'animaux, ils luy immolent enfin des hommes & des jeunes enfans des deux sexes. On se souvient encore que le Capitaine Affou qui vit encore aujourd'huy offrit au Dieu du Ciel un sacrifice d'hommes & d'enfans pour obtenir la santé à son pere.

Ces dispositions parurent excellentes aux François qui s'établirent dans ce Royaume en 1666 & 1667. Ils crurent qu'ils pouroient y faire connoître le vray Dieu, & y introduire la Religion. M. du Casse qui est mort Lieutenant Genérale des Armées navales du Roi, y conduisit deux Peres Capucins sur le Vaisseau la Tempeste, en 1667, qui apprirent si parfaitement la langue du païs, en moins de rien, qu'ils prêchoient sans interprête, & qu'ils travaillerent avec tant du succés à convertir ces peuples, que le Roi qu'ils avoient convaincu de l'extravagance de ses superstitions, étoit prêt de recevoir le Baptême, ce qui auroit été suivi de la conversion de tout son peuple, lorsque d'autres Européens établis au même Royaume, & d'une Religion bien opposée à la notre, crurent que la perte

Mission des Capucins.

Opposition de la part des Européens heretiques.

de leur commerce étoit infaillible, & qu'ils seroient chassez du païs, si le Roi & le peuple embrassoient la Religion Catholique.

Ils cabalerent donc si bien, & firent tant de presens aux Marabous, qu'ils exciterent une sedition contre ces deux excellens Prédicateurs de la verité, de maniere que la veille du jour que le Roi devoit recevoir le Baptême, qu'il demandoit avec instance, le peuple séduit par ces indignes Chrétiens se souleva, mit le feu à la Chapelle, assiégea le Palais du Roi & auroit immolé les Capucins à leur fureur, si le Roi ne les eut sauvé dans son Palais. Ce Prince intimidé par cette revolte, & craignant de perdre son Etat & sa vie, promit aux Marabous de demeurer dans la Religion de ses ancètres, de ne plus penser à se faire baptiser & de renvoyer sans délai ces deux Missionnaires.

Revolte contre le Roi & contre les Capucins.

Ces malheureuses conditions rémirent la paix dans l'Estat.

Un des deux Capucins mourut quelques jours aprés, les uns disent que ce fût de chagrin, les autres assurent qu'il fût empoisonné. Son compagnon fût contraint de s'embarquer, & ainsi fût abandonné l'ouvrage de la conversion de ces peuples.

La Compagnie Françoiſe de 1664, voulut faire une ſeconde tentative & montrer que la gloire de Dieu lui étoit pour le moins auſſi chere que ſon commerce. Elle chercha d'autres Miſſionnaires & elle en trouva aiſément. Deux Jacobins ſe préſenterent en 1670. Elle les fit paſſer dans ſes vaiſſeaux, après les avoir pourvûs abondamment de tout ce qui leur étoit neceſſaire pour leurs fonctions & pour leur ſubſiſtance. Comme ils avoient appris la langue du Païs avant de partir d'Europe & dans la traverſée; ils ſe trouverent en état de prêcher, preſqu'en arrivant; mais les mêmes Européens que la charité m'empêche de nommer, pour ne les pas rendre odieux à toute la terre, recommencerent à caballer contre eux, & y réuſſirent *ſi bien*, qu'ils ne purent jamais avoir audience particuliere du Roi, ni des Grands, ni être écoutez, quand ils ſe mettoient en devoir de parler en public. Ils moururent dans le Païs empoiſonnez comme le Capucin.

Miſſion des Jacobins ſans fruit.

Cette tentative a été la derniere qu'on a faite pour introduire la foi dans ce Païs malheureux. La déroute de la Compagnie de 1664, qui finit en 1674, & les divers changemens qui ſont arrivez dans celles qui lui ont ſuccedé, a fait

oublier ce pieux deſſein. On s'eſt contenté d'entretenir juſqu'à préſent un Aumônier, pour adminiſtrer les Sacremens aux employez de la Compagnie qui ſouvent ont été privez de ce ſecours. Ne peut-on pas eſperer que la Compagnie d'àpréſent ſi riche, ſi prudemment conduite, régie par des perſonnes de piété, ouvrira les yeux ſur les béſoins ſpirituels de ces peuples dont elle tire de ſi grands avantages, & qu'elle fera de nouveaux efforts pour en bannir l'Idolâtrie & y introduire la connoiſſance & le culte du vray Dieu? Si elle manquoit de lumiere ſur ce ſujet, elle ne manquera pas de gens qui lui en pouront communiquer. C'eſt une des plus loüables & des plus chrétiennes entrepriſes qu'elle puiſſe former pour attirer ſur elle les graces & les faveurs de Dieu les plus eſſentielles.

CHAPITRE IX.

D'un Peuple appellé Malais.

ON ne ſçait pas au juſte d'où ſont originaires les peuples dont je vais parler, quoiqu'il y ait un grand nombre d'années qu'ils trafiquent au Roy-

Des Malais.

aume d'Ardres. Pas un Negre de ce Païs n'a eu la curiosité ou le courage d'aller avec eux pour les mieux connoître.

Ce fût en 1704, qu'il en parût pour la premiere fois à Juda. Ils n'étoient que deux, grands, bien faits, de bonne mine ; l'un étoit blanc, c'est-à-dire bazanné, l'autre étoit noir. L'un & l'autre sçavoient écrire, & écrivoient exactement tout ce qu'ils voyoient, & sur tout le prix des marchandises dont ils s'informoient exactement, aussi bien que des mœurs & des coûtumes des peuples. Cette curiosité & cette exactitude à tout rémarquer & à tout écrire, leur fut funeste. On les mit en prison après avoir renvoyé l'Interprête qu'ils avoient pris à Jaquin, & les serviteurs qu'ils avoient amenez du même endroit, parce qu'on ne voulut pas déplaire au Roi d'Ardres dont ils étoient sujets.

Histoire de deux Malais.

Mais pour les Malais qu'on prit pour des espions envoyez par leur Roi dans le dessein de venir conquerir le Païs, après qu'ils en auroient bien réconnu la situation & les forces ; on s'en défit sans bruit & on n'en a plus entendu parler.

Les Negres de Juda qui vont trafiquer hors de leur Païs ; ont eu depuis ce tems-là des occasions de connoître

ces peuples dans le Royaume d'Ardres & dans les Païs qui sont situés au Nord-Est. Ils ont reconnu que c'étoient d'honnêtes gens, paisibles, de bon commerce, avec lesquels il y a des profits considerables à faire, attendu qu'ils aménent avec eux de bons esclaves, chargez de diverses sortes de marchandises d'un débit avantageux dans le Païs. Les bonnes rélations qu'ils en ont faites, ont obligé le Roi & les Grands du Royaume à les faire assurer qu'ils seroient bien reçûs à Juda, qu'ils y feroient leur commerce en toute sureté; ce qu'on leur a confirmé par les sermens les plus solemnels, au nom du grand Serpent. Ces assurances en ont attirez quelqu'uns à Xavier, & c'est à Jaquin que le Chevalier de M***. en a vû, & qu'il a marqué dans son Journal & dans ses Mémoires ce que j'en vais raporter.

Langue & monture des Malais.

Ces peuples parlent Arabe & écrivent fort bien en cette langue. Ils sont pleins d'esprit, habiles dans le commerce & de bonne foi. Ils sont braves, curieux, industrieux. Pour leur Relegion, je n'en puis rien dire, mes mémoires ne m'en instruisent pas assez; il y a pourtant bien de l'apparence qu'ils sont Mahometans. Ils ne vont point à pied comme les Negres de Juda, ils ont des chevaux

de la taille & de la force des chevaux de carosse dont on se sert en France ; ils n'ont pas l'usage de les férer, & cela seroit inutile, car ces animaux ont tous la corne très noire & très dure, quoiqu'ils soient de differens poils.

Ils employent trois Lunes, c'est-à-dire, quatre vingt dix jours à venir de leur Païs à Ardres : à compter ces journées à dix lieües par jour, ce seroit neuf cens lieües, mais comme on ne fait guerres de si longues marches sans se réposer au moins de trois jours l'un, & que ces marchands conduisent avec eux des esclaves très-chargez de vivres & de marchandises ; je crois qu'on peut compter qu'ils ne sont éloignez d'Ardres que d'environ six cens lieües.

Conjecture sur le lieu de de leur patrie

Autre réflexion. Ils ont des toiles de coton, des mousselines, des Indiennes de Perse & des Indes. Ils ne les tirent pas des Européens qu'ils ne connoissent seulement pas ; il faut donc qu'ils les tirent des Indiens ou des Arabes ; ils sont par conséquent des environs de la Mer rouge & des frontieres de l'Etiopie. Les Sçavans corrigeront ma conjecture, comme il le jugeront à propos.

Leurs habillemens.

Ces gens sont vêtûs de longues robes amples & plissées, qui leur tombent jusqu'aux talons, avec des manches lon-

gues & larges, rien ne ressemble mieux aux coules de nos Bénédictins : un capuchon assez large & pointu est attaché à cette robe ; ils s'en couvrent la tête quand ils le jugent à propos. Ces robes sont de laine ou de toile de coton, bleues ou blanches ; ils ne portent point d'autres couleurs. Ils ont sous cette robe des chemises blanches de toile de coton & sous ces chemises des calçons de la même toile & de la même couleur, dont le fond va plus d'à demie jambes & les bouts jusqu'à sur leurs pieds, comme les portent les Levantins. Ils ont à leurs pieds des sandales de cuir. Ils ont des ceintures assez larges de toile, ou de mousseline, de grands mouchoirs pendans à leurs ceintures, & des sacs qui leur servent de poches sur leur sein au dessus de leurs ceintures. Ils rétroussent leurs robes à l'aide de ces ceintures, quand ils sont à cheval. Ils portent tous la tête rasée, mais ils ont un soin extrême de nourrir leur barbe, & plus elle est longue & bien fournie, plus ils s'en croyent honorez. Ils n'ont pour armes dans leurs voyages, qu'un grand couteau à guaine passé dans leur ceinture & un sabre de trois pieds & demi de longueur y compris la poignée. Ce sabre est fait comme nos battoirs de longue

Leurs armes & portraits de leurs sabres.

paume. ; la palete eſt tranchante des deux côtez, le manche eſt plat & la poignée ronde. Ils tirent ce fer de leur Païs, le fabriquent & le trempent eux mêmes ; ce fer eſt ſi doux, & la trempe qu'ils lui donnent eſt telle qu'ils roulent comme un carton le manche autour de la palete & le portent ſous leur bras gauche comme un livre. Cette arme ſeroit inutile, s'ils frapoient du plat, elle plieroit, mais en frappant du taillant, le manche qui ne plie pas ſur ſa largeur, mais ſeulement ſur ſon épaiſſeur, demeure roide & porte de terribles coups.

Leurs fuſils & poudre.

On en voit à Ardres qui ont des fuſils ; ils les font dans leurs Païs, ils ſont plus courts que les notres, ce ſont à proprement parler des mouſquetons de gros calibre qui portent des *balles* de huit à la livre. Leur poudre eſt inferieure à la notre, cependant ils ne ſe mettent guerre en peine d'en acheter, peut-être ont-ils éprouvé que leurs fuſils ne pouvoient réſiſter à ſon effort. Il eſt étonnant que des gens ſi ſages n'ayent pas compris qu'il n'y avoit qu'à en diminuer la quantité, pour la proportionner à la force de leurs armes.

Ceux qui ont vû leurs fuſils, diſent qu'ils ſont fort juſtes, & que la culaſſe

& la batterie ſont à peu près comme les notres, quoique travaillez moins délicatement.

Leur Païs renferme quantité de métaux, comme or, argent, plomb, cuivre, étain & fer.

Anneaux ſervans de Phoſphores.

Leur cuivre rouge eſt d'une eſpece très-particuliere. Ils en font des anneaux aſſez larges, qu'ils portent à l'index de la main droite. Ces anneaux ſont des Phoſphores qui étant expoſez ſur une table ou à terre, dans un lieu obſcur, rendent autant de lumiere que deux bougies allumées en pourroient rendre. Auſſi aſſurent-ils, qu'ils ne ſe ſervent pas d'autre lumiere pendant la nuit.

Je raporte ce fait ſur la foi du Chevalier des M***. qui le marque ainſi dans ſon Journal, & qui m'a aſſuré plus d'une fois avoir acheté un de ces anneaux, qui ne lui avoit couté qu'environ deux écus en marchandiſes, & qui produiſoit cet effet merveilleux. Il l'auroit fait voir en Europe, s'il n'avoit pas eu le malheur de le perdre. Cette perte eſt aſſurément très-conſidérable; mais il ſera facile à la Compagnie de la réparer. Elle n'a qu'à ordonner aux employez qu'elle a à Juda & à Jaquin, d'en achéter quelques uns, quand ils ſe trouvent de ces Malais dans ces deux

endroits ; ou s'ils ne veulent ſe priver d'une choſe qui leur eſt ſi néceſſaire, les engager à en apporter quelques uns & leur en donner un prix ſi raiſonnable, qu'ils y trouvent du profit. On pourroit même les obliger à apporter de ce cuivre, & ſçavoir d'eux s'ils y apportent quelque préparation.

On dit que ceux qui ont entrepris de changer le fer en cuivre, avoient dit qu'ils travailloient à la récherche d'un Phoſphore, & que leur travail étoit aſſez avancé. Suppoſé qu'ils n'y employent pas d'autre matiere ; voila de quoi les encourager & leur faire concevoir de grandes eſperances de réuſſir. Suppoſé qu'ils ayent pris une autre voye, ce que je raporte ici, leur ouvrira un chemin auquel ils n'avoient peut-être pas penſé. Rien ne ſeroit plus beau & plus commode ; tont le monde s'en ſerviroit & on ne ſeroit point expoſé aux incendies, qui n'arrivent ſouvent que par la negligence de ceux qui s'endorment & qui laiſſent leur chandelle allumée. On iroit dans les fonds de calle des Vaiſſeaux, dans les ſoutes aux poudres, dans les magazins, ſans rien craindre, & la dépenſe d'un de ces anneaux dont la vertu ne s'affoiblit point, ſeroit un épargne conſidérable qui doit exciter tous

les

les curieux à chercher ce ſecret.

Ces peuples ne ſe vendent pas les uns les autres. Les eſclaves dont ils ſe ſervent dans leurs païs & ceux qu'ils conduiſent à Ardres & à Juda, ſont des étrangers qu'ils achétent ſur leur route & aux environs de leur païs. On eſtime beaucoup ces eſclaves, ils ſont forts & de bonne volonté ; ils les conduiſent toujours chargez de marchandiſes comme ivoire, toiles de coton fabriquées dans leurs païs & aux Indes.

Ils ne prenent en échange que de l'eau de vie en ancres de vingt-cinq pots & des bouges. Depuis quelques années ils prennent auſſi quelques curioſités d'Europe. Ils ſont habiles dans le commerce, examinent beaucoup ce qu'on leur preſente, & ne ſont pas faciles à ſe laiſſer tromper, du reſte pleins de droiture & de bonne foi.

On ne ſçait pas au juſte, de quelle Religion ils ſont, on prétend avoir découvert qu'ils ſont circoncis. Cette marque ne peut pas décider ſur la Religion qu'ils profeſſent, s'ils ſont Juifs ou Mahometans ou Idolâtres, parce que la circonciſion ſe pratique preſque dans toute l'Afrique. On voit des eſclaves qui viennent du centre de ce vaſte païs qui ſont circoncis, ſans avoir aucune

teinture du Judaïſme, ni du Mahometiſme.

Ce qui pourroit faire penſer, qu'ils ſont Juifs, c'eſt qu'ils ne mangent pas de toutes ſortes de viandes, ils choiſiſſent les animaux terreſtres qu'ils veulent manger, les tuent eux-mêmes & les accommodent ; mais ce choix des viandes & leur délicateſſe à ne ſe ſervir que de celles qu'ils ont accommodées eux-mêmes, eſt en uſage parmi les Mahometans. D'ailleurs ils boivent tous de l'eau de vie & même des liqueurs & du vin, ce qui ne convient point aux Mahometans rigides.

Ils parlent le pur Arabe, prient Dieu pluſieurs fois le jour, ils n'ont ni fétiches ni gris gris, & ne ſe lavent point avant de faire leur priere. Ils liſent & écrivent fort bien leur langue.

On a rémarqué à Juda *& à Jaquin*, qu'ils témoignent plus d'amitié & plus d'inclination pour les François, que pour les autres Européens qu'ils voyent dans ces Villes. Cela auroit dû inviter les Directeurs de notre commerce à envoyer quelques-uns de leurs Commis avec eux, afin de menager un établiſſement de commerce avec eux, qui ne peut être que très-avantageux à la Compagnie. Il faudroit pour réuſſir dans

cette entraprise, que celui ou ceux qu'on enverroit à cette découverte, sçussent la langue Arabe, qu'ils sçussent prendre les hauteurs & mesurer la distance des lieux où ils passeroient, & sur tout que ce fussent des gens sages, de bonnes mœurs, d'une santé forte & vigoureuse, & que l'esperance d'une récompense proportionnée à la grandeur du travail & aux risques qu'il y a dans un si long voiage, les excitat à l'entreprendre & à faire avec la derniere exactitude toutes les rémarques necessaires pour connoître le païs des Malais, & s'il se pouvoit, de leurs voisins.

Le Chevalier des M***. a de bonnes raisons pour croire que ces peuples sont voisins de la Mer rouge, ou des côtes orientales d'Afrique ; & il m'a assuré plusieurs fois, que s'il eut pû quitter le Vaisseau qu'il commandoit, il auroit accompagné ces marchands Malais dans leur voyage.

CHAPITRE X.

Du Royaume d'Ardres.

LE Royaume d'Ardres étoit autrefois bien plus puissant qu'il ne l'est

à préſent. Il s'étendoit juſqu'à la Riviere de Volta, le long de la côte, avant que ceux de Popo & de Juda ſe fuſſent ſouſtraits de ſon obéiſſance. Ils ne laiſſe pas d'être encore aujourd'hui trés-conſidérable & d'une grande étenduë, puiſqu'il renferme ſes Etats du côté du Nord, & qu'il va juſqu'à la Riviere de Benin.

Villes du Royaume d'Ardres.

Les Européens qui commercent dans cet Etat, n'y connoiſſent que deux Villes, Offra qui eſt à cinq lieües ou environ du bord de la Mer, & à ſept lieües à l'Eſt de Xavier & Ardres; Arda ou Aſſem qui eſt la Capitale à ſept lieües au Nord-Eſt d'Offra. Bien des gens confondent Jaquin avec Offra, & ils n'ont pas tout-à-fait tort; car ces deux lieux ſont trés voiſins, & la Ville d'Offra s'étant extrêmement augmentée depuis cinquante à ſoixante ans, elles ſe ſont trouvées unies & ne faire qu'une Ville, que les Européens nomment indifferemment Offra ou Jaquin, & plus communément Jaquin qu'Offra. C'eſt dans cette Ville que demeure le Viceroi du Royaume & où les Européens qui trafiquent ordinairement dans le païs, ont leurs comptoirs & leurs magazins. Mais les Rois d'Ardres n'ont pas voulu permettre à aucune des Nations Européennes de bâtir des forts, de

crainte qu'ils ne se rendissent maîtres du Païs, & n'y fissent ce que les Hollandois établis à la Mine, ont fait dans ce païs là, qu'ils se sont rendus tributaire.

Ce n'est que depuis quelques années, que le Roi d'Ardres jaloux des richesses que le commerce répand dans le Royaume de Juda, a permis aux seuls François de bâtir un Fort au bord de la Mer dans un lieu dont il leur a fait present, esperant attirer chez lui par cette distinction le commerce qu'il font à Juda. La Compagnie n'a pas encore jugé à propos de songer à faire cette dépense. Elle n'entretient pas même à Jaquin un comptoir considérable, soit qu'elle se soit bornée au commerce qu'elle fait à Juda, soit que le mauvais air de la côte d'Ardres lui ait fait appréhender de perdre beaucoup de commis sur cette côte extrêmement mal saine ; ce qui l'obligeroit à des dépenses qui excederoient peut être le profit qu'elle y pouroit faire.

La côte du Royaume d'Ardres est toute Est & Oüest. Elle est plate & entierement découverte ; lorsqu'on en approche en venant de Juda, on la reconnoit à une pointe & à trois mottes de terre peu éloignées l'une de l'autre.

Dès qu'on les a dépaſſés, on trouve une ance aſſez grande, qui eſt le moüillage des Vaiſſeaux. Pour peu que le tems ſoit mauvais, que la mer ſoit groſſe, ou que le vent vienne du large, la barre eſt difficille à paſſer; elle l'eſt pourtant moins que celle de Juda. Les Chaloupes y paſſent quand la mer eſt haute, mais ils n'oſent pas s'y riſquer quand elle eſt baſſe, parce qu'il y a peu d'eau. C'eſt ce qui oblige de ſe ſervir des Canots du païs, dont le fond eſt plat. On en trouve à loüer tant qu'on veut, les Negres qui les conduiſent ſont à peu près auſſi habiles & auſſi voleurs que ceux de Juda; mais ils n'ont pas la mê-mê commodité de voler, parce que la barre n'a qu'une lame à craindre & que les Chaloupes peuvent décharger les marchandiſes dans les Canots, ſans les perdre de veüe juſqu'à terre.

Mouillage des Vaiſſeaux

Dans la belle ſaiſon, c'eſt-à-dire, hors le tems des pluyes, les Vaiſſeaux peuvent mouiller en toute ſureté à trois quarts de lieües de terre, à ſix & ſept braſſes d'eau ſur un fond de ſable net de bonne tenuë. Mais dans la mauvaiſe ſaiſon qui eſt le tems des pluyes, ils ſont obligés de demeurer à une lieüe & demie de terre, ſur huit à dix braſſes d'eau, même fond & d'également bonne tenuë.

La mer eſt pour l'ordinaire ſi groſſe dans cette ſaiſon, que le débarquement eſt preſqu'impoſſible, de ſorte qu'on eſt ſouvent huit & dix jours, ſans pouvoir aller à terre ou en revenir. La meilleure ſaiſon qu'onpuiſſe choiſir pour traiter ſur cette côte, eſt pendant le mois de Decembre, Janvier, Fevrier, Mars, Avril & Mai. Pendant ces ſix mois l'air eſt plus pur & moins mal ſain que pendant le reſte de l'année, où il eſt tellement corrompu, que c'eſt un eſpece de miracle quand les blancs n'y meurent pas, ou qu'ils ne contractent point de longues & dangereuſes maladies.

On trouve ſur le bord de la mer un Village de peu de caſes, habité par des pêcheurs & des canottiers. On s'en ſert auſſi pour porter des marchandiſes à Jaquin ou Offra, de même que pour porter les hommes dans des hamacs, comme à Juda.

Ce petit Village appellé Praya, a un Gouverneur ou Fidalque, c'eſt-à-dire, noble ou gentilhomme, que le Roi d'Ardres y établit, pour adminiſtrer la juſtice, & faire exécuter ſes ordres. Le nom de Fidalque ou Fidalgo eſt Portugais, marque que les Portugais ont eu des établiſſemens dans cet Etat, comme

ils ſont encore dans les Royaumes de Benin, d'Angola & de Congo, qui ſont très-conſidérables & ſitués à l'Eſt ou au Sud de celui d'Ardres. La langue Portugaiſe corrompuë s'y eſt conſervée juſqu'à préſent, & produit un jargon ou langue franque que preſque tout le peuple entend, & parle de ſorte que ceux qui ſçavent le Portugais, n'ont pas beſoin d'interprête dans cet Etat.

Les mœurs, les coutumes & la Religion de ces peuples ſont preſque les mêmes de ceux de Juda, excepté qu'ils n'adorent pas le ſerpent. Au contraire ils cherchent les ſerpens doux & polis, les tuent & les mangent.

Après cela, il ne faut pas s'étonner, ſi ces ſerpens ſe ſont retirés & ſe ſont donnés à ceux de Juda, chez leſquels ils ont trouvé non ſeulement de l'humanité; mais qui les ont pris pour *leurs divinitez* & leurs chefs, pour leur Dieu principal. Dira-on après cela que ces ſerpens ſont des bêtes? N'admirera-t'on pas leur prudence? Que pourroit faire davantage l'homme le plus ſage & le plus au fait de ſes interêts?

Je crois faire plaiſir au public en lui raportant ici en abregé la rélation du voyage que les François y firent en 1670., pour y établir le commerce des

eſclaves

dont la Compagnie de 1664 avoit besoin pour faire valoir les Isles de l'Amerique que le Roi lui avoit cedées. Par ce moyen, nous entrerons dans un detail plus ample & plus circonstancié de tout ce qui regarde ce Royaume & les peuples qui l'habitent.

La Compagnie des Indes Occidentales établie en 1664, considerant donc le besoin qu'elle avoit d'esclaves Negres, fit équiper deux Vaisseaux au Havre de Grace, la Justice & la Concorde, ils étoient de deux cens cinquante tonneaux & de trente deux pieces de canon. Le sieur d'Elbée, Commissaire ordinaire de la Marine de Roi, fut nommé Commandant de ces deux Navires. Il montoit la Justice, & avoit sur son bord le sieur du Bourg, qui devoit être Commandant du Fort & du Comptoir qu'on projettoit d'établir sur la côte d'Ardres. Dans le nombre de Commis que la Compagnie envoyoit à Ardres & aux Isles, il se trouva un Hollandois nommé Carlof, qui connoissoit le païs, & qui y avoit fait d'assez bonnes habitudes, pendant qu'il étoit au service des Hollandois pour pouvoir être utile à la Compagnie Françoise, au service de laquelle il étoit entré.

Voyage des François à Ardres, en 1670.

Ces Vaisseaux mirent à la voile le

premier Novembre 1669. Le détail de leur voyage eſt inutile ici. Ils rangerent toute la côte d'Afrique depuis le Cap Blanc, mirent à terre en differens endroits, & mouillerent enfin à la rade d'Ardres le 4. Janvier 1670.

Le lendemain le ſieur Carlof vint mettre à terre & ſe fit porter à Offra. Il avoit appris à Praya par le Fidalque, que les Hollandois avertis du deſſein des François, faiſoient ſous main tous leurs efforts pour les traverſer & pour ruiner entierement leur entrepriſe. Ce Fidalque ne manqua pas ſelon les ordres qu'il en a de ſon Souverain, d'envoyer un Courier à Ardres donner avis à la Cour de l'arrivée des Vaiſſeaux François. Le ſieur Carlof y en dépêcha un autre avec des lettres pour ſes anciens amis.

Il fut reçû parfaitement bien par le Viceroi d'Offra, & revint à bord donner avis au ſieur d'Elbée de ce qu'il avoit appris dans ce petit voyage.

Le ſecond Commis des Hollandois ne laiſſa pas de venir à bord de la juſtice; de complimenter le ſieur d'Elbée, & de lui faire un preſent de viandes fraiches. On reçût avec civilité ſon compliment & ſon preſent, on le fit bien boire, on lui fit d'autres preſens, & quoi qu'on fût convaincu de ſes mauvaiſes inten-

tions, on le traita avec autant de politesse qu'on auroit traité un veritable ami.

Le ſieur du Bourg mit à terre & ſe fit porter à Offra. Il fut reçû fort civilement du Viceroi, & le Commis des Anglois lui ceda une maiſon, & eut ſoin de le pourvoir de vivres, car il n'étoit pas permis aux naturels du païs de lui en fournir juſqu'à ce que le commerce eût été ouvert par un ordre du Roi.

Le Commis des Anglois loge le ſieur du Bourg à Offra

On fut cependant trois jours ſans recevoir aucune nouvelle de la Cour. Le ſieur Carlof en fut d'autant plus ſurpris qu'il eſperoit une prompte réponſe aux lettres qu'il avoit écrites au Roi, dans leſquelles il le ſupplioit de ſe ſouvenir de leur ancienne amitié, & que dans leur jeuneſſe ils avoient bû enſemble bouche à bouche, c'eſt-à dire dans le même verre & en même tems, ce qui chez ces peuples eſt comme un gage d'une amitié éternelle qu'on ne peut violer ſans s'expoſer à mourir auſſitôt, les Dieux ne pouvant ſouffrir en vie un homme qui a commis une pareille lacheté.

On debarqua cependant les preſens que la Compagnie envoyoit au Roi, au nombre deſquels il y avoit un très-beau Caroſſe doré avec des harnois magnifiques pour les chevaux. On voit par

là que l'uſage de ces voitures étoit connu à Ardres, & que les Portugais l'y avoient introduit.

La coûtume de cette Cour eſt de faire attendre aſſez longtems les étrangers avant de répondre à leurs Lettres. En faveur de l'ancienne amitié on abregea beaucoup ce tems. Le Sous-Capitaine du Roi arriva à Offra le 16. de Janvier, c'eſt-à-dire dix jours après la datte des Lettres. Il vint trouver le ſieur Carlof dans le logis du ſieur du Bourg de la part du Roi, & lui dit que ce Prince étoit ravi qu'il ſe trouvât encore de ſes anciens amis en vie qui fuſſent dignes de le voir, & qu'il auroit cet honneur inceſſamment, & que pour lui donner une marque qu'il ſe ſouvenoit de leur ancienne amitié, il ne vouloit point recevoir par avance ſes preſens comme il les recevoit des autres nations; qu'il étoit très-diſpoſé à favoriſer les François, & à leur accorder les mêmes privileges qu'il accorde aux autres nations & même plus, & qu'il avoit commandé au Prince ſon fils & au grand Capitaine du commerce, de ſe transporter au plûtôt à Offra pour le recevoir & le conduire à ſa Cour.

Réponſe obligeante du Roi.

Ces nouvelles qu'on affecta de rendre publiques, mortifierent beaucoup les Hollandois.

Deux jours après, le Prince fils aîné du Roi & héritier préſomptif de la Couronne, arriva à Offra avec le grand Capitaine du commerce. Le ſieur du Bourg accompagné du ſieur Carlof le fut ſaluer; la viſite ſe paſſa en civilitez réciproques, & comme il étoit tard on ne parla point d'affaires.

Le lendemain le Prince accompagné du grand Capitaine du commerce, rendit viſite au ſieur du Bourg : après des complimens réciproques & très-polis, le Prince lui dit qu'il étoit envoyé par le Roi ſon pere pour le conduire à Aſſem ou Ardres, mais qu'auparavant il vouloit le régaler & boire avec lui au bord de la mer, & que ce ſeroit le lendemain, après quoi ils repaſſeroient à Offra, & prendroient enſemble le chemin d'Aſſem.

Cette viſite produiſit aux François la liberté d'acheter tout ce qui leur étoit néceſſaire, non ſeulement pour ceux qui étoient à terre, mais encore pour ceux qui étoient à bord. Il eſt vrai que ceux-ci n'avoient manqué de rien, les Negres de la côte leur ayant porté la nuit tout ce qui leur étoit néceſſaire.

Le 20. Janvier le Prince ſe fit porter au bord de la mer, où il avoit fait dreſſer une grande tente; il étoit ſuivi du

Le Prince traite les François,

grand Capitaine du commerce, des ſieurs du Bourg & Carlof, du Commis des Anglois & du Sous-Commis des Hollandois.

Il y arriva ſur les neuf heures du matin; ſitôt qu'il parut le ſieur d'Elbée qui étoit reſté à bord le fit ſaluer à quatre diſtances de douze pieces de canon ſelon la coûtume du païs, après quoi il s'embarqua dans la chalouppe & vint à terre. Dés qu'il fut prêt d'y aborder, des gens envoyés par le Prince l'enleverent & le porterent à terre, d'autres enleverent la chalouppe avec l'équipage qui étoit dedans, & la porterent à plus de vingt braſſes du rivage avec autant de force que d'adreſſe. C'étoient tous grands hommes noirs, nuds à l'exception des parties naturelles qui étoient couvertes de morceaux de toilles de cotton.

Cérémonie de la reception.

Aprés qu'il eut avancé quelques pas, un Officier lui dit en Portugais de demeurer où il étoit, il obéit & tout le peuple qui s'étoit avancé pour le voir, ſe retira par reſpect, il ne demeura avec lui que ſes gens & l'Officier Negre.

Preſque auſſitôt on vit venir une troupe de Negres qui portoient des bâtons pliés en S au bout deſquels il y avoit de petits étendards ils en joüoient & fai-

ſoiént mille tours avecbeaucoup d'adreſ-ſe. Aprés eux venoient des Tambours, leurs caiſſes étoient peintes, pointues par les deux bouts, ils battoient fort juſte & faiſoient une cadence agréable. Ils étoient ſuivis d'autres qui portoient des inſtrumens de fer poli en forme de petites cloches, ſur leſquels ils frappoient avec des baguettes, & faiſoient un carillon qui s'accordoit avec le ſon des Tambours. Une aſſez groſſe troupe de Comediens venoit enſuite, les uns danſoient, les autres chantoient en faiſant cent poſtures divertiſſantes. Quelques-uns faiſoient des contes & des recits réjoüiſſans, & avec eux il y avoit des Trompettes de cuivre & d'ivoire de pluſieurs grandeurs, dont les differens ſons s'accordoient avec le reſte de la muſique. Tous ces gens compoſent la muſique de la chambre du Prince, & l'accompagnent quand il ſort en cérémonie.

Marche de la Maiſon du Prince.

Ils paſſerent tous en bon ordre devant le ſieur d'Elbée, & firent des fanfares devant lui.

Les Officiers de la Maiſon du Prince parurent enſuite à quelque diſtance, aprés eux les Gardes qui avoient le fuſil ſur l'épaule & des ſabres à poignées dorées, aprés leſquels vint le grand Ecuyer,

marchoit ſeul habillé magnifiquement, le chapeau ſur la tête, & portant le ſabre du Prince ſur ſon épaule comme on porte l'épée de l'Etat devant le Doge de Gennes.

Le Prince venoit enſuite, on portoit ſur ſa tête un grand paraſol; il s'appuyoit en marchant avec beaucoup de gravité ſur les bras de deux Officiers. Le grand Capitaine de Cavalerie étoit à ſa droite, & le grand Capitaine du commerce à ſa gauche. Il étoit ſuivi de pluſieurs perſonnes qui ſont comme les Nobles ou les Grands du païs, derriere leſquels il y avoit plus de dix mille Negres.

Lorſque le Prince fut à dix pas du ſieur d'Elbée il s'arrêta, & l'Officier qui étoit demeuré auprès de lui, lui dit qu'il étoit tems d'avancer. Il le fit auſſitôt, il ſalua le Prince avec une profonde reverence à la Françoiſe; le Prince lui preſenta la main, & d'Elbée lui donna la ſienne que le Prince ſerra moderément, le regardant fixement ſans lui rien dire. D'Elbée fut un moment ſans rien dire pour lui marquer plus de reſpect, il lui fit ſon compliment en Portugais, que le Prince ſe fit expliquer par grandeur; car il entendoit & parloit parfaitement la langue Portugaiſe. Il ſe ſervit auſſi du même interprête pour

Audience du ſieur d'Elbée.

dire au ſieur d'Elbée, qu'il étoit bien aiſe de ſon arrivée, qu'il le favoriſeroit de tout ſon pouvoir auprés du Roi ſon pere, & qu'il le remercioit des offres qu'il lui faiſoit. Aprés cela il le prit par la main & le fit marcher à ſon côté & ſous ſon paraſol. Il voulut voir la Chaloupe dans laquelle il avoit mis à terre; il l'examina avec attention & fit prendre le pavillon qui y étoit, qu'il envoya planter devant la tente, où il conduiſit le ſieur d'Elbée. Il y avoit devant la tente une compagnie de cent Mouſquetaires dont les mouſquets étoient fort propres. Ils avoient des ſabres & des gibecieres. Ces honneurs penſerent déſeſperer le Commis Hollandois qui les trouvoit d'autant plus extraordinaires & exceſſifs, qu'on avoit jamais rien fait qui en approchât pour ſa Nation. La converſation fut toûjours par interprête, elle fût très-polie, & l'eſprit du Prince y brilla autant que ſa vivacité, quoiqu'il gardât toûjours beaucoup de gravité. Cela lui convenoit parfaitement. Il étoit d'une grande taille, il avoit de l'embompoint autant qu'il lui en falloit ſans être incommodé; il étoit beau, ſes yeux étoient vifs, ſes dents paroiſſoient être d'ivoire, il avoit le ſourire charmant, & la grandeur qui paroiſſoit

dans tout ſon exterieur, étoit melée d'un air de bonté, qui le faiſoit aimer en même tems qu'elle lui attiroit du reſpect & de la vénération. L'heure du repas étant arrivée, on étendit au milieu de la tente des nattes très-fines & très-propres ; on mit autour des nattes des carreaux de damas, le Prince s'y aſſit & fit placer à ſa droite le ſieur d'Elbée & à ſa gauche le ſieur du Bourg, Il y fit mettre le ſieur Carlof & le Commis Anglois. On ſervit quantité de viandes boüillies & roties, comme bœuf, ſanglier, cabrits, poulets & autres volailles, & on méla les ſervices de ragouts faits à l'huile de palme. Il faut être accoûtumé à ces ragouts pour les trouver bons. Il n'y avoit point d'autre vaiſſelle que des coüis, c'eſt-à-dire des moitiés de callebaſſes peintes d'un vernis ſi brillant, qu'il ſemble de la plus belle écaille de tortuë.

Il y eut pendant tout le repas deux Officiers qui éventerent le Prince avec des évantails de cuir de ſenteur. On rémarqua que tous les Officiers qui ſervoient le Prince, ne le faiſoient qu'à genoux & avec un extrême reſpect.

Il y avoit à côté du Prince, & un peu derriere lui trois perſonnes qu'il faiſoit approcher, & à qui il mettoit

des morceaux de viande & de pain dans la bouche. On dit au ſieur d'Elbée que c'étoient ſes favoris. C'étoit en effet un honneur très-particulier pour ces perſonnes ; mais il faut être extrêmément adroit pour profiter de cet honneur, & pour ne pas s'en rendre indigne ; car il n'eſt pas permis de toucher à ces morceaux avec la main, & il eſt extrêmement déffendu de les laiſſer tomber, on perdroit abſolument ſes bonnes graces dans un de ces deux cas. Les Sauvages de la nouvelle France & de la Loüiſianne pratiquent la même choſe envers ceux à qui ils veulent faire honneur. Le maître de la maiſon leur met le premier morceau à la bouche ; mais s'il étoit trop gros, il leur laiſſe la liberté de le couper, ce n'eſt qu'une cérémonie par laquelle il les invite à manger La coûtume du Royaume d'Ardres me paroît iucommode & ſujette à de grands inconvinens, à moins que le Prince n'ait aſſez d'attention pour ſes favoris, pour ne leur pas remplir la bouche exceſſivement, & que les viandes qu'il y met ne ſoient pas aſſez chaudes pour les brûler. Chaque païs a ſes coûtumes, il faut par politeſſe les eſtimer ; les François ont béſoin de beaucoup d'inſtructions ſur cet Article.

Favoris du Prince.

On ne boit point pendant qu'il y a des viandes ſur la table. Autre incommodité pour les François & qui ſeroit inſuportable à bien d'autres nations qui boivent bien plus qu'ils ne mangent. Le repas ne laiſſa pas d'être long, le Prince faiſoit à merveille les honneurs de la table, la converſation ne languit point, le Prince y fit voir beaucoup de brillant, & on le trouva bien mieux inſtruit de ſa ſituation & des affaires de l'Europe, qu'on ne pouvoit ſe l'imaginer. Il faiſoit des queſtions au ſieur d'Elbée ſur bien des choſes qui marquoient ſa pénétration & la delicateſſe de ſon eſprit.

A la fin, le dernier ſervice étant levé, on apporta dans des vaſes de criſtal de l'eau dont le Prince & à ſon exemple, les conviez ſe laverent, & on leur préſenta de nouvelles ſervietes de toile trés-fines & pliées fort proprement, aprés quoi on apporta le vin de palme, du vin de Canarie & de Portugal, du vin François & des liqueurs. Il ne faut pas s'imaginer qu'on fit la débauche avec tous ces vins, on bût modérément, & quoique le Prince invita ſouvent les conviez à boire, il étoit bien éloigné de la mauvaiſe coûtume de certaines gens qui forcent leurs conviez de boire à l'excés.

Le plus grand ſigne d'amitié qu'on

peut donner à une perſonne, eſt de boire bouche à bouche dans un même verre. Le Prince fit cet bonneur pluſieurs fois au ſieur d'Elbée. On n'en pouvoit pas attendre davantage ; car c'eſt une eſpece de ſerment d'une amitié éternelle qu'on promet à celui avec qui on boit ainſi bouche à bouche. Ce qui m'embaraſſe, c'eſt de ſçavoir comment on peut boire bouche à bouche dans un même verre, car cela me paroît impoſſible, ſuppoſé que les verres dont on ſe ſert dans ce païs-là, ſoient faits comme les notres, & à moins qu'ils ne ſoient comme certains verres que j'ai vû en Italie qui ont huit à dix pouces de diamétre, & pas plus d'un pouce de profondeur, je ne conçois pas, comment ils y peuvent réuſſir.

Cérémonie de boire bouche à bouche.

Pendant que le Prince étoit à table, on en ſervit d'autres hors de ſa tente ſous des feuillées où il donna à manger à toute ſa Cour & enſuite à tous ſes ſoldats & à l'équipage de la Chaloupe Françoiſe, & on diſtribua des vivres à tout le peuple qui s'étoit aſſemblé pour voir la cérémonie.

Le ſieur d'Elbée étant hors de table, fit ſelon la coûtume jetter au peuple pluſieurs poignées de bouges, c'eſt la monnoye du païs, comme à Juda ; il en fut rémercié par de grands cris de

joye. Aprés cela le commerce fut ouvert, & il fut libre aux François & aux sujets du Roi de negocier ensemble comme il le jugeroient à propos.

Le Prince paroissoit avoir trente à trente-cinq ans, il n'avoit sur lui que deux pagnes trainantes à terre, l'une de satin, l'autre de taffetas, avec une grosse écharpe de taffetas passée en baudrier, le reste du corps étoit nud. Il avoit sur la tete un chapeau à l'Européenne, garni de plumes rouges & blanches & des escarpins rouges aux pieds.

Le sieur d'Elbée prit congé de lui sur le soir, le Prince lui fit de nouvelles honnêtetés, l'assura qu'il auroit toûjours pour lui & pour sa nation toute l'estime imaginable, & qu'il la protegeroit dans toutes les occasions qui se présenteroient. Il eut encore la politesse de ne point vouloir partir qu'on ne l'eut mit à flot dans sa Chaloupe, & il fallut que le sieur d'Elbée réçût cette honnêteté.

Le sieur d'Elbée retourne à son Vaisseau.

On poussa la Chaloupe au bord de la mer, on y remit le pavillon, on l'y fit rentrer avec tout son équipage, & aussi-tôt un nombre de puissans Negres l'enleverent sur leurs épaules & ensuite sur leurs têtes & la mirent au delà des grosses Lames.

Le sieur d'Elbée salua encore le Prince,

fit crier plusieurs fois vive le Roi, à ses gens, & son Vaisseau, suivant les ordres qu'il en avoit donné, salua le Prince de quatre decharges de douze coups de canon.

Cependant le Prince se plaçadans son hamac qui étoit porté par deux forts Negres, les sieurs du Bourg & Carlof le suivirent dans des hamacs, & eurent comme le Prince des parasols que l'on portoit sur leurs têtes. Le Prince étoit accompagné de ses gardes, de sa musique & d'un trés grand nombre de peuple.

Ils arriverent assez tard à Offra. Le lendemain 21 Janvier, le sieur du Bourg réçût une visite du Prince qui étoit accompagné des deux grands Capitaines. Il l'invita de venir avec lui à Assem; des affaires l'ayant retenu à Offra, il ne pût partir que le 24. Il fit fournir des hamacs aux sieurs du Bourg & Carlof, & comme ils étoient en sa compagnie, ils eurent l'avantage de voyager de jour & de voir le païs, ce qui n'est permis à aucun étranger. Le Prince leur donna un repas long & magnifique au grand Foro, Bourg considérable, à moitié chemin d'Offra à Assem, & comme on ne partit qu'assez tard, il étoit nuit quand ils arriverent à Assem. On les conduisit au Palais du

Roi dans l'appartement qu'il avoit déstiné pour les François, où il lui envoya à souper.

Cependant le sieur d'Elbée fit décharger les marchandises de traite qui furent portées à Offra par des Negres qui les venoient charger au bord de la mer à qui on payoit vingt bouges par voyage ; c'est peu, mais aussi leurs charges ne sont pas pesantes, puisqu'ils ne sont obligés que de porter deux barres de fer ou la pesanteur, c'est ce qu'il appellent Tonge. On sçait que la barre de fer n'a que neuf pieds de longueur, sur deux pouces de large & un quart de pouce d'épaisseur.

D'Offra on fit transporter à Assem les marchandises qu'on devoit présenter au Roi, & celles qu'on devoit traiter avec les Grands.

Le 27 du même mois, le sieur du Bourg eut audience du Roi. Il y parut comme Ambassadeur, & en cette qualité, il fut introduit par le Prince, le grand Marabou & les deux grands Capitaines du commerce & de la cavalerie. Le Roi le fit asseoir sur un lit de coton qui étoit à côté du fauteüil, sur lequel il étoit assis. Il fit son compliment en Portugais. Quoique le Roi parlât & entendit en perfection cette langue ;

Audience du du Roi d'Ardres au sieur du Bourg.

gue, il se fit tout expliquer par ses deux intreprêtes, Matteo & Francisco qui étoient à genoux à ses pieds. La charge d'interprête du Roi est considérable; mais il faut que ceux qui l'exercent, prenent bien garde à ne pas dire une chose pour une autre, la moindre méprise ou le plus petit mensonge leur couteroit la tête sur le champ, & leurs femmes & enfans deviendroient esclaves du Roi.

Aprés que le Roi eut repondu obligemment au compliment du sieur du Bourg; celui-ci lui présenta le carosse & les autres présens que la Compagnie lui envoyoit, après quoi il lui demanda permission de bâtir une loge à Offra, avec promesse que la Compagnie enverroit regulierément quatre Vaisseaux toutes les années, pour faire le commerce dans ses Etats.

Reponse du Roi.

Le Roi lui répondit, qu'à l'égard du commerce, les Hollandois envoyoient à ses côtes plus de Vaisseaux qu'on n'y en pouvoit charger, que l'année derniere il en étoit parti sans charge, qu'il y en avoit actuellement six en rade & quatre au Château de la Mine qui n'attendoient que l'avis de leurs Commis, pour y venir, & qu'ainsi il ne manquoit ni de Vaisseaux ni de marchan-

dises ; que les Hollandois lui avoient fait des offres très-avantageuses pour contracter une alliance plus étroite avec lui & avoir seuls le commerce dans ses terres, ce qu'il auroit dû avoir fait, ayant rémarqué que les Anglois sembloient avoir negligé son commerce, & que les François qui y étoient venus dans les tems passés, n'avoient pas été plus exacts à tenir leurs promesses, ce qu'on ne pouvoit pas reprocher aux Hollandois ; que malgré cela, les grandes choses qu'il avoit entendu dire du Roi de France & de l'attention d'un de ses Ministres pour le commerce, lui avoit fait naître le desir de mériter l'estime d'un si grand Monarque en traitant favorablement ses sujets, que pour cet effet il avoit donné ordre à son grand Capitaine de commerce, de faire bâtir une loge pour les *François* à *Offra*, de les proteger en toutes choses & de favoriser leur commerce de tout son pouvoir.

On apporta les coffres ou étoient les marchandises les plus précieuses. Le Roi choisit celles qui lui plurent, & le sieur du Bourg le laissa maître d'y mettre le prix tel qu'il jugeroit à propos. Cette politesse lui fut très agréable, & lui fit concevoir beaucoup d'estime de la nation

Françoiſe. Le ſieur du Bourg étant tombé malade laiſſa le ſoin du commerce au ſieur Carlof; celui-ci pouſſa le prix des eſclaves juſqu'à dix-huit barres la piece, quoiqu'il n'eut jamais paſſé douze barres. C'étoit une politique afin de faire tomber le commerce des Hollandois, qui aimerent mieux ne plus traiter que de manquer à faire ſur leurs marchandiſes le gain qu'ils avoient coûtume d'y faire.

On envoya des preſens à la mere du Roi & à la Reine.

Le ſieur Carlof traita environ trois cens eſclaves du Prince du grand Marabou & des grands Capitaines, & il conduiſit ſes eſclaves à bord des Vaiſſeaux. Le Sous-Capitaine du commerce y en conduiſit ſoixante & quinze de la part du Roi pour le prix des marchandiſes qu'il avoit priſes.

Le huitiéme Février on publia par tout la liberté du commerce d'eſclaves que la Compagnie avoit obtenuë du Roi, & comme elle ſe trouva établie dans la loge qu'il lui avoit fait bâtir, les Receveurs du Roi firent payer les droits du Roi à Offra comme on les avoit payés à Aſſem. Il n'y eut que pour la traite particuliere du Roi qu'on n'exigea rien. Le Vaiſſeau la Juſtice ſe trouva chargé le premier Mars, & il auroit été en état

de faire route s'il n'avoit fallu faire celle du Vaisseau la Concorde.

Voyage du sieur d'Elbée a la Cour.

Le sieur d'Elbée crut que pour l'avancer il étoit à propos de faire un voyage à la Cour; il se fit accompagner du sieur Carlof & du sieur Mariage, & de ses domestiques. Le Viceroi d'Offra leur fournit des Hamacs & des porteurs, mais comme ils n'étoient pas en la compagnie du Prince, ils ne purent faire leur route que la nuit, suivant la regle qui s'observe avec tous les étrangers à qui on cache autant qu'il est possible la vûë du païs.

Cependant comme la Lune étoit fort claire & le tems serain, il ne laissa pas de voir le païs autant qu'il en étoit besoin, pour pouvoir remarquer qu'il étoit plat & uni, & que toutes les terres étoient parfaitement bien cultivées, & remplies de quantité de Bourgs & de Villages.

Le Capitaine des étrangers qui le conduisoit & qui étoit porté dans un Hamac à la tête de la troupe, observa de ne les faire passer au travers d'aucun Bourg. Il s'en detournoit exprés & en passoit à quelque distance.

On arriva avant le jour à Assem. Le sieur d'Elbée remarqua qu'il avoit passé quatre grandes portes, & que les mu-

railles de la ville quoique ſeulement de terre, étoient fort épaiſſes & aſſez hautes. Cette terre eſt rouge & fait un corps auſſi ferme & auſſi uni, que le plâtre quoiqu'il ne paroiſſe point qu'on y mêle de la chaux. Les portes ne ſont point vis-à vis les unes des autres. Chaque muraille étoit accompagnée d'un foſſé large & profond : mais au lieu que nos foſſés ſont au dehors des murailles, ceux-ci étoient en dedans : on les paſſoit ſur des ponts de bois aſſez legers qui dans un beſoin pouvoient être rompus ou démontés en peu de momens ; les pieds droits des p rtes étoient de gros poteaux de bois bien aſſemblés, au-deſſus de chaque porte étoit une chambre pour le portier, & des deux côtés en dedans des galleries qui ſervoient de corps de garde, où il y avoit des ſoldats armés de fuſils & de ſabres, qui prenoient les armes & ſe mettoient en haye quand le ſieur d'Elbée & ſa troupe paſſoient. Il y avoit de larges bernous entre les foſſés & les murailles qui ſervoient de chemin pour arriver à un autre pont & à une autre porte. Les murailles étoient conſtruites de la terre qu'on avoit tiré des foſſés. Les venteaux étoient couverts dehors & dedans de pluſieurs cuirs de bœuf, les uns ſur l[illegible] [illegible]hés avec des

Murailles d'Aſſem.

clouds, ce qui ſuffit en ce païs pour re-
ſiſter aux coups de hache dont on pour-
roit ſe ſervir pour les rompre ou pour
les enfoncer. Le ſieur d'Elbée qui n'avoit
pû remarquer ces circonſtances en en-
trant, tant à cauſe qu'il ne faiſoit pas aſ-
ſez clair que parce que ces perſonnes
marchoient très-vîte, les remarqua en-
ſuite à ſon aiſe en ſe promenant dedans
& dehors la ville avec les Officiers que le
Roi lui avoit donné pour l'accompagner.

Il fut porté au Palais à l'appartement
deſtiné aux François, où le Roi lui en-
voya ſur le champ quantité de viandes
bouilliees & rotiees, du pain de pluſieurs
eſpeces, & des boiſſons de pluſieurs ſor-
tes. Le Prince, le grand Marabou & les
Grands en lui envoyerent auſſi, deſorte
qu'il ſe trouva avoir des vivres plus qu'il
n'en falloit pour deux cent perſonnes s'il
les avoit eu avec lui.

Tous les Grands ne manquerent pas
de lui rendre viſite dès qu'il fut jour.
Le Prince l'envoya complimenter &
s'excuſer de ce qu'il ne venoit pas en
perſonne, parce qu'il ne ſortoit pas de
ſon Palais à cauſe de la mort d'un de ſes
enfans qu'il aimoit tendrement ; il étoit
renfermé chez lui & ne voyoit perſonne,
ce qui eſt la marque de leur plus grand
deuil.

Le Roi ne rend visite à personne, mais par une distinction toute particuliere il donna audience au sieur d'Elbée le même jour dès qu'il eut dîné, il y fut conduit par les deux grands Capitaines du Commerce & de Cavalerie qui marchoient à ses côtés.

Audience du Roi.

Le Roi étoit dans un de ses jardins assis sur un fauteuil de damas sous une gallerie.

Ce Prince qu'on nomme Tozifon paroissoit avoir soixante & dix ans, il étoit d'une trés grande taille & gros à proportion. Il avoit les yeux bien fendus & trés-vifs; sa phisionomie marquoit de la grandeur, de la penetration, du jugement, de la sagesse, il avoit du brillant dans l'esprit; on en reconnut la vivacité par les reparties qu'il fit au sieur d'Elbée dans la longue audience qu'il lui donna. Il étoit vêtu de deux pagnes en maniere de juppons à la Persienne, l'une sur l'autre, celle de dessous étoit de taffetas, & celle de dessus de satin piqué, une grosse écharpe de taffetas lui servoit de baudrier; le reste du corps étoit nud. Il avoit sur la tête une maniere de coeffe de nuit de toile fine garnie de dentelle, & par dessus une couronne de bois noir & luisant comme de l'ébene qui rendoit une trés-bonne odeur. Il tenoit à la

Son portrait.

Habillement du Roi

main un petit fouet dont le manche de bois noir étoit fort chargé d'ornemens, & la corde, de soye ou de pite.

Le sieur d'Elbée s'étant approché de lui aprés lui avoir fait trois profondes réverences, le Roi lui presenta la main, & le sieur d'Elbée lui ayant presenté la sienne, le Roi la prit & lui fit claquer trois fois le doigt index en le tirant. C'est chez ces peuples la marque d'une amitié très-étroite.

Il fit ensuite apporter des nattes & des careaux, & fit asseoir le sieur d'Elbée & ses deux Officiers. Les domestiques demeurerent hors de la galerie.

Après les complimens ordinaires & les offres de tout ce qui étoit au pouvoir du sieur d'Elbée, il supplia le Roi de lui permettre de faire bâtir une loge à la Françoise, attendu que *celle qu'on* avoit bâti étoit trop pe*tite, & qu'elle* manquoit de plusieurs commoditez. Il le supplia ensuite de donner ses ordres pour la sûreté du Directeur & des Commis qu'il laissoit à Offra. Le Roi lui répondit qu'il prenoit ces Officiers sous sa protection, & qu'il auroit un soin tout particulier qu'ils fussent contens & dans une entiere sûreté; qu'il alloit donner ses ordres afin que les debiteurs s'aquitassent en 24. heures de leurs obligations

Réponse du Roi.

tions ſçachant le préjudice qu'un long retardement apporteroit aux Vaiſſeaux; qu'à l'égard de la loge d'Offra, il alloit donner ordre à ſon fils & à ſes deux grands Capitaines de s'y tranſporter, d'en faire augmenter les bâtimens tant qu'il ſeroit néceſſaire, mais qu'il ne pouvoit pas lui permettre d'en bâtir une à la maniere d'Europe. Vous en feriez une, lui dit le Roi, dans laquelle vous placeriez dabord deux petites pieces de canon; l'année prochaine vous yen meteriez quatre,& en peu de tems votre loge ſe transformeroit en une fortereſſe qui vous rendroit maîtres de mes Etats, & dont toutes mes forces ne pourroient pas vous chaſſer. Il accompagna ce diſcours de comparaiſons juſtes & ſpirituelles, avec un air doux & enjoué qui ne permettoit pas d'être mortifié du refus honnête & politique qu'il faiſoit.

Il ajoûta qu'il s'étonnoit que le Royaume de France étant ſi vaſte & ſi rempli d'habiles ouvriers & de choſes rares, la Compagnie n'avoit chargé ſes Vaiſſeaux que des marchandiſes ordinaires, & telles que les Anglois & les Hollandois en apportoient tous les jours.

D'Elbée répondit que ce premier voyage n'étant pour ainſi dire qu'un eſſay du commerce que la Compagnie

vouloit établir dans ses Etats, elle n'avoit chargé ses Vaisseaux que de ce qu'elle sçavoit que les Anglois & Hollandois chargeoient les leurs ; mais qu'à l'avenir elle lui enverroit tout ce qu'il y avoit de plus beau & de plus rare, & il supplia le Roi de vouloir bien lui dire ce qu'il souhaitoit en particulier. Le Roi lui demanda une épée d'argent à la Françoise & un coutelas, deux grands miroirs, des toilles & des dentelles des plus fines, des soulliers & des pantoufles de velours & d'écarlatte, des gants de senteur, des bas de soye & autres choses que le sieur d'Elbée promit de lui apporter ou de lui envoyer par les premiers Vaisseaux qui partiroient après qu'il seroit de retour en France.

Le sieur d'Elbée fit present au Roi d'un fusil de chasse, *& d'une paire de* pistolets garnies d'argent, le Roi reçût ce present fort agréablement. Il invita le sieur d'Elbée d'aller voir le Prince son fils aîné, & lui dit qu'en sa consideration ce Prince le recevroit quoiqu'il fût en deuil. Il donna encore sa main au sieur d'Elbée, & le congedia avec des marques d'estime qu'il n'avoit jamais donné à aucun Européen.

Respect qu'on a pour le Roi.

Ce Prince est tellement respecté de tous ses sujets, qu'à l'exception de so

fils & du grand Marabou, personne ne paroît devant lui que le visage prosterné contre terre, sans oser lever les yeux pour le regarder, que quand il est obligé de lui répondre; alors il leve un peu la tête & le regarde, & se remet dans la même posture sitôt qu'il a achevé de parler, comme on le vît pratiquer par les deux grands Capitaines du Commerce & de la Cavallerie, qui étoient presens à cette audience.

Le seul Prince & le grand Marabou parlent au Roi debout, le regardent & ont leurs entrées libres de jour & de nuit dans le Palais & dans l'appartement du Roi, où ils entrent sans être appellés.

Par une grace particuliere on fit voir au sieur d'Elbée le Palais du Roi & ses Jardins, il n'y eut que les appartemens des femmes où il n'entra pas.

Palais & Jardins du Roi.

Ce Palais est vaste; il est composé de plusieurs grandes cours toutes environnées de portiques, au-dessus desquels sont des appartemens, les fenêtres ne sont pas fort grandes, la chaleur du climat ne le permet pas. Il y avoit dans quelques chambres de grands Tapis de Turquie qui couvroient les planchers, dans d'autres il n'y avoit que des nattes, un seul fauteuil dans chaque chambre, & nombre de careaux couverts d'étoffe

de ſoye, il y avoit des tables, des paravents, des coffres & des cabinets de la Chine, & de très-belles porcelaines, point de vîtres aux fenêtres, mais ſeulement des chaſſis garnis de toille blanche, & des rideaux de taffetas.

Les Jardins étoient ſpacieux, ils conſiſtoient en de longues allées tirées au cordeau, formées par des arbres de differentes eſpeces fort touffus pour donner de l'ombre & du frais. Il y avoit en quelques endroits des compartemens bordés de Thim, & remplis de fleurs, entre leſquels on remarqua des Lis ou eſpece de Lis de trois couleurs, dont les feuilles étoient plus longues & moins épaiſſes que celles d'Europe, & d'une odeur plus agréable & moins forte.

Le ſieur d'Elbée & ſa Compagnie fut conduit chez le Prince *par le grand* Capitaine de Cavalerie. Il étoit à la tête d'environ cent Cavaliers qui avoient des mouſquetons & des ſabres, leurs chevaux étoient grands & forts, mais mal embouchés, les ſelles raſes & petites, les étriers à la Portugaiſe. Les Cavaliers n'avoient qu'une pagne, un bonnet pointu comme nos Dragons, & des botines de cuir qui leur venoient à mi-jambe avec de grands éperons à une ſeule pointe. Le ſieur d'Elbée & ſa ſuite

Viſite du ſieur d'Elbée au Prince d'Ardres.

étoient dans des Hamacs ; on portoit ſur ſa tête un paraſol.

Le Prince ne demeuroit pas dans la Ville Royale, mais dans un Bourg qui en eſt à une petite lieüe. Comme la Ville d'Aſſem n'a qu'une porte, il falut faire le tour d'une partie de ſes murailles, pour prendre le chemin du Bourg du Prince. La moitié de la Ville eſt environnée de la Riviere d'Eufrate qui lui ſert de foſſé. La muraille qui l'enferme de ce côté-là eſt ſimple & n'a pas tant de hauteur ni d'épaiſſeur que les autres. Elle eſt d'une grande enceinte, & cela ne peut pas être autrement, parce que chaque famille occupe un aſſez grande terrain. Ce qu'elle a de plus qu'à Xavier, c'eſt que les bâtimens ſont mieux alignés & forment des ruës, où l'on ne trouve point de trous ni d'immondices, & quoiqu'on voye très-peu de femmes dans les ruës, elles ne laiſſent pas d'être couvertes de peuples.

Le Prince reçût le ſieur d'Elbée avec beaucoup de politeſſe, il ſe diſpenſa en ſa faveur de la coûtume du païs ; qui ne permet pas aux perſonnes de ſon rang, de ſe laiſſer voir, lorſqu'elles ſont dans leur grand deüil comme le Prince y étoit alors.

La ſalle où il donna audience au ſieur

d'Elbée, étoit grande & couverte de tapis de Turquie. Il y étoit aſſis ſur une natte. Il en fit donner de ſemblables au ſieur d'Elbée & à ſes deux Officiers. Après une demie heure de converſation, dans laquelle il promit toute ſa protection & ſon attention à la nation Françoiſe, il fit apporter des liqueurs, il but bouche à bouche avec le ſieur d'Elbée ; on préſenta à boire aux autres, après quoi on ſe leva : on prit congé du Prince & on rétourna à la Ville de la même maniere qu'on en étoit venu ; on alla deſcendre chez le grand Marabou qui avoit prié le ſieur d'Elbée à ſouper. Il fût reçû chez ce premier Miniſtre avec toute la politeſſe imaginable. Le plancher de la ſalle où l'on mangea, étoit couvert d'un grand tapis de Turquie, ſur lequel il y avoit des nattes fines & fort propres qui ſervoient de nappes. Les conviez avoient devant eux des aſſiettes de fayance, avec de grandes ſerviettes qui en valoient deux des notres. On ſervit quantité de viandes bouillies & roties, des ragoûts à la mode du païs, pluſieurs ſortes de vins & de liqueurs. Le grand Marabou n'oublia rien pour bien traiter ſes conviez. Comme il ſçavoit qu'ils n'étoient pas accoûtumés à s'aſſeoir à terre, il avoit

Le grand Marabou donne à ſouper au ſieur d'Elbée.

fait apporter des carreaux de satin & de taffetas, afin qu'ils s'en servissent pour se mettre plus à leur aise.

Il joignit la musique & la simphonie à la bonne chere. Elle commença vers le milieu du repas. On entendit des voix comme des voix d'enfans, accompagnées du son de petites clochettes qui sembloient venir de loin, & que le sieur d'Elbée écoutoit avec attention, parce qu'il y rémarquoit de la methode. Le Marabou qui parloit très-bien Portugais, lui demanda ce qu'il pensoit de ces voix. Ce sont des voix d'enfans, lui repondit le sieur d'Elbée, ils chantent avec justesse & s'accordent parfaitement avec leurs instrumens. Ce sont mes femmes, lui dit le Marabou, qui vous donnent ce petit divertissement. Ce n'est pas la coûtume de les faire voir à personne; mais pour vous montrer l'estime que je fais de vous & vous traiter à la Françoise, je vous les ferai voir si vous le voulés. D'Elbée lui en rémarqua sa reconnoissance, & quand le repas fut fini, le Marabou le conduisit avec sa compagnie dans une gallerie haute qui avoit une fenêtre qui donnoit dans la salle, où on avoit mangé. Ces femmes y étoient au nombre de soixante & dix à quatre-vingt. Elles

Musique pendant le souper.

n'avoient que des juppes ou pagnes de taffetas qui les couvroient depuis la ceinture en bas, & laiſſoient le reſte du du corps à nud, quelques unes d'elles avoient des écharpes de taffetas en bandoullieres. Elles étoient aſſiſes ſur des nattes au fond & aux côtés de la gallerie, les unes auprès des autres & aſſez preſſées. L'arrivée du Marabou & des François ne leur cauſa du moins autant qu'on pût le réconnoître, ni émotion, ni curioſité. Elles continuerent leur chant & leur ſimphonie, en frappant avec des petites baguettes ſur des clochettes de fer & de métail qu'elles tenoient de la main gauche, qui étoient comme des cilindres de differentes longueurs & groſſeurs. Il ſembloit qu'elles n'avoient rien apperçû d'extraordinaire dans leur appartement. *Leur modeſtie* dans une occaſion ſi peu commune, ne peut être que très-loüable. Ne pouroit-on pas ſoupçonner que le Marabou qui ſe vantoit d'avoir un commerce ouvert avec le Diable, s'en étoit ſervi pour empêcher ſes femmes de voir les François, & que ne les voyant point, elles n'avoient eu garde de jetter les yeux ſur eux. En effet la figure du Diable étoit à un coin de cette gallerie, elle étoit de la grandeur d'un enfant de

Femmes du grand Marabou, leur modeſtie.

quatre ans & toute blanche. D'Elbée s'étant informé quelle figure c'étoit, le Marabou lui dit que c'étoit la figure du Diable, mais le Diable n'eſt pas blanc, lui repliqua d'Elbée, vous vous trompés repondit le Marabou, en le faiſant noir, il eſt très-blanc, & j'en ſuis aſſuré pour l'avoir vû & lui avoir parlé pluſieurs fois. Il y a plus de ſix mois qu'il m'a averti du deſſein qu'on avoit en France, d'ouvrir un commerce avec cet Etat. Vous lui avez obligation, car c'eſt ſur cet avis que nous avons laiſſé languir le commerce des autres Européens, afin que vous trouvaſſiés plus aiſément des eſclaves, pour charger vos deux Vaiſſeaux. D'Elbée crut ce qu'il jugea à propos de croire, & par politeſſe il ne voulut point conteſter ſur ce que le Marabou avançoit; mais il ſe garda bien de faire des rémerciemens au Diable. On convient que le Diable peut être informé des choſes paſſées, & qu'il peut les faire ſçavoir quand Dieu le lui permet; mais on ne convient pas qu'il penetre dans le futur, ſi ce n'eſt par des conjectures que ſon grand âge lui doivent avoir acquiſes.

Le Diable eſt blanc chez les Negres.

Le grand Marabou étoit un homme d'environ quarante ans, grand & bien

fait, d'une phiſionomie agréable & *ſpirituelle.* Il porte les mêmes habits que les principaux Officiers du Roi, c'eſt-à-dire, deux grandes pagnes d'étoffe de ſoye, l'une ſur l'autre; une large écharpe en baudrier, des calçons aſſez longs de toile de coton, des ſandales ou des eſpeces d'eſcarpins de maroquin de couleur, un bonnet ou un chapeau à l'Européenne, un grand couteau à manche doré, paſſé dans ſa ceinture & une canne à la main qu'il quitta quand il entra dans l'appartement du Roi dont il eſt le premier Miniſtre, non ſeulement pour ce qui regarde la Religion, mais auſſi pour tout le gouvernement de l'Etat. Il a ſeul de tous les Officiers du Roi le privilége d'entrer dans ſon appartement interieur de jour, & de lui parler face à face ſans ſe *proſterner.*

Portrait du grand Marabou.

Ce Miniſtre fit toutes les honnêtetés imaginables au ſieur d'Elbée, le conduiſit juſques dehors ſon Palais, & n'y voulut point rentrer, qu'il ne le vit dans le hamac dans lequel il fût porté la même nuit à Offra, avec le même cortege qui l'avoit accompagné en venant à Aſſem.

Les Etats d'Ardres ne ſont pas conſidérables à la côte de la mer, depuis que les Royaumes de Juda & de Popo

s'en sont soustraits. Ils n'ont guerre que vingt à vingt-cinq lieües de côte ; mais ils sont d'une grande étenduë dans les terres ; puisque comme nous avons dit, ils n'ont pour bornes de l'Est à l'Oüest, que les rivieres de Volta & de Benin qui sont éloignées l'une de l'autre de plus de cent lieües: Son étenduë vers le Nord & le Nord-Est est encore plus considérable. On dit cependant qu'il ne peut mettre sur pied que quarante à cinquante mille hommes, ce qui seroit peu en comparaison des deux cens mille hommes que le Roi de Juda met sur pied. Sur quoi il faut rémarquer que les troupes du Roi d'Ardres ne sont pas des milices comme celles de Juda, mais des troupes reglées & entretenuës, à qui il ne manque que de bons Officiers & des armes à feu, pour mettre bien-tôt à la raison le Roi de Juda & les autres qui se sont soustraits de son obéissance.

Grandeurs des Estats d'Ardres.

Le commerce de cet Etat n'est que d'esclaves & de vivres. Il en peut sortir pour l'ordinaire trois mille chaque année.

Ces esclaves sont de plusieurs sortes. Les uns sont des prisonniers de guerre, les autres sont des contributions des Royaumes voisins qui relevent de celui

Commerce du païs, difference des Esclaves.

d'Ardres. Il y en a qui ſont condamnés à être vendus pour eſclaves, pour avoir contrevenu aux loix du païs. Il y en a qui ſont eſclaves de naiſſance ; tels ſont les enfans de tous ceux qui ſont eſclaves, de quelque maniere qu'ils le ſoient. Il y en a enfin qui ne pouvant payer leurs dettes, ſont vendus au profit de leurs créanciers.

Ceux qui ont déſobëi aux Ordres du Roi, ſont irrémiſſiblement condamnés à la mort, & leurs femmes & leurs parens, juſqu'à un certain degré, deviennent eſclaves du Roi qui les vend à qui il lui plaît & quand bon lui ſemble.

Le Roi a le choix de toutes les marchandiſes, ſoit pour le payement de ſes droits, ſoit pour les eſclaves qu'il fait vendre. On ſe loüe fort de lui, car il paye réguliérement, & ne *fait point* d'emprunt, comme tous les autres Rois du païs.

Droits du Roi.

Après le Roi, le Prince héritier préſomptif de la Couronne, & après lui, le grand Marabou & les grands Capitaines ont le choix des marchandiſes & la vente de leurs eſclaves.

Après ceux ci, tout le monde a droit d'achetter & de vendre & tous au même prix, les marchandiſes & les eſclaves ſont taxés, il n'y a là deſſus preſque jamais

de conteſtations, & quand il en arrive, elles ſont vuidées promptement & ſommairement par le Roi.

Les Vaiſſeaux grands & petits payent également ce qui eſt taxé à la valeur de cinquante eſclaves par Vaiſſeau qui à raiſon de dix-huit barres par eſclaves font la quantité de neuf cens barres par Vaiſſeau.

Outre ces droits, on paye au Prince la valeur de deux eſclaves pour l'eau que l'on fait pour le Vaiſſeau, & quatre eſclaves pour le bois ; ſi on n'en fait point, on n'eſt pas obligé de payer.

Ignorance du peuple.

Les peuples ne ſçavent ni lire ni écrire. Au lieu de cela, ils ont des petites cordes noüées dont les nœuds ont leur ſignification. Ces nœuds ſont en uſage chez pluſieurs Sauvages de l'Amerique.

Mais les Grands ſçavent tous la langue Portugaiſe, la liſent & l'écrivent bien. Ils n'ont point de caractéres pour écrire leur langue ; & comme l'Alcoran n'a pas penétré chez eux, ils ne connoiſſent point la langue Arabe.

Quant à leur Religion, ſi tant eſt qu'on puiſſe honorer de ce titre un amas confus de ſuperſtitions ridicules, on peut dire ſans leur faire injuſtice, qu'ils n'en ont aucune, puiſque n'y ayant point de Religion ſans culte, & ces peuples

Religion de l'Estat.

n'ayant aucun culte, il s'en suit que ces peuples n'ont aucune Religion. Ils n'ont aucun Temple ni aucun endroit qui leur en puisse tenir lieu. Ils ne font aucunes prieres, ils ne connoissent point les sacrifices. Les sentimens qu'ils ont d'un être superieur, sont si confus, qu'ils ne s'en expliquent qu'avec une obscurité qui fait compassion. Ils ne craignent que les accidens qui peuvent les rendre malheureux dans cette vie, sans aucune idée de l'autre vie.

Education du Roi.

Le Roi qui a passé sa jeunesse à l'Isle Saint Thomé dépendante des Portugais où il a reçû les teintures de la Religion Chrétienne, dans un Convent où il a été élevé, ne paroît point du tout attaché aux folles superstitions de ses peuples ; il y a même de grandes esperances qu'il y renonceroit entierement, & qu'il recevroit le Baptême sans la considération, ou plûtôt sans la crainte qu'il a du grand Marabou dont la puissance & l'autorité sont assez grandes pour le renverser du Trône, s'il entreprenoit d'introduire une nouvelle Religion dans l'Estat.

C'est ce grand Marabou qui donne à chaque famille les Fétiches qu'elle doit honorer, si elle veut se garantir des malheurs inséparables de la vie présente.

Les Fétiches du Roi & de l'Estat sont de certains gros oiseaux noirs presque semblables à nos Corbeaux d'Europe. Les Jardins du Palais en sont pleins, on les y nourrit assez bien, quoiqu'il s'en faille du tout au tout qu'on ait pour eux le même respect & la même attention qu'on a pour les bons Serpens à Juda. On est seulement persuadé que si on en tuoit quelqu'un, il arriveroit quelque grand malheur au Roi & à l'Estat.

Fetiches du Roi & de l'Estat.

Les particuliers ont pour Fétiches, les uns une montagne, les autres un arbre, quelques uns une pierre, un morceau de bois, un rocher ou autre chose semblable inanimée, qu'ils regardent avec quelque sorte de respect, mais sans lui offrir ni prieres ni sacrifices. Telle Religion est assez commode, comme on le voit, & n'est point du tout chargée de cérémonies.

Il n'y en a qu'une en tout cet Etat, dont on ne sçait pas assez bien le but & les raisons pour en pouvoir instruire le public; c'est que le grand Marabou a dans chaque Ville une maison où il envoye tour à tour les femmes des gens libres pour y apprendre quelques exercices qu'on pouroit soupçonner être des exercices de Religion, s'il y en avoit

Maisons de danse.

dans le païs. Elles y demeurent cinq ou six mois & y sont instruites par de vieilles qui leur enseignent une sorte de danse & de chant. Elles les font entrer par bandes, les unes aprés les autres de jour & de nuit dans une salle destinée à cet usage, & aprés leur avoir attaché des petits fers & des plaques de cuivre aux jambes & aux pieds, afin qu'en dansant elles fassent un plus grand bruit, elles les font danser & chanter de toutes leurs forces. Cette danse est un trépignement de pieds, avec une agitation & un mouvement de corps qui est très-fatiguant & très-difficille à suporter. Elles l'accompagnent d'un chant mêlé de cris qui paroissent des hurlemens en cadence. Elles continuent ce violent exercice, jusqu'à ce qu'elles tombent en *foiblesse* & à l'instant les *vieilles maîtresses* substituent une autre bande d'écolieres à celles qui sont hors d'haleine, qui recommencent la même danse, le même chant & les mêmes cris avec une très-grande incommodité de ceux qui ont le malheur de se trouver voisins de ces maisons de bruit.

Le sieur d'Elbée se trouva logé dans le voisinage d'une de ces maisons de danses qui l'empêchoient de reposer ni jour ni nuit. Il s'en plaint amérement dans

dans la relation qu'il nous a donné de son voyage.

Chrétiens Negres à Assem.

Il trouva à Assem des Negres qui étoient chrétiens qui lui vinrent demander des chapelets & s'informer s'il ne feroit pas dire la Messe dans son appartement. Ils souhaitoient avec passion de l'entendre, mais il ne pût les satisfaire, parce qu'il n'avoit pas amené avec lui son Aumonier. Il y a apparence que ces Negres avoient été baptisés par les Portugais, dans le tems qu'ils étoient établis dans le Royaume. Ils s'en étoient alors rétirés ou en avoient été chassés; car on y en trouva aucun, & je ne trouve point dans mes memoires en quel tems ils avoient cessé d'y faire commerce, ni pour quelle raison ils avoient quitté le païs. Je conjecture qu'étant établis comme ils sont encore aujourd'hui dans le Royaume de Benin & dans les autres Etats voisins, en descendant vers le Sud, le Roi d'Ardres les chassa de chez lui, pendant quelque guerre qu'il eut avec le Roi de Benin, dans laquelle les Portugais prirent trop ouvertement le parti de ce dernier Roi, ce qui a porté un grand préjudice à la Religion Chrétienne qui auroit pû devenir florissante dans cet Etat.

Tous les Officiers de la maison du

Officiers du Roi appellez Capitaines.

Roi portent le nom de Capitaines avec le ſurnom de leur Office. Ainſi on appelle ſon Maître d'Hôtel Capitaine de table, ſon Pourvoyeur Capitaine viande, ſon Echanſon Capitaine vin, & ainſi des autres.

Comment le Roi boit.

Perſonne ne voit manger le Roi : & quand il boit, un Officier fait un ſignal avec deux petites baguettes de fer, afin que tous ceux qui ſont hors de la ſalle ſe jettent par terre ou qu'ils ſe tournent pour ne pas voir le Roi. C'eſt un crime digne de mort de voir boire le Roi, même par inadvertance. L'Officier qui lui preſente le verre, tourne le corps & la tête & le lui preſente par derriere. On dit que c'eſt pour empêcher les ſortileg s qu'on pouroit faire contre le Roi dans ce moment. Quelle folie ! Quelle ſuperſtition ! Un jeune enfant que le Roi aimoit, s'étant endormi auprés de lui, & s'étant éveillé au bruit des baguettes, eut le malheur de regarder le Roi pendant qu'il bûvoit, le grand Marabou ordonna qu'il ſeroit tué ſur le champ, & qu'on repandroit quelques gouttes de ſon ſang ſur la chair & ſur les habits du Roi, pour empêcher l'effet des malefices qui auroient pû ſuivre cette action toute innocente qu'elle pût être, & cela fut exécuté.

Enfant mis à mort pour avoir regardé le Roi pendant qu'il buvoit.

Ces peuples ſont bien éloignés de la coûtume qu'ont les Anglois de regarder fixement ceux qui boivent à leur ſanté, juſqu'à ce qu'ils ayent achevé de boire.

Le Roi eſt toûjours ſervi à genoux, & ce reſpect s'étend juſques ſur les viandes qu'on porte à ſa table ou qu'on en deſſert. Ceux qui ſe trouvent ſur le chemin des Officiers qui les portent, ſe proſternent la face contre terre, & n'oſent ſe relever, que quand ils ne peuvent plus voir les plats. On pouroit ſervir les viandes à plats couverts, comme on fait dans quelques Cours d'Europe, & on éviteroit ce cérémonial ſi incommode & ſi dangereux pour ceux qui ſe trouvent au Palais; car il n'y a point de quartier pour ceux qui regardent les viandes du Roi, leur curioſité eſt punie par la perte de leur tête & par l'eſclavage de toute leur famille.

Marchandiſes de traite.

Les marchandiſes les plus propres pour la traite d'eſclaves qu'on fait à Ardres ſont les groſſes Margriettes, les gros Pendans d'oreille de criſtal, les Coutelas larges & dorés, les Taffetas de couleur, les Etoffes de ſoye rayées & mouchetées, les Toilles fines, les Dentelles, les Mouchoirs fins à glands, les Barres de fer, les Bouges, les Cloches de cuivre en forme de cilindre, d'autres en pirami-

de, du Corail long, des Baſſins de cuivre de pluſieurs grandeurs, des Fuſils, de l'eau de vie, de grands Paraſſols, des Miroirs dorés, du Taffetas & autres Etoffes de ſoye de la Chine, de l'Or & de l'Argent en poudre, des Ecus d'Hollande & d'Angleterre. Il y a beaucoup à gagner ſur cette derniere marchandiſe, on a un eſclave de choix pour dix de ces écus.

Ordonnance pour empêcher l'adultere.

Voici une coûtume de cet Etat dont on portera tel jugement qu'on voudra. Si une femme mariée s'abandonne à quelque homme eſclave, ſi le maître de l'homme eſt plus grand Seigneur que celui de la femme, la femme devient ſon eſclave, ſi au contraire le mari de la femme eſt le plus élevé en dignité, l'homme qui a commis la faute devient ſon eſclave.

Differens habits des hommes.

Tous les hommes de condition ſont couverts de deux juppons de Taffetas ou autres étoffes de ſoye, ils ont des écharpes de ſoye en forme de baudriers, la plûpart ont la tête & les pieds nuds. Ils peuvent cependant porter des bonnets ou des chapeaux, & des ſandales ou demies bottines de cuir, excepté dans le Palais du Roi.

Les hommes du commun ſont couverts depuis la ceinture juſqu'aux genoux

'une piece de ſerge qui fait deux tours, ⁊ dont les bouts ſe croiſent ſur le nom- ril.

Les pauvres & ceux qui gagnent leur ie par leur travail, n'ont qu'un petit norceau de toille de cotton ou d'herbe ui couvre leur nudité, & ont la tête & es pieds nuds.

Habits des femmes.

Les femmes de condition ou riches, ortent des juppons & des écharpes com- e les hommes, & comme elles ne ſor- ent guerre de leurs maiſons où leurs ma- is les tiennent reſerrées à l'exemple des 'ortugais, elles n'ont pour l'ordinaire ien ſur la tête ni aux pieds.

Les pauvres femmes ont des pagnes aſ- ez courtes, & la tête & les pieds nuds.

La carguaiſon du navire la Juſtice qui toit commandé par le ſieur d'Elbée, ſe rouvant complette, le bois, l'eau & es vivres pour ſix cent eſclaves qu'il voit à bord& qui commençoient à s'en- uyer beaucoup, on reſolut qu'il parti- oit ſans attendre l'autre Vaiſſeau nom- né la Concorde, qui n'avoit pas encore charge complette. Il mit donc à la voi- le 13. Mars 1670. & prit la route de 'Iſle de ſaint Thomé, où il vouloit en- ore faire du bois, de l'eau & des vivres, r on n'en ſçauroit trop avoir pour nt de monde, & pour un voyage auſſi

long qu'eſt celui de la rade d'Ardres à la Martinique.

Mais avant de finir ce chapitre, il y a une remarque à faire qui me paroît trop de conſequence pour n'en pas informer le Lecteur.

Nous avons remarqué que le Roi & les grands Seigneurs, & generalement tous ceux qui le peuvent ont pluſieurs femmes. Le Roi en a un très-grand nombre; cependant il n'y a que la premiere, c'eſt-à-dire celle qui lui a donné le premier enfant mâle, qui ait le titre de Reine. Cette qualité lui donne une très-grande autorité auprès du Roi, & ſur toutes les autres femmes, & il ne faut pas douter qu'elle ne la faſſe valoir, principalement ſur toutes les autres femmes, qu'elle regarde bien moins comme ſes compagnes, que comme ſes *eſclaves*. Elle porte cela ſi loin, que ſelon ſes beſoins, ou ſon bon ou mauvais *plaiſir*, elle les vend pour eſclaves ſans conſulter ſur cela le Roi ſon époux; & le Prince qui ſçait que c'eſt un droit attaché à la qualité de Reine, ne s'y oppoſe pas, ou ne fait pas ſemblant de le ſçavoir quand cela arrive.

Cela arriva effectivement pendant que le ſieur d'Elbée étoit en traite. Le Roi refuſa à la Reine quelques marchandiſes

ou bijoux dont elle avoit envie ; elle ne laiſſa pas de ſe les faire apporter, & quand ce vint au payement, elle envoya au Comptoir des François huit des femmes du Roi, qu'on marqua ſur le champ & qu'on fit embarquer.

Ces pauvres Princeſſes reſſentirent vivement un traitement ſi dur, elles ſeroient mortes de douleur & de deſeſpoir, ſi le ſieur d'Elbée n'étoit un peu entré dans leur peine, ne les eût diſtinguées des autres, ne les eût logées & traitées avec une diſtinction qui leur fit oublier en partie le triſte état où elles étoient reduites. Il fit plus, il leur donna le commandement de toutes les autres femmes eſclaves, il ne les appelloit jamais que Reines, il leur donna de belles pagnes, & fit ſi bien qu'elles arriverent en bonne ſanté à la Martinique.

CHAPITRE XI.

Difficultez qui arriverent entre les François & les Hollandois.

LES Hollandois avoient regardé avec une extrême jalouſie le commerce que les François s'ouvroient dans le Royaume d'Ardres ; la maniere dont le

Roi les avoit reçûs, & ce qu'il avoit fait en leur faveur, leur faisoit craindre que leur commerce ne souffrît une grande diminution, & même qu'il ne le détruisît entierement. Ils avoient caballé autant qu'ils avoient pû en secret sans oser éclater, parce que les deux Navires François qui étoient en rade les tenoient en respect : mais un de ces Navires ayant mis à la voile, & celui qui restoit ayant perdu son Capitaine le sieur Jamain, dont ils connoissoient la valeur & l'experience, & ayant été renforcés de deux Navires de leur nation, ils crurent qu'ils pouvoient sans trop risquer faire un affront à celui qui étoit en rade, & aux Employés de la Compagnie qui étoient à Offra, & qui avoient un magasin à Praya sur le bord de la mer. Ils prirent pour pretexte que les François avoient un pavillon devant leur magasin à *Praya*, *ce qui* ne devoit être permis qu'à leur nation.

Sur cela leur premier Commis accompagné des Capitaines de leurs Vaisseaux & d'autres gens, vinrent pour ôter le pavillon de France, qui par la situation des magasins des deux nations se trouva à la droite du leur.

Le sieur Mariage principal Commis du Directeur du Comptoir s'étant trouvé par hazard à Offra avec quelqu'uns de

de ſes Officiers, & ceux qui deſcendirent en diligence du Vaiſſeau au ſignal qu'on leur en fit, empêcha cette violence, & le Fidalque ou Commandant du village y étant accouru, empêcha les voyes de fait qui alloient commencer, & remontra aux uns & aux autres qu'ils offenſeroient le Roi ſon maître, qui ne ſouffriroit jamais qu'on eût de pareilles diſputes ſur ſes terres, qui l'obligeroient à chaſſer les aggreſſeurs. La fermeté du Fidalque ralentit la fougue des Hollandois, & les obligea de ſuivre ſon conſeil & de s'en remettre au jugement du Roi.

Les deux parties depêcherent en Cour, & reçûrent ordre de s'y rendre avec défenſe de rien innover, ni au ſujet du pavillon ni du commerce.

Cette affaire embaraſſoit beaucoup le Roi & ſon Conſeil, & les deux principaux Commis étoient arrivé à Aſſem avant que le Roi ſe fût determiné ſur le parti qu'il devoit prendre.

Il arriva encore un autre incident qui penſa enſanglanter la ſcene. Quand il fut queſtion d'aller à l'audience, le Commis Hollandois prétendoit le pas & la droite ſur le ſieur Mariage. Celui ci ſe contenta de dire, que ſi le Hollandois ſe mettoit en devoir de le préceder, il

Contestation pour le pas à l'audience.

lui passeroit son épée au travers du corps. Le Prince fils aîné du Roi prévint ce qui alloit arriver en presentant sa main droite au François, & sa gauche au Hollandois, & les conduisit ainsi de front à l'audience du Roi son pere, qui imitant l'expedient que son fils avoit trouvé, fit placer le François sur une natte à sa droite, & le Hollandois à sa gauche, après quoi il leur donna le champ libre pour déduire leurs raisons. Le Hollandois après un assez long discours se retrancha sur l'ancienneté de l'établissement de son commerce dans le Royaume, mais il ne pû nier que les Etats generaux ses maîtres deferoient l'honneur du pavillon aux Vaisseaux François. Le sieur Mariage répondit vivement à tout ce que le Hollandois avoit avancé, & rabaissa d'une terrible maniere l'orgueil du *Hollandois*, & le fit souvenir d'où venoit leur Republique, & à qui elle avoit l'obligation de la liberté dont elle joüissoit. Les discours s'aigrissoient de part & d'autre, & ils auroient à la fin oublié la presence du Roi, lorsque ce Prince leur imposa silence & leur dit : C'est à vos maîtres à regler les préseances & l'avantage des pavillons. J'aurois mauvaise grace, ignorant comme je suis de leur puissance, de le vouloir faire, ainsi c'est à

Decision sage du Roi.

eux que vous devez vous adresser pour ce sujet: cependant quoique l'avantage de l'ancienneté de l'établissement des Hollandois dans mes terres leur y dût faire avoir toute sorte de préference, & qu'il semble qu'un nouveau venu ne doit pas les contester à celui qui en est en possession depuis longtems, néanmoins les grandes choses que j'ai appris de la puissance & de la personne du Roi de France, aussi bien que de la grandeur de ses Etats, me font resoudre à ôter plûtôt ce qui semble appartenir de droit au Commis des Hollandois, que de me mettre au hazard de rien faire qui puisse blesser tant soit peu la dignité d'un si grand Monarque; ainsi je vous défend aux uns & aux autres de mettre des pavillons, ni de vous rien demander les uns aux autres jusqu'à la décision de vos maîtres. Et parce que je suis bien aise d'être informé amplement de la grandeur du Roi de France, & de le faire assurer de mes services, je nomme pour mon Ambassadeur auprès de lui, mon Interprête Royal Matteo Lopés; & s'adressant au sieur Mariage, il partira dans votre Vaisseau, j'espere que vous en aurés soin, & que vous le conduirés au plûtôt à la Cour de votre Monarque, & cependant je desire que vous vous em-

brassiez en ma presence, que vous mangiez ensemble, & que vous viviez en bons amis.

Les deux Officiers trouverent cette décision trop équitable pour ne s'y pas conformer. Ils s'embrasserent sur le champ & furent traités dans un des appartemens du Palais par le Prince fils du Roi, avec toute la magnificence possible. Le Roi leur envoya de sa table & du vin de sa bouche, & leur auroit tenu compagnie si le cérémonial du païs l'avoit pû permettre.

Il donna encore une audience fort longue au sieur Mariage, dans laquelle il n'y eut que le Prince & l'Ambassadeur nommé qui furent presens, & comme le Vaisseau étoit presque en état de mettre à la voile, Mattheo Lopés n'eut que peu de jours pour se preparer à un si long voyage.

Les presens dont le Roi son maître le chargea pour le Roi de France, étoient plus considerables par leur nouveauté, que par leur nombre & leur richesse. Ils consistoient en deux Coutelats à jour fabriqués dans le païs, deux Saguayes très-bien travaillées, une Veste & un Tapis de fil d'écorce d'arbre, dont la finesse & les ornemens étoient fort recherchés & de bon goût.

On voit par les noms de l'Ambaſſadeur qui ſont Portugais, le credit que ces peuples avoient eu dans le Royaume d'Ardr s, où ils avoient introduit leur langue, leurs coûtumes & où il y a apparence qu'ils avoient fait fleurir la Religion Chrêtienne.

Le Vaiſſeau la Concorde mit à la voile chargé de près de ſix cent eſclaves. On y reçût avec reſpect l'Ambaſſadeur, & on l'y traita avec la diſtinction que demandoit ſon caractere & ſon mérite perſonnel. Il étoit fort âgé & il étoit aiſé de s'en convaincre, puiſque ſa barbe & ſes cheveux étoient tous blancs, ce qui n'arrive aux Negres que dans une extrême vieilleſſe. Il étoit cependant bien droit, vigoureux, ferme, marchoit bien, il avoit les yeux fort vifs, l'air grand, la phiſionomie agréable & ſpirituelle, il étoit fort poli, s'expliquoit en bons termes dans la langue Portugaiſe qu'il parloit en perfection. Sa charge d'Interprête Royal lui donnoit le rang & la fonction de Secretaire d'Etat. Il avoit appris les principes de la Religion Chrêtienne, mais il n'avoit pas été baptiſé. Les cérémonies de notre Religion ne lui étoient point nouvelles, il aſſiſtoit à la Meſſe qui ſe diſoit dans le Vaiſſeau avec pieté, & ſçavoit les prieres ordinaires

Portrait de Mattheo Lopés Ambaſſadeur d'Ardres.

en Portugais, il touchoit de bien près au bonheur des Chrêtiens, & promettoit de se faire baptiser dès que le Roi son maître auroit des Missionnaires dans son païs. C'étoit un homme sage, il parloit peu & interrogeoit beaucoup, & écrivoit exactement tout ce qu'il voyoit & entendoit dire. On apprit de lui même qu'il avoit été plusieurs fois en Ambassade aux Royaumes de Benin & de Oyco, & il paroissoit fort instruit des mœurs & des coûtumes de tous les Etats voisins du Royaume d'Ardres.

Il n'avoit mené avec lui que trois de ses femmes, & trois de ses plus jeunes fils avec sept ou huit domestiques. Lui & tous ses gens étoient assez bien pourvus d'habits, mais c'étoient des habits propres au climat qu'ils habitoient, & tous peu propres pour *celui où ils* alloient.

Le voyage de la rade d'Ardres à la Martinique fut assez long, on n'y arriva que le treize de Septembre, on eut cependant le bonheur de perdre très-peu d'esclaves dans la route & d'y conduire l'Ambassadeur & sa suite en parfaite santé.

Il fut reçû avec beaucoup d'honneur par M. de Baas Lieutenant general, Commandant pour le Roi, & pour la

Compagnie aux Isles & terre ferme de l'Amerique, & par le sieur Pelissier Directeur general de la Compagnie, qui faisoit les fonctions d'Intendant, qui logea & defraya l'Ambassadeur, & sa suite avec toute la magnificence possible, & comme l'hiver approchoit & que les habits de l'Ambassadeur & de sa suite ne convenoient pas au païs où il devoit aller, il leur en fit faire à la Françoise, & les pourvût abondamment de tout ce qui leur étoit nécessaire pour leur voyage. Il jugea à propos pour la même raison de ne pas attendre que le Vaisseau la Concorde qui les avoit apporté fût en état de prendre la route de France, cela auroit retardé leur depart, & leur auroit fait passer à la mer la saison la plus froide de l'hiver, il destina pour leur passage le Vaisseau de la Compagnie nommé la Bergere, commandé par le Capitaine Reauville, où ils s'embarquerent le 27. Septembre 1670. & mirent à la voile le lendemain. Le Vaisseau quoique bon voilier eut le tems si contraire, qu'il fut soixante & quatre jours en route, & ne mouilla à la rade de Dieppe que le 3 de Decembre.

L'Ambassadeur fut reçû avec honneur par le Gouverneur de la ville; un des Directeurs de la Compagnie qui s'y

trouva, le logea & le defraya, & pendant qu'il se reposoit & se remettoit des fatigues d'un si long voyage, le Directeur eut soin de donner avis de son arrivée à la Cour, qui lui ordonna de le faire partir pour Paris.

CHAPITRE XII.

Abregé de ce qui se passa en France à l'occasion de l'Ambassade du Roi d'Ardres.

LEs Directeurs de la Compagnie ayant été avertis de l'arrivée de l'Ambassadeur, firent meubler l'Hôtel de Luines pour l'y recevoir, & quand ils eurent avis qu'il approchoit de Paris, ils deputerent deux de leurs membres qui furent le recevoir à saint *Denis* avec deux carosses à six chevaux. Il entra ainsi à Paris le 13. Decembre, & fut descendre à l'Hôtel de Luines, où la Compagnie l'envoya complimenter.

L'Ambassadeur entre à Paris.

Le Roi ayant été averti de son arrivée, lui envoya un de ses Gentilshommes avec ordre de demeurer auprès de lui, & de l'accompagner par tout où il voudroit aller, & la Compagnie lui donna de ses Officiers, & deux de ses carosses, & le fit traiter avec magnificence.

On lui fit ſçavoir que le Roi viendroit à Paris, & qu'il lui donneroit audience dans ſon Palais des Tuilleries, le dix-neuf du même mois à dix heures du matin.

Ce fut en cette occaſion qu'on remarqua la politeſſe & la ſolidité de l'eſprit de l'Ambaſſadeur. Il dit au ſieur d'Elbée que la Compagnie avoit mis auprès de lui. N'ai-je pas fait une faute d'être ſorti hier? Je ne devois rien voir avant d'avoir vû le Roi, puiſque c'eſt le but de mon voyage & le terme de mes ſouhaits. Qu'on ne me parle donc plus de ſortir juſqu'à ce que jaye vû ce grand Monarque.

Les Directeurs en corps lui rendirent viſite, & celui d'entre eux qui portoit la parole, ne manqua pas de l'entretenir de la grandeur du Roi, de ſa puiſſance, des forces de ſes Etats, de ſes richeſſes & des grandes qualitez qui brilloient dans ſa perſonne Royale. Il lui dit enſuite qu'il lui ſeroit facile de juger de l'état d'une Compagnie qui avoit la protection d'un ſi grand Prince, & l'attention de ſes Miniſtres, & de connoître la diſtance infinie qu'il y a entre elle & les Hollandois qui trafiquent à Ardres.

Comme celui qui portoit la parole par-

Les Directeurs rendent visite à l'Ambassadeur.

loit Portugais, que l'Ambassadeur parloit très-bien, il ne fut pas besoin d'interprête. L'Ambassadeur répondit que ce qu'il avoit vû depuis qu'il étoit en France, l'avoit convaincu de ce que la France étoit en elle même, que sans avoir vû les autres Royaumes de l'Europe, il étoit persuadé qu'aucun d'eux n'en approchoit, qu'il connoissoit ce que valloit la Compagnie par la maniere surprenante dont elle le traitoit, qu'il n'en falloit pas tant pour découvrir la fausseté de ce que les Hollandois avoient avancé contre sa grandeur. Mais il faut que j'aye l'honneur de voir le Roi, dit-il, & de l'assurer que le Royaume d'Ardres est tout entier à lui, & que ses rades & son commerce est à la Compagnie.

Un des Directeurs lui ayant demandé en Portugais comment il *se portoit*, il lui dit: ma santé n'étoit pas fort bonne, elle est meilleure depuis que je vois Messieurs de la Compagnie, & lorsque j'aurois vû le Roi elle sera parfaite.

La Compagnie fit faire des habits fort riches pour lui, pour ses enfans & pour ses femmes. Il dit lorsqu'on les lui presenta de sa part: je vois bien que la France veut faire éclater sa richesse en ornant de la sorte des gens qui n'ont que la pauvreté en partage.

Le jour de l'audience étant venu, M. de Berlise Introducteur des Ambassadeurs vint à l'Hôtel de Luines avec les Carosses du Roi & de la Reine, pour conduire l'Ambassadeur à l'audience de Sa Majesté. Il monta dans le Carosse du Roi, & ses enfans dans celui de la Reine. Il entra ainsi dans la Cour du Château des Tuilleries. Les Compagnies Françoises & Suisses qui étoient de garde, formoient deux bataillons dans la place devant le Palais. Les deux Compagnies des Mousquetaires du Roi en formoient deux autres dans la Cour. L'Ambassadeur admira la bonne mine de ces troupes, leurs riches habits, leurs armes & leur bel ordre.

Audience de l'Ambassadeur d'Ardres.

On le conduisit dans une des Salles de l'appartement bas, où en attendant le moment de l'audience, on lui fit voir des raretés & des richesses immenses que l'on avoit rangé avec ordre sur de grandes tables. Il les regarda avec attention, & comme on lui demandoit ce qu'il en pensoit; je pense, dit-il, que je vais voir le Roi qui est toute autre chose.

Au bout de trois quarts d'heure M. de Berlise le vint avertir qu'il étoit tems de monter. Il trouva l'escalier bordé des Archers de la Prevôté de l'Hôtel, ayant

à leur tête le Marquis de Sourches, Grand Prévôt de France superbement vêtu. Les Cent-Suisses de la garde occupoient le haut de l'escalier jusqu'à l'entrée de la salle des Gardes. Il fût reçû à la porte par le Marquis de Rochefort Capitaine des Gardes du Corps de quartier, accompagné des premiers Officiers, & fût conduit par ce Marquis au milieu de deux hayes des Gardes de sa Majesté jusqu'à la premiere antichambre qu'il passa au milieu de personnes de qualité qui la remplissoient aussi bien que la galerie, en si grand nombre, qu'on avoit peine à lui ouvrir un passage pour pouvoir voir le Roi qui étoit au bout assis sur son Trone élevé sur une estrade de quelques marches.

Sa Majesté brilloit par sa bonne mine & par le nombre prodigieux *de diamans* dont son habit étoit couvert. Il avoit à sa droite M. le Dauphin & M. le Duc d'Orleans à sa gauche. Les Princes du Sang étoient au dessous de ces deux premiers Princes & les Ducs & Pairs aprés eux, ce qui faisoit un grand demi cercle des plus brillans autour de la personne du Roi.

L'Ambassadeur étant arrivé vers le milieu de la gallerie, fit une profonde révérence. Il en fit une seconde quand

il eut avancé quelques pas & une troisiéme quand il fût au pied des dégrez. On le fit monter sur l'Estrade, & là il se prosterna aux pieds du Roi. Ses enfans qui avoient fait les mêmes révérences se prosternerent à ses côtés & un peu derriere lui.

Il commença son compliment en levant un peu la tête, & parla en Portugais; il dit au Roi que le Roi d'Ardres son maître ayant appris les grandes choses que la renomée publioit par tout de sa Majesté, l'avoit envoyé pour l'assurer qu'il mettoit toute sa gloire à acquerir les bonnes graces de sa Majesté, lui présenter ses Etats & tout ce qui étoit en son pouvoir, tant pour son service que pour ses sujets. Le Roi le fit lever, & voyant que l'Ambassadeur qui paroissoit étonné, tenoit un papier à la main, il demanda ce que c'étoit. Le sieur d'Elbée qui servoit d'Interprête à l'Ambassadeur, repondit que se doutant bien que l'auguste presence de sa Majesté pouroit deranger le discours qu'il s'étoit proposé de lui faire, il l'avoit mis par par écrit le jour précedent & l'avoit chargé de le traduire en François pour le lire à sa Majesté, si elle l'avoit agréable.

Le Roi l'agréa & commanda au sieur

d'Elbée de le lire tout haut, le voici.

Compliment par écrit de l'Ambassadeur.

Sire, le Roi d'Ardres & d'Alguemy mon maître m'a commandé de venir de sa part prés de Votre Majesté pour son Ambassadeur, afin de lui offrir tout ce qui depend de ses Royaumes & sa protection pour tous les Navires qu'*elle* aura agréable d'y envoyer ; vous assurant, Sire, que ses Terres & ses Ports, le commerce & tout ce qui en depend sont entierement à Votre Majesté & à ses sujets.

Et pour faire connoitre à Votre Majesté qu'il veut meriter, entretenir & conserver l'amitié qu'il vous demande, il m'a ordonné de lui dire que dorénavant Messieurs de sa Compagnie établie depuis un an à Offra, ne payeront plus que vingt-quatre captifs de coûtume, au lieu des quatre-*vingt que l'on* paye àpresent qui est le moins qui se soit payé au tems que les Portugais se sont venu établir dans ses terres & qu'ils en sont sont sortis, aussi bien que les Espagnols, Danois, Suedois & Anglois, à cause des Hollandois qui ont fait depuis quelques années tout le commerce de son païs ; mais il m'a chargé d'assûrer Votre Majesté de sa protection con eux. en faveur de vos sujets, & de tenir sur cela exactement la parole qu'il lui donne.

Comme aussi que lorsqu'il y aura de vos Navires ou de ceux de Messieurs de la Compagnie en rade, & qu'il s'y trouvera des Vaisseaux Hollandois pour commercer, que les votres seront préferés, & chargeront avant que les Hollondois commencent.

J'ai de plus ordre de dire à Votre Majesté qu'il y a une difficulté pour le pavillon sur le bord de la mer, entre vos sujets établis dans les terres du Roi mon maître, & les Commis des Hollandois qui vouloient avoir la droite & le pas; mais que comme le Roi mon maître a connu la difference qu'il y a entre un grand Roi comme vous & un autre Prince, il a fait mettre à sa droite le Commis votre sujet, & l'a logé dans son Palais, celui des Hollandois n'ayant eu que la gauche, & ayant été logé aprés son audience chez le Prince son fils; & sur ce sujet il m'a expressément chargé de sçavoir de Votre Majesté la déférence que les Hollandois doivent avoir pour son pavillon & pour ses sujets, afin de les obliger de la rendre dans toute l'étenduë de ses terres, & d'exécuter ce qu'elle trouvera bon sur ce sujet & sur tout autre où il la pouroit servir.

Entre les choses dont le Roi mon maître m'a chargé pour Votre Majesté, une

des plus expreſſes eſt la demande que je lui dois faire de ſa part, pour ce qu'il lui plaiſe envoyer deux Religieux Prêtres pour travailler dans ſon païs à l'inſtruction d'un grand nombre de ſes ſujets qui ont quelque teinture du Chriſtianiſme, & qui deſirent avec paſſion de ſe perfectionner dans la connoiſſance de la Religion & de la pouvoir exercer dans ſes païs.

Il m'a auſſi ordonné d'offrir à Votre Majeſté mes deux fils qui ſont ici préſens, & de la ſupplier de les avoir agréables, ce que j'eſtimerai un des plus grands bonheurs qui me puiſſe arriver par l'avantage qu'ils recevront de reſter auprés d'un ſi grand Monarque, & de joindre à cette offre celle de deux bons coutelas, deux Saguayes, une veſte & un tapis qu'il ſuplie Votre *Majeſté* d'agréer, & d'être perſuadé que ſi ſon païs produiſoit quelque choſe de plus rare, & qu'il crût lui pouvoir plaire, il auroit la derniere joye de le lui envoyer, puiſqu'il ne deſire rien avec tant de paſſion que de vous perſuader, Sire, que ſes terres ſont les votres, qu'il eſt entierement à Votre Majeſté.

Ce diſcours fût écouté avec attention, il plût au Roi qui y repondit avec cet air de bonté & de majeſté que l'on admire

mire dans routes ſes actions. Il dit à l'Ambaſſadeur qu'il étoit fort obligé au Roi d'Ardres ſon maître de ſes civilités & de ſes offres, ainſi que de l'envoy qu'il avoit fait de ſa perſonne auprés de lui, qu'il acceptoit l'offre qu'il lui faiſoit de ſes deux fils qui reſteroient auprés de lui tant qu'il demeureroit à Paris, & deſquels il feroit prendre ſoin ſitôt qu'il ſeroit parti; que pour ce qui regarde le commerce, il en traiteroit avec la Compagnie des Indes Occidentales.

Reponſe du Roi,

Aprés cette reponſe, Monſieur de Berliſe ayant fait ſigne à l'Ambaſſadeur qu'il pouvoit ſe retirer, il ſe proſterna de nouveau avec ſes enfans aux pieds du Roi, & s'étant relevé, il fit une profonde révérence à ſa Majeſté, & ſe retira ſans tourner le dos qu'aprés qu'il eut fait ſa troiſiéme révérence aſſez près de la porte de la gallerie. Il ſortit du Palais dans le même ordre qu'il y étoit entré & fût conduit par le ſieur de Berliſe dans le caroſſe de ſa Majeſté à l'Hôtel de Luines.

Le lendemain vingtiéme Decembre, le ſieur de Berliſe le vint prendre ſur les deux heures après midi dans les caroſſes du Roi & de la Reine & le conduiſit à l'audience de la Reine. Il paſſa

Audience que la Reine donna à l'Ambaſſadeur d'Ardres.

l'escalier de son appartement au milieu des Cent-Suisses du Roi qui y étoient en haye. Il fût reçû à l'entrée de la salle par l'Officier qui commandoit la garde de la Reine qui l'attendoit dans sa chambre environnée des Princesses & des Dames de sa Cour parées de pierreries autant que le deüil pouvoit le permettre.

L'Ambassadeur fit trois profondes réverences, & quand il fut à quatre pas de la Reine, il se prosterna comme il avoit fait devant le Roi avec ses trois fils & ses trois femmes, & tous sept par un battement de mains reïteré plusieurs fois, donnerent des marques de leur vénération pour cette auguste Princesse, après quoi l'Ambassadeur demeurant à genoux fit son compliment en Portugais dans lequel on remarqua beaucoup d'esprit & de politesse. La Reine le fit relever malgré la resistance qu'il y apporta, & lui repondit en Espagnol d'une maniere très-gracieuse. Il se prosterna de nouveau & sortit de l'audience sans tourner le dos, aprés avoir fait trois profondes réverences; ses enfans & ses femmes firent la même chose, & donnoient à tous momens des marques de l'étonnement où ils étoient. La foule du monde étoit si grande, que ce ne fût pas sans beau-

coup de peine qu'ils pûrent arriver aux caroſſes dans leſquels ils éteoint venus.

Il fût conduit au vieux Louvre à l'appartement de M. le Dauphin. Il y fût reçû par le Duc de Montauſier qui le preſenta à ce jeune Prince. Il fit les mêmes cérémonies qu'il avoit fait pour le Roi & pour la Reine, & fit un compliment dans lequel il n'oublia pas le bonheur qu'avoit le Duc de Montauſier d'avoir été choiſi pour conduire le premier Prince du monde. Il dit enſuite que le Prince d'Ardres l'avoit chargé d'aſſurer Monſieur le Dauphin de ſes reſpects, & de lui demander ſes bonnes graces, & qu'il mettroit tout en uſage pour meriter ſon amitié. Il preſenta enſuite quelques armes que le Prince d'Ardres envoyoit à M. le Dauphin.

Audience de M. le Dauphin.

Monſeigneur repondit à ces complimens avec beaucoup de grace & de Majeſté, & le chargea d'aſſurer le Prince d'Ardres de toute ſon amitié.

Après cette reponſe, l'Ambaſſadeur ſe retira avec les cérémonies ordinaires & fut reconduit chez lui comme le jour précedent.

Il rendit viſite aux premiers Miniſtres du Roi & aux plus Grands Seigneurs de la Cour. Il reçût auſſi quan-

tité de viſites & toutes les honnêtetez imaginables. Les Comédiens du Roi lui donnerent la réprésentation du Feſtin de Pierre ; ce ſpectacle qui lui étoit très nouveau le charma. Il ſouhaita d'aſſiſter au Service Divin. On le lui fit entendre dans pluſieurs Egliſes, & on fut très-content de l'attention qu'il y fit paroître & du ſoin qu'il avoit de ſe faire inſtruire des raiſons des cérémonies qu'il y voyoit obſerver.

Feſtin que la Compagnie donue à l'Ambaſſadeur.

Meſſieurs de la Compagnie le régalerent à Ramboüillet. Ils le vinrent prendre chez lui avec ſept caroſſes à ſix chevaux. On lui fit entendre un concert des Hautbois du Roi qui le divertirent beaucoup, qu'il trouva infiniment au-deſſus de la muſique & des inſtrumens de ſon païs. Il diſoit agréablement qu'on le prendroit pour un menteur quand il raconteroit ce qu'il avoit vû en France, tant ce qu'il diroit ſurpaſſant la portée de leurs eſprits.

Il y avoit quatre tables de douze couverts chacune dans la ſalle où il mangea. Elles furent ſervies en même tems & également avec une magnificence & une délicateſſe extraordinaire. Il étoit à la premiere avec le Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi, & quelques uns des Directeurs ; ſes enfans &

d'autres Directeurs occupoient la ſeconde. Ses trois femmes & des Dames de qualité étoient à la troiſiéme. Un Directeur faiſoit les honneurs de la quatriéme aux perſonnes de coudition qui en avoient été priées. Les Hautbois joüerent pendant le répas. On admira l'eſprit, la politeſſe & la frugalité de l'Ambaſſadeur. On le divertit après le répas de l'exercice & des tours qu'on fit faire à des Singes, & on le conduiſit enſuite à Vincennes dont il admira les appartemens, la richeſſe & le bon gout des meubles. Ce qui l'obligea de dire que quand on avoit vû une petite partie de la France, il ne falloit plus ſouhaiter de voir le reſte de l'Univers.

On le ramena chez lui aux flambeaux. Il vit les jours ſuivans les Maiſons Royales & les plus belles maiſons qui ſont aux environs de Paris.

Il eut une audience de M. de Lionne Secretaire d'Etat ayant le département des affaires étrangeres, dont le public ne ſera pas faché que je lui faſſe le détail.

Audience [de] Monſieur [de] Lionne S[e]cretaire d'[E]tat.

Ce Miniſtre le vint recevoir au milieu du ſuperbe eſcalier de l'Hôtel magnifique qn'il venoit de faire bâtir, & le conduiſit par ſes riches appartemens dans ſon grand cabinet. Ils s'aſſierent

Monsieur de Lionne ayant d[illegible]
un des Directeurs qui étoit p[illegible]
s'il étoit à propos de lui faire q[illegible]
propositions pour les interêts de l[illegible]
pagnie, celui-ci repondit qu'il all[illegible]
ter avec l'Ambassadeur de leurs[illegible]
dans la maison de la Compagnie[illegible]

L'Ambassadeur prit congé de[illegible]
Lionne, & quelques instances qu[illegible]
faire à ce Ministre, il ne put l'emp[illegible]
de l'accompagner jusqu'à son ca[illegible]
sans qu'il voulut se retirer que q[illegible]
il l'y vit placé.

Il fut conduit à l'Hôtel de la C[illegible]
pagnie, où tous les Directeurs le r[illegible]
rent à la descente du carosse, & le [illegible]
duisirent à la salle où ils tenoient le[illegible]
assemblées.

Visite de l'Ambassadeur aux Directeurs de la Compagnie.

L'Ambassadeur leur dit qu'il y av[illegible]
long tems qu'il attendoit le moment [illegible]
leur rendre cette visite pour les reme[illegible]
cier de toutes les faveurs qu'il avoit r[illegible]
çuës & qu'il recevoit tous les jours [illegible]
la Compagnie; qu'il leur en feroit éte[illegible]
nellement obligé, & qu'ils pouvoien[illegible]
s'assurer qu'ils avoient acquis en sa per[illegible]
sonne un serviteur fidele & zélé.

Les Directeurs repondirent de leur
mieux à cette civilité, & le remercie-
rent de la prompte expedition que le
Roi d'Ardres avoit procuré à leurs Na-

vires

ires la Justice & la Concorde, de ce qu'il avoit agréé l'etablissement de leurs maîtres, & de ce qu'il avoit accordé une loge pour eux & pour leurs marchandises.

L'Ambassadeur leur ayant dit qu'il étoit là pour écouter ce qu'ils jugeroient à propos de proposer, & y répondre au nom du Roi son maître autant que ses instructions le lui pouvoient permettre, un des Directeurs prenant la parole lui demanda pour tous :

1°. Que les vaisseaux de la Compagnie allant traiter à Ardres fussent preferés à tous ceux des autres Nations.

2°. Qu'ils ne payassent que 24. esclaves de coûtume au lieu des quatre-vingt que l'on avoit fait payer aux derniers vaisseaux, & que cette coûtume fût réduite pour les François sur l'ancien pied & comme il se pratiquoit dans le temps des Portugais.

3°. Qu'il plût au Roi d'obliger ceux qui avoient emprunté de la Compagnie de la satisfaire sans retardement.

4°. Que ses Commis ne fussent point obligés de faire des credits à aucun Seigneur du Royaume, s'ils ne le connoissent en état de bien payer.

5°. Qu'il fût permis à la Compagnie de faire couvrir de tuilles sa loge & ses



pagnie s'engageoit d
fournis de marchand
en auroit toûjours p
captifs en reserve, ce
comme de gage & d'a
continuel que la Co
de faire de ses vaisse
& encore de ne fair
vec ce seul Prince.

L'Ambassadeur qui
tivement toutes ces
dit à la premiere, qu
ne vouloit faire com
qu'avec son Maître
qu'elle auroit la pré
vaisseaux seroient
ceux qui pourroient

A la seconde il dit
se qu'il avoit promis

étoient trouvés redevables aux navires . Justice & la Concorde.
A la quatriéme, qu'elle étoit trop raisonnable pour être recusée.
Et que pour la cinquiéme, il emploïeroit ses Offices auprès du Roi son maître pour l'obtenir; mais que n'étant pas assûré de ses intentions, il ne pouvoit donner de parole.
Sur ce qu'un des Directeurs lui fit quelqu'autre demande, il repartit: Messieurs, je ne puis répondre sur cela des volontés du Roi mon Maître; mais je puis vous assûrer que je n'aurai de bouche que pour vous.
Ainsi finit la Négociation; on fit un Acte double, écrit en François & en Portugais, qui fut signé de part & d'autre. L'Ambassadeur en garda un, & la Compagnie un autre.
L'Ambassadeur fit present à la Compagnie d'un Tapis de la fabrique de son Païs fait d'écorce d'arbre filée, & les Directeurs lui firent present d'un grand Miroir garni de cuivre doré, dont il parut très-content. Après quelque entretien il prit congé de ces Messieurs qui le vinrent conduire en Corps jusqu'à son Carosse.
Tout le reste de son sejour à Paris fut employé en visites qu'il fit ou qu'il re-

çut, dans toutes lesquelles on lui fit tout le bon accüeil qu'il pouvoit esperer. Plusieurs personnes de qualité lui firent des presens ; les Dames en firent à ses femmes qui apprirent en peu de tems la difference infinie qu'il y a entre les Européennes & elles, & qui témoignoient qu'elles auroient accepté de tout leur cœur le sort des deux enfans de leur mari qui devoient rester en France.

Il se trouva un jour de Fête aux Cordeliers ; le General de cet Ordre, qui étoit alors à Paris, le reçut à la tête de sa nombreuse Communauté, & lui fit voir tout le Couvent ; ils eurent ensemble un long entretien, dans lequel le General lui demanda ce qu'il pensoit du Royaume de France : c'est un excellent Païs, répondit l'Ambassadeur ; on n'y voit que de belles choses & des *richesses*. Et de Paris? lui dit le Pere; C'est une Ville grande, belle riche & bien peuplée, dit l'Ambassadeur. Mais qu'admirez davantage de tout ce que vous avez vû? Le Roi, repartit l'Ambassadeur ; il est au dessus de tout ce qu'on peut voir. Je n'ai point de termes pour expliquer ce que j'en pense.

L'on travailloit cependant en diligence à équiper deux navires au Havre de Grace pour reporter l'Ambassadeur en

son Païs, & l'on y apportoit toute la diligence possible, afin de passer vîte à Ardres dans la bonne saison.

Il eut son Audience de congé avec les mêmes céremonies qu'il avoit eu la premiere ; il s'étoit si bien accoûtumé à nos manieres, qu'il ne parut point-du-tout géné, ni dans ses habits, ni dans ses discours. Celui qu'il fit au Roi plût infiniment. Ce Monarque incomparable y répondit avec cette bonté & cette majesté qui lui étoit naturelle. La Reine & M. le Dauphin en firent de même.

L'Ambassadeur partit de Paris vers le milieu de Janvier 1671. pour se rendre au Havre. Le Roi le fit deffrayer & recevoir partout avec magnificence. Lorsqu'on lui porta les presens que le Roi envoyoit à son Maître & à lui en particulier, il les regarda avec étonnement, tant leur nombre, leur richesse, & leur bon goût le fraperent. Il dit ensuite comme s'il fût revenu d'un profond évanoüissement : il n'y a qu'un Roi au monde, il faut que tous ceux qui prennent ce titre flechissent les genoux devant celui de France. Mon Maître ne croira jamais ce que je lui dirai, il doutera de ce qu'il verra.

Telle fut l'Ambassade de Matteo Lopés ; la Compagnie en auroit tiré de

grands avantages ſi elle avoit duré plus long tems : mais elle fut ſupprimée quatre ans après, & les Iſles & toutes ſes conceſſions réünies au domaine du Roi.

La Compagnie du Senegal qui avoit auſſi le commerce de la Guinée, ne ſuivit pas cet établiſſement de commerce, & elle eut des raiſons pour s'établir à Juda. C'eſt la regle ordinaire que notre Nation ſuit dans ſes établiſſemens, elle commence bien, & ne demeure gueres dans le même ſyſteme.

Fin du Tome ſecond.





